

**2024-2025**

Master 1 Histoire, civilisations, patrimoine

Parcours Pratiques de la recherche historique

## **PORTRAIT DES FEMMES ANGEVINES :**

*Une étude des modes et des pratiques vestimentaires  
dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*

**Elsa DE MELO**

Sous la direction de M. Florent QUELLIER

### **Jury**

M. Florent QUELLIER : Professeur d'histoire moderne à l'université d'Angers

M. Didier BOISSON : Professeur d'histoire moderne à l'université d'Angers

Soutenue publiquement le 17 juin 2025

**Document confidentiel**





# AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Elsa DE MELO

Déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

Signé par l'étudiante le 29/05/2025

Elsa DE MELO

## REMERCIEMENTS

En premier lieu, je tiens à remercier chaleureusement Monsieur Florent Quellier d'avoir accepté de m'accompagner dans cette toute première expérience en recherche. Son encadrement attentif, sa bienveillance, sa grande disponibilité, et surtout ses conseils toujours avisés, ont été indispensables à la réalisation de ce mémoire. Chaque échange m'a permis d'enrichir mes réflexions, d'affiner mes idées et d'améliorer la qualité du travail final.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers l'ensemble des enseignants-chercheurs qui nous ont accompagnés tout au long de cette première année de Master *Pratiques de la recherche historique*. Merci à Mesdames Marie Lezowski et Cristiana Oghina-Pavie, ainsi qu'à Messieurs William Pillot et Yves Denéchère, pour la qualité de leur enseignement et l'attention qu'ils ont portée à nous guider dans cette formation rigoureuse et passionnante. Je tiens à réitérer mes remerciements à Monsieur Yves Denéchère de m'avoir offert l'opportunité d'effectuer mon stage au sein du laboratoire de recherche TEMOS.

Je tiens grandement à remercier le personnel des archives départementales de Maine-et-Loire, et tout particulièrement Madame Sandra Varron, pour son aide dans l'exploration des fonds notariaux.

Je tiens également à remercier Madame Valérie Lantieri, enseignante en culture numérique à l'Université d'Angers, pour son accompagnement à la réalisation de tableurs Excel, indispensables pour le traitement et l'analyse des données collectées en archives.

Je souhaite remercier mes camarades de promotion pour leur amitié et leur bonne humeur constante qui ont rendu cette première année de master si agréable. Ces nouvelles rencontres ont été particulièrement enrichissantes. Une pensée toute particulière à Lisa Métreau, pour son amitié depuis ces quatre années d'études supérieures et son soutien indéfectible tout au long de cette année, y compris dans les moments d'incertitudes. Enfin, je remercie également ma famille et mes amis dont les encouragements m'ont porté jusqu'au bout de cette année.

# TABLE DES ABREVIATIONS

**ADML** : Archives départementales de Maine-et-Loire

**l.t** : livre(s) tournois

Pour faciliter la compréhension du vocabulaire spécifique à l'histoire vestimentaire, un **lexique** est présent à la fin de ce mémoire. Les termes définis dans le lexique seront indiqués par un astérisque.

# SOMMAIRE

|                                                                                                                                             |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>AVERTISSEMENT .....</b>                                                                                                                  | <b>1</b>   |
| <b>ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT.....</b>                                                                                                       | <b>2</b>   |
| <b>REMERCIEMENTS.....</b>                                                                                                                   | <b>3</b>   |
| <b>TABLE DES ABREVIATIONS.....</b>                                                                                                          | <b>4</b>   |
| <b>SOMMAIRE .....</b>                                                                                                                       | <b>5</b>   |
| <b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>                                                                                                          | <b>7</b>   |
| <b>ÉTAT DE L'ART .....</b>                                                                                                                  | <b>14</b>  |
| I.    UNE PERSPECTIVE RENOUVELEE SUR L'HISTOIRE VESTIMENTAIRE DANS<br>L'HISTORIOGRAPHIE FRANÇAISE.....                                      | 14         |
| II.   UNE HISTOIRE DE L'HABILLEMENT FEMININ INDISSOCIABLE DE L'ETUDE DU<br>CORPS ET DE L'APPARENCE FEMININE.....                            | 29         |
| III.  LA CULTURE MATERIELLE, LA CONSOMMATION ET LA DIFFUSION : DES<br>APPROCHES FONDAMENTALES EN HISTOIRE DES PRATIQUES VESTIMENTAIRES..... | 32         |
| IV.  ÉCRIRE UNE HISTOIRE SOCIALE ET LOCALE ANGEVINE .....                                                                                   | 43         |
| <b>CONCLUSION DE L'ETAT DE L'ART .....</b>                                                                                                  | <b>51</b>  |
| <b>CONSTITUTION DU CORPUS DE SOURCES ET ELABORATION D'UNE<br/>BASE DE DONNEES .....</b>                                                     | <b>53</b>  |
| I.    LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE.....                                                                                   | 54         |
| II.   LES SOURCES ICONOGRAPHIQUES : LES MAGAZINES DE MODE.....                                                                              | 65         |
| <b>INTRODUCTION DE L'ETUDE DE CAS .....</b>                                                                                                 | <b>68</b>  |
| I.    LA COMPOSITION DES GARDE-ROBES ANGEVINES.....                                                                                         | 73         |
| II.   LA DIVERSITE DES CONSOMMATIONS : UNE ANALYSE DE LA QUANTITE, DE LA<br>QUALITE ET DE L'ORNEMENTATION DES PIECES VESTIMENTAIRES .....   | 112        |
| III.  L'INSERTION DES VETEMENTS DANS UN CIRCUIT SECONDAIRE DE<br>CONSOMMATION ET DE TRANSMISSION.....                                       | 152        |
| <b>CONCLUSION GENERALE .....</b>                                                                                                            | <b>176</b> |
| <b>SOURCES.....</b>                                                                                                                         | <b>180</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>                                                                                                                  | <b>185</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>                                                                                                                         | <b>190</b> |
| <b>TABLES DES GRAPHIQUES .....</b>                                                                                                          | <b>194</b> |
| <b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>                                                                                                         | <b>195</b> |
| <b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>                                                                                                             | <b>195</b> |
| <b>LEXIQUE .....</b>                                                                                                                        | <b>196</b> |
| <b>TABLES DES MATIERES .....</b>                                                                                                            | <b>205</b> |

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| <b>RESUME.....</b>    | <b>210</b> |
| <b>ABSTRATC .....</b> | <b>210</b> |

# INTRODUCTION GENERALE

« Toute mémoire est costumée. La nôtre, celle des gens du passé. Repère du souvenir et lieu de désirs, le vêtement mérite à la fois de nouveaux historiens et des historiens nouveaux. Grâce à l'emploi de sources toujours très prolixes [...] grâce aussi au croisement et à la critique approfondie de chacun de ces documents, la futilité des chiffons anciens peut fournir à l'historien du social comme à l'amateur d'histoire(s) le plus efficace des moyens de connaissance. Le plus plaisant aussi<sup>1</sup> ». Cette réflexion de l'historienne Nicole Pellegrin, formulée lors d'une table ronde organisée en 1989 par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine, s'inscrit pleinement dans le renouvellement historiographique de l'histoire des apparences. À travers ces mots, elle invite les chercheurs à redécouvrir l'histoire vestimentaire sous un nouveau jour, en valorisant à la fois le rôle du vêtement, les sources mobilisées et la méthodologie employée.

En 1762, la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* définit la mode comme « Ce qui est du plus grand usage à l'égard des choses qui dépendent du goût & du caprice des hommes<sup>2</sup> ». Lorsque nous nous intéressons à l'origine étymologique du terme de « mode » nous constatons qu'il était déjà présent à l'époque médiévale, issu du latin *modus* qui signifie « à la manière », « à la façon de<sup>3</sup> ». Pour Daniel Roche, la mode recouvre deux sens. D'une part, elle désigne la coutume, les manières de vivre, les façons de faire les choses et un conformisme d'usage. D'autre part, ce terme désigne tout ce qui change selon le moment et le lieu<sup>4</sup>. Ainsi, la mode ne se limite pas aux vêtements, puisqu'il y a des objets, des lieux et des habitudes à la mode. La définition de mode en tant que manière de se comporter, de s'habiller, de s'exprimer, prédominante à un moment donné dans une société donnée, est applicable pour notre sujet sur la mode féminine à Angers, car elle englobe les divers sens attribués au concept de « mode ». En outre, l'analyse de ce concept par des sociologues et des linguistes apporte une contribution à nos

---

<sup>1</sup> PELLEGRIN Nicole, « Le vêtement comme fait social », dans CHARLE Christophe (dir.), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Fondation de la MSH, 1993, p. 94.

<sup>2</sup> « Mode » in *Dictionnaire de l'Académie française*, tome 2, Paris, B. Brunet 4<sup>e</sup> édition 1762, p. 152.

<sup>3</sup> BARRERE Hubert, BOYER Charles-Arthur, *Corset*, Éditions du Rouergue, Rodez, 2011, p. 37.

<sup>4</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 51-52.

réflexions. En effet, ils considèrent que la mode est un point d'équilibre entre le collectif et l'individuel en reprenant la logique de la linguistique saussurienne<sup>5</sup>. Ainsi, le *vêtement ou costume* est une réalité institutionnelle, sociale et indépendante de l'individu tandis que l'*habillement* correspond à une réalité individuelle. De ce fait, l'individu s'approprie ce qui est proposé par le groupe<sup>6</sup>. En résumé, la notion de « vêtement » est considérée comme un acte collectif et l'« habillement » comme une démarche individuelle<sup>7</sup>. Par conséquent, la mode est au croisement entre le fait individuel et collectif. Le rapport entre l'individu vêtu et la société, qui propose le code du vêtir, peut s'observer dans les mutations majeures qui modifient le système vestimentaire<sup>8</sup>. Cependant, il convient de souligner que la mode est un phénomène complexe à saisir en raison de son rapport au temps, puisque tout ne vivent pas au même rythme, c'est-à-dire qu'il faut prendre en compte la coexistence des temporalités et des modèles<sup>9</sup>. Comme l'expliquait Louise Godard de Donville, la mode sous l'Ancien Régime apparaît faite de temps courts et de temps longs, sans aucune périodicité<sup>10</sup>. Néanmoins, deux observations méritent d'être soulignées. D'une part, la mode touche toutes les sphères, y compris les sociétés les plus traditionnelles. D'autre part, les influences vestimentaires ne proviennent pas exclusivement des élites, mais peuvent également émaner des classes populaires. Ces observations pourront être confirmées ou infirmées dans notre étude sur la mode angevine.

L'histoire des vêtements englobe des aspects sociaux, culturels et économiques. Par conséquent, il est nécessaire d'étudier ce dernier en tant que « fait social<sup>11</sup> » et pratique culturelle. Le vêtement est considéré comme étant « le plus

---

<sup>5</sup> DE SAUSSURE Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Lausanne, Payot, 1916. Pour Ferdinand de Saussure le langage est un système de signes interdépendants où chaque élément n'a de valeur que par ses relations avec les autres éléments du système. Ferdinand de Saussure fait une distinction entre le langage, la langue et la parole. Le langage est la capacité à communiquer et à interagir. La langue est un outil qui permet de communiquer, elle s'apprend et elle est partagée par un groupe.

<sup>6</sup> BARTHES Roland, « Histoire et sociologie du Vêtement. Quelques observations méthodologiques », *Annales. Économies, sociétés, civilisation*, 3, 1957, p. 435. Ici l'analogie proposée est la suivante : le langage en tant qu'institution sociale correspond à la notion de *vêtement ou de costume*. Ensuite, la parole, qui est par définition un acte individuel, est assimilée à l'*habillement*.

<sup>7</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1997, p. 52.

<sup>8</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>9</sup> *Ibid*, p. 47.

<sup>10</sup> DELAPORTE Yves, « Godard de Donville Louise, Signification de la mode sous Louis XIII », *Revue française de sociologie*, n°20-2, 1979, p. 475.

<sup>11</sup> PELLEGRIN Nicole, « Le vêtement comme fait social », *op. cit.*, p. 83.

loquace des faits sociaux<sup>12</sup> » par l'historien Daniel Roche : il est la traduction du fonctionnement social et nous informe des possibilités techniques, économiques et culturelles d'un groupe<sup>13</sup>. De ce fait, il est un excellent indicateur du fonctionnement du « système de civilisation matérielle<sup>14</sup> », en mettant en valeur les topographies sociales et l'influence de la circulation et des échanges<sup>15</sup>. En outre, il possède différentes fonctions, bien qu'il serve en priorité les usages sociaux. Tout d'abord, il assure une protection contre le froid en s'adaptant au milieu naturel où il est porté. Puis, il communique des informations primordiales sur un individu, telles que son genre, son âge, sa profession et son rang social. Les signes distinctifs, présents dans l'espace social, constituent l'élément essentiel de l'étude vestimentaire. Effectivement, s'intéresser aux vêtements implique d'analyser l'enjeu symbolique des « luttes de l'apparence<sup>16</sup> ». Au sein de notre étude, le concept de vêtement englobe aussi le linge de corps et les accessoires, qui jouaient également un rôle dans la hiérarchie et le paraître. Par ailleurs, d'autres éléments nous informent sur les pratiques sociales. Il suffit d'observer l'ornement, le textile utilisé, la couleur, l'estimation, l'état et le nombre de vêtements présents dans les garde-robes. Le jeu des apparences n'était pas directement lié aux types de vêtements, puisque les tenues sont à peu près homogènes entre les différents groupes sociaux. En réalité, la hiérarchie sociale se manifestait au niveau de la qualité, de la quantité et de l'état des biens vestimentaires. Dans le cadre de notre recherche sur la mode féminine à Angers, nous prêterons une attention particulière à ces différents éléments qui déterminaient la hiérarchie sociale. En outre, le vêtement occupait également une place centrale dans les débats, étant soumis aux prescriptions morales et religieuses. L'apparence vestimentaire d'un individu était également déterminée par son sexe. À ce titre, l'injonction biblique rappelle qu' « une femme ne portera point un habillement d'homme, et un homme ne mettra point des vêtements de femme ; car quiconque fait

---

<sup>12</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, op. cit., p. 209.

<sup>13</sup> PELLEGRIN Nicole, « Le vêtement comme fait social », op. cit., p. 85.

<sup>14</sup> Concept défini par Braudel comme étant « une réalité qui dépasse en longévité toutes les autres réalités collectives, une réalité composée d'objets, d'outils, de gestes, de milliers de faits divers reliés ensemble dans la vie matérielle, d'adaptations, de renouvellements, de confrontations, d'échanges, de tensions, de flux, de reflux », dans « BRAUDEL Fernand (1902-1985) Civilisation matérielle, économie et capitalisme », *Universalis*, consulté le 5 février 2025, URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/fernand-braudel/4-civilisation-materielle-economie-et-capitalisme/>

<sup>15</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, op. cit., p. 221.

<sup>16</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 61.

ces choses est en abomination à l'Éternel, ton Dieu ». (Dt 22 :5). Enfin, les théories médicales de l'époque influençaient aussi le traitement du corps masculin et féminin. La différence se manifestait principalement dans la manière dont on considérait la partie inférieure du corps<sup>17</sup>. Étant donné que nous nous concentrons essentiellement sur le vestiaire féminin, ces discours médicaux doivent être considérés, car ils prescrivaient aux femmes une manière spécifique de se corseter.

Notre recherche se focalise uniquement sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, une période de consommation favorisée par l'amélioration globale des conditions de vie. La consommation des classes populaires commence à se diversifier, « le peuple a franchi la frontière de la nécessité<sup>18</sup> ». Dans son étude sur la consommation parisienne, l'historien Daniel Roche constate un accroissement des garde-robes de l'ensemble du peuple parisien au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, tant en valeur qu'en quantité. Toutes les catégories sociales ont connu une augmentation plus rapide de la valeur des garde-robes par rapport à l'ensemble des biens d'usage et à l'accroissement des patrimoines mobiliers<sup>19</sup>. Par conséquent, cette consommation accrue offrait la possibilité de renouveler et de changer sa garde-robe en fonction des saisons. Ainsi, notre étude sur les garde-robes angevines nous permettra d'observer si les mêmes constats peuvent être faits. Par ailleurs, l'essor et la spécialisation des métiers et des commerces liés à l'habillement au XVIII<sup>e</sup> siècle encourageant l'accélération du rythme d'apparition des nouveautés en matière de mode. Cela se traduit par une plus grande variété de textiles et une expansion de la palette de couleurs. Toutes ces dépenses animent l'économie du textile et celle qui s'est créée autour du vêtement. Par conséquent, cela entraîne, surtout à Paris, un brouillage des catégories sociales et une atténuation des normes vestimentaires, puisque les milieux populaires sont également touchés par l'amélioration des conditions économiques<sup>20</sup>. Les tensions sociales, déjà présentes au XVII<sup>e</sup> siècle, se renforcent au XVIII<sup>e</sup> siècle autour de la figure du bourgeois, qui usurpe sa condition par l'intermédiaire de son apparence. Cependant, ce brouillage social ne se restreint pas aux classes nobiliaires et bourgeoises, il s'étend jusqu'aux classes populaires qui sont désormais intégrées dans une logique de consommation.

---

<sup>17</sup> MEISS Marjorie, *La culture matérielle de la France XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Malakoff, Armand Colin, 2016, p. 157-158.

<sup>18</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, op. cit., p. 216.

<sup>19</sup> *Ibid*, p. 230.

<sup>20</sup> MEISS Marjorie, *La culture matérielle...*, op cit., p. 171.

Ce qui était réservé au cercle étroit de la haute aristocratie ou de la très riche bourgeoisie s'est généralisé en créant une confusion des conditions et des rangs<sup>21</sup>. Notre étude visera également à déterminer si les populations modestes d'Angers parviennent, au même titre que les populations parisiennes, à atteindre un certain niveau de consommation. Il sera également pertinent de s'interroger sur la bourgeoisie angevine et de voir si ses pratiques vestimentaires rivalisent avec celles de la noblesse. Enfin, l'expansion de la presse féminine spécialisée dans la mode dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle rend cette période d'autant plus intéressante à analyser. Les plus grands succès tels que *Le Journal des Dames* (1759-1778) ou *Le Cabinet des Modes* (1785-1793) contribuent à la diffusion de la mode parisienne dans les provinces. Ainsi, nous partons du postulat que ces revues devaient aussi être lues par les élites angevines.

Notre étude se concentre sur l'espace angevin, incluant la ville d'Angers et ses seize paroisses urbaines (Saint-Michel-du-Tertre, Saint-Maurille, Saint-Pierre, Saint-Denis, Saint-Julien, Saint-Martin, Saint-Michel-de-la-Palud, Sainte-Croix, Saint-Evrault, Saint-Aignan, Lesvière, Saint-Laud, Saint-Maurice, La Trinité, Saint-Jacques et Saint Nicolas) ainsi que ses environs. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Angers comptabilisait 25 044 habitants<sup>22</sup> répartis entre ses faubourgs, l'agglomération intra-muros et ses campagnes. La population angevine est très hétérogène, réunissant un véritable microcosme de tous les groupes entre lesquels se répartit la société d'Ancien Régime : nobles d'épée ou de robe, clergé régulier et séculier, officiers de justice, de police et de finances, rentiers, marchands, artisans, compagnons, jardiniers, closiers, journaliers, domestiques, gagne-petit et mendiants<sup>23</sup>. La diversité des classes et des corporations nous offre une opportunité d'analyser la mode vestimentaire à travers un large prisme social. En effet, pour notre étude, nous envisageons d'étudier l'ensemble des catégories sociales, à l'exception des religieuses. Dans son étude sur la ville d'Angers, François Lebrun constate qu'il existe une proportion importante de domestiques, ils représentent 10 % de la population<sup>24</sup>. Il remarque également

---

<sup>21</sup> SABATTIER Jacqueline, *Figaro et son maître, les domestiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 1992, p. 47-60.

<sup>22</sup> LEBRUN François, « Angers sous l'Ancien Régime : introduction à l'histoire démographique de la population », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°81-1, 1974, p. 151-166. Estimation de F. Lebrun à partir du recensement de 1769 et des rôles de capitation.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>24</sup> LEBRUN François (dir.), *Histoire d'Angers*, Toulouse Privat, 1984 [1<sup>ère</sup> édition 1975], p. 101.

qu'Angers est une ville de magistrats, de professeurs ecclésiastiques, de rentiers et qu'elle abrite une multitude de professions liées à l'habillement et à la parure. À Angers se côtoient la noblesse et la grande et moyenne bourgeoisie. Les maîtres de différents métiers se classent parmi les plus riches, tandis que la situation des artisans du bâtiment et des ouvriers est précaire<sup>25</sup>. La part active de la population d'Angers s'élève à 38 % de la population totale, dont 35 % sont des femmes<sup>26</sup>. En effet, elles sont nombreuses dans les trois secteurs suivants : la domesticité, l'industrie textile et l'habillement. Une grande majorité d'entre elles vivent seules ou sont célibataires ou veuves. Ces données sont essentielles pour notre recherche, qui se concentre sur l'habillement féminin. En effet, le statut matrimonial et le métier exercé par ces femmes sont des éléments indispensables à prendre en compte lors de l'analyse de leur garde-robe.

Concernant l'économie angevine, l'implantation d'une raffinerie de sucre et l'exploitation des ardoisières drainent le secteur économique de la ville. Toutefois, concernant l'industrie du textile, bien qu'elle soit la principale activité de la ville, ce secteur n'est jamais parvenu à se développer de manière durable, malgré de nombreuses tentatives entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cette activité se limite à la production d'étamine\* avec la fabrication de droguets\* et de serges\*<sup>27</sup>. Elle demeure traditionnelle et répartie entre de petits ateliers familiaux dont la production est destinée au marché local. En effet, les étoffes qui étaient produites étaient communes, peu chères et destinées à l'usage des campagnes<sup>28</sup>. En 1649, il y a eu une tentative de faire d'Angers un grand centre de production de toile, cependant, ce projet a échoué<sup>29</sup>. Les nombreux rapports de cette manufacture toilière démontrent la médiocrité de ses productions. Angers ne produit que des toiles grossières, de peu de valeur, destinées à la fabrication de housses ou de rideaux pour les populations paysannes<sup>30</sup>. Par ailleurs, l'industrie lainière a également failli. Vers 1670, l'intendant Voisin de la Noiraye l'a décrite dans une lettre destinée à Colbert comme étant médiocre<sup>31</sup>. Par la

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>26</sup> MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1984, p. 184-185.

<sup>27</sup> BONDOIS Paul-Marie, « État de l'industrie textile en France, d'après enquête du contrôleur général Desmarest (début du XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 104-1, 1943, p. 189.

<sup>28</sup> MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal... op. cit.*, p. 191.

<sup>29</sup> LEBRUN François (dir.), *Histoire d'Angers, op. cit.*, p. 96.

<sup>30</sup> MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal..., op. cit.*, p. 193-194.

<sup>31</sup> LEBRUN François (dir.), *Histoire d'Angers, op. cit.*, p. 188.

suite, le déclin de cette industrie ne sera pas compensé par le développement d'une industrie des bas au métier créée en 1727. Puis, de nouvelles manufactures de textiles sont fondées au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais la faillite s'installe progressivement. Néanmoins, à l'échelle provinciale, il existe une activité liée au textile dans le Maine voisin. À titre d'exemple, nous retrouvons Le Mans pour sa fabrication d'étamine et Laval pour sa production de toiles et de draps<sup>32</sup>. Dans les Mauges, il y a également la ville de Cholet, spécialisée dans la production de mouchoirs. D'autre part, à l'échelle nationale, Angers bénéficie d'une position stratégique, proche de Paris, des toileries et rouenneries de Normandie et surtout de Nantes, fabricante de toile et de cotonnades. Ainsi, malgré l'absence d'une industrie du textile prospère à Angers, il serait intéressant d'examiner si les femmes angevines parviennent néanmoins à se procurer des tissus de qualité et qui sont en vogue au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans un premier temps, il est essentiel de revenir sur les différents courants historiographiques ayant nourri les réflexions autour de l'histoire du vêtement. Notre état de l'art examinera l'héritage de l'histoire des apparences et celle du corps, ainsi que les apports de l'histoire de la culture matérielle, de la consommation et de la presse, avant de réduire notre perspective à une histoire locale. La seconde partie sera consacrée à la présentation des sources mobilisées pour cette recherche, principalement issues des archives notariales. Enfin, la troisième partie est dédiée à notre étude de cas, fondée sur une analyse minutieuse des sources. Cette dernière partie nous permettra d'examiner les tenues portées par les Angevines et de mettre en évidence les habitudes de consommation vestimentaire propres à chaque catégorie sociale. Elle offrira aussi l'occasion d'examiner le contenu des garde-robes : la quantité et la valeur marchande des pièces, les textiles employés, les couleurs et les motifs qui embellissent leurs habits. Nous analyserons également les pratiques culturelles associées aux vêtements, telles que la réutilisation, la transmission et le don.

---

<sup>32</sup> BONDOIS Paul-Marie, « État de l'industrie textile... », art. cit., p. 188-189.

# ÉTAT DE L'ART

L'histoire du vêtement, héritière de l'histoire du costume, a été révisée pour s'adapter aux nouvelles réflexions autour des pratiques sociales et culturelles de la population durant les Temps modernes. En premier lieu, nous dresserons un aperçu des principales évolutions historiographiques sur la mode depuis les années 1980, en mettant en lumière les travaux des historiens qui ont contribué à enrichir ce domaine. La deuxième partie se focalise sur la relation entre l'histoire des vêtements et celle du corps, et sur la nécessité d'étudier ces deux thématiques de manière conjointe. Dans une troisième partie, nous aborderons l'héritage historique des années 1970, particulièrement celui issu des travaux de l'école des Annales. En effet, faire une histoire de l'habillement implique d'examiner les réflexions apportées par l'histoire de la culture matérielle, de la consommation et de la presse. Enfin, nous finaliserons cette présentation en mettant l'accent sur les recherches portant sur l'histoire sociale et locale de l'Anjou.

## I. Une perspective renouvelée sur l'histoire vestimentaire dans l'historiographie française

### A. De l'histoire du costume à l'avènement d'une histoire du vêtement

Le costume est par essence un signe de pouvoir et d'autorité. Selon Roland Barthes, il a pour principale fonction de *signifier*<sup>33</sup>. Le goût pour l'histoire du costume naît au XIX<sup>e</sup> siècle, lors du renouveau romantique pour le Moyen Âge et la Renaissance. Des grands historiens ont marqué cette histoire, comme Jules Quicherat<sup>34</sup>. Ils proposaient une périodisation des phénomènes vestimentaires en utilisant différentes sources textuelles et iconographiques. Leurs œuvres mettaient l'accent sur l'évolution chronologique des styles, dont l'inspiration provenait des désirs des maîtresses royales. Ils traitaient le costume comme une addition de pièces, ainsi la pièce vestimentaire devient une sorte « d'événement historique »<sup>35</sup>. Plus

---

<sup>33</sup> BARTHES Roland, *Système de la mode*, Paris, Éditions du Seuil, 1967, p. 21.

<sup>34</sup> QUICHERAT Jules, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1875.

<sup>35</sup> BARTHES Roland, « Histoire et sociologie du Vêtement », *Annales*, n°12-3, 1957, p. 430.

récemment, *l'Histoire du costume en Occident de l'Antiquité à nos jours*<sup>36</sup> de François Boucher, publiée en 1965, est devenue une référence en matière d'histoire du costume. Les nombreuses rééditions témoignent de son succès. Il présente une analyse des caractéristiques essentielles du costume occidental et de leur propagation à travers des sources iconographiques. Les conservateurs de musée étaient les premiers à s'intéresser à l'histoire du costume. Tel est le cas de Madeleine Delpierre, la première conservatrice du Musée de la mode et du costume situé au Palais Galliera à Paris, crée en 1895, qui est à l'origine de l'ouvrage *Se vêtir au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>37</sup>. Cet intérêt pour l'histoire du costume confirme l'idée que l'étude du vêtement était étroitement liée à la reconstitution historique. Ces manuels illustrés exposaient une chronologie des changements vestimentaires, à l'occasion par pays, en aboutissant aux vêtements actuels.

À présent, l'histoire du costume est perçue comme obsolète. De nombreux historiens ont remis en cause la méthodologie employée, les terminaisons et dates utilisées. Cette discipline privilégiait le pittoresque et l'accessoire au détriment du système vestimentaire<sup>38</sup>. Elle mettait l'accent sur l'usage distinctif du vêtement, en omettant l'aspect social, culturel et économique auquel le vêtement contribuait. Elle négligeait également la manière dont le vêtement participait à la construction de l'apparence ainsi qu'à celle du corps<sup>39</sup>. Par conséquent, les costumes aristocratiques étaient constamment surévalués dans l'histoire du costume. Elle créait des modèles applicables à une époque donnée, alors qu'il paraît difficilement envisageable d'établir des modèles pour un phénomène aussi complexe que la mode. En outre, ce raisonnement ne tenait pas compte du marché développé autour du vêtement. La fabrication, la réutilisation, l'usage social ou les contraintes corporelles n'étaient jamais abordés<sup>40</sup>. L'« effet Quicherat » présenté par D. Roche dans *La culture des apparences* dépeint cette tendance à étudier l'habillement à travers des stéréotypes répétés, n'intégrant pas les problèmes de la fonction sociale et ni les enjeux

---

<sup>36</sup> BOUCHER François, *Histoire du costume en Occident. Des origines à nos jours*, Paris, Flammarion, rééd. 2008 [ 1<sup>ère</sup> édition 1965].

<sup>37</sup> DELPIERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Adam Biro, 1996.

<sup>38</sup> BARTHES Roland, « Histoire et sociologie du Vêtement », art. cit., p. 436. « Système vestimentaire » définit comme étant un « système global apparent ou comme un système partiel formant une unité d'usage ou de signification ».

<sup>39</sup> BLANC Odile, « Histoire du costume : quelques observations méthodologiques » *Histoire de l'art*, n°48, 2001, p. 155.

<sup>40</sup> PELLEGRIN Nicole, « Le vêtement comme fait social », *op. cit.*, p. 83.

économiques du vêtir<sup>41</sup>. Par ailleurs, cette histoire du costume présente des limites concernant l'utilisation des sources. Effectivement, les sources utilisées sont essentielles iconographiques, comme les peintures, les gravures ou les dessins, mais leur fiabilité est discutable. Enfin, l'histoire du costume étudie l'habillement nobiliaire, démontrant un total désintérêt pour le vêtement populaire et celui des classes paysannes. Malgré cela, l'expression de « costume paysan » est employée dans certains ouvrages, mais il est difficile de concevoir une étude du costume paysan, car le terme de « costume » désigne les vêtements d'apparat et non ceux qui sont portés quotidiennement. S'ajoute à cela l'idée pour l'histoire du costume selon laquelle tout système vestimentaire est national et toujours basé sur un *leadership* aristocratique<sup>42</sup>. En somme, l'histoire du costume est devenue désuète à partir des années 1980. Les historiens ont abandonné cette histoire historisante afin de se tourner vers une étude du vêtement en tant que « fait social », révélateur des circuits économiques et des pratiques culturelles.

## **B. Les perspectives d'études dans le champ de l'histoire vestimentaire**

En histoire moderne, l'étude du vêtement a souvent servi de support à l'étude historique des apparences. L'histoire des apparences est une histoire qui reste proche des objets et des techniques de fabrication, ainsi que des aspects culturels et économiques. Lorsque l'histoire des pratiques vestimentaires et des modes s'est développée dans les années 1980, l'utilisation du concept d'« apparences » prit tout son sens. En utilisant ce concept, le champ de la recherche a été profondément modifié, passant du registre du vêtement à l'ensemble des éléments relatifs aux corps, aux bruits et aux odeurs<sup>43</sup>. De plus, le développement des *Cultural Studies* a également permis de renouveler les réflexions et les questionnements, en matière d'analyse des pratiques culturelles au sein de l'histoire socio-culturelle.

De nombreux historiens ont employé le concept d'« apparences » dans leurs travaux, tels que Philippe Perrot avec son étude sur l'habillement bourgeois, Daniel

---

<sup>41</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 29.

<sup>42</sup> BARTHES Roland, « Histoire et sociologie du Vêtement », art. cit., p. 432.

<sup>43</sup> LETHUILLIER Jean-Pierre, « Mode et vêtement dans la recherche des historiens modernistes français (depuis les années 1980) », *Regards croisés*, n°6, 2016, p. 25.

Roche avec son célèbre ouvrage *La culture des apparences*<sup>44</sup>. De même que Nicole Pellegrin et ses nombreuses études sur les usages vestimentaires, en particulier dans la région du Poitou<sup>45</sup>. Néanmoins, nous nous limitons à présenter les travaux de Daniel Roche et de Nicole Pellegrin puisqu'ils abordent la question vestimentaire à l'époque moderne.

### 1. L'œuvre pionnière de Daniel Roche en histoire du vêtement et de la mode

*La culture des apparences* est un ouvrage qui a nourri mes réflexions pour mon étude sur l'habillement féminin à Angers, tant sur le plan méthodologique, que sur les questionnements et approches qu'il met en lumière. Publié à la fin des années 1980, il est l'un des ouvrages les plus complets en histoire des apparences, en abordant toutes les thématiques sous-jacentes du sujet. Son étude approfondie sur l'histoire culturelle du vêtement, sur l'économie des garde-robes et la circulation de ces biens permet à Daniel Roche de présenter un panorama vestimentaire de Paris, du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les nombreuses rééditions dont l'ouvrage fait l'objet, dès sa parution, témoignent de la portée déterminante de cette étude.

La première partie, intitulée « Pour une histoire du vêtement<sup>46</sup> » est composée de trois chapitres. Dans le premier chapitre, Daniel Roche expose les sources pouvant être utilisées pour l'étude d'un tel sujet. Il commence par aborder l'utilisation des habits anciens exposés dans les musées. Ils permettent de nourrir la réalité sèche des sources archivistiques en visualisant les formes, les agencements des tissus, les ornements ajoutés, la variété des coupes et l'utilisation des broderies et des boutons<sup>47</sup>. Puis, l'iconographie, à savoir les peintures, les dessins et les gravures, est un substitut des vêtements disparus. Cependant, il faut tenir compte que la figuration des grandes figures sociales est plus accessible que celle des modestes, bien qu'elle ne soit pas inexistante. De plus, les gestes et les corps mis en scène par les artistes. Les sources littéraires et imprimées, comme les dictionnaires, peuvent également être sollicitées. Effectivement, leur lecture nous offre un éclairage sur le vocabulaire et les usages qui

---

<sup>44</sup> PERROT Philippe, *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie*, Bruxelles, Complexe, 1992 ; ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit.

<sup>45</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les inventaires après décès », *Évolution et éclatement du monde rural, France-Québec XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècle*, Colloque de Rochefort 1982, Paris-Montréal, 1986.

<sup>46</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 11-61.

<sup>47</sup> *Ibid*, p. 15-16.

ont disparu. En complément, il faut aussi consulter des lexiques angevins afin de comprendre les régionalismes que nous pouvons rencontrer dans les sources<sup>48</sup>. On retrouve également les classiques inventaires après-décès, qui fournissent à Daniel Roche une base statistique suffisante. Enfin, le « notarial parisien<sup>49</sup> » lui permet de reconstituer l'activité commerçante des métiers liés à l'habillement. Dans un second chapitre, il revient sur la longue tradition historiographique de l'histoire du costume et de la mode. Il démontre les limites de l'« effet Quicherat<sup>50</sup> », présenté précédemment. Puis, il analyse les travaux menés sur le vêtement, en psychanalyse et en anthropologie. Le vêtement est alors perçu comme un langage du corps et des désirs<sup>51</sup>. D. Roche consacre son troisième chapitre à l'étude du fonctionnement du système de la mode. Il tente de saisir comment l'habillement reflète à la fois une démarche individuelle et collective, comment les mœurs et les lois somptuaires influencent les pratiques vestimentaires, et toute l'ambiguïté qu'il existe autour de la notion d'« Ancien Régime vestimentaire<sup>52</sup> ». Il étend même son analyse aux pratiques vestimentaires du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les résultats de son étude sur les pratiques vestimentaires parisiennes sont présentés dans la deuxième partie de son ouvrage, intitulée « L'économie des garde-robes<sup>53</sup> ». Cette partie est essentielle pour mon étude. Dans le quatrième chapitre, il présente l'échantillon qu'il a analysé. La capitale est sans aucun doute une ville stratégique pour étudier l'ensemble des mécanismes de l'économie de consommation et de production. Il décrit en détail la méthodologie qu'il a appliquée à ces deux sondages de cinq cents inventaires datés entre 1700 et 1789, en soulignant à la fois l'intérêt de leur analyse et leurs limites. Son échantillon de la population parisienne a été divisé en cinq catégories, basées sur des critères socio-professionnels : les noblesses, les salariés, les domesticités, les artisans boutiquiers et les offices et talents<sup>54</sup>. Le point central de cette partie réside dans le cinquième chapitre, qui propose une étude quantitative de l'accroissement de la valeur monétaire des garde-

---

<sup>48</sup> BORE Henri, *Glossaire du patois angevin et régional*, Maulévrier, A. H. Hérault, 1988 ; MENIERE Charles, *Glossaire angevin. Étymologique, comparé avec différents dialectes*, Marseille, Laffitte, 1979.

<sup>49</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>50</sup> *Ibid*, p. 32-36.

<sup>51</sup> *Ibid*, p. 39-47.

<sup>52</sup> *Ibid*, p. 59-61.

<sup>53</sup> *Ibid*, p. 69-242.

<sup>54</sup> *Ibid*, p. 76.

robes parisiennes. Par ailleurs, D. Roche s'attache à exposer en détail l'évolution de la valeur monétaire de chaque catégorie sociale. Pour compléter cette analyse économique des inventaires, il est également nécessaire de s'intéresser au contenu des armoires, ce à quoi est consacré le sixième chapitre. Dans ce chapitre, D. Roche, compare la composition des armoires en adoptant une double perspective, à la fois genrée et sociale, tout en analysant son évolution entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Son approche méthodologique met en exergue divers critères de comparaison tels que, les textiles employés, les couleurs et les motifs, l'ornement et la qualité des vêtements. Il constate à partir de ces résultats que les silhouettes masculine et féminine ont subi des modifications. En effet, les pratiques vestimentaires se transforment et les habitudes s'interchangent entre catégories sociales<sup>55</sup>. Le septième chapitre, intitulé « L'invention du linge<sup>56</sup> », est indispensable dans l'étude du vêtement. S'intéresser aux apparences et aux usages culturels implique de s'interroger sur des problématiques liées à l'hygiène et à la propreté. Dans le huitième chapitre, il fournit une analyse approfondie des noblesses urbaines et rurales. Il justifie son étude de cas en raison de leur rôle moteur dans l'économie, en particulier celle du luxe, et pour l'importance qu'ils accordent au paraître. Le chapitre final de cette partie est consacré à l'uniforme, mais il n'est pas pertinent pour mon étude qui porte sur les vêtements féminins.

Dans une troisième partie, D. Roche aborde l'aspect économique et commercial en esquissant les métiers et le marché qui se sont développés autour du vêtement. Bien que ce mémoire n'inclut pas cette partie, l'approche axée sur la production et le commerce demeure néanmoins pertinente. Le dixième chapitre est dédié à la production du vêtement. Une fois de plus, Paris se révèle être un terrain idéal pour étudier ce phénomène. D. Roche met également en exergue les savoir-faire ruraux en matière de production de textile. Il analyse ensuite la consommation vestimentaire en fonction des besoins de la population parisienne, en suivant le modèle de Maître Jèze<sup>57</sup>. Puis, il analyse la composition des corporations dédiées à la production vestimentaire. Il termine ce chapitre en soulignant un aspect captivant,

---

<sup>55</sup> *Ibid*, p. 120-122.

<sup>56</sup> *Ibid*, p. 149-174.

<sup>57</sup> JEZE, *État ou Tableau de la ville de Paris*, Paris, Prault père, Valat-Lachapelle, Guillyn, Duchesne, Lambert, 1765.

à savoir le rôle majoritaire qu'avaient les femmes au sein de cette proto-industrie. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles étaient responsables du succès de ces industries de mode<sup>58</sup>. Le onzième chapitre approfondit la question de la production, en faisant une histoire corporative des métiers qui participaient à la fabrication des vêtements. À l'aide de graphiques, D. Roche décrit les relations qu'ils entretenaient et la hiérarchie qui existait entre eux. Il mentionne à la fois la production de linge et celle des parures. Le douzième chapitre présente une approche novatrice, puisqu'il traite de l'aspect illicite qui s'est développé parallèlement au commerce vestimentaire. L'utilisation de sources judiciaires permet à D. Roche de faire une véritable histoire du vol vestimentaire. Ce chapitre permet également d'évoquer les circuits de friperie. Ces réseaux de revente d'occasion participaient également à la circulation des vêtements. Dans le treizième chapitre, nommé « L'entretien du vêtement : de la bienséance à la propreté<sup>59</sup> » D. Roche explique qu'il est difficile de saisir le fonctionnement du système d'entretien des vêtements à partir des inventaires. Système qui était influencé par les mutations « du sale et du propre<sup>60</sup> ». Cependant, l'inventaire rural apporte des informations précieuses en mentionnant les ustensiles ou grâce au lexique de l'usure et du réemploi<sup>61</sup>. D'autre part, les dépenses domestiques, notamment les notes de blanchissage, nous renseignent sur ces pratiques du côté des noblesses.

La quatrième partie, intitulée « Vérités et masques<sup>62</sup> », explore les différentes modes de circulation et de communication autour du vêtement. Dans le quatorzième chapitre, D. Roche fait une analyse sociologique des normes et codes manifestés dans l'habillement, en s'appuyant sur des sources littéraires, telles que *Les Contemporaines* de Rétif de La Bretonne, *L'Utopie* de Thomas More ou les nombreuses œuvres de Jean-Jacques Rousseau<sup>63</sup>. Cette analyse s'inscrit dans une histoire sociale et culturelle des normes et de la mise en scène des jeux de pouvoir. Dans le quinzième chapitre, il s'inspire des travaux de Jacques Proust sur l'*Encyclopédie* afin de comprendre l'écart entre l'imaginaire du système vestimentaire à l'époque moderne et les réalités des pratiques, en s'appuyant sur le

---

<sup>58</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences*, op. cit., p. 277.

<sup>59</sup> *Ibid*, p. 347.

<sup>60</sup> *Ibid*, p. 366.

<sup>61</sup> *Ibid*, p. 348.

<sup>62</sup> *Ibid*, p. 381-474.

<sup>63</sup> RETIF DE LA BRETONNE Nicolas Edme, *Les Contemporaines*, Paris, Lemerre, 1875 ; MORE Thomas, *L'Utopie*, Louvain, Dirk Martens, 1516.

champ lexical<sup>64</sup>. Dans un second temps, il mentionne l'influence du discours médical sur la manière de se vêtir. En effet, le changement des mœurs vestimentaires est si profond qu'il suscite l'intérêt et la critique des hygiénistes et des philosophes de l'époque. La mode apparaît dans toute son ambiguïté : elle est à la fois un facteur de liberté et de contrainte. Elle égalise les individus tout en brouillant les hiérarchies sociales. Le chapitre final traite d'un aspect non négligeable dans l'étude de la diffusion de la mode : la presse. Ces publications permettaient aux populations provinciales de suivre de près le mouvement de la mode, jouant ainsi un rôle central dans le système de consommation. D. Roche fait une analyse de l'*auctorialité* des différents périodiques et comment ceux-ci alimentent la « culture de la féminité<sup>65</sup> », en façonnant et en diffusant des idéaux de beauté et de mode.

La lecture de cette somme s'est révélée particulièrement bénéfique pour mon étude. Elle s'inscrit dans une perspective large de l'histoire des apparences, en recouvrant les champs de l'histoire culturelle, sociale et économique. L'auteur propose une analyse complète de l'histoire du vêtement, en tenant compte à la fois des aspects techniques et matériels, ainsi que des conditions de travail de ceux impliqués dans la production. Toutefois, il est regrettable de ne pas disposer d'un lexique des termes techniques et vestimentaires. De plus, certains passages présentent des redondances, et le style de l'auteur, parfois laborieux, peuvent rendre la lecture indigeste.

## 2. L'histoire des pratiques vestimentaires à travers les travaux de Nicole Pellegrin

Historienne de formation, Nicole Pellegrin est spécialiste de l'anthropologie historique des XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles. Ses travaux ont toujours été axés sur la culture matérielle des sociétés préindustrielles ; le textile et les pratiques vestimentaires font partie de ses sujets de prédilection. Elle est également une historienne de la fête et du quotidien et se consacre aussi à l'étude du genre et des femmes<sup>66</sup>. Au début des années 1980, elle publie de nombreux articles concernant la culture matérielle et les pratiques

---

<sup>64</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 413.

<sup>65</sup> *Ibid*, p. 465.

<sup>66</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les bacheleries : fêtes et organisations de la jeunesse dans le Centre-Ouest, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1983 ; PELLEGRIN Nicole, BARD Christine (dir.), « Femmes travesties : un « mauvais » genre », *Clio : Histoire, femmes et société*, n° 10, 1999, p. 1-23.

vestimentaires rurales du Poitou en s'appuyant sur les sources classiques de l'histoire sociale et culturelle : les inventaires après décès. Elle a été parmi les premières à porter un intérêt aux vêtements ruraux et elle a démontré qu'il existait des variétés régionales en matière d'habillement rural. Elle ne se contente pas de décrire les vêtements, au contraire, elle analyse ces pratiques et étudie également leur production et leur circulation<sup>67</sup>. Rappelant ainsi les travaux de Daniel Roche sur l'apparence vestimentaire parisienne. Ainsi, les recherches de N. Pellegrin viennent compléter celles de D. Roche. L'ouvrage *Les vêtements de la liberté. Abécédaire des pratiques vestimentaires françaises de 1780 à 1800*<sup>68</sup> réunit l'intégralité des connaissances qu'elle a acquises en matière de culture vestimentaire. Au sein de cet abécédaire, le vêtement est étudié comme un langage dont l'ensemble des éléments forme système<sup>69</sup>. Le format de l'abécédaire offre à N. Pellegrin une certaine liberté dans le choix des sujets qu'elle aborde à travers des rubriques. Son étude lui permet aussi de mettre fin à de nombreux stéréotypes en démontrant que la mode était présente dans les campagnes grâce à une étude des détails, des accessoires et celle d'une subtile logique des modifications mineures<sup>70</sup>. N. Pellegrin poursuit son travail sur la question vestimentaire en étendant ses champs d'étude vers le genre, le corps et la construction des apparences. En fin de compte, N. Pellegrin a contribué à renouveler le champ historiographique du vêtement, en considérant ce dernier comme « un fait social total<sup>71</sup> ». Au sein des actes de colloques rassemblés dans l'ouvrage *Histoire sociale. Histoire globale ?*<sup>72</sup>, N. Pellegrin encourage les historiens à prendre en compte la consommation semi-durable et la circulation vestimentaire des milieux populaires. De cette manière, il est également fondamental pour elle que les chercheurs saisissent les enjeux de la distinction sociale et les informations que le vêtement communique<sup>73</sup>. Les recherches de Nicole Pellegrin constituent un élément essentiel pour mon étude

---

<sup>67</sup> PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons : Le vieux et le neuf en Poitou et Limousin XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles », *Ethnologie française*, n°3, juillet-septembre 1986 ; PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou ... », art. cit.

<sup>68</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté : abécédaire des pratiques vestimentaires en France de 1780 à 1800*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989.

<sup>69</sup> CORBIN Alain, « Nicole Pellegrin, Les vêtements de la liberté. Abécédaire des pratiques vestimentaires françaises de 1780 à 1800 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°46, 1991, p. 630.

<sup>70</sup> *Ibid*, p. 631.

<sup>71</sup> PELLEGRIN Nicole, « Le vêtement comme fait social », *op. cit.*, p. 85.

<sup>72</sup> CHARLE Christophe (dir.), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Édition de la Maison des sciences de l'homme, 1993.

<sup>73</sup> *Ibid*, p. 82-93.

sur l'habillement féminin angevin puisque nous sommes confrontés, à travers nos recherches, à l'analyse de l'habillement rural. Ses travaux sont indispensables tant sur le plan métrologique que sur les nouvelles réflexions qu'elle a apportées concernant la culture matérielle et les usages qui se sont développés dans les milieux ruraux autour de l'habillement. Par ailleurs, en raison de la proximité géographique entre le Poitou et Angers, les résultats qu'elle a tirés de ses recherches nous permettront d'établir une comparaison entre l'habillement féminin poitevin et angevin.

### 3. Le renouvellement du champ historiographique du vêtement rural à travers les travaux de deux historiennes

Les récentes études ont relativisé l'opinion de Fernand Braudel à propos de l'habillement rural, il considérait que « l'habit [des ruraux] restera, des siècles durant, semblable à lui-même<sup>74</sup> ». En effet, ce n'est que récemment que le champ historiographique des apparences s'intéresse à l'habillement rural, intérêt notamment initié par Nicole Pellegrin. Ces études ne se restreignent pas aux habits, mais englobent tous les aspects de la vie quotidienne et plus précisément l'ensemble des pratiques culturelles de ce groupe social. L'habillement est donc analysé en concomitance avec l'habitat et son ameublement, les pratiques alimentaires, le rapport à l'hygiène, la vie économique du foyer... Dans le cadre de ma recherche, j'ai choisi de dépouiller les inventaires de la commune de Chalonnes-sur-Loire, me donnant ainsi l'occasion d'étudier l'habit paysan. De ce fait, les travaux de deux historiennes ont apporté une contribution à mes réflexions à ce sujet : Françoise Waro-Desjardins et Micheline Baulant, dont l'approche parfois singulière des inventaires après décès et les résultats qu'elles ont tirés nourrissent mes réflexions.

#### a. *Meaux et ses campagnes, Vivre et survivre dans le monde rural sous l'Ancien Régime, Micheline Baulant*

L'ouvrage posthume *Meaux et ses campagnes, Vivre et survivre dans le monde rural sous l'Ancien Régime*<sup>75</sup> rassemble une vingtaine d'articles rédigés par

---

<sup>74</sup> GARNOT Benoît, *Sociétés, cultures et genres de vie dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette supérieur, 1991, p. 102.

<sup>75</sup> BAULANT Micheline, *Meaux et ses campagnes. Vivre et survivre dans le monde rural sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

Micheline Baulant. L'objectif de l'ouvrage était de rendre hommage à une historienne qui a apporté sa contribution, pendant un demi-siècle, au renouvellement de l'histoire sociale des campagnes. L'auteure propose une étude approfondie des comportements familiaux et des conditions de vie des hommes et des femmes qui vivaient à Meaux et dans les villages voisins, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>. Pour notre étude, seulement deux articles ont retenu notre attention. Dans le premier article intitulé « Enquête sur les inventaires après décès autour de Meaux aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », M. Baulant propose une présentation complète des inventaires après décès, une source qu'elle a pleinement exploité pour son étude. Elle détaille les circonstances dans lesquelles ils étaient réalisés, leurs caractéristiques et leur organisation tout en précisant leurs modalités d'accès. Elle constate des écarts de pratiques selon les lieux ou les périodes et présente toutes les difficultés et les lacunes que ces sources comportent. Son analyse minutieuse offre toutes les clés de compréhension de ces sources. Le deuxième article intitulé « Niveaux de vie paysans autour de Meaux en 1700 et 1750 » est une synthèse de l'analyse des inventaires ruraux. En premier lieu, elle met en évidence les aspects critiques des inventaires qu'elle a examinés, puis elle exprime ses doutes concernant l'estimation et le degré de crédit qu'elle leurs accordent<sup>77</sup>. La section sur l'analyse quantitative des vêtements féminins apporte un éclairage sur les usages vestimentaires féminins de la région de Meaux<sup>78</sup>. Cette étude lui permet de constater les vêtements qui perdent en popularité et ceux qui gagnent du terrain dans les vestiaires féminins. De plus, elle remarque qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a une diversification significative des textiles et des coloris. La méthode de M. Baulant se résume en trois points : repérer les lacunes des inventaires, répartir les vêtements par catégories genrées et enfin, la partie la plus cruciale, repérer la diffusion, l'apparition et le prix de chaque item. Toutefois, cette méthodologie a été remise en question, notamment par Gérard Béaur dans un article intitulé « Niveau de vie et révolution des objets dans la France d'Ancien Régime. Meaux et ses campagnes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>79</sup> ». Gérard Béaur reprend l'étude de M. Baulant et les inventaires qu'elle a dépouillé et cherche aussi à mettre en évidence les limites méthodologiques de M.

---

<sup>76</sup> *Ibid* p. 16.

<sup>77</sup> *Ibid*, p. 272-273.

<sup>78</sup> *Ibid*, p. 282-284.

<sup>79</sup> BEAUR Gérard, « « Niveau de vie et révolution des objets dans la France d'Ancien Régime. Meaux et ses campagnes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », » *Revue d'Histoire moderne & contemporaine*, n°64-4, 2017, p. 25-58.

Baulant. Il montre que l'abondance et la précision des indications alimentent une surabondance d'information et une profusion de détails<sup>80</sup>. La démarche de M. Baulant rompait avec les méthodes classiques en repérant les apparitions ou l'absence d'objets pour établir un indicateur de leur progression. Cependant, selon G. Béaur, ce n'est pas parce qu'un objet n'est pas noté qu'on doit immédiatement en conclure qu'il ne figurait pas dans le patrimoine du défunt. Pour autant, la méthodologie employée par M. Baulant demeure une référence crédible, il suffit de veiller à ne pas se perdre dans une multitude de subtilités. En somme, les derniers travaux de M. Baulant sur la consommation et les conditions de vie matérielle lui ont permis une comparaison dans le temps et l'espace sur l'évolution des différents aspects de la vie quotidienne. Sa méthode a même donné lieu à la création d'une nouvelle grille d'analyse, pour mesurer le niveau de vie et son évolution. Ce premier exemple d'étude sur l'habillement féminin rural nous fournit une perspective globale sur les coutumes vestimentaires, que nous pourrions mettre en parallèle avec les résultats de nos propres études.

b. *La vie quotidienne dans le Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'intimité d'une société rurale, Françoise Waro-Desjardins*

L'enquête de Françoise Waro-Desjardins sur le Vexin s'inscrit dans une voie similaire à celle tracée par Micheline Baulant. Dans cet ouvrage, F. Waro-Desjardins s'attache à mettre en évidence à la fois l'unité et la diversité des évolutions matérielles d'une région<sup>81</sup>. Le premier chapitre de l'ouvrage offre une vue d'ensemble sur le cadre de vie et le décor du quotidien, en abordant la topographie du territoire ainsi qu'une description de l'habitat et de son ameublement. Le deuxième chapitre, intitulé « Se nourrir. Le poids des traditions alimentaires<sup>82</sup> » aborde l'aspect matériel et les pratiques autour de l'alimentation. Les quatrième, cinquième et sixième chapitres sont dédiés à l'hygiène et à l'entretien, à l'outillage et au capital de production ainsi qu'à la culture et aux loisirs. Pour notre recherche, le troisième chapitre suscite

---

<sup>80</sup> *Ibid*, p. 29.

<sup>81</sup> MORICEAU Jean-Marc, « Françoise Waro-Desjardins, La vie quotidienne dans le Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'intimité d'une société rurale, Auvers-sur-Oise, éd. du Valhermeil-Société historique de Pontoise, 1992 », *Histoire & Sociétés Rurales*, n° 2, 1994, p. 239.

<sup>82</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'intimité d'une société rurale*, Pontoise, Société historique de Pontoise, 1992, p. 111-147.

particulièrement notre attention. Il se consacre à l'étude des vêtements ruraux, toujours en s'appuyant sur des inventaires après décès. La section « Le costume féminin. La primauté de la solidité et de la durée face à la révolution des tissus et des couleurs », fournit une analyse détaillée de la composition des garde-robes féminines. L'auteure commence par examiner le linge de corps, en particulier la chemise\*, avant de s'intéresser aux vêtements du dessus en commentant leur évolution en matière de couleurs, de motifs et de tissus. Ensuite, une autre section est dédiée au linge de tête, incluant les coiffes\* et bonnets\*, ainsi que le linge de col\*, suivie par une section consacrée aux bijoux. Elle conclut son étude du « costume féminin » en mentionnant les éléments les plus discrets des inventaires, les manteaux et les souliers. F. Waro-Desjardins constate une augmentation des quantités dans les inventaires à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en plus d'une augmentation des richesses. S'ajoute à cela une évolution des mentalités vers une consommation désormais axée sur l'éphémère plutôt que sur une consommation durable<sup>83</sup>. L'analyse et les conclusions qu'elle tire de son étude sur la mode rurale féminine seront également mobilisables lors de la rédaction de mon mémoire. L'ouvrage se distingue par une iconographie abondante. F. Waro-Desjardins illustre son propos par le biais d'iconographies choisies avec soin, accompagnées par des extraits d'archives. De plus, l'auteure ne se restreint pas qu'à l'utilisation d'inventaires après décès, elle a aussi employé des inventaires de boutique comme celui d'un marchand mercier. Enfin, l'ouvrage comporte deux lexiques ainsi qu'une notice méthodologique. Ce qui fait de *La vie quotidienne dans le Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle* une référence à ne pas négliger en matière de culture matérielle des campagnes au XVIII<sup>e</sup> siècle dont l'étude vestimentaire nous fournit une seconde perspective sur le sujet<sup>84</sup>.

#### 4. La revue Apparence(s)

La revue électronique *Apparence(s). Histoire et culture du paraître* créée en 2007, s'inscrit dans ce renouveau de l'histoire vestimentaire et dans cette volonté de transformer les conditions de recherche et de développer de nouvelles orientations. La revue propose des articles transpériodiques et transdisciplinaires et « s'attache particulièrement aux apparences, à leur processus de fabrication, à leur diffusion et à

---

<sup>83</sup> *Ibid*, p. 204-205.

<sup>84</sup> MORICEAU Jean-Marc, « Françoise Waro-Desjardins... », *op. cit.*, p. 239.

leur perception<sup>85</sup> ». Dans l'ensemble, la revue cherche à étudier les signes et codes du paraître, matériels ou symboliques, à la fois dans les sociétés anciennes et contemporaines. Pour *Apparence(s)*, le concept d'apparence relève d'une construction sociale, économique, technique, esthétique et politique<sup>86</sup>. Concernant ces publications, la majorité des articles traite des apparences vestimentaires, en particulier celles des élites. En outre, des articles sur les parures, les bijoux ou l'apparence corporelle sont également disponibles. Par ailleurs, la revue publie des articles à caractère historiographique et d'autres qui examinent de nouvelles méthodes d'analyse des sources (recueil de costumes, peintures, comptabilités...). Les articles publiés entre 2007 et 2022 couvrent en majorité l'époque moderne et contemporaine, il existe quelques publications sur l'histoire ancienne et médiévale. *Apparence(s)* propose des articles rédigés en anglais et en français et désire également devenir une plate-forme d'édition électronique consacrée à l'histoire de la mode et du vêtement. Au minimum, la revue aspire à publier un numéro thématique par an. Elle envisageait même d'accroître la périodicité à deux publications par an, ce qui aurait stimulé la recherche autour des apparences. Cependant, depuis 2022, il semble que la revue soit en « sommeil » et qu'aucun article n'a été publié. En ce qui concerne la direction de la revue, de 2007 à 2018, la revue était placée sous la direction d'Isabelle Paresys, maîtresse de conférences en histoire culturelle et éditée par l'IRHiS (Institut de recherches historiques du Septentrion). Ensuite, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, c'est l'université de Rennes 2 avec le laboratoire Tempora et sous la conduite d'Aurélie Chatenet-Calyste, maîtresse de conférences en histoire moderne, qui se charge de sa publication. La revue, bien qu'actuellement inactive, a contribué à dynamiser la recherche sur la réflexion historique concernant les apparences et ces représentations<sup>87</sup>.

## 5. Le groupe Acorso

Dans cette même continuité historiographique, le groupement d'intérêt scientifique ACORSO (*Apparences, Corps et Société*) a été créé en 2012 par des chercheurs universitaires et des conservateurs de musée attentifs à la diversité des

---

<sup>85</sup> *Apparence(s). Histoire et culture du paraître.*, consulté le 21 janvier 2025, URL :

<https://journals.openedition.org/apparences/>

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> *Ibid.*

questions sociétales, des méthodes et des approches autour des apparences, des pratiques vestimentaires et des apprêts du corps<sup>88</sup>. Depuis quelques années, ACORSO a organisé différents colloques et plusieurs journées d'étude internationales. Ces projets, qui se situent à l'intersection entre l'histoire de la culture matérielle et des techniques, du corps et du genre, mettent en exergue la construction des identités et l'importance des apparences individuelles et collectives, de la Renaissance jusqu'à nos jours<sup>89</sup>. L'objectif du GIS ACORSO est d'incorporer l'habillement dans leurs recherches, ainsi que tous les objets liés à la mode, y compris les produits cosmétiques. Ils intègrent ainsi à l'histoire de la mode d'autres histoires qui se sont elles-mêmes renouvelées sur le plan historiographique, telles que l'histoire des techniques ou celle du corps<sup>90</sup>. L'activité du GIS est interdisciplinaire puisqu'elle s'associe à l'anthropologie, à l'ethnologie, à la sociologie, aux sciences de l'art ou aux sciences de la communication. Il tient également à interroger la matérialité des objets en utilisant à la fois des textes, des images ou des objets conservés dans les musées ou les collections privées. Une de ses caractéristiques fondamentales est la collaboration avec d'autres centres de recherche universitaires ainsi que des musées (nationaux, de société, d'industrie...)<sup>91</sup>. Il s'appuie sur le concours de chercheurs d'Europe, d'Amérique et des autres continents. ACORSO tient un blog destiné à informer de ses activités, à développer une information constamment actualisée sur les programmes de recherche, les manifestations scientifiques, les publications et la littérature grise<sup>92</sup>. Ce groupe de recherche contribue à encourager la recherche sur les apparences.

---

<sup>88</sup> ACORSO, consulté le 29 janvier 2025, URL : <https://acorso.org>

<sup>89</sup> Institut de Recherches Historiques du Septentrion, GIS ACORSO, consulté le 24 janvier, URL : <https://irhis.univ-lille.fr/recherche/gis-accorso>

<sup>90</sup> LETHUILLIER Jean-Pierre, « Faire l'histoire de la mode dans le monde occidental », *Apparence(s)*, n°9, 2019, p. 2.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Hypotheses*, ACORSO, consulté le 24 janvier, URL : <https://acorso.hypotheses.org/accueil>

## II. Une histoire de l'habillement féminin indissociable de l'étude du corps et de l'apparence féminine

Notre étude, bien qu'elle se concentre sur l'habillement féminin, implique également la question de l'apparence des femmes. L'histoire du corps est un courant historiographique de l'histoire culturelle et des représentations. L'école des Annales a marqué un tournant dans l'histoire du corps en se focalisant sur les techniques corporelles. Lucien Febvre et Marc Bloch ont fait de l'histoire du corps un programme de recherche. Dans les années 1970-1980, les travaux du philosophe Michel Foucault et de l'historienne Michelle Perrot ont apporté de nouvelles perspectives. Ensuite, dans les années 2000, les travaux de Georges Vigarello ont contribué à élaborer différentes thématiques étroitement liées à l'histoire du corps, telles que le redressement du corps, l'hygiène, le viol... Il est donc nécessaire d'examiner conjointement l'histoire du corps et du vêtement, puisqu'ils permettent de comprendre les évolutions de la mode et de la perception du corps féminin.

### A. Les travaux de Georges Vigarello

*Le corps redressé*<sup>93</sup>, publié en 1978, regroupe les premiers travaux de Georges Vigarello sur l'histoire et la philosophie du corps. À travers cet ouvrage, G. Vigarello examine comment, à travers différentes époques, le corps était soumis à des contraintes. Il s'interroge aussi sur cette injonction permanente à se tenir droit. Imprégné par la culture des années 1970, G. Vigarello met en lumière la façon dont le pouvoir tente d'encercler le corps des individus en leur imposant des normes physiques<sup>94</sup>. Il constate qu'il y a plusieurs ruptures décisives dans les manières de penser et manipuler le corps entre le XVI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Sa démarche rompt avec les autres travaux puisqu'il cherche à déterminer pour chaque période la manière dont elle se représentait le corps, son fonctionnement, son usage et sa sensibilité. C'est le troisième chapitre de cet ouvrage nommé « Un corps qui se redresse<sup>95</sup> » qui retient davantage notre attention, puisqu'il traite de la nouvelle préoccupation des médecins de l'époque à propos du corset\* ainsi que du maillot. Il démontre qu'à la seconde

---

<sup>93</sup> VIGARELLO Georges, *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, le Félin, 1978.

<sup>94</sup> *Ibid*, p. 81-133.

<sup>95</sup> *Ibid*.

moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le discours médical condamne définitivement le corset<sup>96</sup>. Le traitement du corps féminin a une incidence sur leur garde-robe, l'évolution des mœurs et du discours médical permet de comprendre la progression ou la disparition de certaines pièces dans les inventaires féminins.

Dans *l'Histoire de la beauté*<sup>97</sup>, l'approche historique du corps est axée sur un angle esthétique. Il met en évidence les évolutions des codes esthétiques et des « manières de les énoncer comme de les regarder<sup>98</sup> ». L'ouvrage présente une histoire de la beauté s'appuyant sur des sources variées comme de l'iconographie – peintures, estampes, gravures, dessins, photographies, cinéma... – mais aussi sur la beauté décrite par les témoins de l'époque à travers leurs œuvres littéraires. L'auteur étudie également l'histoire de la valorisation des apparences physiques et de ses signes expressifs ainsi que l'histoire des moyens d'embellissement qui donnent sens aux gestes et aux imaginaires corporels des mobilités et des tonicités<sup>99</sup>. La troisième partie intitulée « La beauté éprouvée<sup>100</sup> » suscite notre intérêt. En effet, en premier lieu, la sous-partie sur la différence sexuelle est essentielle puisqu'elle nous éclaire sur la vision dichotomique relative aux deux sexes à l'époque moderne qui était étroitement liée à leur fonction biologique. Ensuite, la sous-partie « Une silhouette plus libre ?<sup>101</sup> » nous intéresse également en abordant une nouvelle fois cette prescription concernant la posture droite. Comme il l'avait déjà exposé dans *Le corps redressé*<sup>102</sup>, G. Vigarello démontre que le port d'un corset rigide est contesté. Dans cette partie, il démontre que les réserves concernant le port du corset ne sont pas seulement issues des discours médicaux, mais également des normes esthétiques. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que le corset demeure, les matières deviennent moins raides et, progressivement, il est supplanté par le casaquin. L'objectif de notre étude sera de vérifier si la silhouette des femmes angevines va gagner en mobilité et en souplesse, en évaluant la fréquence des corsets et des casaquins, tout en prenant en compte le

---

<sup>96</sup> *Ibid*, p. 97-99.

<sup>97</sup> VIGARELLO Georges, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.

<sup>98</sup> BABOULENE Natacha, « Georges VIGARELLO, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2004. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2022, p. 1.

<sup>99</sup> *Ibid*.

<sup>100</sup> VIGARELLO Georges, *Histoire de la beauté*, *op. cit.*, p. 93-131.

<sup>101</sup> *Ibid*, p. 107-110.

<sup>102</sup> VIGARELLO Georges, *Le corps redressé*, *op. cit.*

tissu utilisé pour leur confection. En définitive, l'examen des aspects corporels et esthétiques nous éclaire sur les codes vestimentaires. La lecture conjointe de ces éléments nous permet de mieux comprendre ce que les femmes revêtaient.

## **B. *Le Travail des apparences ou Les Transformations du corps féminin,***

### **Philippe Perrot**

L'ouvrage *Le Travail des apparences* est également un ouvrage fondamental dans l'histoire de la culture du corps. Philippe Perrot discerne la logique des comportements avant d'expliquer leur évolution à travers une solide connaissance de la sociologie et de l'anthropologie historique<sup>103</sup>. Publié en 1984, l'ouvrage n'ignore pas les travaux antérieurs axés sur le corps et l'hygiène. Il puise son inspiration dans les travaux du sociologue allemand Norbert Elias, qui ont été redécouvert par les historiens français dans les années 1970. Cette histoire de la culture du corps fait écho à une histoire des sens et des perceptions, des pulsions et des répulsions, des fantasmes et des pudeurs, ne se dissociant pas d'une histoire des conditions de vie, des comportements ritualisés, des sociabilités, des normes de propreté, des habitudes alimentaires, des codes vestimentaires, des modèles médicaux et des disciplines corporelles<sup>104</sup>. Après avoir étudié la cosmétique de la « société de cour<sup>105</sup> » dans l'entourage de Louis XIV, Philippe Perrot présente comment la Régence inaugure les bouleversements du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un siècle marqué par l'essor de la médecine naturelle et la mode de l'exercice en plein air. Son étude s'étend jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle avec le conformisme bourgeois. P. Perrot expose les motivations profondes du *body sculpture* féminin qui s'impose à partir de la monarchie de Juillet jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale<sup>106</sup>. La seule réserve que nous pourrions formuler concernant cet ouvrage est le fait que P. Perrot considère que les nouveaux comportements qui ont émergé au XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont que de natures

---

<sup>103</sup> CORBIN Alain, « Philippe Perrot, *Le travail des apparences ou les transformations du corps féminin XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle* », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°1, 1986, p. 86.

<sup>104</sup> PERROT Philippe, *Le travail des apparences ou le corps féminin, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, p.10.

<sup>105</sup> NORBERT Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, rééd. 2008 [1<sup>ère</sup> édition 1974]. « Société de cour » est une expression forgée par Norbert Elias désignant un dispositif central dans la modification des sensibilités et des comportements de l'homme occidental au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>106</sup> PERROT Philippe, *Le travail des apparences...*, *op. cit.*, p. 87.

bourgeoises<sup>107</sup>. Le chapitre III intitulé « La grâce des chairs<sup>108</sup> » fait référence aux travaux de Georges Vigarello sur la vision du corps et l'évolution des normes esthétiques au cours de l'époque moderne. Il met en perspective ces critères de beauté avec l'évolution de la mode. En effet, la mode évolue pour correspondre aux critères de beauté, par exemple, les talons ou les corsets altèrent les corps afin d'adhérer à cette rigoureuse « esthétique du redressement<sup>109</sup> ». Le chapitre aborde également le changement de perspective au XVIII<sup>e</sup> siècle concernant le corset, en soulignant à la fois l'implication des médecins sur cette problématique et l'émergence du courant hygiéniste qui prône leur suppression. Ce chapitre se focalise davantage sur l'évolution de la mode qui suit les changements des normes esthétiques. Une fois de plus, la compréhension des standards de beauté du XVIII<sup>e</sup> siècle sont indissociables des évolutions vestimentaires. Notre étude sera en mesure de confirmer ou d'infirmer ces modifications de standards esthétiques pour Angers et ses campagnes, en attestant ou non la disparition de certains objets qui compromettaient la silhouette féminine.

### **III. La culture matérielle, la consommation et la diffusion : des approches fondamentales en histoire des pratiques vestimentaires**

Sans l'émergence d'un courant historiographique s'intéressant à la culture matérielle des sociétés passées, un courant axé sur les apparences n'aurait probablement jamais vu le jour. À l'instar de nombreux courants historiques, les approches théoriques et méthodologiques de l'école des Annales ont joué un rôle déterminant pour l'histoire de la culture matérielle. Par ailleurs, à la croisée de l'histoire culturelle, sociale et économique, l'histoire de la consommation se révèle être un instrument essentiel pour analyser les sociétés et leurs habitudes de consommation. Au même titre que l'histoire de la presse, également un outil incontournable pour saisir la diffusion et le développement des influences en matière de mode. C'est dans cette perspective que cette troisième partie est consacrée à

---

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 61-87.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 72.

l'étude des contributions de ces trois courants historiographiques ainsi qu'aux historiens qui les ont façonnés.

#### A. La naissance d'un intérêt pour l'histoire culturelle

L'histoire de la culture matérielle est une histoire sensible aux relations entretenues par les populations et leurs objets. Dans les années 1960, l'histoire de la culture matérielle a pleinement profité des apports de la sociologie, de l'ethnologie, de l'anthropologie et de l'archéologie pour se développer. Ensuite, les années 1970 ont été marquées par l'essor de l'histoire des mentalités, la redécouverte des travaux de Norbert Elias et par l'émergence de l'anthropologie historique. Ces nouvelles approches ont permis l'ouverture vers de nouveaux champs de recherche, tels que la nourriture et les manières de table, les vêtements et la manière de les porter, les goûts et les styles de vie dans la définition d'un groupe social et dans l'affirmation de la distinction<sup>110</sup>. C'est durant cette période que la culture matérielle est entrée dans le registre classique de l'historiographie des Temps modernes. Le courant historiographique français se concentre sur la sphère intime, contrairement à l'histoire culturelle anglo-saxonne, il est même comparé à une « archéologie du quotidien<sup>111</sup> » reconstituant l'environnement familial des individus. Dans *l'Histoire des choses banales*<sup>112</sup>, Daniel Roche considère qu'il existe deux raisons pour lesquelles les historiens s'intéressent à l'histoire de la civilisation matérielle et à la culture matérielle. En premier lieu, c'est un moyen de contribuer à une relecture plus générale de l'histoire économique et sociale et de s'interroger sur la naissance et le développement des économies de consommation et de commercialisation. Dans un second temps, cette histoire intellectuelle et culturelle voudrait faire comprendre les phénomènes de la vie qui, individuellement ou collectivement, relèvent de l'appropriation<sup>113</sup>.

Ce domaine de l'histoire a été profondément bouleversé par les travaux des Annales en proposant une nouvelle méthodologie de l'enquête historique. Ce courant

---

<sup>110</sup> QUELLIER Florent « Chapitre XIII. Culture matérielle et identités sociales au XVII<sup>e</sup> siècle », dans ANTOINE Annie, MICHON Cédric (dir.), *Les sociétés au XVII<sup>e</sup> siècle. Angleterre, Espagne, France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 311.

<sup>111</sup> POULOT Dominique, « Une nouvelle histoire de la culture matérielle ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°2, 1997, p. 345.

<sup>112</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, *op. cit.*

<sup>113</sup> *Ibid*, p. 9-10.

historiographique n'était clairement pas au centre des intérêts des fondateurs des Annales. Cependant, nous ne pouvons négliger l'apport de leurs recherches qui ont contribué à améliorer la connaissance des aspects les plus concrets de la vie des sociétés passées<sup>114</sup>. Les travaux de Fernand Braudel, que nous allons aborder dans un second temps, ont été précurseurs dans l'établissement de la légitimité de ce courant historiographique. Dans les années 1980, les principes de l'analyse sérielle et quantitative, méthodes massivement employées par Pierre Chaunu, ont été bénéfiques pour l'histoire culturelle. Effectivement, l'inventaire après décès constitue une source de prédilection et son étude en série a abouti à l'accumulation d'une somme de connaissances considérable sur les pratiques quotidiennes de la société d'Ancien Régime<sup>115</sup>. La méthode élaborée autour des inventaires a été initiée par des historiens tels que Pierre Goubert ou Jean Jacquart, spécialisés en histoire rurale. Puis, cette méthode quantitative a été employée par Daniel Roche dans *Le Peuple de Paris. Essais sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>116</sup>. Ensuite, l'ouvrage d'Annick Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime. 3 000 foyers parisiens (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>)*<sup>117</sup> est considéré comme une des synthèses les plus abouties sur les inventaires.<sup>118</sup>

Dans la trilogie intitulée *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Fernand Braudel traite de la consommation et de la distribution du point de vue d'un historien économiste. Il aborde des thèmes nouveaux, notamment la consommation à travers l'étude de la vie quotidienne et de la vie matérielle. Pour notre étude, seul le premier tome publié en 1967 est pertinent. En effet, F. Braudel soulignait l'intérêt de ce qu'il appelait la « civilisation matérielle », en la liant aux problématiques de l'histoire sociale et économique<sup>119</sup>. Il considérait que les objets, tout comme les gestes et les comportements des acteurs, peuvent expliquer leurs

---

<sup>114</sup> MEISS Marjorie, *La culture matérielle...*, op. cit., p. 11.

<sup>115</sup> CERDEIRA Virginie, « La culture matérielle en histoire moderne. Entre approches anciennes et nouvelles perspectives », *Jeunes Chercheur.euses TELEMMe*, consulté le 22 janvier 2025, URL : <https://jjctelemme.hypotheses.org/1043#:~:text=D%C3%A9j%C3%A0%20en%201967%2C%20Fernand%20Braudel,expliquer%20leurs%20actions%20%C3%A9conomiques%20quotidiennes>

<sup>116</sup> ROCHE Daniel, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1998.

<sup>117</sup> PARDAILHÉ-GALABRUN Annick, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

<sup>118</sup> MEISS Marjorie, *La culture matérielle...*, op. cit., p. 14-15.

<sup>119</sup> ARCHAMBAULT Fabien, CHARPY Manuel, FABRE Clément, GOETSCHÉL Pascale, « Histoires matérielles », *Revue d'histoire culturelle*, n°4, 2022, p. 9.

actions économiques. F. Braudel cherche à établir « une espèce d'anatomie du quotidien<sup>120</sup> » à travers un dépouillement d'inventaires considérable, qui est caractérisé par ses concepts de longue durée, de grandes structures et d'histoire globale. Au sein de ces huit chapitres, il explore diverses thématiques de la vie quotidienne, il introduit son propos par la démographie, puis, il s'intéresse à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Le quatrième chapitre intitulé « Le superflu et l'ordinaire : l'habitat, le vêtement et la mode<sup>121</sup> » Il offre une bonne entrée en matière de consommation et de pratiques vestimentaires. Il porte une attention particulière aux matières, aux procédés de fabrication et à leur coût, aux fixités culturelles, aux modes et à la hiérarchie sociale. La sous-partie sur le concept de mode est très intéressante puisque F. Braudel en donne une définition de ce concept à partir de dictionnaires de l'époque. Il insiste sur le fait que ce concept ne se limite pas seulement aux vêtements et qu'il englobe différents aspects de la vie quotidienne comme « le geste de coquetterie, la façon d'accueillir à sa table ou le soin pris à cacheter une lettre<sup>122</sup> ». Cette définition nous rappelle que la mode peut renvoyer à la façon de parler, de manger, de marcher ou encore aux soins donnés aux visages ou aux cheveux. Les deux derniers chapitres sont dédiés à la monnaie et aux villes, faisant ainsi écho au second tome qui décrit les mécanismes des « marchés<sup>123</sup> ». Les travaux de F. Braudel sont une référence indispensable en matière de culture matérielle et de consommation, puisqu'il a participé à théoriser des concepts devenus indispensables pour nos recherches.

## **B. Une autre approche de l'étude du quotidien : l'histoire de la consommation**

L'histoire de la consommation a émergé dans les années 1960 grâce à la publication dans la revue des Annales de la grande enquête de Fernand Braudel sur la vie matérielle et à l'essor de l'histoire culturelle. Au départ, l'histoire de la consommation se trouvait intégrée à l'histoire économique, en tant qu'histoire

---

<sup>120</sup> BOURCIER DE CARBON Philippe, « Fernand Braudel – Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », *Population*, n°2, 1981, p. 428.

<sup>121</sup> BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Tome 1. Les structures du quotidien*, Paris, Armand Colin, 2022 [1<sup>ère</sup> édition 1967], p. 196-243.

<sup>122</sup> *Ibid*, p. 239.

<sup>123</sup> BOURCIER DE CARBON Philippe, « Fernand Braudel... », art. cit., p. 429.

quantitative se dévoilant au travers de l'histoire des prix. Puis, ce courant historiographique s'est étendu à l'histoire des populations ainsi qu'à l'histoire sociale et culturelle. À l'origine, ce courant historiographique était principalement centré sur la consommation de la période du XIX<sup>e</sup> siècle. Puis, c'est dans les années 1980 que ce champ de recherche se concentre sur la période moderne, marqué par l'ouvrage *The Birth of a Consumer society : the commercialization of eighteenth-century*<sup>124</sup>. Ce livre fit polémique au sein de la communauté historienne, puisque les auteurs remettaient en cause la thèse industrialiste et la triade industrialisation, urbanisation et modernisation de la distribution<sup>125</sup>. En effet, les auteurs à l'origine de cet ouvrage affirment que dans la société anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle, une certaine inventivité et des stratégies commerciales existaient déjà pour stimuler la consommation, comme la publicité<sup>126</sup>. En France, les travaux de Fernand Braudel ont une nouvelle fois marqué ce champ historiographique. Puis, la publication de l'*Histoire des choses banales*<sup>127</sup> de Daniel Roche en 1997 a contribué de manière décisive au renouvellement des études sur la consommation des populations du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

### 1. Le renouvellement de ce champ historiographique à travers les synthèses françaises

En 1997, la publication de l'*Histoire des choses banales*<sup>128</sup> permet à Daniel Roche de poursuivre son travail initié dans *La culture des apparences*<sup>129</sup>. L'objectif de cet ouvrage est d'approfondir ces réflexions sur l'historicité de la vie ordinaire en mettant en avant le changement de consommation qui s'observe à l'époque moderne. Cet ouvrage est une relecture approfondie de l'histoire économique et sociale traditionnelle qui n'avait pas su, auparavant, prendre en compte les phénomènes de distribution, de consommation et surtout d'appropriation individuelle ou collective

---

<sup>124</sup> MCKENDRICK Neil, BREWER John, PLUMB J. H., *The Birth of a Consumer Society. The Commercialization of Eighteenth-Century England*, Bloomington, Indiana University Press, 1982.

<sup>125</sup> COQUERY Natacha, « L'essor d'une culture de consommation à l'époque des Lumières et ses répercussions sur le commerce de détail », dans DAUMAS Jean-Claude (dir.), *Les révolutions du commerce. France, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2020, p. 31-52.

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, *op cit.*

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*

des marchandises<sup>130</sup>. Cet ouvrage se découpe en deux parties. Au sein de la première partie, D. Roche produit une réflexion globale sur les questions de production et de consommation. La seconde partie se consacre entièrement à la consommation de ce que D. Roche nomme la « vie quotidienne ». L'approche qu'il donne dans son analyse est tout à fait innovante, puisqu'il rompt avec les perspectives d'analyse qui étaient habituellement employées, comme l'opposition entre les pauvres et les riches (approche qui était majoritairement employée par F. Braudel) ou encore l'indispensable et le luxueux ou l'utilitaire et le symbolique. Cette approche permet à D. Roche de « comprendre l'espace domestique, l'interpénétration de la vie familiale et du travail qui caractérise une majorité paysanne et urbaine<sup>131</sup> ». Le huitième chapitre est le plus pertinent pour notre étude. Intitulé « Vêtements et apparences<sup>132</sup> », il porte un grand intérêt à l'évolution considérable de la consommation vestimentaire spécifique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien que ce chapitre reprenne certains points qui étaient déjà soulignés dans *La culture des apparences*<sup>133</sup>, il permet d'approfondir la logique de consommation de la société moderne. Il introduit son propos en donnant une définition des concepts de mode, d'habillement et de costume et les différentes fonctions du vêtement. D. Roche s'intéresse également à l'économie secondaire et d'occasion développées dans les milieux ruraux autour du vêtement. Puis, il analyse l'influence du discours des civilités et de ces législations sur la consommation. Cette analyse est intéressante puisqu'elle met en évidence cette dualité entre ces exigences normatives et le bouleversement de consommation provoqué par le XVIII<sup>e</sup> siècle, perturbant de ce fait la hiérarchie sociale. Il cherche également à mettre en perspective le rythme différé des mutations vestimentaires entre les villes et les campagnes. Il dégage de son analyse trois tendances qui orientent l'offre et la demande : la consommation nécessaire, ceux qui consomment pour se distinguer et les groupes dépensiers à outrance qui sont très sensibles aux changements de mode. Dans une de ces sous-parties, il se focalise sur la ville d'Avignon et notamment sur les engagements. Cette analyse de la région avignonnaise est captivante, puisque cela nous démontre que d'autres sources

---

<sup>130</sup> GRENIER Jean-Yves, « Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles)* », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°7, 1997, p. 1401.

<sup>131</sup> *Ibid*, p. 1402.

<sup>132</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, *op cit.*, p. 209-229.

<sup>133</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*

peuvent être exploitées pour une étude vestimentaire. D. Roche considère que « les objets déposés témoignent des habitudes de consommation<sup>134</sup> ». Il observe à travers ces mises à gage quels sont les vêtements déposés, leur textile, donnant ainsi une traduction de la culture textile avignonnaise et, plus globalement, ces engagements nous renseignent sur la particularité avignonnaise en termes d'habillement<sup>135</sup>. Il clôturé ce chapitre par la faramineuse expansion des garde-robes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette augmentation de la consommation concerne toutes les classes sociales. Toutefois, D. Roche précise que cet essor de la consommation n'est pas uniformément réparti et qu'il ne se manifeste pas à la même vitesse dans toutes les strates de la population. Cette population est passée d'une consommation guidée par la nécessité à une consommation orientée par le futile et l'agréable. Ce changement s'accompagne d'une série de phénomènes que nous avons déjà mentionnés précédemment, à savoir un changement de silhouette, un allègement des tissus et le développement d'une nouvelle palette de couleurs. Ce nouveau mode de consommation bouleverse également les valeurs de l'économie chrétienne et morale. Les anciennes valeurs s'effacent « contre l'obligation de la redistribution, la puissance de l'accumulation et de l'enrichissement ; contre le poids de la coutume et de la tradition, la force du choix individuel et du renouvellement ; contre la croyance que le luxe doit être réservé aux manifestations du pouvoir et du rang dictant les préséances vestimentaires, la certitude libérale des capacités <sup>136</sup> ». Dans les autres chapitres, il s'intéresse à d'autres objets, tout autant présents dans le quotidien, tels que la chaise ou le lit, comme étant des révélateurs de la diversité des pratiques et des usages sociaux. La force de cet ouvrage réside dans son attention aux objets, même ceux considérés comme « banals », qui peuvent révéler un environnement dont la compréhension repose autant sur le matériel que sur l'intellectuel<sup>137</sup>.

L'ouvrage *Histoire de la consommation*<sup>138</sup> publié par Marie-Emmanuel Chessel en 2012 a permis à l'historiographie française de combler un vide historiographique. Marie-Emmanuelle Chessel est directrice de recherche au CNRS. Son principal sujet de recherche est la société de consommation en France et dans les pays occidentaux.

---

<sup>134</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, op cit., p. 227.

<sup>135</sup> *Ibid.* Des analyses que Daniel Roche tire des travaux de Madeleine Ferrières.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 236-237.

<sup>137</sup> GRENIER Jean-Yves, « Daniel Roche, *Histoire des choses banales...* », art. cit., p. 1403.

<sup>138</sup> CHESSEL Marie-Emmanuelle, *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, 2012.

Dans son ouvrage, elle traite de l'évolution de la société de consommation en utilisant un plan chrono-thématique. Elle positionne son étude dans l'espace, en se concentrant principalement sur le cas français, tout en examinant d'autres pays comme les États-Unis<sup>139</sup>. Le premier chapitre, nommé « Genèse de la société de consommation aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>140</sup> » traite du même phénomène observé par Daniel Roche, l'évolution de la consommation des sociétés modernes à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, Marie-Emmanuelle Chessel approfondit son analyse en cherchant à saisir l'émergence de ce phénomène et à en définir les raisons. Après avoir exposé le modèle binaire antérieur à cette « révolution » en matière de consommation, opposant stratégie de survie et prodigalité aristocratique, elle identifie les trois principales transformations du XVIII<sup>e</sup> siècle qui changent les habitudes de consommation<sup>141</sup>. Elle souligne un aspect intéressant : ce changement n'affecte pas seulement la France d'Ancien Régime mais également l'Angleterre et les Pays-Bas. La première transformation, que nous avons déjà évoquée, est l'amélioration de la situation économique de la société permettant l'introduction de nouveaux produits dans les ménages. Puis, la deuxième transformation est l'émergence d'une nouvelle pensée économique mercantiliste et libérale en provenance d'Angleterre qui favorisent la demande intérieure et les consommations de luxe<sup>142</sup>. Enfin, la dernière transformation inclut aussi un phénomène précédemment mentionné, à savoir l'évolution des méthodes de production, de commercialisation, de distribution et de publicité qui ont permis l'essor de ce que Natacha Coquery appelle le « demi-luxe<sup>143</sup> ». Pour mesurer la croissance de la publicité, nous pourrions examiner les annonces publiées dans les *Affiches* d'Angers, en particulier les rubriques dédiées à la promotion de vêtements féminins. Cependant, Marie-Emmanuelle Chessel tient à signaler que ces évolutions ne sont pas de nature révolutionnaire et que c'est le XIX<sup>e</sup> siècle qui signe l'avènement de la consommation de masse, et non le XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>139</sup> FIGAROL Thomas, « Histoire économique et sociale de la France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *La Cliothèque*, 14 février 2012, consulté le 5 février 2025, URL : <https://clio-cr.clionautes.org/histoire-de-la-consommation.html>

<sup>140</sup> CHESSEL Marie-Emmanuelle, *Histoire de la consommation*, op. cit., p. 11-22.

<sup>141</sup> *Ibid*, p. 12.

<sup>142</sup> *Ibid*, p. 14.

<sup>143</sup> COQUERY Natacha, *Tenir boutique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Luxe et demi-luxe*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2011, p. 267. « Le demi-luxe désigne ces marchandises nouvelles, produits d'industries récentes et diffusées par des agents variés, qui possèdent une haute valeur symbolique mais ont perdu en qualité ».

## 2. Un nouvel angle de l'histoire de la consommation : la naissance d'un intérêt pour les boutiques

Depuis quelques années, l'histoire de la consommation s'intéresse à de nouveaux sujets, comme les lieux de consommation. À titre d'exemple, les magasins sont devenus des objets d'étude historique. Ils sont analysés comme des lieux de sociabilité féminine et de travail féminin, mais également comme des lieux de rencontre des différentes classes sociales, notamment les vendeuses de la classe ouvrière et les acheteuses de la bourgeoisie<sup>144</sup>. L'ouvrage *Tenir boutique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Luxe et demi-luxe*<sup>145</sup> de Natacha Coquery, issu de sa thèse d'habilitation à diriger des recherches de 2006 et publié en 2011, illustre cette nouvelle tendance à concevoir une histoire économique, géographique et culturelle des lieux de consommation. Natacha Coquery est professeure d'histoire moderne à l'université Lumière Lyon 2, ses recherches portent principalement sur le marché du luxe. Cet ouvrage, dont la préface a été rédigée par Daniel Roche, s'inscrit au croisement d'une double interrogation, l'accès accru des individus au marché et l'irruption des nouveaux modes de consommation<sup>146</sup>. Pour son étude, Natacha Coquery a fait preuve d'innovation en explorant des sources variées, telles que des almanachs, des guides, des annonces et des affiches, qui étaient employés à l'époque moderne par les entrepreneurs ou revendeurs comme des outils promotionnels. Toutes ces sources ont été mobilisées pour la première partie de son ouvrage intitulé « La boutique en mots<sup>147</sup> ». La seconde partie de l'ouvrage met en lumière l'effort cartographique effectué par N. Coquery, offrant une vue d'ensemble sur la répartition spatiale des boutiques à Paris. Enfin, la troisième partie étudie les modes de gestion des boutiques et les pratiques commerciales en mobilisant des livres de comptes, des bilans de faillite ou encore des inventaires après décès de bijoutiers, joailliers, tapissiers et horlogers. Bien que notre recherche ne porte pas directement sur les boutiques, la lecture du huitième chapitre s'est avérée utile pour saisir l'impact de la propagation de l'imitation et du demi-luxe dans l'espace urbain. En effet, ce chapitre introduit le

---

<sup>144</sup> MAGDA Fahrni, « Explorer la consommation dans une perspective historique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol 58, n°4, 2004, p. 468.

<sup>145</sup> COQUERY Natacha, *Tenir boutique à Paris...*, *op. cit.*

<sup>146</sup> MARRAUD Mathieu, « Natacha Coquery. *Tenir boutique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Luxe et demi-luxe* Paris, Ed. du CTHS, 2011, 406 p. », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°4, 2012, p. 1158-1160.

<sup>147</sup> COQUERY Natacha, *Tenir boutique à Paris...*, *op. cit.*, p. 37-107.

concept de « demi-luxe<sup>148</sup> », élaboré par l'historienne britannique Maxine Berg. N. Coquery examine comment ce dernier modifie les habitudes de consommation avec l'apparition de nouveaux biens plus accessibles et qui se propagent aisément au sein des classes populaires. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il existe deux procédés qui sont constamment en interaction et qui dynamisent le marché du luxe et du demi-luxe : l'innovation et l'imitation. À l'époque moderne, l'imitation n'est pas perçue de manière péjorative et rencontre un certain engouement sur le marché, séduisant une clientèle qui lui est propre, à savoir l'aristocratie. Ce renouvellement constant de la mode, facilité par de nouvelles techniques de production, permet également aux classes populaires de suivre la mode sans pour autant abandonner leurs pratiques coutumières<sup>149</sup>. Cette grande diversité des produits offre aussi une diversité des qualités, « usé », « enrichi », « fin », « faux », « neuf » et « vieux »<sup>150</sup>. Le marché d'occasion de luxe se saisit également de ces nouveaux produits, ainsi la consommation du XVIII<sup>e</sup> siècle est positionnée entre les nouveautés et les usages traditionnels, tels que le troc ou la revente. Ces usages permettent également une diffusion de la mode au sein du reste de la population par ricochet<sup>151</sup>. L'examen de ce nouveau modèle de consommation est essentiel pour notre étude sur la consommation angevine, car nous rencontrons également dans nos inventaires des imitations, particulièrement en ce qui concerne les bijoux. Cela nous permet de constater que ces nouvelles tendances de consommation affectent aussi les provinces et d'identifier les catégories sociales concernées par ces changements d'habitudes.

### **C. L'histoire de la presse féminine : l'étude du développement d'une presse féminine et de son impact sur la révolution vestimentaire**

L'histoire de la presse d'Ancien Régime est devenue un champ historiographique à part entière au début des années 1970 grâce à deux chercheurs : Pierre Rétat, professeur de littérature française et spécialiste de la presse périodique du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que Jean Sgard, historien spécialiste de la littérature et de la presse de la même période. Le développement de ce nouveau champ met l'accent sur des nouveaux acteurs et surtout sur l'utilisation de nouvelles sources. Ces sources étaient

---

<sup>148</sup> *Ibid*, p. 267-268.

<sup>149</sup> *Ibid*, p. 272-273.

<sup>150</sup> *Ibid*.

<sup>151</sup> *Ibid*, p. 281.

auparavant dépréciées et méprisées, car considérées comme futiles et non comme de la littérature. Pour les publications produites par des femmes et/ou destinées à ces dernières, leur visibilité était bien moindre. Au départ, les premiers travaux étaient consacrés aux journaux littéraires, culturels, savants et aux gazettes politiques<sup>152</sup>. Puis, les travaux de Caroline Rimbault-Minot ont permis d'accorder une plus grande importance à la présence féminine au sein de la presse d'Ancien Régime. Sa thèse de doctorat, soutenue en 1981 sous la direction de Daniel Roche, intitulée *La presse féminine de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Place de la femme et système de la mode*, mêle histoire de la presse et celle des femmes et du genre<sup>153</sup>. Elle établit une généalogie de la presse féminine destinée aux femmes et fait une analyse du contenu des journaux adressés aux femmes, qui pouvaient être écrits et dirigés par elles-mêmes<sup>154</sup>. Caroline Rimbault-Minot démontre que la présence des femmes dans le milieu de la presse ne se limitait pas seulement à la question de la mode. Il existe deux genres distincts au sein de la presse : des journaux appelés littéraires par commodité, destinés et/ou écrits par des femmes, et les journaux de modes<sup>155</sup>. Elle remarque que le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par une volonté de créer une presse féminine, les publications vont se multiplier et certains périodiques réussissent à atteindre une certaine longévité. Le développement de cette presse participe à la révolution vestimentaire du XVIII<sup>e</sup> siècle. Daniel Roche considère que cette presse possède une double fonction : elle est un reflet de la société et participe à la construction d'un modèle de production et de reproduction<sup>156</sup>. Elle permet également de façonner une nouvelle culture de la féminité. La presse de mode suscite la consommation chez ses lecteurs par la présentation, parfois alléchante, d'objets. Elle ne fait pas seulement la promotion de produits, mais celle d'un véritable mode de vie et suscite le désir de consommation chez les consommateurs<sup>157</sup>. Les magazines de mode prônent une aspiration à atteindre une audience aussi vaste que possible, surtout

---

<sup>152</sup> BRETECHE Marion, BLANDIN Claire, « Chapitre 11. Femmes, genre et presse de l'Ancien Régime à nos jours » dans CHAPERON Sylvie, GRAND-CLEMENT Adeline, MOUYSET Sylvie (dir.), *Histoire des femmes et du genre. De l'antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2022, p. 276.

<sup>153</sup> RIMBAULT-MINOT Caroline, « La presse féminine de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Place de la femme et système de la mode », thèse de doctorat d'Histoire des cultures, des savoirs et l'éducation à l'EHESS, sous la direction de Daniel Roche, 1981.

<sup>154</sup> BRETECHE Marion, BLANDIN Claire, « Chapitre 11. Femmes, genre et presse... », *op. cit.*, p. 280.

<sup>155</sup> RIMBAULT Caroline, « La presse féminine de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Production et diffusion » dans RETAT Pierre (dir.), *Le Journalisme d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982, p. 199-200.

<sup>156</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 449.

<sup>157</sup> *Ibid*, p. 455.

que leur clientèle va s'étendre en raison d'une meilleure alphabétisation et scolarisation d'une partie de la population au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, en raison du coût de l'abonnement annuel, cette presse n'est pas à la portée de tous. La presse de mode encourageait la consommation de produits de luxe auprès d'une clientèle parisienne, mais également provinciale aisée. Ainsi, les magazines de modes contribuent à actualiser la culture des apparences. Le *Cabinet des modes*, qui connaît un grand succès à cette époque, joue en effet ce rôle d'intermédiaire, lui permettant ainsi de se placer dans le sillage de la mode<sup>158</sup>. La presse favorise l'expression d'un discours d'indépendance et d'individualisme en s'opposant aux discours religieux et moraux et en défendant la libéralisation du corps et des apparences. La mode et la presse sont étroitement liées. La presse, en tant qu'un intermédiaire majeur pour la mode, joue un rôle crucial en tant que support encourageant la consommation désormais considérée comme « une catégorie essentielle de l'existence<sup>159</sup> ». Dans le cadre de notre recherche, l'étude de la presse et de ces sources peut nous offrir un éclairage sur la consommation et ces modèles. Il serait intéressant de constater si les tendances de mode mises en avant dans ces premiers magazines sont adoptées par la population angevine. Par ailleurs, la presse de mode est intrinsèquement liée à la presse féminine incarnant la culture de la féminité et pouvait également servir d'outil d'émancipation des femmes.

## IV. Écrire une histoire sociale et locale angevine

### A. L'historiographie abondante sur la ville d'Angers

Dans le contexte de notre étude sur la ville d'Angers, il est approprié de consulter les études qui ont contribué à acquérir une somme de connaissances sur cette ville, ainsi que sur les mémoires de maîtrise antérieurs axés sur la mode féminine et sur les métiers liés à l'habillement et aux parures en Anjou.

---

<sup>158</sup> *Ibid*, p. 460.

<sup>159</sup> *Ibid*, p. 475.

L'historien moderniste François Lebrun, spécialiste de l'Anjou, a fourni avec *l'Histoire d'Angers*<sup>160</sup>, l'étude la plus complète sur la « ville noire ». Professeur émérite d'histoire moderne à l'université de Rennes 2 Haute Bretagne. Il a dédié ses recherches à l'histoire de l'Anjou et ses travaux ont été regroupés dans le recueil *L'Histoire vue de l'Anjou*<sup>161</sup>. François Lebrun a participé à l'enrichissement du savoir historique sous la perspective de l'histoire des mentalités. Il prend goût à l'histoire démographique d'Angers avec sa thèse soutenue en 1970, intitulée *Les hommes et la Mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, essai démographie et de psychologie historiques*, qui s'inscrit dans la continuité des travaux de Pierre Goubert. L'ouvrage *l'Histoire d'Angers*<sup>162</sup> a été coécrit avec Jacques Maillard et Serge Chassagne, l'un est historien des villes et l'autre est spécialisé dans l'histoire des industries du textile. Ensemble, ils retracent chronologiquement l'histoire de cette capitale provinciale, en partant de ses origines gallo-romaines jusqu'aux années 1980. Toutefois, l'essentiel de l'ouvrage se focalise sur les 200 dernières années, un parti pris que l'auteur défend en raison de l'intérêt qu'elles suscitent auprès des lecteurs. Les nombreuses rééditions dont fait l'objet cet ouvrage témoignent non seulement de son succès, mais aussi du désir de l'auteur de suivre l'évolution des paysages urbains, des structures de la population et des activités de la ville. Cela a conduit à la réécriture des trente dernières pages de l'ouvrage en 1984<sup>163</sup>. Pour notre analyse, le troisième chapitre nommé « La tutelle monarchique 1657-1787<sup>164</sup> » rédigé par François Lebrun est particulièrement pertinent. Ce chapitre établit la structure géographique et démographique d'Angers durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Après avoir exposé et représenté géographiquement les seize paroisses qui animent le quotidien de la capitale de l'Anjou. F. Lebrun analyse la répartition de la population à l'aide du recensement fait maison par maison en 1769 et de registres paroissiaux. Ces sources lui permettent également d'analyser le mode de vie des populations. En effet, deux aspects se distinguent particulièrement chez les Angevins : une grande part de célibataires et une mobilité significative de la population qui semble ouverte aux paroisses rurales voisines en maintenant de nombreux liens avec elles. D'autre part, les registres

---

<sup>160</sup> LEBRUN François (dir.), *Histoire d'Angers*, op. cit.

<sup>161</sup> LEBRUN François (dir.), *L'Histoire vue de l'Anjou 987-1958. Recueil de textes d'histoire régionales*, Angers, Siraudeau, 1983.

<sup>162</sup> LEBRUN François (dir.), *Histoire d'Angers*, op. cit.

<sup>163</sup> *Ibid*, p. 6.

<sup>164</sup> *Ibid*, p. 83-131.

paroissiaux permettent d'évaluer à la fois l'évolution de la population (avec les baptêmes pour calculer le taux de natalité), l'impact de la famine de 1661-1662 et les crises de mortalité que connaît la population. La seconde partie, dédiée aux activités économiques, est aussi intéressante pour notre étude, puisqu'elle aborde l'existence des industries de textile. Cette partie met également en perspective le développement des raffineries et l'exploitation des ardoises qui rythment l'économie de la ville. Il souligne également les difficultés auxquelles est confrontée la municipalité pour dynamiser son économie. Enfin, F. Lebrun se base sur le recensement de 1769 pour étudier les structures socio-professionnelle de la population angevine. Les autres sections de ce chapitre examinent la répartition de l'autorité et du pouvoir entre la municipalité et l'intendant, l'impact de la réforme catholique à Angers, ainsi que des problématiques relatives à la sociabilité, telles que le niveau d'instruction des habitants ou la création de l'Académie royale d'Angers.

Nous pouvons également nommer l'historien Jacques Maillard comme une seconde référence en matière d'histoire de l'Anjou. Jacques Maillard est un professeur émérite d'histoire moderne à l'université d'Angers, spécialiste d'histoire des villes et d'histoire religieuse. *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*<sup>165</sup> édité en 1984, étudie la configuration des institutions municipales dans une première partie et s'intéresse à l'économie et à la société d'Angers dans une seconde partie. La publication de cet ouvrage complète les nombreuses monographies publiées dans les années 1980 sur l'histoire des villes. Cette monographie s'appuie sur un cadre chronologique qui couvre la période de la Fronde jusqu'à la Révolution française. Jacques Maillard tente de saisir l'impact de la tutelle monarchique sur l'autonomie municipale, qui tend à disparaître vers 1660<sup>166</sup>. La seconde partie de l'ouvrage, consacrée à l'étude des catégories socio-professionnelles d'Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle, est forcément celle qui éveille le plus notre intérêt. D'un point de vue méthodologique, le septième chapitre est intéressant puisque J. Maillard présente les sources essentielles pour retracer l'histoire d'une ville, comme les registres paroissiaux, le dénombrement de populations, les rôles de taille, de capitation et autres documents fiscaux ainsi que les archives notariales ou judiciaires. Le chapitre

---

<sup>165</sup> MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal...*, op. cit.

<sup>166</sup> NIERES Claude, « Jacques Maillard, *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789* », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°94-1, 1987, p. 109.

suivant vient compléter l'analyse économique de la ville déjà effectuée par François Lebrun dans *l'Histoire d'Angers*<sup>167</sup>, en approfondissant la structure socio-professionnelle de certaines corporations et en étudiant le fonctionnement du commerce angevin à travers les marchés et les foires. Il conclut ce chapitre sur les difficultés que rencontre Angers à s'ériger en ville manufacturière ou commerçante et confirme que son économie est parmi les plus médiocres du royaume<sup>168</sup>. Dans le neuvième chapitre, intitulé « La société angevine : présentation générale du monde des roturiers<sup>169</sup> » J. Maillard mobilise les archives fiscales, notamment la capitation, afin d'élaborer une hiérarchie sociale et surtout un classement des roturiers. En résumé, les recherches de J. Maillard représentent aussi une référence de taille pour notre étude socio-culturelle d'Angers.

---

<sup>167</sup> LEBRUN François (dir.), *Histoire d'Angers*, *op. cit.*

<sup>168</sup> MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal...*, *op. cit.*, p. 211.

<sup>169</sup> *Ibid*, p. 213-225.

## B. Une lecture concise des mémoires universitaires précédents concernant l'histoire de la mode et des professions liées aux vêtements

### 1. Un premier travail sur l'habillement angevin à partir des inventaires après décès

Le mémoire de Nadège Gesnouin intitulé *Le vêtement à Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle (1771-1781), d'après les inventaires après décès de Maître Lechalas*<sup>170</sup> dirigé par Marcel Grandière, offre une première analyse sur l'habillement des Angevins au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans son étude, elle s'intéresse à la fois aux vêtements féminins, mais également aux vêtements masculins et à ceux des enfants à partir d'un seul office notarial, celui de maître Lechalas. Dans un premier chapitre, elle présente en trois parties l'unique source qu'elle a exploitée pour la rédaction de son mémoire, l'inventaire après décès. Elle met particulièrement l'accent sur les conditions de rédaction, tout en soulignant les avantages et les inconvénients que présente cette source. Elle conclut son premier chapitre par une présentation du notaire maître Lechalas et de sa clientèle. Le deuxième chapitre est consacré à l'étude de l'habillement angevin, dont une partie est entièrement dédiée au costume féminin. Le dernier chapitre propose une analyse des marqueurs de distinction sociale, examinant les étoffes, les couleurs et les motifs ainsi que la quantité d'éléments analysée à travers ses inventaires, tout en menant une comparaison sociale. De ce fait, cette étude nous fournit un premier éclairage sur les pratiques vestimentaires angevines sous un angle social grâce à la comparaison que fait Nadège Gesgouin entre « nobles », « officiers », « bourgeois », « marchands », « maîtres de métier », « gens de métier » et « filles majeures ». Néanmoins, il est regrettable que Nadège Gesgouin ne creuse pas davantage son analyse, il y a une absence pour certains passages d'une interprétation justifiant les différenciations sociales qu'elle constate dans la conception de l'habillement angevin. De plus, certains passages ne sont pas référencés, ce qui remet en question la crédibilité des définitions qu'elle donne ou l'analyse qu'elle effectue sur certains éléments comme le textile ou les couleurs. Dans le cadre de notre recherche, il serait pertinent de constater si des similitudes se dégagent des résultats que nous tirerons de nos inventaires.

---

<sup>170</sup> GESGOUIN Nadège, *Le vêtement à Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle (1771-1781), d'après les inventaires après décès de Maître Lechalas*, mémoire de Maîtrise en histoire, Université d'Angers, 1999.

## 2. Une approche des métiers liés à l'habillement et aux parures à travers l'étude de deux mémoires

En premier lieu, le mémoire intitulé *Les métiers féminins de la parure et de l'habillement à Angers de 1712 à 1789*<sup>171</sup>, rédigé par Laure Chabardy en 1998 sous la direction de Jacques Maillard, étudie les quatre métiers féminins suivants : les couturières, les lingères, les ravaudeuses et les coiffeuses. Laure Chabardy analyse la vie de ces femmes travaillant dans le secteur de la parure sous quatre perspectives : leurs conditions de travail, leur vie quotidienne ainsi que leur niveau d'instruction et leur spiritualité. Cette étude dédiée à des professions exclusivement féminines a posé des difficultés à L. Chabardy, notamment au niveau des sources, peu bavardes sur les professions que ces femmes pouvaient exercer. Les principales sources qui ont été exploitées pour ce mémoire sont le recensement de 1769 et les registres de capitation<sup>172</sup>. Ainsi, L. Chabardy a pu établir une étude détaillée à la fois sur leur état matrimonial, sur leurs conditions de logement, leur niveau de vie tout en les comparant aux autres catégories sociales. Elle constate que la plupart de ces femmes étaient célibataires, désigné comme des « filles majeures » et qu'elles exerçaient ces métiers pendant quelques années pour survivre durant la période charnière où elles quittaient le foyer familial<sup>173</sup>. Elles sont alors dépendantes de la conjoncture économique et extrêmement défavorisées. Quant à la comparaison que fait L. Chabardy, elle va même au-delà d'Angers, puisqu'elle a également comparé ces quatre métiers aux mêmes professions exercées dans d'autres villes et notamment avec Paris. Ses recherches ont permis aussi d'établir l'existence ou l'absence de corporation pour ces quatre professions. Elle a remarqué que les couturières étaient les seules à s'être établies en communauté et que les autres exerçaient leur profession de façon indépendante. En ce qui concerne leur vie quotidienne, elle a découvert qu'il existait une forme d'entraide entre ces femmes. Il existait aussi une volonté de s'instruire, comme en témoigne les nombreux brevets d'apprentissage trouvés dans les offices notariaux. De plus, comme la majorité de la société d'Ancien Régime, la religion catholique était également très présente dans la vie de ces femmes et rythmait leur quotidien. En somme, ce mémoire démontre que leurs conditions de vie de ces

---

<sup>171</sup> CHEBARDY Laure, *Les métiers féminins de la parure et de l'habillement à Angers de 1712 à 1789*, mémoire de Maîtrise en histoire, sous la direction de Jacques Maillard, Université d'Angers, 1998.

<sup>172</sup> Archives patrimoniales de la ville d'Angers, II 13 ; Archives patrimoniales de la ville d'Angers, CC 81-171.

<sup>173</sup> CHEBARDY Laure, *Les métiers féminins...*, *op. cit.*, p. 85.

femmes pendant l'Ancien Régime n'ont guère évolué et que la précarité et l'ignorance de leur situation restent monnaie courante<sup>174</sup>.

Le second mémoire, intitulé *Les tailleurs d'habits angevins au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>175</sup>, rédigé par Maddy Audebeau en 2002, également sous la direction de Jacques Maillard, est axé sur un seul métier essentiel en matière d'habillement, les tailleurs d'habits. À travers ce mémoire, Maddy Audebeau aspire à examiner cette profession sous un angle technique et économique, tout en y intégrant une dimension sociétale. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est une période de choix, car cette profession connaît un certain développement au même titre que l'évolution de la mode. Le mémoire s'organise autour de trois axes : la communauté des tailleurs d'habits d'Angers, le métier de tailleur d'habits et leur mode de vie. Ainsi, les trois premiers chapitres analysent en profondeur la corporation des tailleurs d'habits, depuis l'établissement de leur statut. Ensuite, M. Audebeau effectue un examen du fonctionnement de la corporation et comment ces derniers occupent une place centrale dans l'économie vestimentaire angevine. Les chapitres suivants s'intéressent au métier de tailleur d'habits, spécifiquement en ce qui concerne leurs conditions de travail et le processus de fabrication des vêtements. En effet, ce métier s'intègre dans un système où les apparences et le vêtement sont intimement liés. De ce fait, le tailleur d'habits doit se conformer aux nouvelles modes. Ainsi, ses confections expriment les changements et les évolutions des habitudes vestimentaires du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>176</sup>. Ce point est crucial pour notre recherche, car il nous permettra de mettre en perspective l'étude de ces confections avec les inventaires angevins. Maddy Aubedeau constate que le travail des tailleurs d'habits prend une dimension sociologique, en raison de cet enjeu autour de l'apparence qu'engendre le port du vêtement. Elle découvre que la société angevine est une société particulièrement sensible à la mode et qu'elle cherche continuellement à paraître<sup>177</sup>. Enfin, les derniers chapitres sont dédiés à l'étude du mode de vie des tailleurs d'habits angevins en déterminant le cadre géographique dans lequel ils résident et leur niveau de fortune. Cet examen permet de constater l'évolution générale qui touche le secteur du textile dont le secteur de l'habillement

---

<sup>174</sup> *Ibid*, p. 87.

<sup>175</sup> AUDEBEAU Maddy, *Les tailleurs d'habits angevins au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de Maîtrise en histoire, sous la direction de Jacques Maillard, Université d'Angers, 2002.

<sup>176</sup> *Ibid*, p. 57.

<sup>177</sup> *Ibid*, p. 96.

et de la parure sont entièrement dépendants. De nombreuses petites boutiques de tailleurs d'habits bordent les rues artisanales d'Angers. En conclusion, M. Audebeau expose l'impact des transformations de la consommation du XVIII<sup>e</sup> siècle sur le métier de tailleur d'habits. C'est au cours de ce siècle qu'il y a une véritable prise de conscience de l'identité de ceux qui font et dessinent les vêtements<sup>178</sup>.

---

<sup>178</sup> *Ibid*, p. 144.

## CONCLUSION DE L'ETAT DE L'ART

En somme, l'histoire des vêtements et, plus largement, celle des apparences, s'inscrit dans un champ historiographique qui n'a cessé d'évoluer et de s'enrichir depuis les années 1980. Il est donc essentiel de revenir sur ces travaux fondateurs qui ont marqué et transformé ce courant historiographique. Parmi eux, les travaux de Daniel Roche apparaissent incontournables, non seulement d'un point de vue méthodologique, mais aussi pour les analyses qu'il a su tirer des inventaires. Il a démontré que le vêtement constitue bien un marqueur social, et qu'il est un témoin des pratiques de consommation et des mutations économiques. De même pour les travaux de Nicole Pellegrin, qui ont démontré l'importance d'intégrer à l'étude des apparences les processus de fabrication, les métiers liés au textile ainsi que l'économie secondaire qui s'est développée autour de la production et de la commercialisation des vêtements. Ce champ a également été dynamisé par l'émergence de projets spécifiquement construits autour de problématiques liées aux apparences. Parmi eux, la revue *Apparence(s)* qui jouait un rôle essentiel en proposant un espace de réflexion et de publications consacré à ces thématiques à travers toutes les périodes historiques. De même pour le groupement d'intérêt scientifique ACORSO, qui contribue activement à stimuler la recherche à l'échelle internationale en encourageant les échanges interdisciplinaires sur les apparences et sur leur place dans la société passée et celle d'aujourd'hui. Cet état de l'art met en lumière l'importance d'articuler l'histoire du vêtement à celle du corps. La mode ne se contente pas d'habiller un corps, elle façonne les perceptions et les pratiques corporelles. L'évolution de la silhouette féminine, plus souple et moins contrainte qu'auparavant, témoigne de cette transformation des mentalités. Le corps et l'hygiène vont de pair, il convient alors de s'interroger également sur cette place croissante accordée au linge, aussi liée à une évolution des mentalités sur l'hygiène. La thématique des apparences permet aussi de mettre en exergue les travaux relatifs à la culture matérielle et à la consommation de l'époque moderne. Travaux qui s'inscrivent dans la continuité d'une tradition historiographique solidement ancrée, à travers les travaux de l'école des Annales, dont ceux de Fernand Braudel. Ils ont renouvelé la manière d'appréhender les comportements économiques et sociaux en accordant une attention aux objets du quotidien et à leur place dans les sociétés

passées. L'examen de la presse de mode est aussi un sujet connexe à l'étude des apparences féminines et est primordial pour saisir la circulation des biens vestimentaires.

Si la question vestimentaire à Angers a déjà fait l'objet d'études, il reste néanmoins pertinent d'y porter un regard nouveau en mobilisant d'autres types de sources, parfois peu exploitées pour ce sujet. Cette nouvelle approche permettra d'enrichir notre compréhension des pratiques vestimentaires et d'apporter un éclairage sur la diffusion de la mode féminine au sein de la société angevine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'étude ne se concentrera pas uniquement sur les vêtements, mais s'étendra à l'analyse du linge et des accessoires, qui sont aussi considérés comme des objets sensibles aux modes et aux nouvelles tendances. De plus, l'analyse de ces pratiques ne se limitera pas à une simple description des vêtements, elle nécessite une compréhension et une confrontation des habitudes vestimentaires au sein de diverses catégories sociales, afin de confirmer, nuancer ou infirmer les tendances observées à l'échelle nationale dans les précédentes études. Ainsi, ce travail s'inscrit pleinement dans une continuité historiographique débutée dans les années 1980. Sans être totalement novatrice, cette recherche permettra de compléter les travaux antérieurs sur l'histoire sociale et locale de l'Anjou et, surtout, sur les études dédiées à l'habillement et à la parure à Angers, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

# CONSTITUTION DU CORPUS DE SOURCES ET ELABORATION D'UNE BASE DE DONNEES

Dans le cadre de notre recherche, nous avons élaboré notre étude de cas autour de la mise en place d'une base de données fondée sur des sources manuscrites et sérielles. Nous avons en majorité dépouillé des inventaires après décès, une source classique pour l'examen de l'habillement, qui ont particulièrement été mises à contribution par Daniel Roche à Paris ou par Micheline Baulant pour la région de Meaux. La méthodologie qu'ils ont utilisée pour leurs travaux m'a été grandement utile. En examinant les minutes notariales des archives départementales de Maine-et-Loire, j'ai pu constater que d'autres documents, tels que les ventes après décès, les testaments ou les cessions, comprenaient aussi des références à l'habillement. Néanmoins, il n'a pas été envisageable, dans le cadre de ce premier mémoire, d'analyser l'intégralité des offices notariaux compte tenu du temps imparti et de la quantité de ces actes. Pour cette première étude nous avons dépouillé une centaine d'actes notariés. C'est dans cette optique que nous tenons à préciser que notre recherche s'appuiera sur un échantillon et non sur l'intégralité des actes notariés. Nous nous attacherons néanmoins à mener une analyse rigoureuse afin de formuler des conclusions inductives aussi pertinentes que possible, en tenant compte des limites inhérentes à la fois de ces sources et de ce choix méthodologique. Cependant, ne disposant pas de toutes les données nécessaires pour mener à bien notre étude de cas, nous avons dû, pour compléter notre base de données, recueillir des informations provenant des registres paroissiaux. Enfin, les ressources, notamment iconographiques, disponibles sur *Gallica* et *Internet Archive* ont aussi contribué à l'enrichissement de notre étude. Effectivement, ces ressources numériques contiennent des reproductions de revues spécialisées dans le domaine de la mode, qui nous serviront de références tangibles pour appréhender la réalité « sèche » des documents écrits. Toutefois, il est nécessaire d'émettre des interrogations sur la fiabilité et la confiance que nous pouvons leur accorder pour le terrain angevin.

D'autres sources auraient également pu être mobilisées dans le cadre de cette première recherche, telles que les comptabilités nobiliaires, les contrats de mariage

ou encore les *Affiches* d'Angers. Les archives judiciaires constituent également une piste intéressante : les actes de procédures criminelles, dans lesquelles les juges décrivent les accusés d'après leurs vêtements, ou encore les levées de cadavres, qui proposent des descriptions détaillées des ensembles vestimentaires. Ces différentes sources sont des pistes que nous envisageons d'explorer l'année prochaine.

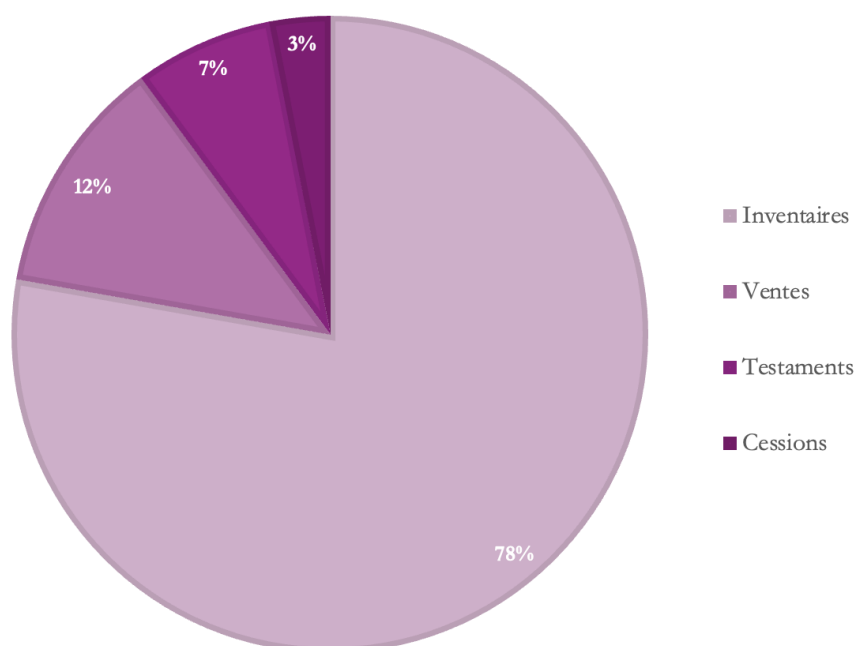
## **I. Les archives départementales de Maine-et-Loire**

Les archives départementales de Maine-et-Loire ont été essentielles pour cette première recherche, notamment parce qu'elles conservent au sein de la série 5 E les actes notariés de la ville d'Angers et des communes voisines. Étant donné que les cotes de ces documents ne sont pas consultables en ligne, j'ai débuté ma recherche en repérant dans les inventaires analytiques des offices notariaux de la salle des inventaires, les listes des personnes ayant effectué des actes notariés, en accordant une attention particulière aux personnes qui ont eu un inventaire après décès établi. Plus précisément, mon objectif était d'identifier les femmes dont le décès a entraîné la réalisation d'un inventaire après décès, tout en veillant à ce que la date de rédaction de l'acte corresponde à la période chronologique étudiée. D'autre part, les archives départementales regroupent au sein de la série J, les archives familiales, qui ont également été consultées pour trouver des sources portant sur la noblesse angevine. L'ensemble des renseignements tirés de ces documents ont été répertoriés sur le logiciel tableur Excel, de façon à comparer ces données et à établir des statistiques. Enfin, ces archives donnent aussi accès aux registres paroissiaux, dont la lecture nous a permis d'obtenir des renseignements complémentaires sur les défunt(e)s. Leur consultation en ligne a été indispensable pour combler des informations manquantes ou qui ne figuraient pas dans les actes notariés.

### **A. Série 5 E : Les actes notariés**

Les recherches menées dans la série 5 E ont été guidées par les cotes identifiées dans les classeurs des offices. L'exploration des fonds de notaire s'est avérée laborieuse puisque les documents pertinents pour mes recherches étaient submergés par une multitude de contrats ou d'actes également rédigés par les notaires.

Cependant, c'est en examinant minutieusement liasse par liasse que j'ai découvert que d'autres documents pouvaient être bénéfiques pour mes recherches. Tout d'abord, les vêtements d'une épouse peuvent également figurer dans l'inventaires après décès de son conjoint. Par ailleurs, les ventes après décès, les testaments et les cessions mobilières peuvent aussi faire référence à des vêtements féminins. Ces actes proposent une perspective sur les pratiques et les usages qui existaient autour des vêtements, en particulier concernant la transmission et le don vestimentaire. De plus, dans certaines situations, nous avons eu accès à la fois à l'inventaire ainsi qu'à la vente des biens d'un même individu, ce qui rend notre analyse d'autant plus captivante. Effectivement, entre l'inventaire après décès et la vente d'un même individu, certaines pièces peuvent disparaître, tandis que pour d'autres, c'est la valeur monétaire qui a été modifiée. Sur une centaine de documents dépouillés, 78 % d'entre eux sont des inventaires après décès. Ensuite, 12 % correspondent à des ventes après décès, 7 % se rapportent à des testaments et 3 % concernent des cessions.



*Graphique 1 : Répartition des sources manuscrites*

### 1. Les actes répertoriant les biens mobiliers d'une communauté de biens

Dans un premier temps, nous procéderons à l'étude des actes qui répertorient les effets mobiliers. Ces sources sont indispensables pour la reconstitution d'un cadre de vie. Elles permettent une étude presque intime de la vie quotidienne à l'époque

moderne. Elles sont de véritables « banques de données matérielles<sup>179</sup> », puisqu'elles offrent aux historiens la possibilité d'étudier simultanément l'habillement, le mobilier, les techniques ou même les mentalités. Pour cette première année de recherche, notre attention s'est principalement portée sur les inventaires après décès, en plus des ventes après décès et de quelques cessions mobilières.

#### *a. Les inventaires après décès*

Lorsque la méthode sérielle a investi le champ de la recherche en histoire de la culture matérielle, les inventaires après décès se sont présentés comme étant des sources particulièrement bien adaptées à cette méthode. L'inventaire après décès est un acte lié au régime matrimonial et à la communauté de biens. C'est une liste des biens meubles et des objets ayant appartenu à un individu, de son vivant, et aux siens. La rédaction de cet acte est confiée au greffier, sous la supervision d'un notaire. Cet acte est rédigé dans le but d'estimer au mieux la valeur vénale d'une succession ou d'en assurer la transmission intégrale aux héritiers<sup>180</sup>. L'inventaire regroupe des données économiques et anthropologiques, il nous permet de calculer le niveau de fortune et nous donne une idée des types d'investissement que pouvait effectuer une famille<sup>181</sup>. Un inventaire après décès va être rédigé à la suite du décès d'un individu. Le conjoint survivant, le ou les enfants ou bien un membre de la famille va décider de maintenir ou non la communauté de biens. Il peut n'y avoir aucun impératif juridique qui oblige la réalisation d'un inventaire, celui-ci peut même être établi des années après le décès d'un individu. Dans de telles circonstances, les vêtements peuvent alors disparaître au moment de l'inventaire. Cependant, l'inventaire devient obligatoire lorsqu'un veuf ou une veuve se remarie ; il est impératif que la communauté de biens précédente soit dissoute. À ce propos, lorsqu'une veuve fait établir un inventaire à la suite du décès de son époux, ses vêtements peuvent également être prisés. En outre, le contrat de mariage peut aussi exiger la réalisation d'un inventaire à la suite du décès de l'un des conjoints. Par ailleurs, un inventaire peut aussi être établi si une personne a fait l'objet d'une interdiction d'administration

---

<sup>179</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 72.

<sup>180</sup> DEVOS Roger, *La Pratique des documents anciens. Actes publics et notariés, documents administratifs et comptables*, Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1978, p. 103.

<sup>181</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 72.

de ses biens, comme c'est le cas dans notre échantillon pour deux femmes<sup>182</sup>. L'organisation d'un inventaire après décès est la suivante : en premier lieu, il y a un préambule qui mentionne la date, des informations relatives à la personne ou aux personnes décédées (prénom, nom, métier et lieu d'habitation) ainsi que des renseignements concernant la personne qui est à l'origine de l'acte et les personnes présentes (prénom, nom, métier et lieu d'habitation). La personne qui a requis l'acte peut être le conjoint survivant, un héritier ou un exécuteur testamentaire. Les héritiers absents se font représenter et les mineurs ou les personnes sous tutelle sont assistés par un tuteur ou un curateur. Les mariages précédents et les enfants qui en sont issus sont aussi mentionnés dans le préambule. Un marchand revendeur et priseur était également présent lors de l'inventaire pour attester la valeur pécuniaire des biens. Dans certains cas, les bijoux pouvaient même être estimés par un orfèvre<sup>183</sup>. Dans les milieux ruraux, il ne s'agissait pas d'un marchand revendeur, mais plutôt de deux personnes issues du même milieu socio-professionnel que le défunt qui étaient présentes pour priser les biens. La première partie de l'inventaire regroupe tout le mobilier faisant partie de la communauté de biens. Le notaire et le greffier parcouraient pièce par pièce la demeure, en commençant par le foyer. Ainsi, le premier élément répertorié est généralement la crémaillère. Ils procèdent ensemble avec la présence des parties à un inventaire précis des meubles, objets et produits présents, en notant nombre, type, qualité, matériau, usure, valeur et emplacement<sup>184</sup>. En ce qui concerne la qualité de la description, celle-ci peut fluctuer en fonction des catégories sociales impliquées. Nous pouvons soit être confrontés à une description relativement succincte, soit nous retrouver face à une description très détaillée concernant les biens d'un ménage. Au sein de la description, le notaire rassemble les biens par lot, regroupant ceux trouvés dans la même armoire ou ceux qui sont destinés à être utilisés ou portés ensemble. La seconde section de l'inventaire est dédiée aux déclarations faites par les parties, comme la présence ou non d'argent liquide, les meubles se trouvant dans d'autres lieux, les outils ou le bétail confiés à un tiers. Les déclarations permettent aussi d'effectuer un état des lieux des terres ou des récoltes et elles mentionnent les créances et les dettes actives et passives. Enfin, la troisième

---

<sup>182</sup> Inventaire après décès, Anne Le Beau, 01/10/1759, ADML, 5 E 9 / 130 ; Inventaire après décès, Anne Bouchet, 30/06/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

<sup>183</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

<sup>184</sup> MEISS Marjorie, *La culture matérielle...*, op. cit., p. 14.

partie de l'inventaire regroupe les titres et les papiers. Les contrats de rente, de constitution, de vente et de mariage ou des baux de quittances peuvent être référencés, ainsi que les titres de famille pour la noblesse. Ces deux dernières parties de l'inventaire peuvent nous offrir des informations complémentaires sur les biens immobiliers ou sur la présence ou non de domestiques grâce aux gages. D'autre part, il est possible de retrouver des documents insérés entre les pages d'un inventaire. Effectivement, lors de nos recherches, nous nous sommes retrouvés face à des actes de tutelle, des procès-verbaux d'apposition des scellés, des procès de vente ou des dispositions de prise en charge ou d'éducation des enfants<sup>185</sup>.

Bien que les inventaires constituent une source largement sollicitée par les historiens, il faut cependant souligner leurs limites. Premièrement, la représentativité sociale que propose cette source a longtemps été débattue par les historiens. En effet, l'élaboration d'un inventaire revient à un certain coût, et cette remarque s'applique également à d'autres types d'actes. De ce fait, même si les catégories modestes pouvaient être concernées par l'établissement d'un tel inventaire, les mendiants, les errants ou les migrants échappent à cette pratique. Ensuite, l'inventaire rend compte de l'état de vie d'un individu à un moment donné, généralement à la fin de sa vie. Ainsi, cela nous donne une image figée des possessions, alors que la consommation est par essence dynamique<sup>186</sup>. L'âge devient alors une variable non négligeable. Effectivement, l'état d'une garde-robe ne sera sensiblement pas le même entre une femme de vingt-cinq ans et une autre âgée d'une soixantaine d'années. S'ajoute à cela les dissimulations volontaires et les fraudes des héritiers qui peuvent cacher les objets les plus précieux, ou les omissions intentionnelles du notaire qui ne va pas prendre en compte certains éléments. Par exemple, les objets dont la valeur est très faible, comme la vaisselle de terre, les gravures murales ou le savon, sont absents. De même pour les denrées périssables qui ne figurent pas dans les inventaires<sup>187</sup>. Ou encore, comme le constate l'historienne Micheline Baulant, l'absence des animaux domestiques comme les chiens qui disparaissent des inventaires car considérés comme des biens non estimables<sup>188</sup>. Nous pouvons également utiliser un autre

---

<sup>185</sup> BAULANT Micheline, *Meaux et ses campagnes*, op. cit., p. 267.

<sup>186</sup> MEISS Marjorie, *La culture matérielle...*, op. cit., p. 15.

<sup>187</sup> BAULANT Micheline, *Meaux et ses campagnes*, op. cit., p. 272.

<sup>188</sup> *Ibid.*

exemple, il s'agit des « lots de hardes » ou « lots de guenilles »<sup>189</sup>, dont la composition n'était pas précisée par le notaire : s'agissait-il de vêtements ou de linges trop usés ? Dans certains cas, il peut y avoir une absence totale de vêtement, et cela concerne toutes les catégories sociales. Ils peuvent avoir été vendus, transmis directement aux héritiers, donnés, prêtés ou réutilisés. Il y a également des cas où les garde-robes sont lacunaires, ne comportant qu'une ou deux pièces vestimentaires. Ces pénuries peuvent se justifier soit par l'origine de l'acte notarié, soit par la misère à laquelle étaient confrontés certains foyers<sup>190</sup>. D'autres biens peuvent également être omis dans les inventaires, comme ceux appartenant au conjoint survivant ou ceux des enfants. Pour les enfants, même mineurs, leurs habits sont rarement mentionnés, car sous l'Ancien Régime, les habits sont considérés comme étant la propriété des enfants. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'un inventaire des effets personnels des conjoints, pour certains éléments, comme les paires de souliers, il devient compliqué de distinguer leur propriétaire, notamment si le notaire omet de le spécifier. Enfin, le lexique employé par le notaire peut aussi nous poser des difficultés, puisque nous ne sommes pas en mesure de confirmer la signification qu'il donnait à certains mots. De plus, les régionalismes compliquent davantage notre tâche, une pièce peut porter un nom différent d'une région à une autre<sup>191</sup>. Par exemple, au cours de ses recherches l'historienne Françoise Waro-Desjardins a constaté que la même pièce de vêtement pouvait porter des noms différents selon la région et l'époque, comme « l'apollon\* » qui désigne en Normandie occidentale ce qu'on appelle le « casaquin\* » en Normandie orientale<sup>192</sup>. À Angers, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux appellations sont utilisées. Il reste à déterminer s'il s'agit du même vêtement ou non. Bien que les inventaires aient leurs limites, ils demeurent une ressource indispensable pour notre recherche. Il est crucial de considérer toutes ces limites et d'éviter toute interprétation hâtive en l'absence de certains éléments.

---

<sup>189</sup> Inventaire après décès, Marie Françoise Gabrielle Beguyer Delavau, 07/01/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>190</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou ... », art. cit., p. 475.

<sup>191</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 165.

<sup>192</sup> *Ibid*, p. 164.

### *b. Les ventes après décès*

Selon les historiens, les ventes après décès peuvent servir d'élément complémentaire à la lecture d'un inventaire<sup>193</sup>. En effet, la vente des meubles d'un défunt est généralement la conséquence logique de l'établissement d'un inventaire. Dans certaines situations, face à l'état très dégradé des biens mobiliers et aussi par manque de ressources financières, la famille du défunt opte directement pour l'organisation d'une vente sans avoir constitué au préalable un inventaire, « les meubles et effets qui sont en ladite maison [...] étant si modiques, qu'ils sont d'avis de ne point les inventorier afin d'éviter le coust d'un inventaire qui leur deviendrait onéreux<sup>194</sup> ». Dans de telles situations, la vente est alors perçue comme étant équivalente à un inventaire « [...] le présent procès verbal de vente tendra lieu d'inventaire<sup>195</sup> ». En ce qui concerne l'organisation de l'acte, celle-ci est similaire à celle d'un inventaire après décès, avec la mention de la date, une présentation du ou des défunt(s), de la personne qui a requis l'acte et des héritiers. Il est indiqué au sein de ce même préambule que la vente a bien été annoncée soit lors de la grand-messe paroissiale, par le commis juré crieur ordinaire de vente, ou qu'elle a été publiée. Pour certains documents, nous avons même retrouvé l'annonce de la vente qui indiquait la date et le lieu, « on fait savoir que lundi prochain six du présent mois, neuf heures du matin et jours suivants, il sera procédé [...] à la vente des meubles et effets [...] size sur le port Ligny de cette paroisse<sup>196</sup> ». La vente se fait également avec la présence d'un marchand revendeur et priseur, présent pour l'estimation des biens. À ce propos, les historiens qui ont travaillé sur les inventaires et les ventes après décès ont constaté que, lors des ventes, les objets les plus usés ou de peu de valeur figurant dans l'inventaire venaient à disparaître<sup>197</sup>. Par ailleurs, ils constatent qu'il y avait un écart d'estimation entre les inventaires et les ventes. Les biens des inventaires étaient sous-estimés par rapport aux ventes<sup>198</sup>. Pour la description, l'ordre peut correspondre à celui de l'inventaire en débutant par la crémaillère, ou se faire de manière aléatoire

---

<sup>193</sup> BAULANT Micheline, SCHUURMAN Anton J., SERVAIS Paul, *Inventaires après-décès et ventes de meubles. Apport à une histoire de la vie économique et quotidienne (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1988, p. 30.

<sup>194</sup> Vente après décès, Jeanne Babin, 15/03/1782, ADML, 5 E 9 / 145.

<sup>195</sup> Vente après décès, Mathurine Chauvin, 18/08/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>196</sup> Vente après décès, Michelle Hiais, 06/03/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

<sup>197</sup> BAULANT Micheline, SCHUURMAN Anton J., SERVAIS Paul, *Inventaires après-décès...*, *op. cit.*, p. 31-32.

<sup>198</sup> BAULANT Micheline, *Meaux et ses campagnes...*, *op. cit.*, p. 268.

en commençant par la vaisselle, le mobilier ou le bétail. Pour chaque élément vendu, le prénom et le nom de l'acquéreur sont spécifiés, il est même possible de connaître sa profession et la paroisse où il réside. En outre, la description précise également la quantité, la qualité, les matières et les couleurs des vêtements, et l'estimation est indiquée en fonction du prix auquel ils sont acquis.

Les désavantages de cette source que nous pouvons relever, sont comparables à ceux identifiés pour les inventaires. Les omissions qui peuvent se produire sont dues à des facteurs structurels, puisque ces documents sont réalisés à la fin d'une vie ou lors d'une dissolution d'une communauté de biens. Des facteurs conjoncturels, des fraudes, des dissimulations intentionnelles ou la négligence du notaire peuvent aussi justifier l'absence de certains objets<sup>199</sup>. Par ailleurs, ces documents n'incluent pas d'informations supplémentaires concernant l'état des finances ou les biens immobiliers de la communauté de biens, contrairement aux inventaires grâce à la section relative aux dettes et aux créances ou à celle concernant les titres et les papiers.

### *c. Les cessions mobilières*

Nous pouvons également nous référer aux cessions mobilières pour faire une histoire de l'habillement. La cession inventorie tous les biens mobiliers qu'une personne décide de céder à un proche. La structuration de cet acte est similaire à celle des actes précédemment présentés. Le préambule présente la personne à l'initiative de l'acte ainsi que les personnes bénéficiaires de cette démarche. Ensuite, une liste des biens cédés est faite. Les cessions incarnent une forme de serment au sein duquel une personne s'engage à transférer l'intégralité de ces biens mobiliers à la suite de son décès, à une ou plusieurs personnes ayant pris soin d'elle. Effectivement, les cessions illustrent des périodes de grande difficulté pendant lesquelles des individus n'ont pas d'autre choix que de se déposséder de leurs propres biens pour survivre. Cette dépossession se fait surtout pour indemniser la ou les personnes qui se sont occupées d'elle et pour s'assurer que ces individus s'engagent à continuer à prendre soin d'elle. Les femmes qui entreprennent cette démarche se trouvent dans une situation précaire, que ce soit en raison de maladies ou d'infirmités qui les empêchent

---

<sup>199</sup> BAULANT Micheline, SCHUURMAN Anton J., SERVAIS Paul, *Inventaires après-décès...*, *op. cit.*, p. 33.

de travailler, ou encore à cause de leur âge avancé, « considérant d'ailleurs que plus elle avance en âge, plus ses infirmités augmentent moins elle est et sera en état de travailler pour pouvoir se faire subsister<sup>200</sup> ». Ces femmes sont toutes veuves ou célibataires, ce qui renforce leur vulnérabilité. De ce fait, les cessions illustrent parfaitement les conditions économiques auxquelles les femmes étaient confrontées, elles étaient fortement sensibles aux conjonctures économiques. Ce sont des membres de leur famille, tels que leurs enfants ou leurs frères et sœurs, qui sont les bénéficiaires de cette cession. Au sein de cet acte, ils s'engagent

aux charges et conditions cy apres, qui sont de la loger, nourrir a leur table et comme eux de la chauffer, l'éclairer, reblanchir de tout linge [...] de la faire habiller et rabiller ses hardes et linges, soigner, penser et medicamenter tant saine que malade, et de lui procurer tous les secours necessaires a la vie<sup>201</sup>.

La cession vient alors compenser de toutes ces charges, « pour le dedommager des dépenses qu'il a fait pour elle et qu'il se charge de faire par la suite<sup>202</sup> ». La description des biens cédés comporte également tous les éléments nécessaires à notre étude : le nombre de pièce de vêtements, le textile, le coloris, les motifs et leur prix. Il ne semble qu'aucun marchand revendeur et priseur n'était présent pour l'estimation, cette dernière était alors donnée par la femme à l'origine de la cession.

## 2. Les testaments : des actes témoignant des pratiques de don ou de transmission

Pour les historiens, le testament mesure le rapport du testateur à sa famille et à la coutume mais il peut aussi servir à analyser les dons d'objets, notamment les vêtements, ce qui démontre clairement comment ces derniers étaient intégrés dans une économie secondaire ou de redistribution et la valeur affective qu'ils avaient<sup>203</sup>.

Tout d'abord, le préambule, comme c'est le cas pour les autres actes notariés, décline l'identité de la testatrice. Puis, arrivé à la section dédiée aux donations, tout d'abord, la testatrice va effectuer des dons monétaire à destination d'œuvres charitables, telles qu'« aux pauvres de la paroisse<sup>204</sup> » ou « à la maison de la

---

<sup>200</sup> Cession mobilière, Jeanne de l'Humeau, 31/01/1782, ADML, 5 E 9 / 145.

<sup>201</sup> Cession mobilière, Jeanne de l'Humeau, 31/01/1782, ADML, 5 E 9 / 145.

<sup>202</sup> Cession mobilière, Françoise Talleva, 22/08/1784, ADML, 5 E 9 / 143.

<sup>203</sup> RIDEAU Gaël, « Pour une relecture globale du testament. L'individualisation religieuse à Orléans au XVIII<sup>e</sup> siècle (1667-1787) », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n°57-4, 2010, p. 99.

<sup>204</sup> Testament, Charlotte Fresneau, 30/08/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

charité<sup>205</sup> ». Ensuite, elle effectue des legs matériels destinés à ses proches ou à ses domestiques. En effet, les testatrices se préoccupaient du sort de leur entourage et par diverses dispositions cherchaient à récompenser des services rendus, à témoigner de leur affection et de leur amitié<sup>206</sup>. Les legs vestimentaires sont accompagnés d'une description semblable à celle que nous pouvons lire dans les inventaires ou les ventes après décès. Cependant, c'est la testatrice qui en fait la description. De même pour l'estimation marchande des biens, qui est aussi donnée par la testatrice. Par conséquent, le contenu peut différer d'un testament à un autre. En effet, certains testaments offrent une description assez précise du contenu légué, tandis que d'autres sont assez vagues. Néanmoins, nous parviendrons tout de même à nous interroger sur les éléments suivants : à qui ces dons sont-ils destinés, quelles sont les pièces léguées, s'agit-il de beaux vêtements ou sont-ils en mauvais état ?

## **B. Série J : les affaires familiales**

La série des affaires familiales regroupe les actes rendant compte de la vie privée des individus, ils concernent les membres d'une même famille et le patrimoine qu'ils se transmettent. Cette série regroupe les contrats de mariage, les testaments, les donations, les inventaires après décès, les partages et la liquidation des successions, ainsi que les comptes de tutelle ou curatelle. La série J a été consultée afin de dénicher des inventaires après décès de familles nobles angevines. En effet, lors de la constitution d'un inventaire après décès, une copie était conservée par le notaire et une autre était gardée par la famille. La recherche dans ces fonds n'était pas évidente, car, bien que certains fonds fassent référence à des inventaires après décès, la date ou la personne concernée par l'acte n'était pas toujours clairement indiquée. De plus, l'accessibilité des fonds pouvait aussi nécessiter une autorisation des familles ou celle de la direction des archives. Pour ce premier mémoire, j'ai choisi de me concentrer exclusivement sur l'étude des inventaires après décès. Les contrats de mariage et les comptabilités nobiliaires n'ont pas été mobilisées, mais nous pouvons les envisager pour l'année prochaine.

---

<sup>205</sup> Testament, Marie-Madelaine Gaugain, 28/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322.

<sup>206</sup> POUMAREDE Jacques, *Itinéraire(s) d'un historien du Droit*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2011, p. 165.

### C. Les registres paroissiaux : des ressources complémentaires

Bien que les actes de la série 5 E et J offrent des données précieuses pour une étude vestimentaire, leur principale contrainte réside dans le fait qu'ils peuvent parfois contenir peu d'informations sur la défunte, ce qui rend l'élaboration de l'étude de cas partielle. Tout d'abord, un des indicateurs essentiels pour notre étude est l'âge. Pour y parvenir, nous devons rechercher la sépulture dans les registres paroissiaux. Dans certains cas, l'inventaire indiquait la date ou la période à laquelle l'individu était décédé. Dans d'autres circonstances, lorsque rien n'était précisé, il était nécessaire de se référer au registre paroissial en remontant à partir de la date à laquelle l'inventaire avait été effectué.

La profession constitue le deuxième indicateur capital pour l'élaboration de notre étude de cas. La profession du ou des défunts nous permet d'établir une classification socio-professionnelle. Cependant, le statut professionnel des femmes est souvent invisibilisé. Lorsqu'elles étaient mariées, ce statut était déterminé en fonction de celui de leur époux. En revanche, pour les femmes célibataires, nous avons identifié leur statut soit à partir de celui de leurs héritiers, soit en nous référant à la profession de leur père. Pour trouver le statut socio-professionnel du père d'une défunte : si l'âge de la défunte avait été découvert dans un registre paroissial, nous retracions jusqu'à son baptême afin d'identifier le père. D'autres sources ont été exploitées, notamment le recensement de 1769 ou les rôles de la capitation conservés aux archives patrimoniales de la ville d'Angers<sup>207</sup>. Toutefois, bien que pour certaines femmes leur profession soit mentionnée, celles dont nous cherchions à établir la situation professionnelle ne figuraient pas dans ces fonds, ou elles étaient simplement mentionnées comme « filles majeures ». Ainsi, les archives patrimoniales n'ont fourni aucun renseignement pertinent pour cette recherche.

---

<sup>207</sup> Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1769, II 13 ; Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1770, CC 151 ; Archives patrimoniales de la ville d'Angers, 1780, CC 162.

## II. Les sources iconographiques : les magazines de mode

À partir de 1750, un journalisme axé sur la mode et rédigé en français va se propager. Pour notre étude sur l'habillement angevin, l'utilisation de la presse en tant que source iconographique nous offre une perception tangible des pièces vestimentaires. En effet, bien que les actes notariés fournissent une description précise de ces pièces, nous ne possédons pas l'opportunité d'en saisir les formes ou de savoir comment ces dernières étaient portées. C'est pour cette raison que les magazines de mode, accompagnés de planches enluminées et de leurs descriptions, représentent une source additionnelle nous permettant ainsi de mieux saisir les usages vestimentaires.

### A. La Galerie des modes et costumes français

Les recueils de la *Galerie des modes et des costumes français* sont consultables sur *Internet Archive*, un organisme à but non lucratif consacré à l'archivage et qui agit aussi comme bibliothèque numérique. Pour situer le contexte journalistique de l'époque, c'est après 1770 que les séries emblématiques telles que la *Galerie des modes* s'établissent, marquant l'essor de la presse de la mode du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le périodique a été publié par les éditeurs parisiens Jacques Esnault et Michel Rapilly de 1778 à 1787<sup>208</sup>. Sur chaque planche, une voire deux figures en pied d'un modèle féminin ou masculin étaient représentées. Au total, la *Galerie des modes* a publié 436 planches. Guillaume Molé était chargé de rédiger un frontispice et une introduction pour chaque volume édité et une certaine Madame Le Beau était chargée de la coloration des planches. L'objectif de la *Galerie des modes* était de « donner une vraie idée des modes en tout genre<sup>209</sup> ». Cette revue se distingue d'un périodique de mode classique, car elle s'apparentait plus à un recueil composé d'une suite d'estampes, comparable aux nombreux recueils de broderies, bijoux, gilets ou motifs vendus communément par les marchands d'estampes<sup>210</sup>. Ce recueil a connu un certain succès, qui peut être évalué par les nombreuses imitations dont il a fait l'objet. La

---

<sup>208</sup> *Ibid*, p. 454.

<sup>209</sup> LABROSSE Claude, TETART-VITTU Françoise, *Dictionnaire des journaux*, Presse18, consulté le 21 février 2015, URL : <https://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0483-galerie-des-modes>

<sup>210</sup> *Ibid*.

qualité des dessins et des gravures, les touches d'humour et son aspect grivois<sup>211</sup> participent également à sa réussite. En somme, ce recueil de modes se révèle être un outil précieux pour notre étude. Il nous offre une représentation visuelle et propose une description des modes et des pièces emblématiques de cette période. En outre, la présence d'un tableau de concordances des planches et d'une table des matières, facilite la consultation et la recherche d'informations.

### **B. Le Cabinet des Modes ou le Magasin des nouvelles modes françaises et anglaises**

Certaines éditions du *Cabinet des modes* et de ses diverses déclinaisons sont consultables sur *Gallica*. Le *Cabinet des modes* devient une référence importante dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est considéré comme le premier périodique de mode, puisqu'il remplissait toutes les caractéristiques d'un journal de mode. En effet, il est devenu un symbole de cet engouement pour la presse de la mode. Il était placé sous la direction de Jean Antoine Lebrun et a été publié pour la première fois par le libraire parisien François Buisson, le 15 novembre 1785. Ensuite, il change de titre pour devenir le *Magasin des nouvelles modes françaises et anglaises* après 1786, puis devient le *Journal de la mode et du goût* de 1790 à 1793<sup>212</sup>. Enfin, en 1794, il se transforme en *Almanach des modes françaises et anglaises*, devenant ainsi l'aboutissement du travail créateur et de l'imagination sensible et inventive de ceux qui ont multiplié les expériences du journalisme féminin<sup>213</sup>. À son terme, c'est plus de 400 planches qui ont été diffusées depuis sa création. Il se composait de huit pages comprenant la description de trois planches illustrées en couleur. Il avait pour objectif de diffuser la production parisienne dans les provinces et à l'étranger. Cette publication mettait en exergue un savoir-faire français en matière de luxe. Il revendiquait d'ailleurs une certaine accessibilité de ces cahiers, alors qu'il était le plus onéreux de son époque (entre 21 et 30 l.t le cahier). Ce périodique était destiné à un public aussi bien masculin que féminin, puisqu'il présentait des tendances modes pour les deux sexes. Le mobilier occupait également quelques pages du périodique.

---

<sup>211</sup> *Ibid.*

<sup>212</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 448.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 454.

En fin de compte, le *Cabinet des modes* est considéré comme un magazine, au sens contemporain du terme, puisqu'il offrait à son public une causerie qui comportait des articles d'histoire, de philosophie et de psychologie de la mode au sens le plus vaste du terme, sans se limiter à la mode vestimentaire. De plus, il y avait un feuilleton, c'est-à-dire des vers, des histoires sensationnelles, des anecdotes amusantes, des critiques littéraires ou théâtrales et des commentaires sur les événements sociaux<sup>214</sup>.

En somme, ces deux revues spécialisées dans la mode grâce à leurs descriptions détaillées et au soin donné à leurs enluminures, représentent des sources iconographiques indéniables pour une étude sur la mode vestimentaire. Ils agissaient en tant qu'intermédiaire entre la capitale et les provinces. Ainsi, nous pouvons envisager que des exemplaires de ces deux périodiques circulaient parmi les élites angevines, influençant les tendances en matière de mode.

---

<sup>214</sup> RIMBAULT Caroline, « La presse féminine de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 199-216.

## INTRODUCTION DE L'ETUDE DE CAS

Notre étude sur l'habillement féminin à Angers va s'effectuer à travers une étude minutieuse des actes notariés. Notre corpus comprend des inventaires après décès, des ventes après décès, des testaments et des cessions mobilières, ce qui nous offre une opportunité d'étudier la mode féminine à travers une centaine de profils divers et variés. Notre recherche se concentre exclusivement sur le vêtement féminin, à l'exception de l'habit des religieuses, qui ne sera pas pris en compte dans cette étude. Par ailleurs, l'un des aspects fondamentaux de notre recherche consiste à analyser les tendances vestimentaires et les pratiques associées en établissant une comparaison entre les différentes catégories sociales vivant à Angers. De ce fait, en nous basant sur nos dépouillements, nous avons conçu une grille d'analyse afin de répartir la centaine de profils identifiés dans nos sources en cinq catégories sociales.

La classification socio-professionnelle est une méthode tributaire des sources dont nous disposons et elle est totalement abstraite et artificielle car construite après coup. Son objectif est de « classer l'ensemble de la population, ou tout au moins l'ensemble de la population active, en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale<sup>215</sup> ». Nous avons adopté une grille d'analyse aussi flexible que possible, en essayant de rendre compte de la complexité des situations sociales du passé. La classification que nous proposons, pour reprendre les mots de l'historienne dix-neuviémiste Adeline Daumard, n'a aucune rigidité, elle peut, à volonté, être recomposée<sup>216</sup>. Il ne s'agit pas de concevoir une classification péremptoire, puisque le processus est intrinsèquement subjectif, mais d'élaborer un modèle d'analyse qui répond à un besoin pratique et historique<sup>217</sup>. Pour effectuer notre classification, plusieurs possibilités s'offraient à nous. En effet, nous pouvons effectuer une répartition en fonction des métiers, ou classer les divers profils en nous basant sur leur statut juridique. Le tarif de la capitation ou le niveau de fortune, qui auraient également pu être utilisés pour cette classification. En

---

<sup>215</sup> DAUMARD Adeline, « Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles projet de code socio-professionnel », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°3, 1963, p. 188.

<sup>216</sup> *Ibid*, p. 188.

<sup>217</sup> BEAUR Gérard, « Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°1, 1999, p. 161.

l'espèce, pour notre sujet, nous avons dans un premier temps mobilisé le statut juridique pour distinguer la noblesse des catégories roturières. Ensuite, afin de répondre aux exigences de notre recherche et en particulier pour différencier les catégories roturières entre elles, nous avons procédé à une classification basée sur la profession, car elle nous paraissait être la plus appropriée. En effet, la majorité de nos sources mentionnent soit la profession de la défunte, soit celle de son époux ou tout au moins celle des membres de sa famille. Afin d'éviter de constituer une catégorie « divers » qui pourrait exclure certains profils, nous avons opté, pour ceux dont la profession est absente dans nos sources, de déterminer leur catégorie sociale en nous référant à la profession d'un membre de leur famille en arguant de la forte homogamie socio-professionnelle de la société d'Ancien Régime. Cette attribution arbitraire est possible grâce à notre méthode de classification suffisamment souple. Autrement, nous avons aussi la possibilité de pallier cette information manquante en consultant l'acte de mariage, pour les veuves, consigné dans un registre paroissial. Cependant, pour certains profils, même si leur profession est clairement mentionnée, elle est loin d'être totalement exacte, puisque certains statuts peuvent être fluctuants ou transitoires, comme c'est le cas pour les domestiques<sup>218</sup>. Effectivement, les professions de l'époque sont loin d'être parfaitement hermétiques, elles sont vagues et recouvrent des réalités diverses. Par exemple, les journaliers accomplissent différentes tâches qui, mises en exergue, peuvent les faire basculer dans un type de profession qu'ils n'exercent que de façon fragmentaire ou occasionnelle<sup>219</sup>. Par ailleurs, le lexique employé par le notaire peut également constituer un obstacle. Il faut aussi prendre en compte le fait que les appellations retenues dans nos sources sont largement arbitraires, puisque ce sont les individus qui s'auto-désignent. En somme, comme l'explique l'historien Gérard Béaur, directeur de recherches à l'EHESS, les catégories ne sont que des artefacts rassemblant des individus de manière artificielle et les barrières entre les groupes sont totalement construites<sup>220</sup>. Toutes ses difficultés ont été prises en compte dans notre étude. De ce fait, nous avons parfaitement conscience du caractère partial et contestable de notre grille d'analyse,

---

<sup>218</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 169.

il ne s'agit que d'une « pure construction intellectuelle<sup>221</sup> » et qui n'est par conséquent pas universellement applicable.

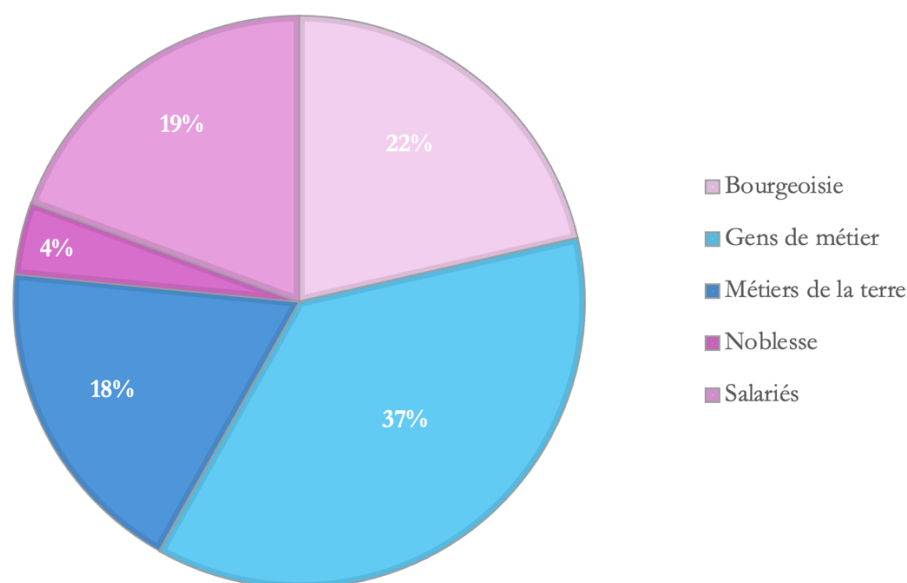
Nous avons choisi de répartir nos différents profils en cinq catégories. Effectivement, au-delà de cinq, cela nous paraissait peu pertinent, compte tenu de la taille somme toute limitée de notre échantillon. En premier lieu, nous avons regroupé la petite et la moyenne noblesses angevines. Bien que la noblesse ne constitue que 4 % des profils détectés dans nos sources, ce groupe social bénéficie d'armoirs bien garnies, compensant ainsi leur faiblesse numérique. La seconde catégorie est la bourgeoisie, qui regroupe l'élite roturière angevine. Nous y retrouvons les officiers, les marchands fortunés et les maîtres de métier. En effet, nous avons choisi de distinguer les petits marchands des marchands bien plus fortunés, en analysant individuellement les différents profils présents dans notre échantillon. De ce fait, nous définissons les marchands fortunés comme ceux qui possédaient leur propre boutique. En effet, les inventaires après décès font également un état des lieux de leur boutique où l'on note à la fois les meubles présents ainsi que leurs marchandises, attestant ainsi de la proportion considérable de leur entreprise. En outre, le type de marchandises vendues joue également un rôle dans cette classification. Les marchands horloger, mercier, apothicaire, droguiste et fermier ont été regroupés dans cette catégorie puisque leur activité très spécifique leur offrait un certain niveau de confort dans leur existence. Les maîtres de métier ont également été regroupés dans cette catégorie, car ils maîtrisent une technique particulière qui les distingue de simples ouvriers ou artisans<sup>222</sup>. Certains d'entre eux peuvent aussi avoir leur boutique. Ensuite, la troisième catégorie que nous avons intitulée « gens de métier » englobe des commerçants, des petits marchands, des professions associées à l'artisanat ainsi que d'autres métiers comme les bateliers ou les voituriers par eau. Puis, la catégorie des « salariés » regroupe ceux qui travaillent pour un particulier ou une entreprise, comme les journaliers, les ouvriers et les domestiques, mais également les employés de commerce. Nous y avons également regroupé les postes de « garçons » qui désignent les commis qui étaient affectés à des tâches subalternes ou au service de la clientèle ainsi que les « compagnons », un terme qui était utilisé au sein des

---

<sup>221</sup> *Ibid*, p. 176.

<sup>222</sup> DAUMARD Adeline, « Une référence pour l'étude des sociétés urbaines... », *op. cit.*, p. 196.

corporations pour désigner les ouvriers ayant achevé leur apprentissage<sup>223</sup>. La dernière catégorie regroupe les « métiers de la terre ». Elle correspond aux professions liées au monde agricole et concerne la majorité des sources dépouillées pour la commune de Chalonnes-sur-Loire. Nous pouvons y retrouver une variété de professions agricoles telles que laboureur, closier, meunier, bêcheur, vigneron et métayer.



*Graphique 2 : Répartition socio-professionnelle de notre échantillon*

Outre la composition socio-professionnelle de notre échantillon, il serait également judicieux de prendre en compte un autre facteur dans notre recherche. Il s'agit de l'âge, une variable indispensable pour une étude des tendances vestimentaires. Il sera possible de mettre en parallèle le contenu des garde-robes des jeunes femmes et de celles plus âgées, afin d'identifier lesquelles suivent avec assiduité les tendances vestimentaires. Nous pourrions examiner si certains textiles ou coloris sont propres à certaines tranches d'âges. Si nous établissons des moyennes d'âge par catégorie, les femmes issues de la noblesse apparaissent comme les plus jeunes, avec une moyenne d'environ trente ans, tandis que les autres groupes présentent un âge moyen avoisinant la quarantaine. Par ailleurs, l'état matrimonial pourrait aussi être intégré à notre grille d'analyse, ce qui nous permettrait d'examiner s'il existe des différences de consommation et de pratiques vestimentaires en fonction

<sup>223</sup> *Ibid*, p. 193.

du statut matrimonial. En effet, dans notre échantillon nous avons des femmes mariées, célibataires ainsi que des veuves. Parmi les femmes célibataires, deux profils se distinguent, d'une part, celles qui travaillent comme journalière, ouvrière ou domestique, d'autre part, celles dont aucun métier n'est mentionné, sinon l'indication de leur statut de « jeune fille majeure ». Enfin, nos dépouillements nous offrent aussi l'opportunité d'effectuer une comparaison entre l'espace urbain et l'espace rural. Il sera ainsi possible de déterminer s'il existe un décalage dans les tendances vestimentaires entre la ville et les campagnes, ou si certains vêtements, textiles ou coloris sont propres à ces zones géographiques. En somme, cette classification constituera un fil conducteur tout au long de notre recherche. Elle nous permettra d'examiner les habitudes vestimentaires selon les groupes sociaux, ainsi d'aller au-delà d'une simple analyse vestimentaire. Elle ouvrira la voie à une analyse comparative de l'habillement féminin en fonction du milieu socio-professionnel, de l'âge, du statut matrimonial et du lieu de résidence.

Notre étude de cas est divisée en trois parties. En premier lieu, nous chercherons à dresser un état des lieux général de la mode féminine à Angers en identifiant la composition globale des garde-robes. Au cours de cette première partie, nous examinerons en détail la composition de la tenue féminine, en prenant en compte les vêtements du dessus et du dessous ainsi que les accessoires. Ainsi, nous serons en mesure d'identifier d'éventuelles spécificités en fonction des groupes sociaux et de confronter les résultats obtenus avec ceux issus d'autres travaux sur l'habillement féminin. La deuxième partie portera davantage sur la consommation. Il s'agit de d'examiner en détail la quantité de vêtements ainsi que les tissus, les coloris et les motifs présents dans les armoires des Angevines. Enfin, la dernière partie sera consacrée aux pratiques culturelles qui entourent les vêtements. Cette analyse se concentrera sur l'état de l'usure des habits, leur absence au sein de nos sources et l'usage du don vestimentaire, mettant en évidence l'intégration des vêtements dans un système de consommation secondaire, de redistribution et de transmission.

## I. La composition des garde-robes angevines

### A. Les principales pièces de l'habillement féminin : les vêtements du quotidien

À Angers, le style vestimentaire des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle présente une certaine uniformité. En effet, indépendamment des catégories sociales, les pièces vestimentaires trouvées dans les garde-robes sont relativement identiques. Une première analyse de la répartition de ces pièces vestimentaires nous permettra d'identifier si certaines d'entre elles sont spécifiques à certains groupes sociaux. La différenciation sociale s'exprimera ensuite à travers la quantité, la qualité, ainsi que par l'opposition entre le nécessaire et le superflu<sup>224</sup> — des aspects qui seront abordés dans un second temps. Cette première approche quantitative constituera une base que nous approfondirons par la suite. L'habillement féminin s'organise autour de quatre pièces principales : la jupe, le tablier, le corsage et la robe. Cette première analyse offre également la possibilité de distinguer les vêtements destinés au travail et ceux réservés à un loisir. En revanche, pour d'autres occasions particulières, telles qu'une fête, une cérémonie ou le dimanche, nos sources ne nous permettent pas de savoir avec certitude ce que portaient les femmes. Il est néanmoins possible d'émettre des hypothèses à partir de certains indices, comme le degré d'ornementation des pièces ou leur valeur. Un seul cas explicite a été relevé dans notre corpus : celui d'une « cape de soye de faite » et d'une « juppe de siamoise blanche de faite » découvertes dans l'inventaire après décès de Marguerite Thibouée, l'épouse d'un marchand apothicaire<sup>225</sup>. De plus, certains vêtements nous échappent, en particulier ceux avec lesquels la défunte a été enterrée ou ceux que la veuve porte lors de l'inventaire ou la vente après décès de son époux. Il convient également de souligner que les conclusions tirées de cette première analyse ne seront que d'ordre indicatif, dans la mesure où elles reposent sur un dépouillement relativement restreint. Nous veillerons à faire preuve de rigueur dans l'interprétation des résultats. Toute absence de pièce vestimentaire doit être interprétée avec précaution. En effet, comme nous le verrons ultérieurement, les vêtements s'inscrivaient dans un circuit secondaire de consommation : ils pouvaient être vendus, légués ou transmis avant l'établissement

---

<sup>224</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 121.

<sup>225</sup> Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778, ADML, 5 E 6 / 316.

d'un inventaire après décès, d'une vente des meubles ou d'une cession mobilière, ce qui justifie certaines lacunes dans nos sources.

|          | Noblesse |     | Bourgeoisie |     | Gens de métier |     | Salariées |     | Métiers de la terre |     |
|----------|----------|-----|-------------|-----|----------------|-----|-----------|-----|---------------------|-----|
| Jupes    | 116      | 29  | 220         | 10  | 193            | 5,3 | 70        | 3,6 | 53                  | 3   |
| Tabliers | 18       | 4,5 | 95          | 4,5 | 136            | 3,7 | 65        | 3,4 | 66                  | 3,6 |
| Corsages | 41       | 10  | 89          | 4   | 144            | 4   | 48        | 2,5 | 37                  | 2   |
| Robes    | 47       | 12  | 82          | 4   | 19             | 0,5 | 3         | 0,1 | 0                   | 0   |

*Tableau 1 : Répartition des principales pièces de la tenue féminine en fonction des catégories sociales<sup>226</sup>*

### 1. Habiller le quotidien : les jupes et les tabliers comme piliers de la tenue féminine

Toutes catégories sociales confondues, les deux vêtements les plus largement représentés dans les garde-robes féminines sont les jupes et les tabliers. Il convient donc, dans un premier temps, d'examiner ces deux éléments, chacun présentant des spécificités propres tant sur la forme que sur l'utilisation.

#### *a. La jupe : l'incontournable du vestiaire féminin*

La jupe est l'élément central de toute tenue féminine. Elle descendait de la ceinture jusqu'aux pieds afin que les femmes, par pudeur, dissimulent cette partie de leur corps. La jupe était montée à plis, attachée aux hanches, et un ou plusieurs jupons\* étaient superposés selon les moyens et la saison. Dans notre échantillon, les jupes sont les pièces maîtresses des garde-robes féminines occupant une place prépondérante tant chez la noblesse, la bourgeoisie, les gens de métier que les salariées. Du côté des paysannes, la jupe apparaît comme le deuxième vêtement le plus possédé, juste derrière le tablier. À cela s'ajoute la présence de cotillons\* —

<sup>226</sup> Dans la colonne de gauche, de couleur grise, figure le total des pièces vestimentaires, tandis que la colonne de droite indique la proportion de ces pièces par personne.

orthographié « coquillon<sup>227</sup> » dans une de nos sources — une jupe ou une cotte typique du vêtement paysan<sup>228</sup>. Cette pièce est aussi mentionnée dans les travaux de l'historienne Nicole Pellegrin, comme élément caractéristique de l'habillement féminin rural dans le Poitou<sup>229</sup>. Les recherches des historiennes Micheline Baulant et Françoise Waro-Desjardins sur l'habillement rural vont dans le même sens, faisant également état de cottes portées par les femmes issues du monde rural<sup>230</sup>. Ainsi, le cotillon peut être interprété comme un marqueur vestimentaire spécifique à la paysannerie, d'autant plus qu'il est absent des garde-robes féminines des autres catégories sociales. Cette particularité est confirmée par les études précédemment mentionnées, qui associent le cotillon exclusivement aux paysannes. Par ailleurs, dans les sources relatives à la noblesse et à la bourgeoisie, la jupe se décline sous diverses formes. Nous retrouvons différents styles de jupe : « à petits courants », « de Batavia », « en vallac », « de croisée » ou encore des jupes « milanaïses »<sup>231</sup>. Ces appellations, souvent à consonance étrangère, renvoient à l'origine réelle ou supposée de ces modèles, popularisés par les magazines de mode. Leur présence suggère que l'élite angevine suivait de près les tendances vestimentaires de son temps. En fin de compte, la jupe est incontestablement un composant essentiel de la mode féminine, largement représentée dans toutes les garde-robes angevines. Cependant, certaines se distinguent en portant des jupes propres à leur milieu, telles que le cotillon, ou en optant pour des jupes plus raffinées.

#### *b. Le tablier : un vêtement synonyme de labeur et de faste*

En second lieu, le tablier faisait aussi partie intégrante de la tenue féminine. Il occupait une place centrale dans la garde-robe des femmes du peuple, servant principalement à protéger les vêtements portés en dessous. Les tabliers sont également majoritaires, juste après les jupes parmi les femmes de la bourgeoisie, celles évoluant dans le secteur artisanal et commercial ainsi que chez les salariées. Ils

<sup>227</sup> Inventaire après décès, Marie Bastard, 27/11/1752, ADML, 5 E 3 / 71.

<sup>228</sup> « Cotillon » in *Dictionnaire de l'Académie française*, *op. cit.*, p. 411.

<sup>229</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », *art. cit.*, p. 482.

<sup>230</sup> BAULANT Micheline, *Meaux et ses campagnes*, *op. cit.*, p. 282-284 ; WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, *op. cit.*, p. 169-171.

<sup>231</sup> Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778, ADML, 5 E 6 / 316 ; Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

occupent le premier rang dans l'habillement féminin rural. En revanche, concernant la noblesse, les tabliers occupent la troisième position. Bien que cette pièce soit principalement utilisée pour le travail quotidien, le tablier pouvait également devenir un véritable accessoire décoratif<sup>232</sup>. Effectivement, ce vêtement se démarque par sa polyvalence, il pouvait être porté aussi bien pour une tenue quotidienne que pour agrémenter une tenue de cérémonie<sup>233</sup>. Pour reprendre l'expression de l'historien Daniel Roche, le tablier est symbole « d'ubiquité sociale<sup>234</sup> ». Il s'impose au XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'ensemble des garde-robes féminines. Tout en conservant son aspect utilitaire, son rôle ornemental s'est intensifié : il peut désormais être assorti à la robe et à la jupe. C'est pour cette raison que les femmes nobles en portaient également. De plus, dans les régions de l'Ouest de la France, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un autre modèle de tablier existait, intitulé « devantière<sup>235\*</sup> ». Ce tablier avait la particularité d'avoir une bavette fixée par des épingles. Ce vêtement avait dépassé la frontière du peuple, puisqu'il était également porté par des religieuses, en particulier par les Filles de la Sagesse. La devantière est nettement moins répandue que le tablier. En effet, nous avons recensé seulement cinq devantières, qui se répartissent entre des femmes issues de la noblesse, de la bourgeoisie ainsi que chez l'épouse d'un modeste marchand<sup>236</sup>. La rareté des devantières peut s'expliquer par la difficulté à réutiliser la bavette, cette pièce de tissu était particulièrement délicate à réemployer. Par conséquent, l'incapacité à réutiliser un vêtement dans une société moderne caractérisée par une économie de la pénurie, où les vêtements se récupèrent et se raccommode, peut justifier l'absence d'intérêt pour la devantière. Toutefois, nous pouvons souligner que la devantière demeure un élément caractéristique de l'Ouest français et, par extension, de la mode féminine angevine.

---

<sup>232</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., 122.

<sup>233</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 510.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>235</sup> « Devantière » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 527. « Devantière », « devantiau » ou « devantau » désigne un tablier porté dans l'Ouest de la France mais également une jupe fendue devant et derrière que les femmes portaient pour monter à cheval, ici nous retenons uniquement la première définition qui est celle retrouvée dans les dictionnaires et glossaires angevins.

<sup>236</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322 ; Inventaire après décès, Louise Monteau, 05/05/1777, ADML, 161 J 25 ; Inventaire après décès, Anne Hiacinthe Suchet, 10/05/1780, ADML, 5 E 6 / 319 ; Inventaire après décès, Marie-Charlotte L'Heureux, 17/05/1781, ADML, 5 E 6 / 322 ; Inventaire après décès, Françoise Cohu, 06/04/1785, ADML, 5 E 9 / 148.

Au sein de nos sources, nous avons aussi repéré un autre type de tablier, il s'agit des « tabliers de cuisine ». Ils ne sont mentionnés que dans les sources relatives à la noblesse, à la bourgeoisie et aux gens de métier. Une seule mention a été notée du côté des salariées et ils sont absents des garde-robes paysannes. Ces tabliers sont généralement cités avec la literie et le linge de table.

Item deux nappes de differentes toiles et grandeur estime la somme de vingt quatre livres. Item cent vingt serviette de differentes toile facons, et grandeur estimees cinquante livres. Item deux douzaines dessusimains estimees quatre livres. Item douze tabliers de grosse toile de cuisine estimees six livres<sup>237</sup>.

Ces tabliers auraient pu être utilisés par certaines de ces femmes — hormis la noblesse — pour accomplir des tâches domestiques, mais il est également possible qu'ils aient été portés par des domestiques au service de ces foyers. En effet, leur présence est parfois attestée dans la dernière section des inventaires, à travers la mention de gages domestiques ou de dettes contractées envers ces derniers. Dans d'autres circonstances, les tabliers de cuisine pouvaient même être légués à la domestique dans le testament de sa maîtresse<sup>238</sup>. Ainsi, les tabliers de cuisine n'appartenaient pas aux domestiques mais bien à leur maître. De plus, l'appellation « de cuisine » indique l'usage de ces tabliers, qui étaient alors portés pour éviter les salissures. Ces tabliers font partie de la tenue des domestiques et ne constituent pas un élément décoratif puisqu'ils sont utilisés dans l'exercice de leur fonction. Les tabliers de cuisine deviennent alors un élément distinctif associé aux domestiques, à l'instar de la blouse associée à l'ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle. D'autres tabliers liés à une activité professionnelle ont aussi été répertoriés, à savoir les « tabliers de boucherie ». Ils ne figurent que dans l'inventaire après décès de Jacquine Bossé, l'épouse d'un marchand de peaux de lapins<sup>239</sup>. Ces tabliers étaient soit commercialisés par le marchand, soit portés pour éviter de se salir en travaillant.

---

<sup>237</sup> Inventaire après décès, Marie Françoise Gabrielle Beguyer Delavau, 07/01/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>238</sup> Testament, Marie Margariteau, 17/05/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>239</sup> Inventaire après décès, Jacquine Bossé, 18/03/1783, ADML, 5 E 6 / 326.

## 2. L'habillement du haut du corps : couvrir et recouvrir le buste féminin

Pour habiller le buste, nous constatons qu'il existait une variété de pièces vestimentaires. Ces vêtements occupent le troisième rang en termes de fréquence dans les garde-robes des gens de métier, des salariées et des paysannes, tandis qu'ils se positionnent au quatrième rang dans les garde-robes nobles et bourgeoises. Les casaquins, les cactoirs et les apollons figurent parmi les trois corsages les plus couramment utilisés pour vêtir le buste féminin, bien que leur répartition ne soit pas homogène. Ils sont suivis des corps\*, des gilets\* et des compères\*, qui constituent également des éléments vestimentaires en usage à cette période. Toutefois, leur présence varie selon les groupes sociaux.

Premièrement, le casaquin désigne un corsage fréquemment comparé à une robe volante, car il présente de petites basques dans le dos, créant deux plis importants au niveau de la ceinture<sup>240</sup>. Il recouvrait le haut du corps et la taille, agrafé ou lacé par devant ou derrière, et servait à maintenir le buste rigide. Il contribuait également à redresser la taille bien qu'il ne doit pas être confondu avec le corset<sup>241</sup>. À Angers, à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le casaquin est le vêtement majoritairement porté par les femmes de petite et moyenne condition, contrairement aux femmes de la bourgeoisie et de la noblesse qui privilégient davantage les apollons. L'idée selon laquelle le casaquin serait réservé aux catégories modestes est notamment confirmée par le vingt-troisième cahier de la *Galerie des modes et des costumes français*, qui présente une planche représentant une cuisinière « nouvellement arrivée de Province et qui commence à prendre le ton élégant de Paris », vêtue d'un « casaquin en juste »<sup>242</sup>. Avant l'apparition du casaquin, le haut du corps féminin était principalement vêtu du corps, un corset extérieur — à distinguer du corset porté en dessous des vêtements — avec ou sans manches. Il était confectionné en double toile et renforcé par des baleines. Cependant, à partir des années 1770, le casaquin remplace progressivement le corps, ce qui expliquerait la faible fréquence de ce dernier dans nos sources<sup>243</sup>. En effet, notre corpus ne recense que sept corps, répartis

---

<sup>240</sup> LELOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume et de ses accessoires des ARMES et des ETOFFES des origines à nos jours*, Paris, Librairie GRÜND, 1992, p. 61.

<sup>241</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 123.

<sup>242</sup> *Galerie des modes et costumes français*, Paris, chez les Sieurs Esnault et Rapilly, 1778, cahier n°23, p. 8.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 175.

entre les différentes catégories sociales, à l'exception de la noblesse. Cette rareté pourrait indiquer une évolution des tendances vestimentaires durant cette période.

Puis, concernant le cactoir, nous supposons qu'il s'agit d'une pièce portée au niveau du haut du corps, tout comme le casaquin, puisqu'il est dans la majorité des cas inventorié et assorti avec des jupes.

Item un cactoir et une jupe d'étamine sur fleuret couleur violet, estimé ensemble quatorze livres. Item une jupe et un cactoir de siamoise rouge et blanche, estimés dix livres [...] Item mauvaise jupe de flanelle avec un mauvais cactoir d'étamine brune, estimé ensemble à quatre livres<sup>244</sup>

Nous le trouvons aussi sous l'orthographe « caquetoire », mais il ne doit pas être confondu avec « la caquetoire », qui désigne une chaise<sup>245</sup>. Nous manquons d'une description détaillée de ce qu'était exactement le cactoir. Il semblerait que ce terme soit spécifique à Angers, possiblement à l'Anjou, parce qu'aucun historien ayant étudié l'habillement féminin dans d'autres régions ne le mentionne dans ses recherches. Le cactoir est totalement absent des garde-robes de la noblesse et reste marginal chez la bourgeoisie et les femmes issues du secteur agricole. En revanche, il occupe la deuxième position parmi les corsages dans les garde-robes des femmes provenant du secteur artisanal et commercial, ainsi que chez les salariées. En fin de compte, le cactoir est certainement un élément emblématique de la tenue des femmes d'origine modeste, vivant en milieu urbain. Nous allons également nous intéresser à un autre élément qui pouvait aussi couvrir le buste : l'apollon. Cependant, sa définition demeure incertaine car deux interprétations sont envisageables. Il pourrait s'agir d'une robe de chambre\* très courte<sup>246</sup>, ou, d'après l'historienne Françoise Waro-Desjardins, d'une sorte de casaquin. Effectivement, en Normandie occidentale, le terme « d'apollon » désigne ce qu'on nomme « casaquin » en Normandie orientale<sup>247</sup>. Cette ambiguïté rend difficile l'identification précise des apollons présents dans notre corpus, d'autant qu'il est possible que le terme ait désigné ces deux types de vêtements à la fois. Toutefois, un élément semble révélateur : les

---

<sup>244</sup> Inventaire après décès, Perrine Maurille, 09/09/1780, ADML, 5 E 9 / 143.

<sup>245</sup> « Caquetoire » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 425.

<sup>246</sup> LELOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume...*, op. cit., p. 7.

<sup>247</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 164.

apollons étaient fréquemment inventoriés en étant assortis à des jupes, corroborant ainsi l'idée qu'il s'agirait d'un corsage.

Item un apolon et une jupe de siamoise blanche garnis et bordés d'indienne estimés dix huit livres. Item trois apollons et trois jupes de siamoise blanche garnis de mousseline estimés ensemble quarante cinq livres<sup>248</sup>.

Concernant leur répartition, les apollons sont majoritaires par rapport aux casaquins et aux cactoirs dans les garde-robes de la noblesse et de la bourgeoisie. L'apollon demeure accessible, puisque nous le retrouvons également chez les gens de métier et les salariées. Cependant, ils sont absents des sources relatives aux paysannes.

Outre les corsages, d'autres pièces viennent compléter la tenue des Angevines en recouvrant le buste : les compères et les gilets. Les compères, également appelés « faux gilets », ont connu une popularité à la fin du règne de Louis XV et au commencement du règne de Louis XVI. Les femmes les portaient boutonnés ou agrafés sur le busc du corps à baleines ; les deux côtés étaient simplement cousus sous le corsage de la robe, comme l'était auparavant la pièce d'estomac<sup>249</sup>. Les gilets\* ressemblent aux compères, ils se portent ajustés sur un corsage ouvert et étaient à la mode sous Louis XVI. Les gilets et les compères sont très discrets dans nos dépouillements, nous avons dénombré un gilet chez une jeune bourgeoise, deux compères chez une jeune couturière et cinq compères et deux gilets du côté des salariées<sup>250</sup>. Ces nouvelles pièces de mode se retrouvent aussi bien dans les armoires de jeunes femmes que chez les femmes d'un âge plus avancé. Ainsi, leur présence indique que la mode de la Cour commençait progressivement à s'établir en province, notamment auprès des femmes du peuple.

---

<sup>248</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 10/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319.

<sup>249</sup> LELOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume...*, op. cit., p. 106.

<sup>250</sup> Inventaire après décès, Marie Andrée Taillebois, 27/08/1751, ADML, 5 E 9 / 125 ; Vente après décès, Michelle Hiais, 06/03/1769, ADML, 5 E 9 / 135 ; Inventaire après décès, Tugalle Berron, 01/07/1754, ADML, 5 E 9 / 128, Inventaire après décès, René Lorient, 18/05/1751, ADML, 5 E 9 / 128 ; Inventaire après décès, Jeanne Trouillard, 17/04/1771, ADML, 5 E 9 / 128.

### 3. La robe, vêtement de cérémonie en progression dans les garde-robes

Dans les armoires de la noblesse et de la bourgeoisie, ce sont les robes qui dominent par rapport aux corsages. La hiérarchie est même différente pour la noblesse, car les robes prédominent par rapport aux tabliers, contrairement à la bourgeoisie où les robes se classent troisièmes. La robe demeure une pièce peu commune parmi les gens de métier, les salariées et est totalement absente des garde-robes paysannes. De ce fait, la robe est un marqueur social, un vêtement coûteux et largement répandu auprès de l'aristocratie et de la bourgeoisie. En termes de modèle, dans les années 1740 à 1770, la toilette courante des grandes dames était la robe à la française, qui soulignait la taille fine et arrondissait les hanches. Elle était, par les courbes de sa silhouette et celles de son décor, la parfaite expression du style Louis XV<sup>251</sup>. Ensuite, à la fin des années 1760, bien que la robe à la française soit toujours en vogue, elle est influencée par un nouveau modèle, la robe à la polonaise. En effet, son jupon devient plus court et la robe de dessus n'est plus agrafée au niveau de la taille mais du décolleté<sup>252</sup>. Dans notre corpus, le modèle à la polonaise n'a été repéré qu'au sein la garde-robe d'Anne-Marie Gullmann, une jeune bourgeoise âgée de vingt-trois ans, qui en possédait six exemplaires<sup>253</sup>. Pour les autres robes mentionnées, il est probable qu'il s'agisse de modèles à la française. Ainsi, il existe bien un décalage entre la mode parisienne et celle des provinces, puisque le modèle en vogue à cette époque, à savoir la robe à la polonaise, ne semble pas encore totalement populaire à Angers.

---

<sup>251</sup> DELPIERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 29.

<sup>252</sup> BRUNA Denis, DEMEY Chloé (dir.), *Histoire des modes et du vêtement*, Paris, Textuel, 2018, p. 177.

<sup>253</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 10/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319.



*Illustration 1 : Robe à la polonoise, gravure de Lupin, d'après le dessin de Leclerc, Galerie des modes et costumes français, 1778-1788*

La robe à la polonoise se compose d'un jupon rond dégageant la cheville et d'une robe en forme de manteau cintré, agrafée sur la poitrine et dégageant la pointe d'un petit corsage de dessous<sup>254</sup>. Cette forme de robe est reconnaissable, car à l'arrière trois pans de tissu forment des arrondis sur la jupe. Son apparition a notamment été favorisée par une quête de simplicité et d'aisance des mouvements<sup>255</sup>. Effectivement, la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par une volonté d'adopter des toilettes plus simples, plus pratiques et plus confortables. Cette nouvelle tendance justifie la popularité de la robe à la polonoise, puisqu'elle se porte non plus sur un panier, mais

<sup>254</sup> DELPIERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 32.

<sup>255</sup> *Ibid.*

sur une tournure, moins encombrante, nommée assez crûment *cu* qui permettait d'accentuer la cambrure des reins<sup>256</sup>.

De manière plus générale, bien que la robe demeure un vêtement encore peu accessible — à l'exception du milieu paysan où elle est totalement absente — elle commence à apparaître dans les garde-robes des femmes appartenant aux catégories sociales intermédiaires, comme en témoigne la vingtaine de robes recensées. Cette observation fait écho aux travaux de l'historien Daniel Roche, qui note qu'à Paris, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la robe devient progressivement plus abordable et se retrouve en plusieurs exemplaires dans les garde-robes des femmes du peuple<sup>257</sup>. Selon son étude, elle est principalement portée par les domestiques. En revanche, à Angers, nos recherches montrent que les robes sont réparties entre des journalières, des épouses d'artisans, de marchands et de commerçants, ainsi qu'une couturière et une marchande de mode<sup>258</sup>. En résumé, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la robe, commence tout juste à se démocratiser et à devenir accessible aux femmes, y compris celles de condition modeste.

#### 4. L'habillement pour les loisirs : l'habit de cheval

Au cours de nos recherches, nous avons également noté l'apparition d'un autre vêtement dédié à une activité spécifique, à savoir l'habit de cheval, aussi nommé « habillement de cheval » ou « robe de cheval »<sup>259</sup>. Ces vêtements d'équitation ont été découverts dans les armoires de trois bourgeoises ainsi que chez l'épouse d'un

---

<sup>256</sup> *Ibid.*

<sup>257</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>258</sup> Inventaire après décès, Marie Lochar, 10/04/1780, ADML, 5 E 9 / 143 ; Inventaire après décès, Renée Alteton, 28/06/1785, ADML, 5 E 9 / 148 ; Inventaire après décès, Marguerite Trenaunay, 29/11/1780, ADML, 5 E 9 / 143 ; Inventaire après décès, Marie Louise Monnet, 30/12/1785, ADML, 5 E 9 / 148 ; Cession mobilière, Jeanne de l'Humeau, 31/01/1782, ADML, 5 E 9 / 145 ; Inventaire après décès, Anne Bouchet, 30/06/1769, ADML, 5 E 9 / 135 ; Inventaire après décès, Renée Lemonnier, 04/04/1769, ADML, 5 E 9 / 135 ; Vente après décès, Michelle Hiais, 06/03/1769, ADML, 5 E 9 / 135 ; Inventaire après décès, Anne Guillot, 11/09/1777, ADML, 5 E 6 / 314 ; Inventaire après décès, Françoise Grille, 09/08/1780, ADML, 5 E 6 / 320 ; Inventaire après décès, Renée Elisabeth Letellier, 02/07/1778, ADML, 5 E 6 / 316 ; Inventaire après décès, Mathurin Martineau, 12/10/1778, ADML, 5 E 6 / 316 ; ; Inventaire après décès, René-Pierre Pavé, 08/03/1783, ADML, 5 E 6 / 326 ; Inventaire après décès, Anne Le Beau, 01/10/1759, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>259</sup> Inventaire après décès, Marie Margariteau, 06/09/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778, ADML, 5 E 6 / 316 ; Inventaire après décès, Jacqueline Bossé, 18/03/1783, ADML, 5 E 6 / 326.

marchand. Nous avons aussi relevé la présence d'un « manteau de cheval<sup>260</sup> », que nous avons toutefois choisi d'exclure de notre étude. En l'absence d'indication explicite quant à son propriétaire, il est probable qu'il ait appartenu au conjoint de la défunte, dans la mesure où ses effets figurent également dans l'inventaire après décès. En revanche, les autres vêtements d'équitation peuvent être attribués avec certitude à des femmes, puisqu'ils sont répertoriés en lot ou mentionnés à la suite d'autres vêtements féminins. Il n'est pas surprenant de constater que ces habits ne sont pas portés par les salariées et les paysannes, mais leur absence du côté de la noblesse pourrait être déconcertante. Cependant, il faut interpréter cette absence avec précaution et cela ne signifie en rien que la noblesse angevine ne pratiquait pas l'équitation. Dans le cadre de notre recherche, il est pertinent de mentionner ces tenues qui étaient portées dans d'autres circonstances, c'est-à-dire en dehors des activités liées à l'équitation. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mode atteint une telle influence sans précédent, au point que la tenue d'équitation devient une véritable pièce de mode, apparaissant même dans les illustrations de la presse de mode.

---

<sup>260</sup> Inventaire après décès, Marie Marimeau, 02/05/1778, ADML, 5 E 3 / 76.



*Illustration 2 : Habit de cheval féminin, gravure de Voysard, d'après le dessin de Leclerc, Galerie des modes et costumes français, 1778-1788*

Le succès de l'habit équestre est souvent attribué à la mode dite « négligée », une tendance qui se caractérise par une recherche de plus de liberté tant dans les vêtements que dans les attitudes<sup>261</sup>. Concernant sa composition, la jupe était soit longue soit retroussée. La première permettait aux femmes de monter à califourchon comme les hommes, tandis que la seconde était réservée à la montée en « selle de dames<sup>262</sup> ». Une de ces femmes avait également un « caleçon à usage de femme<sup>263</sup> ». Les caleçons de femmes, popularisés par Catherine de Médicis, étaient des hauts-de-

<sup>261</sup> URBAIN Élise, « Le goût pour le négligé dans le portrait français du 18<sup>e</sup> siècle », *Dix-huitième siècle*, n°48, 2016, p. 569.

<sup>262</sup> BORDERIOUX Xenia, « Se vêtir en amazone, ou comment ne pas être à cheval sur le genre ? », dans BELMAS Elisabeth, TURCOT Laurent (dir.), *Jeux, sports et loisirs en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024, p. 147-162.

<sup>263</sup> Inventaire après décès, Jacquine Bossé, 18/03/1783, ADML, 5 E 6 / 326.

chausses<sup>264</sup>. Le caleçon féminin n'avait rien d'une pièce de lingerie et ressemblait davantage à la culotte masculine, puisqu'il s'agissait d'une pièce du vestiaire masculin que les femmes s'étaient appropriées. Ensuite, concernant le corsage, il était étroit et soutaché. Puis, au niveau des accessoires, les femmes portaient un jabot\* en dentelle\*, un nœud au niveau de leurs cheveux et un chapeau coquet<sup>265</sup>. La tenue d'équitation sera confortée par les changements de la silhouette féminine du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, elle aura un impact sur la mode quotidienne. C'est pour cette raison qu'il est approprié d'inclure les habits d'équitation dans notre recherche, puisqu'ils deviennent un habit incontournable de la garde-robe à la mode. Il puise son inspiration des habits de chasse et de l'uniforme militaire, tout en bénéficiant d'une popularité grâce à son association avec l'image de l'Amazone, symbole de femme-guerrière<sup>266</sup>. Par conséquent, cet habillement entraîne aussi des controverses, en raison de son aspect masculin, de son usage inapproprié et de ses origines anglaises<sup>267</sup>. En somme, les évolutions des vêtements équestres dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sont influencées par cette « négligence parfaitement soignée » et illustrent comment l'habillement féminin peut également être le résultat d'influences étrangères et d'autres domaines, tels que le sport ou le théâtre<sup>268</sup>.

En définitive, de bas en haut, la société est habillée conformément aux mêmes règles formelles<sup>269</sup>. Nous pouvons observer que les quatre composants clés de la tenue féminine sont répartis de manière plus ou moins équilibrée à travers les différentes catégories sociales. Les vêtements féminins découverts à Angers sont identiques à ceux identifiés dans d'autres recherches portant sur la mode féminine du XVIII<sup>e</sup> siècle, à quelques exceptions près. Certaines pièces présentent une forme de régionalisme, telles que le cactoir ou la devantière, qui seraient des vêtements propres à Angers. Alors que d'autres demeurent des marqueurs distinctifs, tels que le cotillon, le tablier, qu'il soit simple ou de cuisine, l'habit d'équitation, ou même la robe, bien que cette dernière commence à se généraliser. Par ailleurs, des disparités existent

---

<sup>264</sup> LEOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume...*, op. cit., p. 54.

<sup>265</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté...*, op. cit., p. 13.

<sup>266</sup> BORDERIOUX Xenia, « Se vêtir en amazone... », op. cit., p. 162.

<sup>267</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté...*, op. cit., p. 13.

<sup>268</sup> BORDERIOUX Xenia, « Se vêtir en amazone... », op. cit., p. 162.

<sup>269</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 134.

entre l'espace urbain et rural : les tendances vestimentaires sont davantage présentes dans les sources relatives aux femmes résidant en milieu urbain.

L'étude des apparences féminines invite également à porter une attention au linge de corps. L'examen des vêtements du dessous offre un éclairage précieux sur les pratiques vestimentaires, en permettant de les appréhender à la fois sous l'angle du paraître et de l'hygiène.

## **B. Le linge de corps et dessous féminins**

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le linge occupait une place prépondérante dans l'économie de la vie quotidienne, élevé au rang d'objet de luxe et impliqué dans la « lutte des apparences<sup>270</sup> ». Son étude s'avère particulièrement intéressante en raison de son contact intime avec le corps, tel une seconde peau. Par ailleurs, les pratiques d'hygiène occupent une place essentielle dans l'histoire du linge : son évolution au sein des garde-robes est associée à une transformation des pratiques en matière d'hygiène et à une mutation générale des sensibilités. La possession, l'entretien et les dépenses liées au linge reflètent les usages sociaux qui y sont associés. Un soin tout particulier est porté à la qualité ainsi qu'à la blancheur du linge. La propreté et le luxe sont des enjeux majeurs dans cette lutte des signes distinctifs<sup>271</sup>. En définitive, l'examen du linge féminin à Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle, envisagé sous un angle social, ouvre la voie à une analyse des pratiques qui l'entourent, ainsi qu'à l'étude de la composition des trousseaux de linge féminins.

### **1. La composition du linge féminin**

De même que pour l'habillement du quotidien, le linge de corps est présent dans tous les milieux, une présence qui témoigne de l'appropriation définitive du linge par les Angevines<sup>272</sup>. Néanmoins, il est essentiel de noter que, à l'instar des vêtements, la quantité, la qualité et l'ornement doivent aussi être examinés. Ces éléments feront l'objet de la seconde partie afin de mieux saisir les processus à l'œuvre dans ce jeu

---

<sup>270</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 61.

<sup>271</sup> *Ibid.*, p. 152-156.

<sup>272</sup> *Ibid.*

de la distinction sociale. Dans cette section, nous nous limiterons à examiner la composition du linge et des dessous détenus par les Angevines.

#### *a. Le triomphe de la chemise*

La chemise est l'élément incontournable de la garde-robe en tous points, elle possède de multiples usages et se trouve en grande quantité dans chaque foyer<sup>273</sup>. Elle figure parmi les premiers habits transmis à l'enfant, en principe, sa chemise était confectionnée à partir de celle du père. Dès le départ, la chemise s'inscrivait dans des dynamiques de récupération et de transmission<sup>274</sup>. Elle représente la pièce la plus répertoriée, toutes catégories sociales confondues, dans l'ensemble de nos sources, qu'il s'agisse des inventaires et ventes après décès ou des cessions et des testaments.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est employée autant par les hommes que par les femmes, intégrant durablement les pratiques vestimentaires. Le principal usage de la chemise est d'être un linge de corps, dans certains cas, elle pouvait également avoir un usage spécifique à la nuit. Cependant, nos sources ne spécifient pas si elles sont destinées à être portées le jour ou la nuit. Initialement prévue pour être portée en dessous, elle occupait une position ambiguë puisqu'elle pouvait aussi être aperçue à travers l'échancrure des robes et des corsages, particulièrement au XVIII<sup>e</sup> siècle où le beau linge devait être exposé. Dans le monde rural, la chemise remplissait une autre fonction : elle était aussi un vêtement fonctionnel utilisé lors du travail<sup>275</sup>. La forme des chemises était spécifique aux hommes et aux femmes, puisque le notaire les distinguait en précisant celles « à usage de femme » de celles « à usage d'homme ». Il y a certains cas où la distinction n'est pas clairement indiquée, et quand cela concerne un couple, nous nous demandons si un usage mixte était envisageable. Concernant la chemise des femmes, elle était suffisamment ample et confortable à porter pendant la grossesse. Sa coupe mi-longue la faisait arriver au niveau des genoux ou à mi-mollet, et ses manches étaient droites<sup>276</sup>. À ce sujet, certaines chemises pouvaient même être décrites avec des « manches plates<sup>277</sup> ». Les tissus

---

<sup>273</sup> PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons... », art. cit., p. 283.

<sup>274</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 152.

<sup>275</sup> PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons... », art. cit., p. 284.

<sup>276</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 166.

<sup>277</sup> Inventaire après décès, Jeanne Françoise Rontard, 19/11/1761, ADML 5 E 9 / 130 ; Inventaire après décès, Louise Courtin, 09/12/1771, ADML, 5 E 6 / 303 ; Inventaire après décès, Marie Allory, 28/08/1780, ADML, 5 E 9 / 143.

employés pour la fabrication de la chemise étaient épais afin de prémunir le corps des femmes contre les frottements susceptibles d'être causés par les corsages. Par ailleurs, la chemise répond également à des préoccupations d'hygiène. En effet, sous l'Ancien Régime, le linge frais et blanchi avait des vertus purifiantes et il nettoyait le corps en absorbant la transpiration. Le changement de chemise est alors perçu comme une sorte de toilette. Ainsi, posséder un bon nombre de chemises permet d'assurer une bonne hygiène, surtout pour le peuple où l'eau est rare. Sur le plan moral, une grande importance était accordée à la possession d'un linge propre et blanchi comme preuve de la propreté et de la blancheur des corps et des âmes<sup>278</sup>. En somme, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la chemise incarne un composant essentiel du linge et de l'habillement. Son accumulation n'était pas qu'un signe de richesse, mais reflétait aussi une quête de confort offrant l'opportunité d'un renouvellement régulier<sup>279</sup>.

*b. Les autres pièces de linge : l'accumulation des épaisseurs, les paires de bas et le linge de col*

Outre les chemises, d'autres éléments font également partie du trousseau de sous-vêtements féminins. Les jupons, les doublures de vêtement, les paires de bas, les mouchoirs de col et les fichus se retrouvent généralement dans toutes les garde-robes des Angevines, bien que quelques exceptions puissent être relevées.

Une des fonctions du linge et des dessous féminins est de protéger le corps contre le froid. Pour la partie inférieure du corps féminin, ce sont les jupons ou jupes de dessous qui assurent ce rôle. En effet, l'amoncellement des jupons était le seul moyen qu'avaient les femmes de protéger du froid la partie inférieure de leur corps, ouverte au vent<sup>280</sup>. Les jupons servaient aussi de protection contre la pluie ; les femmes retiraient une épaisseur lorsqu'un des jupons étaient mouillés. Les jupons et les jupes de dessous restent relativement rares dans nos sources. Nous en dénombrons une dizaine dans les armoires des femmes appartenant à la noblesse, à la bourgeoisie ainsi qu'à celles issues du milieu artisanal et commercial. Du côté des salariées, seuls trois jupons ont été répertoriés, et aucun n'a été référencé dans les garde-robes paysannes.

---

<sup>278</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 163-172.

<sup>279</sup> PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons... », art. cit., p. 285.

<sup>280</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté...*, op. cit., p. 109.

Le faible nombre de jupons pourrait s'expliquer, en partie, par le vocabulaire utilisé par le notaire, qui pouvait ne pas faire de distinction entre les jupes et les jupons. Une autre hypothèse pourrait être liée aux pratiques de dons, de récupération et de réemploi, susceptibles de faire disparaître ces pièces avant l'établissement d'un acte notarié. En somme, plusieurs facteurs peuvent justifier cette faible répartition. Il convient toutefois d'insister sur le fait qu'un faible indice ne signifie pas que les femmes ne portaient pas de jupons. Une autre pièce de linge, les doublures, participait également à cette accumulation des épaisseurs. Ces pièces restent rares, avec seulement deux doublures de jupons chez l'épouse d'un maréchal taillandier, et deux doublures de jupes ainsi qu'une doublure de robe chez une aristocrate<sup>281</sup>. Ces doublures étaient utilisées sous des jupes ou des robes, offrant à ces femmes une protection contre le froid et la pluie. La présence de ces éléments indique que ces dernières avaient des habits appropriés pour les saisons les plus froides.

Les autres éléments qui composent la lingerie féminine sont les paires de bas et le linge de col. En premier lieu, les paires de bas occupent le deuxième rang, juste après les chemises, parmi les pièces de linge les plus fréquentes dans les garde-robes des Angevines. Les bas sont présents chez toutes les catégories sociales, cependant, ils ne se répartissent pas équitablement. À l'instar des chemises, les bas sont aussi sujets à des problématiques liées à l'hygiène : avoir plusieurs paires apportait une certaine commodité en facilitant un changement régulier entre elles. À l'origine, les bas sont dérivés des chausses portées au Moyen Âge et sont, depuis 1656, fabriqués avec l'aide d'un métier. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mode privilégiait les bas blancs, soulignant une fois de plus l'importance accordée à la blancheur du linge. Ensuite, en ce qui concerne le linge de col, autrement dit les mouchoirs et fichus de col\*, ils sont nettement moins fréquents que les paires de bas. Les mouchoirs de col, aussi appelés fichus, sont des mouchoirs qui enveloppent le cou et la gorge. À Angers, les mouchoirs de col sont majoritairement portés par les bourgeoises, suivis des salariées et des gens de métier. Du côté des paysannes, seuls sept fichus de col ont été comptabilisés parmi les effets de Marie Bastard, épouse d'un laboureur<sup>282</sup>. En revanche, aucun mouchoir ou fichu de col n'a été mentionné dans les armoires de la

---

<sup>281</sup> Inventaire après décès, Marie Hourtin, 09/12/1785, ADML, 5 E 9 / 148 ; Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208.

<sup>282</sup> Inventaire après décès, Marie Bastard, 27/11/1752, ADML, 5 E 3 / 71.

noblesse. Ainsi, ces linges semblent principalement réservés aux roturières. Il est également intéressant de constater une distinction lexicale : le terme « fichu » est exclusivement utilisé en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain c'est le terme « mouchoir de col\* » qui est d'usage.

## 2. La question du corset : l'élégance sous contrainte

Le corset est qualifié par l'*Encyclopédie Méthodique* comme une des « extravagances dangereuses <sup>283</sup> ». À la différence du corps à baleines, le corset désigne une pièce de dessous rigide, conçue pour redresser l'anatomie féminine. Suivant les tendances, cette pièce peut se porter aussi bien au-dessus qu'en dessous des vêtements. Dans nos sources, un autre élément destiné à affiner la silhouette féminine est également mentionné : le corselet\*. Il semble, lui aussi, contribuer au resserrement de la taille féminine. Avant de nous intéresser à la répartition des corsets dans notre étude de cas, il convient tout d'abord de faire le point sur cette pièce, les attitudes qu'elle a suscitées ainsi que les débats qu'elle a engendrés.

L'historien Daniel Roche distingue deux attitudes face au port du corset. Dans les milieux aristocratiques, cette pièce est perçue comme essentielle : elle participe à l'apprentissage des normes de rectitude corporelle et s'inscrit dans une logique de représentation liée à la vie de Cour. Le port du corset est un marqueur de vertu et de distinction, qui vient renforcer l'image d'une féminité perçue comme fragile. Le corset devient ainsi un symbole « d'improductivité spectaculaire <sup>284</sup> », distinguant la noblesse de ceux qui travaillent dans les champs. À l'inverse, dans les catégories populaires, un corset plus souple est privilégié, puisqu'il offre une plus grande liberté de mouvement et qu'il est adapté aux contraintes du travail quotidien <sup>285</sup>.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les corsets auraient progressivement supplanté les corps à baleines <sup>286</sup>. Puis, à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'usage du corset est débattu. Les discours philosophiques et médicaux sur la nature féminine ont eu un impact sur la mode. Pendant de nombreuses années, les

---

<sup>283</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté...*, op. cit., p. 55.

<sup>284</sup> PERROT Philippe, *Le travail des apparences...*, op. cit., p. 73.

<sup>285</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 124.

<sup>286</sup> *Ibid*, p. 124.

médecins et les hygiénistes ont mené une campagne contre « la dégradation de l'espèce humaine » causée par cet « instrument de torture »<sup>287</sup>. Leur discours est marqué par la formule suivante : « le jeu des organes doit être plus libre<sup>288</sup> ». Le corset est désapprouvé tant sur le plan anatomique en raison de la perte de fonction qu'il entraîne, mais également sur le plan esthétique, car il est considéré comme peu séduisant. Néanmoins, le corset reste en usage, mais il sera désormais confectionné à partir de textiles plus légers et souples et sera progressivement remplacé par le casaquin. Ainsi, la rigidité régresse et l'idéal de beauté voudrait que le corps soit plus mobile et les gestes plus fluides<sup>289</sup>.

Qu'en est-il pour les Angevines : s'orientent-elles vers une recherche de plus grande liberté de mouvement, ou bien demeurent-elles soumises aux contraintes de cette pièce ? Une première observation s'impose : le corset apparaît relativement peu dans nos sources, toutes catégories sociales confondues. Au total, seuls vingt-cinq corsets et corselets sont recensés. Parmi ces vingt-cinq pièces, seulement six sont spécifiquement mentionnées comme étant munies de baleines, les autres ne comportant aucune précision à cet égard. La faible proportion de corsets et de corselets suscite plusieurs interrogations. Différentes suppositions peuvent être avancées pour expliquer cette rareté : la transmission intrafamiliale, le réemploi de ces pièces, ou encore la possibilité que les défunt(e)s aient été inhumées en les portant. En outre, l'essor du casaquin, qui aurait supplanté l'usage du corset dans certaines pratiques vestimentaires, constitue une autre piste explicative. En examinant la répartition de ces pièces selon les groupes sociaux, il semblerait que la noblesse privilégie le port du corselet. Les femmes appartenant à la bourgeoisie, aux gens de métier, ainsi que celles vivant en milieu rural, sont partagées entre le corselet et le corset. Tandis que les salariées ne semblent recourir qu'aux corsets. Par ailleurs, l'analyse ultérieure des textiles utilisés pour la confection de cette pièce pourrait enrichir notre étude en nous permettant d'évaluer dans quelle mesure les Angevines disposaient d'une certaine liberté de mouvement.

---

<sup>287</sup> BONNAUD Jacques, *Dégradation de l'espèce humaine par l'usage des corps à baleine*, Paris, Hérissant, 1770.

<sup>288</sup> VIGARELLO Georges, *Histoire de la beauté*, op. cit., p. 107.

<sup>289</sup> *Ibid*, p. 108.

Un élément qui a également participé à l'entrave du corps féminin est le panier. Toutefois, ces derniers n'ont pas été intégrés à notre recherche car les notaires les mentionnaient rarement. Au sein de notre corpus, un seul panier a été identifié dans l'inventaire après décès d'Émilie Charlotte Gautreau, une jeune noble âgée de 24 ans<sup>290</sup>. De plus, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un contexte où la mode tend à privilégier davantage la simplicité et le confort, le panier se fait progressivement plus rare dans les garde-robes féminines, jusqu'à quasiment disparaître.

### 3. Les toilettes de l'intime

En troisième lieu, le linge féminin du XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise par l'introduction de nouvelles pièces, telles que les vêtements de nuit, qui sont présents dans les garde-robes angevines. Nous nous intéressons également aux vêtements de l'intime, influencés par le goût pour le négligé : d'abord réservés à la sphère privée, ils s'introduiront progressivement dans l'espace public, reflétant une recherche croissante de confort et de légèreté.

#### a. Les vêtements de nuit

Les coiffes, les coiffures\* et les bonnets sont portés en toutes occasions, aux champs comme les jours de fête, de jour comme de nuit<sup>291</sup>. Lorsqu'ils étaient portés pour dormir, ils comportaient de simples brides. Au même titre que les chemises et les paires de bas, ce menu linge est sujet à l'accumulation. Il y a une seule exception à noter concernant les paysannes qui ne semblent pas posséder un tel élément dans leur coffre. Les femmes disposaient de suffisamment de coiffes, de coiffures et de bonnets de nuit pour assurer un changement à chaque nuit. Ainsi, les préoccupations d'hygiène affectaient aussi le sommeil de ces femmes.

La camisole\*, semblable à la chemise, était le vêtement que les femmes revêtaient pour dormir. La particularité de la camisole est qu'elle pouvait être portée aussi bien le jour que la nuit<sup>292</sup>. Initialement, c'était une casaque, un habit masculin à manches

---

<sup>290</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J.

<sup>291</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 186.

<sup>292</sup> *Ibid*, p. 506-507.

courtes porté par-dessus la chemise<sup>293</sup>. Puis, elle a évolué en une chemise portée par les femmes de jour, comme de nuit, qui se boutonne dans le dos. Concernant leur répartition, chaque femme issue de la noblesse en possédait au moins une camisole, l'une d'entre elles en cumulait même quinze<sup>294</sup>. Du côté de la bourgeoisie, nous observons la plus grande variété de camisoles, ce qui témoigne de la multifonctionnalité de cette pièce. Des camisoles « avec manches », « sans manches », « de nuit », « peintes », « doublées » et « de dessous » ont été recensées<sup>295</sup>. Ces différentes dénominations révèlent non seulement les usages et les formes mais aussi l'ornement dont pouvaient faire l'objet ces pièces. Par exemple, les camisoles « de dessous » et « doublées » suggèrent qu'elles étaient portées pour ajouter une épaisseur et assurer une protection contre le froid. Les gens de métier et les salariées possédaient également des camisoles, l'épouse d'un journalier possédait même une « chemisette », un autre terme pour camisole<sup>296</sup>. Tandis que chez les paysannes, une seule camisole a été comptabilisée<sup>297</sup>. Ce faible nombre n'est guère surprenant, car dans le Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'habillement rural féminin ne comportait pas de vêtements de nuit, à l'exception de quelques coiffes mentionnées<sup>298</sup>. Ainsi, les vêtements de nuit en milieu rural paraissent réservés à une minorité.

#### *b. La mode négligée des vêtements d'intérieur*

Au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Paris et dans les provinces, la gamme de linge s'élargit considérablement avec l'apparition du déshabillé\*, qui s'impose comme le vêtement d'intérieur par excellence, réservé à l'intimité féminine<sup>299</sup>. Le déshabillé est défini comme étant « les hardes de nuit dont on se sert quand on est déshabillé<sup>300</sup> ». Une définition issue du *Dictionnaire de Furetière* rejoint

<sup>293</sup> LEOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume...*, op. cit., p. 55.

<sup>294</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

<sup>295</sup> Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Anne Hiacinthe Suchet, 10/05/1780, ADML 5 E 6 / 319 ; Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778, ADML 5 E 6 / 316 ; Inventaire après décès, Jeanne Thérèse Oger, 30/05/1780, ADML, 5 E 6 / 316.

<sup>296</sup> « Camisole » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 237 ; Inventaire après décès, Jeanne Jouet, 29/06/1779, ADML, 5 E 3 / 76.

<sup>297</sup> Inventaire après décès, Renée Defaye, 23/10/1789, ADML, 5 E 9 / 152.

<sup>298</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 169.

<sup>299</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 163.

<sup>300</sup> « Déshabillé » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 516.

cette idée : « une toilette, robe de chambre ou autres besognes dont on se sert, quand on est dans son particulier, quand on s'habille, ou quand on se déshabille<sup>301</sup> ». Les femmes pouvaient également se couvrir d'un « manteau de lit\* », un manteau court et doublé ou porter une robe de chambre, longue et à manches, maintenue à la taille par une cordière ou une ceinture. S'ajoute à cela le peignoir\*, une pièce de lingerie posée sur les épaules pour protéger le vêtement et les bras lors de la coiffure<sup>302</sup>. Enfin, les femmes adoptent aussi le caraco\*, qui n'est « autre chose qu'une robe à la française, ou robe ouverte dont on a supprimé le bas pour ne conserver que le corps<sup>303</sup> ». Toutes ces pièces sont présentes dans nos dépouillements. Dans la pratique ces vêtements, en particulier le déshabillé, ne se cantonnent pas à la sphère privée et ils sont aussi portés dans l'espace public, puisqu'ils s'accordent parfaitement avec la tendance négligée. Cette mode se caractérise par une absence de parure et une allure plus « décontractée ». Les femmes revêtent une chemise, différentes vestes et jupons légers ainsi que des peignoirs ou des déshabillés. Le tout est complété par des coiffes couvrantes destinées à dissimuler leurs cheveux non coiffés<sup>304</sup>. Ces vêtements se distinguent par l'usage de textiles légers, et les attaches sont apparentes et constituées de liens ou de rubans. Les vêtements sont amples et non ajustés au corps, et les éléments contraignants sont délaissés. Ainsi, cette tendance semble avoir conquis les femmes vivant en provinces, et notamment les Angevines, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette diffusion du négligé dans la mode se fait par l'intermédiaire des revues de mode, la grande variété des tenues d'intérieur représentées donne l'impression de s'introduire dans l'intimité de ces « dames de qualité »<sup>305</sup>.

---

<sup>301</sup> Antoine Furetière. *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes des sciences et des arts. Seconde édition revue, corrigée, augmentée par Monsieur Basnage de Bauval*, tome I, La Haye et Rotterdam, A. et R. Leers, 1701, p. 655.

<sup>302</sup> « Manteau » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 90 ; LELOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume...*, op. cit., p. 273-274, 325.

<sup>303</sup> *Galerie des modes et costumes français*, Paris, chez les Sieurs Esnault et Rapilly, 1778, cahier n°23, p. 8.

<sup>304</sup> URBAIN Élise, « Le goût pour le négligé ... », art. cit., p. 571.

<sup>305</sup> *Ibid*, p. 571-573.



*Illustration 3 : Jeune dame en peignoir, gravure de L., d'après le dessin de Desrais, Galerie des modes et costumes français, 1778-1788*

Au sein des garde-robes, ces vêtements d'intérieur sont majoritairement présents dans les armoires de la noblesse et de la bourgeoisie. Les femmes nobles disposaient d'un véritable assortiment de pièces confortables : déshabillés, manteaux de lit et peignoirs. L'une d'entre elle disposait même d'un voile de toilette<sup>306</sup>. Du côté de la bourgeoisie, une minorité de femmes bénéficiait également de ce luxe en portant des déshabillés et des peignoirs. L'épouse d'un marchand apothicaire possédait même une panoplie complète : deux robes de chambre accompagnées d'une veste assortie à l'une d'elles<sup>307</sup>. Des déshabillés doublés et brodés ont également été inventoriés chez la veuve d'un marchand mercier<sup>308</sup>. Le caraco semble également réservé à une minorité de femmes, issues d'un milieu aisé. Il n'y avait qu'une noble

<sup>306</sup> Inventaire après décès, Marie-Angélique-Rozalie Janneaux, 10/04/1775, ADML, 5 E 6 / 309.

<sup>307</sup> Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778, ADML, 5 E 6 / 316.

<sup>308</sup> Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

et deux bourgeoises qui portaient cette camisole ajustée<sup>309</sup>. En revanche, parmi les gens de métier et les salariées, ces vêtements d'intérieur demeurent plus rares. Tandis qu'à Paris la gamme lingère populaire s'enrichit avec l'apparition des déshabillés, à Angers seules quelques occurrences témoignent de leur usage : Anne Bouchet, issue d'une famille de marchands, possédait une robe de chambre, Jacqueline Bossé, épouse d'un marchand, un déshabillé et Renée Alteton, journalière, en détenait six<sup>310</sup>. Du côté des garde-robes paysannes, ces vêtements sont totalement absents. Ce constat n'a rien de surprenant : comme le souligne l'historienne Françoise Waro-Desjardins dans son étude sur le Vexin, l'apparition des déshabillés ne se généralise qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle et demeure alors réservée aux femmes les plus aisées<sup>311</sup>. En résumé, bien que l'usage des vêtements d'intérieur commence à se développer, promu par les magazines de mode et désormais porté à l'extérieur, leur utilisation demeure avant tout un privilège réservé à quelques femmes. Le vêtement d'intérieur devient alors un signe distinctif, reflet d'un certain confort de vie.

---

<sup>309</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208 ; Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Marie-Charlotte L'Heureux, 17/05/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

<sup>310</sup> Inventaire après décès, Anne Bouchet, 30/06/1769, ADML, 5 E 9 / 135 ; Inventaire après décès, Jacqueline Bossé, 18/03/1783, ADML, 5 E 6 / 326 ; Inventaire après décès, Renée Alteton, 28/06/1785, ADML, 5 E 9 / 148.

<sup>311</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 175.

### C. Agrémenter la tenue féminine

En complément à leur tenue, les femmes ajoutent divers accessoires destinés à couvrir certaines parties du corps laissées visibles ou à rehausser l'élégance de leur toilette. L'étude de ces éléments ne doit pas être négligée, car ils participent pleinement à la construction de leur apparence et agissent comme de véritables marqueurs identitaires. Ces accessoires traduisent aussi l'évolution des goûts et parfois celle des mœurs<sup>312</sup>. Une attention particulière était portée à l'ornementation, qui devait être raffinée, tant par la finesse des objets que par leur diversité. De la plus haute aristocratie à la paysanne soucieuse de son apparence, toutes les femmes possédaient de quoi accessoiriser leur tenue ; ces éléments étaient présents dans l'ensemble des milieux sociaux. Pour une meilleure clarté du propos, nous distinguerons d'une part les accessoires portés sur la tenue et d'autre part, ceux tenus à la main.

#### 1. L'ajout d'accessoires à la tenue

En matière d'accessoires, les femmes disposaient d'un large éventail d'éléments, allant du linge de corps aux souliers, en passant par les manteaux et les bijoux. Toutefois, la répartition de ces accessoires n'est pas uniforme ; elle varie en fonction des catégories sociales. Ces pièces, bien plus que de simples ornements, permettaient aux femmes de marquer leur statut et d'embellir leur apparence.

##### a. Le menu linge comme accessoire

À l'habillement de base s'ajoutait une multitude d'accessoires, aussi bien des coiffes, des bonnets, des coiffures que des paires de manches et de manchettes\* pour parer les chemises. De plus, les femmes disposaient de cols, de collets et de mouchoirs. Ces accessoires se distinguaient par leur dualité, agissant à la fois comme linge et accessoire puisqu'ils remplissaient ces deux fonctions.

Parmi l'ensemble des accessoires représentés, les coiffes et les mouchoirs sont les deux éléments les plus fréquents dans les garde-robes, c'est près de 1954 coiffes

---

<sup>312</sup> DELPIERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 51.

qui ont été recensés dans l'ensemble de notre échantillon, et 759 mouchoirs<sup>313</sup>. La présence en abondance des coiffes est justifiée par les mœurs de l'époque. En effet, il était inconcevable pour les femmes de sortir la tête nue. Elles devaient porter des bonnets, des coiffes ou des coiffures en toutes circonstances, et il y avait une grande variété de formes et de styles de coiffes<sup>314</sup>. En premier lieu, les bonnets pouvaient être simples, mais également « ronds » ou « piqués ». Le bonnet piqué\* avait l'avantage d'être épais, confortable, peu coûteux et dont l'entretien était simple, justifiant le fait qu'il s'agisse du modèle le plus répandu. En effet, nous avons dénombré un total de 201 bonnets piqués dans nos dépouillements, ce qui les place au-dessus des bonnets ronds qui ne sont que 145. Le bonnet rond\*, quant à lui, avait une forme qui pouvait varier selon les localités<sup>315</sup>. À l'exception des garde-robes paysannes qui semblent ne contenir que des bonnets sans style distinctif, les bonnets ronds et piqués étaient couramment portés par les femmes vivant en milieu urbain. Par ailleurs, des bonnets « garnis » et « montés » ont également été répertoriés du côté de la bourgeoisie et de la noblesse<sup>316</sup>.

Du côté des coiffes, nous observons des coiffes : « à nœud », « à roller », « à nouer », « nouées », « carrées », « plates », « de bonnets » et « de jour ». Certaines coiffes avaient un usage précis, comme les « coiffes à bonnet » destinées à être portées sous le bonnet ou celles « de jour » qui les différencient de celles utilisées la nuit. D'autres semblent être propres à des catégories sociales, telles que les coiffes « à nœud », « à nouer » et « carrées » uniquement portées par les aristocrates et les bourgeoises. Tandis que le reste de la population opte pour la « coiffe plate », qui peut être considérée comme la coiffe typique des femmes de modeste condition.

D'autres types de coiffes, bien plus rares, ont aussi été recensés dans nos dépouillements. Il s'agit des câlines\*, des calèches\*, des calottes\* et des dormeuses\*. Ces coiffes ont été identifiées dans des sources relatives à la noblesse, à la bourgeoisie, aux gens de métier et aux salariées. Par ailleurs, des serre-têtes\*, qui

---

<sup>313</sup> En ce qui concerne le total des coiffes, il englobe l'addition complète des coiffes et de ses déclinaisons. Les bonnets et les coiffures ont également été inclus dans le calcul.

<sup>314</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 186.

<sup>315</sup> LELOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume...*, op. cit., p. 506.

<sup>316</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 10/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319 ; Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208.

désignaient soit des rubans noués autour de la tête soit des coiffes, apparaissent dans les garde-robes de deux femmes nobles et d'une bourgeoise<sup>317</sup>. Cette dernière était d'ailleurs la seule, dans l'ensemble de notre échantillon, à détenir un chapeau.

Les mouchoirs sont aussi présents en grande quantité, surtout parmi les plus aisées. Les nobles pouvaient en détenir en moyenne 66 chacune, 16 pour les bourgeoises, qui sont suivies par les gens de métier et les salariées avec à peu près 6 à 9 mouchoirs par personne. Cependant, les paysannes en possédaient un en moyenne. Sous l'Ancien Régime, une grande attention était accordée aux mouchoirs : ils étaient confectionnés à partir de tissus raffinés et de haute qualité, ornés de divers motifs qui en faisaient de véritables « emblèmes d'apparat<sup>318</sup> ». Par ailleurs, pour agrémenter leur chemise, les femmes recouraient à divers accessoires : les cols et les collets. Toutefois, ces accessoires demeurent relativement peu fréquents dans nos sources. Cela peut se justifier par le fait qu'ils étaient facilement détachables des pièces auxquelles ils étaient fixés, donc ils devaient rapidement disparaître des garde-robes des défuntes pour être réutilisés. De plus, l'attribution de ces éléments à leur propriétaire reste parfois délicate dans les inventaires ou ventes après décès qui répertorient les biens d'un couple, car ces accessoires pouvaient être portés tant par les hommes que par les femmes. Les cols apparaissent majoritairement dans les garde-robes paysannes, puis dans celles des gens de métier et des salariées. La bourgeoisie et la noblesse semblent privilégier le collet-monté\*, un col de linge dressé avec empois dont la garniture était métallique ou de carton<sup>319</sup>.

Pour couvrir leurs bras, les femmes utilisaient des paires de manches et de manchettes. Les premières servaient non seulement à « faire parade d'un bras souvent mince et décharné », mais répondaient également à des recommandations médicales<sup>320</sup>. Toutes les catégories sociales en possédaient, bien que leur répartition demeure inégale : les paysannes ne disposaient que de manches, tandis que les femmes de la noblesse et de la bourgeoisie possédaient des paires de manchettes. Les

---

<sup>317</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208 ; Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322 ; Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 10/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319.

<sup>318</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté...*, op. cit., p. 131.

<sup>319</sup> LELOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume...*, op. cit., p. 54.

<sup>320</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté...*, op. cit., p. 116.

gens de métier et les salariées détenaient les deux modèles, mais ils demeurent toutefois assez minoritaires dans leur garde-robe. Les nobles accumulaient les manchettes en grande quantité, elles détenaient en moyenne 21 paires chacune, contre 4 du côté de la bourgeoisie. Certaines femmes nobles et bourgeoises faisaient parfois usage de modèles plus sophistiqués, comme des « paires de manchettes à trois rangs<sup>321</sup> ». Ces manchettes étaient détachables des chemises, pour faciliter leur remplacement lors du blanchissage, répondant ainsi à des préoccupations d'hygiène<sup>322</sup>. Les aristocrates complétaient aussi leur tenue par le port de paires d'amadis\*, un accessoire vestimentaire dont elles semblent avoir l'usage exclusif. Enfin, pour protéger leurs mains, les femmes les plus élégantes portaient des paires de gants ou de mitaines\*. Ces accessoires étaient confectionnés dans des étoffes soyeuses ou en fourrure, ce qui leur permettait de s'adapter aux variations saisonnières. En termes de répartition, chaque femme issue de la noblesse possédait au moins une paire de gants et de mitaines. Du côté de la bourgeoisie, des gens de métier et des salariées, certaines femmes en détenaient également, parfois en plusieurs exemplaires. En revanche, aucune femme appartenant au milieu agricole n'en possédait dans notre corpus.

#### *b. Les manteaux et les paires de souliers*

Dans les études consacrées à l'histoire du vêtement, il est fréquent de constater l'absence des manteaux et des souliers au sein des sources. L'historienne Françoise Waro-Desjardins souligne d'ailleurs que, dans le Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle, les vêtements de protection contre le froid ainsi que les souliers sont rarement répertoriés<sup>323</sup>. En revanche, dans le cadre de notre recherche, ces éléments apparaissent dans les garde-robes des Angevines, surtout en ce qui concerne les manteaux.

Sur leurs épaules, les Angevines portaient divers types de manteaux : des capots\*, des capes\*, des mantelets\* et des mantes\*. Le capot, une sorte de grande cape dotée d'un capuchon, constitue le vêtement d'extérieur le plus possédé. À titre de

<sup>321</sup> Inventaire après décès, Marie-Angélique-Rozalie Janneaux, 10/04/1775, ADML, 5 E 6 / 309 ; Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

<sup>322</sup> LELOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume...*, op. cit., p. 232.

<sup>323</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 200.

comparaison, nous avons identifié une centaine de capots dans nos dépouillements, contre seize mantes. Il s'agit d'ailleurs du seul vêtement approprié pour les saisons hivernales identifié chez les paysannes, et il était globalement porté par les catégories les plus modestes. Ce constat n'est pas étonnant puisque le capot est fabriqué à partir d'étoffes grossières, des textiles majoritairement utilisés par ces populations, en raison de leur solidité et de leur faible coût<sup>324</sup>. À l'inverse, les mantelets étaient davantage prisés par les femmes de la bourgeoisie et de la noblesse. Variante de la pelisse et successeur de la palatine, ce petit manteau se portait par-dessus la robe<sup>325</sup>. Les femmes de l'aristocratie et de la bourgeoisie possédaient des mantelets doublés, parfois avec une doublure en poil de martre ou en peau de lapin, qui offraient une meilleure protection contre le froid<sup>326</sup>. Les capes apparaissent de manière plus sporadique ; elles sont présentes dans les garde-robes des salariées, des gens de métier, ainsi que chez certaines bourgeoises et nobles. À l'opposé, la mante est le manteau le plus rarement mentionné. Ce terme désigne à la fois un manteau ample, sans manches, et une couverture en laine\* tissée<sup>327</sup>. Les mantes sont présentes chez les nobles, les bourgeoises et également du côté des gens de métier. Ainsi, bien que les manteaux soient peu représentés dans les garde-robes paysannes, le reste de la population angevine disposait de vêtements suffisants pour se protéger du froid. Par ailleurs, Jeanne Thérèse Oger et Marie Andrée Taillebois, toutes deux issues de la bourgeoisie, étaient nettement mieux loties : l'une possédait une pelisse\*, et l'autre des pèlerines\*<sup>328</sup>.

Dans notre étude, moins de 50 % de nos dépouillements font état d'une paire de souliers ; ceux-ci apparaissent de manière nettement plus marginale que les manteaux. Ces omissions pourraient être dues au fait que la défunte a pu être enterrée avec ses souliers ou qu'ils ont été remis aux personnes en charge de l'inhumation<sup>329</sup>. Cette lacune surprend, puisqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les souliers sont devenus d'usage courant. Les corporations de cordonniers et de savetiers étaient largement répandues

<sup>324</sup> « Capot » in *Dictionnaire de l'Académie française*, *op. cit.*, p. 244.

<sup>325</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté...*, *op. cit.*, p. 118.

<sup>326</sup> Inventaire après décès, Marie-Angélique-Rozalie Janneaux, 10/04/1775, ADML, 5 E 6 / 309.

<sup>327</sup> VERRIER Anatole Joseph, ONILLON René, *Glossaire étymologique et historique...*, *op. cit.*, p. 10. Cette double acception peut être distinguée dans les sources puisque la mante au sens de couverture est répertoriée avec d'autres éléments de literie.

<sup>328</sup> Inventaire après décès, Jeanne Thérèse Oger, 30/05/1780, ADML, 5 E 6 / 316 ; Inventaire après décès, Marie Andrée Taillebois, 27/08/1751, ADML, 5 E 9 / 125.

<sup>329</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », *art. cit.*, p. 484.

dans les villes, rendant la rareté des souliers difficilement explicable<sup>330</sup>. Nos sources font mention de divers types de souliers, notamment des chaussures, des chaussons, des pantoufles\* et des sabots\*. Cependant, elles ne précisent pas toujours si les paires répertoriées étaient réservées aux femmes ou aux hommes, surtout pour les sources qui concernent un couple. Les souliers et les pantoufles apparaissent dans les garde-robes de l'ensemble de la société angevine : les premiers étaient portés au quotidien, tandis que les secondes étaient réservées à un usage privé<sup>331</sup>. Les chaussons, quant à eux, se retrouvent aussi bien chez les femmes de la noblesse que parmi les gens de métier et les paysannes. Concernant les bourgeoises et les gens de métier, ils possédaient des paires de chaussures. Trois paires de sabots ont été identifiées dans notre corpus, réparties entre l'épouse d'un meunier et deux femmes issues du secteur artisanal<sup>332</sup>. Ainsi, cette paire typique du milieu rural n'était pas exclusivement réservée aux paysannes.

Tout comme le corset ou les paniers, les souliers répondent à des normes esthétiques strictes et participent au façonnement du corps féminin. Sous l'Ancien Régime, les chaussures étaient symétriques, étroites, pointues et ne distinguaient pas le pied droit du gauche. Les souliers sont confectionnés en cuir ou en soie, ils étaient assortis aux robes, et pouvaient être agrémentés de boucles décoratives, rondes ou carrées, symbole d'élégance<sup>333</sup>. Dans notre corpus, ces paires de boucles sont peu communes, puisqu'elles étaient présentes parmi les biens d'une noble, d'une bourgeoise et de trois femmes appartenant aux « gens de métier »<sup>334</sup>.

---

<sup>330</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 126.

<sup>331</sup> « Pantoufle » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 289.

<sup>332</sup> Inventaire après décès, Marie Charlotte Boiteau et René Chauvigné, 13/04/1780, ADML, 5 E 9 / 143 ; Vente après décès, Renée Tertu, 22/04/1780, ADML, 5 E 6 / 320 ; Vente après décès, Jeanne Babin, 15/03/1782, ADML, 5 E 9 / 145.

<sup>333</sup> BOUCHER François, *Histoire du costume en Occident*, op. cit., p. 281.

<sup>334</sup> Inventaire après décès, Marie-Angélique-Rozalie Janneaux, 10/04/1775, ADML, 5 E 6 / 309 ; Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778, ADML, 5 E 6 / 316 ; Inventaire après décès, Marie Allory et Gabriel Le Roy, 28/08/1780, ADML, 5 E 9 / 143 ; Inventaire après décès, Jacqueline Bossé, 18/03/1783, ADML, 5 E 6 / 326 ; Vente après décès, Michelle Hiais, 06/03/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

### c. *Les bijoux*

Les bijoux présentent également des lacunes en raison des fraudes ou des transmissions familiales. Ces derniers apparaissent majoritairement à la fin des actes, notamment pour les inventaires après décès et les cessions mobilières, parfois aux côtés de l'argenterie ou avec d'autres accessoires de valeur, tels que les tabatières, les boucles de souliers ou de jarretières. Des familles fortunées pouvaient même solliciter l'intervention d'un marchand orfèvre pour évaluer la valeur des bijoux de la défunte, comme ce fut le cas lors de l'inventaire après décès d'Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, issue de l'aristocratie angevine<sup>335</sup>.

À Angers, les bijoux figurent principalement dans les garde-robes des femmes issues de la noblesse, de la bourgeoisie et du secteur artisanal et commercial. En revanche, leur présence se fait bien plus rare parmi les salariées et les paysannes, seules Marie Verrye, veuve d'un journalier, possédait une paire de boucles en cuivre, et Françoise Thutteau, épouse d'un riche laboureur, détenait quatre bagues en or<sup>336</sup>. Les bagues et les alliances étaient généralement en or ou en argent. Des modèles sertis de grenats, de diamants, de pierres fines ou de rosettes ont également été retrouvés parmi les bijoux de la noblesse. Les alliances étaient principalement détenues par des femmes mariées ; sur les seize alliances recensées, une seule appartenait à une femme célibataire<sup>337</sup>. Quant aux paires de boucles d'oreilles, elles étaient le plus souvent en or ; certaines nobles possédaient des paires en cuivre, en grenat ou « en caillou<sup>338</sup> ». Par ailleurs, trois « paires de fantaisies » ont aussi été inventoriées parmi les biens d'une jeune noble, sans précision sur la matière dans laquelle elles étaient confectionnées<sup>339</sup>. Concernant les croix, elles étaient majoritairement en or, une noble en détenait une « montée en caillou<sup>340</sup> ». D'autres types de bijoux complétaient la parure féminine : agrafes, boucles, cœurs, crochets et épingles, réalisés à partir de divers matériaux. Ces accessoires, présents dans l'ensemble de la société angevine, servaient à fixer les capots, les coiffes, les jarretières ou les cheveux, apportant une

---

<sup>335</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

<sup>336</sup> Inventaire après décès, Julien Marquet, 07/09/1758, ADML, 5 E 9 / 130 ; Inventaire après décès, Françoise Thutteau, 08/06/1775, ADML, 5 E 3 / 76.

<sup>337</sup> Inventaire après décès, Marie Margareiteau, 06/09/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>338</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 196. Probablement des strass, ils étaient à la mode à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>339</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208.

<sup>340</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208.

touche d'élégance supplémentaire. Les poignets pouvaient être ornés de bracelets ou de montres. Ces dernières sont qualifiées de « montre à boîtier » ; il y a même un modèle « à l'anglaise » qui a été retrouvé parmi les bijoux de Marguerite Thibouée, épouse d'un marchand apothicaire<sup>341</sup>. Les bracelets pouvaient être en soie\* ou décorés de pierres, tandis que les montres étaient en or ou en argent. Enfin, seules les femmes nobles et les bourgeoises possédaient des colliers, majoritairement ornés de perles ou de grenats. En somme, bien que des bijoux ont été identifiés dans l'ensemble des groupes sociaux, ils demeurent l'apanage des femmes les plus aisées, principalement détenus par les nobles et les bourgeoises. Posséder des bijoux est donc un marqueur distinctif et un symbole de prospérité.

Par ailleurs, le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par l'essor du demi-luxe<sup>342</sup>, un phénomène lié au renouvellement des objets, à l'évolution des modes et à la baisse des coûts de production. Cet art nouveau de l'imitation et de l'invention favorise la diffusion massive des copies et des contrefaçons au sein de la société. Ainsi, à Paris, les femmes issues des catégories moyennes, mais aussi l'aristocratie se parent de bijoux ornés de « fausses perles » ou de « fausses pierres »<sup>343</sup>. À Angers, aucun bijou d'imitation n'a été recensé dans les sources étudiées, ce qui suggère que le phénomène du demi-luxe en matière de bijoux ne s'était pas encore pleinement diffusé dans toutes les provinces du royaume. Cependant, ce type de consommation gagne progressivement du terrain, comme en témoigne l'émergence d'accessoires de demi-luxe, en particulier ceux tenus à la main.

## 2. La diffusion d'accessoires portés à la main

Dans notre échantillon, il apparaît que les accessoires ne servaient pas uniquement à être portés sur les vêtements. Ils pouvaient également être rangés dans les poches ou tenus à la main, comme en témoigne la présence de tabatières et d'éventails. Le développement de ces produits de demi-luxe facilite leur diffusion au sein de la société moderne et transforme sa consommation. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les revues de mode contribuent à la propagation de ces objets de poche, à travers la

---

<sup>341</sup> Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778, ADML, 5 E 6 / 316.

<sup>342</sup> COQUERY Natacha, *Tenir boutique à Paris...*, *op. cit.*, p. 267. « Le demi-luxe désigne ces marchandises nouvelles, produits d'industries récentes et diffusées par des agents variés, qui possèdent une haute valeur symbolique mais ont perdu en qualité ».

<sup>343</sup> *Ibid*, p. 267-276.

promotion d'un nouveau mode de consommation dit « socialisé<sup>344</sup> » et de nouvelles pratiques. Cette promotion s'avère efficace, puisque les Angevins, bien qu'habitants en province, semblent avoir été séduits par ces nouveautés. Par ailleurs, nous constatons également la présence d'accessoires portatifs adaptés aux conditions climatiques : des manchons\* pour se protéger du froid, ainsi que des parasols\* et des parapluies\* pour se prémunir du soleil ou de la pluie.

*a. Les accessoires en tant qu'objets de distinction et de communication*

La tabatière\* est l'un des premiers objets qui favorise la socialisation par son utilisation. La consommation de tabac intègre les interactions sociales et forme un système de communication par l'exécution de gestes répétés<sup>345</sup>. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la consommation de tabac gagne la population angevine : des tabatières ont été répertoriées dans les sources relatives à la noblesse, à la bourgeoisie, aux gens de métier et aux salariées. Toutefois, leur présence demeure restreinte et pour celles qui étaient mariées, nous ne pouvons pas interroger sur qui en était le propriétaire. La majorité de ces tabatières étaient en argent, deux femmes nobles en avaient une en « cail », dont l'une comportait des fleurs gravées en or<sup>346</sup>. La présence de ces matériaux précieux n'est pas étonnante, puisqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle l'usage du tabac s'intègre dans un marché haut de gamme. Les tabatières, fabriquées dans des matériaux précieux tels que l'or ou l'argent, sont ornées et peintes, devenant ainsi de véritables objets de luxe<sup>347</sup>. De ce fait, c'est à travers ces objets de luxe que l'aristocratie parvient à se distinguer, puisqu'elle partage cette même habitude avec le reste de la société. La ville d'Angers illustre cette dynamique, puisque les tabatières apparaissent dans les sources de toutes les catégories sociales vivant en milieu urbain. L'ambivalence de cet objet tient à son double rôle. En effet, la tabatière est un instrument d'acculturation présent dans les pratiques de consommation des différentes catégories sociales. Cependant, elle demeure aussi une forme de distinction par son ornement qui en fait un objet de raffinement<sup>348</sup>. Par ailleurs, nous

---

<sup>344</sup> BERNASCONI Gianenrico, « Tabatières, éventails et lorgnettes : objets de consommation et "techniques du social" au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Artefact*, n°1, 2013, p. 154.

<sup>345</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>346</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

<sup>347</sup> BERNASCONI Gianenrico, « Tabatières, éventails et lorgnettes... », art. cit., p. 156.

<sup>348</sup> *Ibid.*

avons aussi repéré une « pipe à tabac » découverte dans l'inventaire après décès de Marie Margariteau, une femme issue de la bourgeoisie. Celle-ci semble lui appartenir étant donné que cette dernière était célibataire<sup>349</sup>.

Parmi la liste vertigineuse des nouveaux accessoires en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle, symbolisant un triomphe de la consommation, les éventails connaissent leur apogée. L'éventail était à la fois un accessoire de convenance et un instrument de communication dont l'usage s'inscrit dans une culture de la contenance<sup>350</sup>. C'est un accessoire typiquement féminin et dont l'utilisation participait au jeu de la séduction féminine. À l'instar des tabatières, les éventails se diffusent aussi parmi toutes les catégories sociales grâce à l'essor du marché du demi-luxe. À Angers, quelques femmes de la noblesse et de la bourgeoisie avaient acquis cet instrument de séduction. Parmi le reste de la population, seules Marie Louise Monnet, veuve d'un garçon perruquier, et Marie Allory, épouse d'un cabaretier, en disposaient<sup>351</sup>. En ce qui concerne les matériaux utilisés pour leur fabrication, nous constatons que, pour certains d'entre eux, lorsqu'il est précisé, il s'agit de papier et d'ivoire. De plus, deux éventails « de deuil » ont aussi été retrouvés dans l'inventaire après décès d'Anne-Marie Gullmann, démontrant que leur usage ne se limitait pas seulement à séduire<sup>352</sup>.

En fin de compte, ces accessoires participaient à la diffusion de nouvelles pratiques, incarnant des valeurs symboliques servant à affirmer une position sociale. Ils imposent des gestes et introduisent de nouvelles formes d'interaction sociale<sup>353</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces objets de consommation jouissent d'une immense popularité, leur ornementation raffinée les transforme en véritables pièces de mode. Néanmoins, ces accessoires semblent moins répandus en province qu'à la capitale, bien qu'ils séduisent celles qui accordent une attention particulière à leur apparence.

---

<sup>349</sup> Inventaire après décès, Marie Margariteau, 06/09/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>350</sup> BERNASCONI Gianenrico, « Tabatières, éventails et lorgnettes... », art. cit., p. 158.

<sup>351</sup> Inventaire après décès, Marie Allory et Gabriel Le Roy, 28/08/1780, ADML, 5 E 9 / 143 ; Inventaire après décès, Marie Louise Monnet, 30/12/1785, ADML, 5 E 9 / 148.

<sup>352</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 23/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319.

<sup>353</sup> BERNASCONI Gianenrico, « Tabatières, éventails et lorgnettes... », art. cit., p. 163.

b. Les accessoires privilégiés pour sortir à l'extérieur

Lorsqu'elles étaient à l'extérieur, les femmes mettaient des souliers et des manteaux, puis elles arrangeaient leurs cheveux à l'aide de coiffes, mais elles pouvaient également porter à la main des objets qui, grâce à leur raffinement, servaient d'accessoires de mode. En premier lieu, nous pouvons citer les sacs à ouvrage\*. Ils sont présents en faible proportion et exclusivement dans les garde-robes des femmes de la noblesse et de la bourgeoisie, ils semblent donc limités à quelques privilégiées. À ce sujet, les historiens s'interrogent sur l'ampleur de ces sacs et sur leur usage, dans la mesure où les vêtements disposaient de poches, accessibles par des fentes latérales, qui dissimulaient tous les petits objets dont les femmes pouvaient avoir besoin au quotidien<sup>354</sup>.

En second lieu, pour aider à se déplacer et suivre les recommandations médicales, les femmes utilisaient des cannes. Ces accessoires étaient également mis en avant par les revues de mode : « Il ne faut pas omettre la canne à la Tronchin ; car c'est ainsi qu'on nomme ces bâtons élevés, qui depuis 1770, ont pris tant de saveur parmi les personnes du beau sexe <sup>355</sup> ».

À Angers, seules trois cannes ont été recensées dans nos dépouillements, retrouvées dans les inventaires après décès de deux bourgeoises et d'une veuve d'un marchand tonnelier, toutes âgées d'une soixantaine d'années<sup>356</sup>. L'usage de ces cannes par des femmes âgées n'était sans doute pas dénué de sens : elles devaient faciliter leurs déplacements. D'autres objets contribuaient également à la marche tout en offrant une protection contre les intempéries ou les rayons du soleil : les parapluies et les parasols. En effet, tout comme les cannes, ils faisaient partie des objets de consommation visibles dans les annonces publiées dans les revues de mode. Les femmes pouvaient les porter à l'envers pour les utiliser comme une canne et les déployaient pour préserver la blancheur de leur teint, un critère essentiel de beauté à l'époque. Cependant, dans notre corpus, les parasols et les parapluies restent peu

---

<sup>354</sup> DELPIERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 61.

<sup>355</sup> *Galerie des modes et costumes français*, Paris, chez Esnault et Rapilly, 1778, cahier n°12, p. 29.

<sup>356</sup> Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Anne Carré, 14/12/1780, ADML, 5 E 6 / 321 ; Vente après décès, Renée Tertu, 22/04/1780, ADML, 5 E 6 / 320.

fréquents. Ils apparaissent uniquement dans les sources liées à la bourgeoisie, aux gens de métier et aux salariées. Curieusement, aucun n'est mentionné dans les sources relatives à la noblesse, pourtant particulièrement attachée à la blancheur de sa peau. Cette absence mérite d'être interprétée avec précaution. Quant aux matériaux, ces objets étaient fabriqués à partir de différents textiles, parfois ornés de décorations raffinées et équipés de baleines.



*Illustration 4 : Femme avec un parasol et une canne, gravé par Dupin, d'après le dessin de Leclerc, Galerie des modes et costumes français, 1778-1788*

Pour finir, le manchon était l'accessoire porté à la main le plus répandu, toutes catégories sociales confondues. Nous avons comptabilisé 24 exemplaires dans notre échantillon. Il s'agissait d'une sorte de manche de fourrure dans laquelle les deux mains étaient glissées pour les protéger du froid<sup>357</sup>. À Angers, c'est le seul accessoire portatif retrouvé dans les coffres des paysannes. Le manchon apparaît également dans les garde-robes de la noblesse, de la bourgeoisie, des gens de métier ainsi que des salariées, généralement en un ou deux exemplaires. Dans les inventaires ruraux, seuls deux manchons ont été répertoriés, appartenant à des épouses de laboureurs, ce qui témoigne d'une diffusion plus restreinte de cet accessoire à la campagne<sup>358</sup>. Concernant les matériaux, les manchons étaient confectionnés en fourrure, dont le

<sup>357</sup> « Manchon » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 84.

<sup>358</sup> Inventaire après décès, Renée Defaye, 23/10/1789, ADML, 5 E 9 / 152 ; Inventaire après décès, Françoise Thuttau, 08/06/1775, ADML, 5 E 3 / 76.

port a longuement été réglementé<sup>359</sup>. Les sources indiquent qu'il y avait des manchons en « poil », sans précision, ainsi que d'autres en « poil de renard », en « poil de martre », ou encore en « peau »<sup>360</sup>. Nous retrouvons également des étoffes précieuses et délicates, comme le satin\* ou la lustrine\*, rendant l'utilisation de ces accessoires plaisante<sup>361</sup>.

Ainsi, l'apparence vestimentaire des Angevines était sensiblement la même : les femmes partageaient une base vestimentaire commune. Cette première analyse met en lumière des disparités significatives : certaines pièces demeuraient propres à des sphères sociales, affirmant une appartenance, tandis que d'autres éléments vestimentaires commençaient à se diffuser plus largement, brouillant les frontières sociales. Ce phénomène est particulièrement perceptible au sein de la bourgeoisie angevine, dont les pratiques vestimentaires tendent à se rapprocher de celles de l'aristocratie. Le régionalisme s'est principalement manifesté dans les tenues quotidiennes, surtout au niveau du lexique, tandis qu'il reste absent au niveau du linge de corps et des accessoires. Cette première analyse souligne également l'influence des tendances de mode, notamment celle du style négligé, qui a fortement marqué les vêtements d'intérieur. Enfin, en matière d'accessoires, les femmes issues des milieux aisés se distinguent nettement : elles sont les seules à pouvoir enrichir leur tenue d'éléments décoratifs et luxueux.

Pour compléter cette étude, il est essentiel d'analyser l'accumulation de ces objets, ainsi que les textiles, les coloris et les motifs présents dans les garde-robes. Ce sont des éléments fondamentaux dans la construction des identités sociales à travers l'apparence. Le nombre de pièces, le choix du tissu, l'ornementation et sa garniture sont la traduction d'un certain niveau de richesse, d'un accès à la mode et possiblement d'une appartenance sociale. De ce fait, cette seconde analyse contribuera à peaufiner les premières conclusions tirées de notre première analyse,

---

<sup>359</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus...*, op. cit., p. 79.

<sup>360</sup> Inventaire après décès, Marie-Angelique-Rozalie Janneaux, 10/04/1775, ADML, 5 E 6 / 309 ; Vente après décès, Mathurine Chauvin, 18/08/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Pierre Faligan, 06/06/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Julien Marquet, 07/09/1758, ADML, 5 E 9 / 130 ; Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Anne Hiacinthe Suchet, 10/05/1780, ADML 5 E 6 / 319 ; Inventaire après décès, Renée Elisabeth Letellier, 02/07/1778, ADML, 5 E 6 / 316.

<sup>361</sup> Inventaire après décès, Marie Françoise Gabrielle Beguyer Delavau, 07/01/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208.

tout en affinant la compréhension des distinctions et des imitations entre les différents groupes sociaux.

## **II. La diversité des consommations : une analyse de la quantité, de la qualité et de l'ornementation des pièces vestimentaires**

### **A. Une consommation entre le nécessaire et le superflu ?**

L'étude des pratiques vestimentaires nécessite un examen des modes de consommation de la population angevine. Le XVIII<sup>e</sup> siècle apparaît comme étant une période privilégiée pour analyser la consommation vestimentaire. C'est à cette période que les foyers connaissent une expansion significative de leur consommation, précédant l'ère de l'industrialisation. Les habitudes de consommation évoluent, et par conséquent, cela se répercute aussi sur l'investissement des biens vestimentaires. La société du XVIII<sup>e</sup> siècle accumule davantage de vêtements, y compris du linge, ce qui favorise leur rotation et prolonge l'intervalle entre les lavages. Nos sources, surtout les inventaires et ventes après décès, permettent l'examen de cette consommation angevine. Elles nous offrent une perspective pour comparer les fortunes mobilières et mesurer la proportion investie dans les vêtements au sein d'un foyer. Il est essentiel de prendre en compte que, d'une part, ces sources ne reflètent qu'une image figée de la consommation qui peut fluctuer en fonction de l'âge ou du statut matrimonial. D'autre part, le fait qu'il existe des lacunes dans l'évaluation notariale, qui sont particulièrement regrettables pour la réalisation d'une étude vestimentaire<sup>362</sup>. S'ajoutent à cela les inventaires incomplets qui ne mentionnent qu'une ou deux pièces ayant appartenu à la défunte. Il en va de même pour les cessions mobilières et les testaments, où tous les biens possédés ne figurent pas obligatoirement. En dépit de ces obstacles, nous serons tout de même en mesure d'examiner les trois aspects suivants : le degré d'accumulation des vêtements et de linge, ainsi que leur valeur monétaire.

---

<sup>362</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 72.

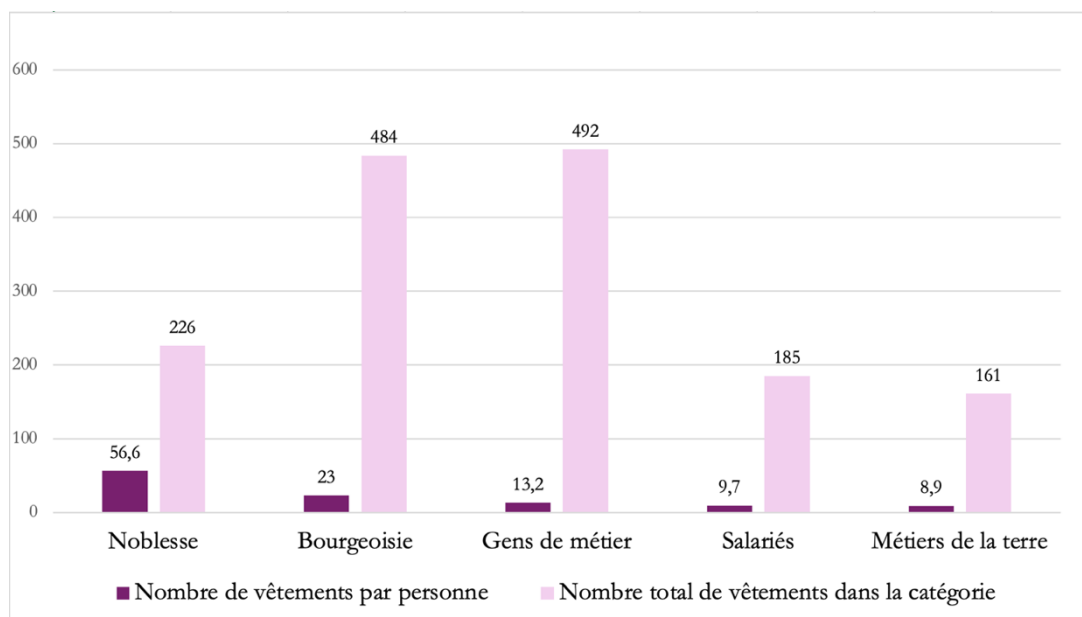
### 1. L'accumulation vestimentaire

Pour une étude exhaustive de l'évolution vestimentaire, commencer notre analyse au XVII<sup>e</sup> siècle aurait été essentiel, nous aurions ainsi pu observer s'il y a eu un accroissement de la consommation. Néanmoins, pour cette première recherche, nous nous limiterons au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, nous avons opté pour une analyse centrée sur l'accumulation de biens vestimentaires, ce qui nous permet de saisir quel était le modèle de consommation des différents groupes sociaux. Pour ce faire, notre méthodologie repose sur le calcul de moyennes individuelles, établies à partir des totaux cumulés au sein de chaque catégorie sociale. Ces moyennes ont une valeur essentiellement indicative.

Au cours de son étude sur la consommation vestimentaire parisienne, l'historien Daniel Roche remarque la présence de trois types de consommation distincts. En premier lieu, il y a ceux dont la consommation est réduite au strict nécessaire, ayant les vêtements indispensables et conformes aux conventions de leur milieu. Ensuite, nous retrouvons les catégories intermédiaires, comme les bourgeoisies marchandes, artisanales et libérales, qui accordent une certaine importance à leur apparence et cherchent à se distinguer. Enfin, la troisième tendance se manifeste par une consommation ostentatoire, avec des groupes dépensiers qui frôlent le gaspillage<sup>363</sup>. Ainsi, l'application de cette grille d'analyse à notre échantillon permettra-t-elle de mettre en évidence la présence des trois modèles de consommation à Angers, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

---

<sup>363</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales*, op. cit., p. 223 ; ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 109.



*Graphique 3 : Répartition des principales pièces de l'habillement féminin*

L'analyse de la tenue féminine de base — incluant les jupes, les tabliers, les robes et les différents corsages — met en évidence une hiérarchie dans l'accumulation vestimentaire selon les catégories sociales. Bien que numériquement minoritaire, la noblesse détient un volume considérablement plus élevé de vêtements comparé aux autres groupes, avec en moyenne soixante pièces par personne. Elle est suivie par la bourgeoisie, avec une moyenne de vingt-deux pièces. Les femmes issues des métiers de l'artisanat et du commerce, bien que représentant le volume total le plus élevé de vêtements dans notre corpus, ne disposent que d'environ treize pièces chacune. Enfin, les salariées et les paysannes présentent une consommation similaire, n'excédant pas dix pièces par personne. Ainsi, la noblesse angevine, qui ne représente que 4 % de notre échantillon, est celle qui favorise une approche d'accumulation dans toutes les composantes de l'habillement féminin. Ces femmes possédaient en moyenne dix corsages, contre deux à quatre pour les autres catégories. En ce qui concerne les tabliers, les écarts sont moindres puisque les Angevines en détenaient en moyenne quatre, quel que soit leur statut. Pour les robes en revanche, l'écart est plus significatif : les nobles en possédaient une douzaine, contre quatre en moyenne pour les bourgeoises ; tandis que parmi celles issues du secteur artisanal et commercial, seulement douze d'entre elles possédaient entre une et trois robes. Du côté des salariées, seules deux journalières possédaient chacune une robe, probablement

réservée aux dimanches et aux jours de fête. Enfin, l'écart le plus notable concerne les jupes, un élément essentiel de la tenue féminine. Les femmes nobles en détenaient en moyenne une trentaine, soit près du triple de la moyenne bourgeoise. Pour les autres catégories, le nombre de jupes oscille entre quatre à cinq par personne.

Ainsi, la noblesse angevine se distingue par une tendance à l'accumulation, illustrée de manière frappante par l'inventaire après décès d'Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, dont la garde-robe comptait à elle seule 724 pièces<sup>364</sup>. Cette quantité considérable témoigne non seulement de l'opulence de certaines élites, mais aussi du rôle fondamental du vêtement dans l'affirmation du rang social. Toutefois, une garde-robe fournie ne garantit pas pour autant la qualité ou la valeur marchande des vêtements. Une garde-robe volumineuse n'est pas toujours synonyme de richesse monétaire. C'est pour cette raison qu'une étude complémentaire, portant sur les textiles employés et sur l'ornementation des vêtements, s'avère indispensable pour affiner ces résultats quantitatifs. Par ailleurs, bien que la bourgeoisie angevine ne rivalise pas quantitativement avec la noblesse, elle parvient à se distinguer par une consommation vestimentaire sensible aux tendances de la mode. Comme nous l'avons déjà mentionné, la bourgeoisie détenait des pièces qui étaient en vogue à la fin XVIII<sup>e</sup> siècle, telles que des caracos, des jupes sophistiquées ou encore des robes à la polonaise. Ces dernières ont été retrouvées dans la garde-robe d'Anne-Marie Gullmann, illustrant l'attention portée par cette jeune bourgeoise à l'élégance et à la distinction<sup>365</sup>. En somme, pour être à la pointe des tendances, il n'est pas nécessaire de posséder une grande quantité de vêtements. Néanmoins, la capacité à pouvoir accumuler des vêtements demeure un marqueur distinctif, qui distingue ceux dont la consommation est ostentatoire de ceux qui détenaient le nécessaire.

En examinant le total cumulé de vêtements par catégorie, il apparaît que les garde-robes les plus modestes sont celles des paysannes. Ces dernières présentent souvent d'importantes lacunes vestimentaires, comme en témoigne le cas de Renée Perrault, décédée à l'âge de quarante-neuf ans et laissant à ses héritiers une jupe et un tablier<sup>366</sup>. Toutefois, malgré cette tendance générale, certaines femmes dérogent à la norme.

---

<sup>364</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

<sup>365</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 10/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319.

<sup>366</sup> Vente après décès, Renée Perrault, 20/03/1752, ADML, 5 E 3 / 71.

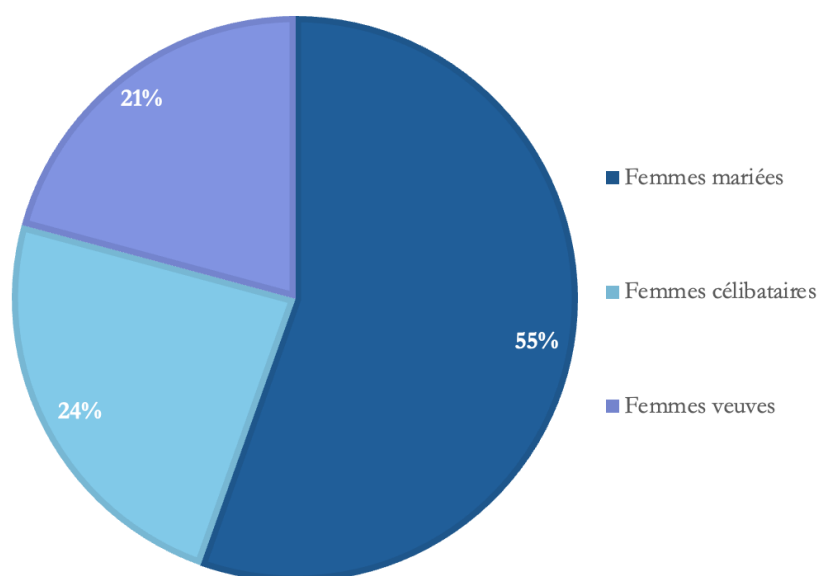
C'est notamment le cas d'Urbaine Renou, épouse d'un vigneron fortuné, dont la garde-robe comptabilisait 151 pièces, alors qu'en moyenne une femme de cette catégorie détenait 51 pièces<sup>367</sup>. En somme, si nous considérons chaque situation individuellement, nous constaterons que la quantité de vêtements accumulés peut fluctuer en fonction de la catégorie sociale, de l'âge et de la situation matrimoniale. Des femmes ayant un mode de vie similaire et une fortune mobilière équivalente peuvent avoir une consommation qui diffère. Par exemple, Jacquine Bossé et Marie Bureau, toutes deux issues de la catégorie intermédiaire des « gens de métier » — la première est l'épouse d'un marchand de peaux de lapin et la seconde d'un voiturier par eau — disposent d'une fortune mobilière similaire, avoisinant les 1 300 l.t. Pourtant, Jacquine Bossé possédait environ 184 pièces de vêtements, tandis que Marie Bureau adopte une consommation plus modérée avec une vingtaine de vêtements recensés<sup>368</sup>. Plusieurs hypothèses peuvent justifier ces écarts de consommation. Il pourrait s'agir de pratiques culturelles, comme le don, la transmission ou la récupération de vêtements, réalisées avant l'inventaire, la vente ou la cession, et qui peuvent contribuer à diminuer une garde-robe. Mais il ne faut pas écarter la possibilité que certaines femmes optent délibérément pour une consommation modérée. Certains milieux pouvaient en effet privilégier l'austérité à l'apparence, le confort à la mode, que ce soit pour des raisons économiques, religieuses ou morales<sup>369</sup>.

---

<sup>367</sup> Vente après décès, Urbaine Renou et Jacques Buret, 03/04/1783, ADML, 5 E 6 / 326.

<sup>368</sup> Inventaire après décès, Jacquine Bossé, 18/03/1783, ADML, 5 E 6 / 326 ; Inventaire après décès, Marie Bureau, 12/10/1778, ADML, 5 E 3 / 76.

<sup>369</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 105.



*Graphique 4 : Répartition du statut matrimonial de notre échantillon*

La quantité de vêtements possédés peut aussi être mise en relation avec le statut matrimonial, un facteur déterminant de la situation économique des femmes et de leur capacité à investir dans leur apparence. Dans notre échantillon, les femmes mariées sont majoritaires, tandis que les femmes célibataires, c'est-à-dire celles pour lesquelles aucune mention d'époux ni d'enfants n'apparaît, et les veuves représentent chacune une proportion équivalente. En moyenne, les femmes mariées et célibataires cumulent une centaine de vêtements par personne, tandis que les veuves ne comptabilisent qu'environ soixante-dix vêtements chacune. Les femmes bourgeoises et célibataires, en particulier celles âgées de plus d'une soixantaine d'années, se démarquent par une nette tendance à l'accumulation. Par exemple, Marie Margariteau, une bourgeoise âgée de quatre-vingt-trois ans, possédait 250 pièces de vêtements<sup>370</sup>. Du côté des salariées, un profil similaire semble se dégager, il s'agit de Madelaine Bazille, une journalière décédée à l'âge de cinquante-six ans, qui détenait près de 342 pièces de vêtements<sup>371</sup>. Cette indépendance financière lui permettait d'accéder à une consommation vestimentaire soutenue. L'examen de son inventaire après décès révèle une femme soucieuse de son apparence, avec quelques accessoires comme un parasol, un manchon ainsi que des paires de gants et de mitaines. Sans

<sup>370</sup> Inventaire après décès, Marie Margariteau, 06/09/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>371</sup> Inventaire après décès, Madelaine Bazille, 03/08/1782, ADML, 5 E 9 / 145.

tomber dans l'excès, elle bénéficiait néanmoins d'un certain confort. En ce qui concerne les veuves, il faut tenir compte que le veuvage constituait souvent une période de vulnérabilité économique pour les femmes, marquée par une diminution des ressources. Leur consommation était hétérogène et dépendait de leur milieu social ; certaines étaient relativement favorisées à l'image de Perrine Culcul de Beaulieu, veuve d'un marchand apothicaire, dont la garde-robe comptabilise près de 543 pièces. En revanche, d'autres veuves vivaient avec le nécessaire, comme Jeanne Lacline, veuve d'un compagnon batelier, qui ne détenait que onze pièces de vêtements<sup>372</sup>. Cette consommation limitée de la part des veuves pourrait être perçue comme un acte d'humilité. En somme, indépendamment de leur statut matrimonial, certaines femmes bénéficiaient d'un certain confort en matière de consommation. C'est notamment le cas des bourgeoises, qu'elles soient veuves ou non mariées : elles parvenaient à maintenir une consommation vestimentaire soutenue.

En définitive, si nous reprenons la typologie des consommations établie par l'historien Daniel Roche, la noblesse apparaît comme la catégorie sociale la plus orientée vers une logique d'accumulation vestimentaire, dans l'objectif de valoriser son statut social. Les femmes issues de la bourgeoisie, ainsi que certaines appartenant aux catégories intermédiaires, semblent se distinguer par une apparence soignée, adoptant une consommation vestimentaire mesurée. À l'inverse, les femmes issues du milieu agricole et du salariat privilégient une consommation modeste, limitée à l'essentiel, souvent dictée par leurs besoins. Ces conclusions s'appuient sur une logique inductive : comme nous l'avons démontré, plusieurs cas spécifiques viennent nuancer cette classification et révèlent l'existence de parcours individuels divergents au sein des mêmes catégories.

## 2. Le linge et son renouvellement : le développement d'une nouvelle perception de l'hygiène

Le XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise par une évolution des habitudes d'hygiène, notamment marqué par un traitement nouveau de l'eau. Le changement de linge pourrait ne plus être le seul geste chargé d'entretenir la peau<sup>373</sup>. Parallèlement, le

---

<sup>372</sup> Cession mobilière, Jeanne Lacline, 29/02/1780, ADML, 5 E 9 / 143 ; Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>373</sup> VIGARELLO Georges, *Le propre et le sale*, Paris, Éditions Points, 2014, p. 68.

linge tend à s'accumuler en grande quantité au cours de ce siècle. Cette accumulation est si significative dans les foyers qu'elle réussit à surpasser celle des vêtements.

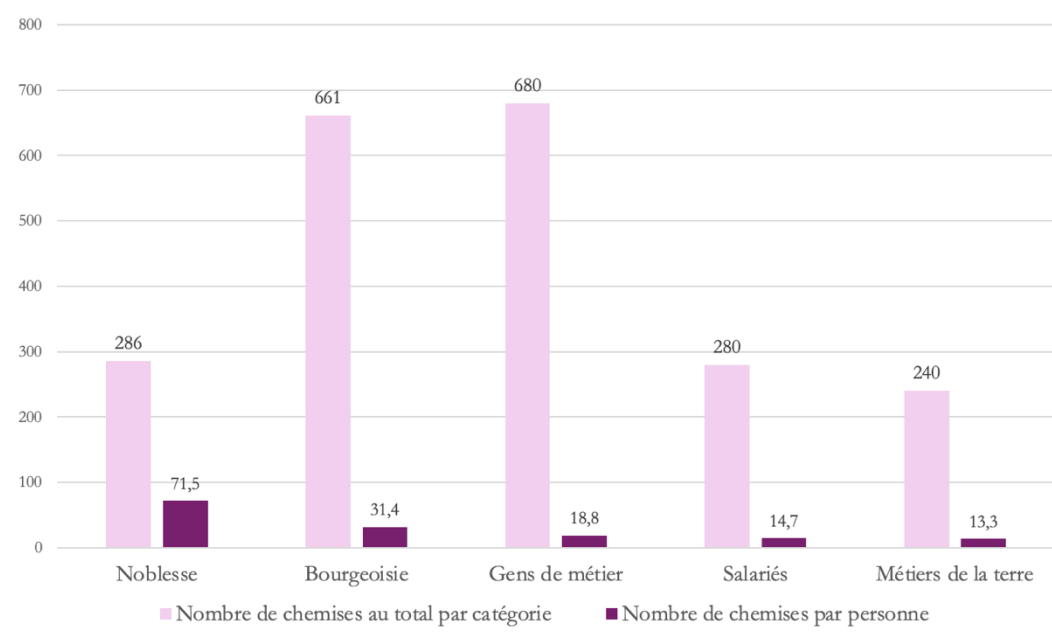
Cet examen se concentrera uniquement sur les chemises, les bas ainsi que les coiffes de nuit, puisqu'ils correspondent aux pièces de linge qui sont les plus fréquemment possédées. Ainsi, au niveau de la possession de ces trois pièces, un premier constat se dégage. En effet, pour chaque catégorie, un schéma semblable à celui des vêtements se profile, avec une noblesse angevine qui tend vers une logique d'accumulation, tandis que la population roturière se scinde entre ceux qui aspirent à une accumulation mesurée et ceux qui ont simplement l'essentiel. La particularité du linge est que l'investissement des ménages change drastiquement en fonction de la pièce. Parmi tous les biens vestimentaires qui composent une garde-robe, la chemise sera particulièrement concernée par cette accumulation. Les chemises vont même faire l'objet de capitalisation, comme en témoigne l'étude de l'historienne Madeleine Ferrières, spécialiste de l'histoire de l'alimentation et de la culture matérielle, sur les engagements avignonnais<sup>374</sup>. Cette accumulation de chemises peut se mesurer, en premier lieu, à travers le vocabulaire du notaire. Effectivement, elles sont généralement recensées par douzaine, demi-douzaine, voire en multiple de douzaine : « Item deux douzaines de chemises de brin a usage de femme...<sup>375</sup> », « Item six douzaines de chemises de toille de brin à usage de femme...<sup>376</sup> ».

---

<sup>374</sup> FERRIERES Madeleine, *Le peuple et son patrimoine à Avignon, 1610-1790*, Thèse d'habilitation, Université de Provence, 1995.

<sup>375</sup> Inventaire après décès, Marie Corbin, 09/09/1780, ADML, 5 E 9 / 143.

<sup>376</sup> Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, 5 E 9 / 147.



*Graphique 5 : Répartition des chemises*

En ce qui concerne les catégories sociales, les femmes de la noblesse arrivent en tête, avec une moyenne de 71 chemises, certains lots étaient estimés à 100 l.t<sup>377</sup>. Le record est une nouvelle fois détenu par Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, avec un total de 130 chemises estimées à 160 l.t<sup>378</sup>. Elles sont suivies par les bourgeoises, qui en détiennent en moyenne une trentaine. Les femmes issues des milieux artisanaux et commerçants en possédaient en moyenne 18, tandis que celles relevant du salariat disposent d'une quinzaine de chemises et les paysannes en comptent en moyenne 13. Ainsi, la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à Angers est marquée par une véritable conquête de l'hygiène, qui touche l'ensemble des groupes sociaux. Le linge de corps, et en particulier les chemises, est présent en grande quantité dans toutes les couches de la population. Les femmes issues des milieux les plus modestes disposaient d'un nombre suffisant de chemises pour en changer quotidiennement, en moyenne deux fois par jour sur une semaine. Quant aux plus aisées, elles en accumulaient suffisamment pour en changer à plusieurs reprises dans la journée, et ce durant de nombreuses semaines. Cette abondance offrait un certain confort, en permettant d'espacer les lavages, mais elle traduisait également une attention croissante portée à la propreté corporelle. L'étude du linge révèle ainsi que la chemise

<sup>377</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », art. cit., p. 478. La valeur vénale des chemises neuves est d'environ une livre la pièce

<sup>378</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

faisait l'objet d'un investissement, et ce, parmi toute la population angevine. Cette attention portée au linge est illustrée par deux exemples remarquables : la journalière Madelaine Bazille détenait 72 chemises dans sa garde-robe, estimées à 50 l.t., comparable à ce que pouvait posséder une femme noble ; de même pour Jeanne de l'Humeau qui cède à son beau-frère et à sa sœur un lot de 60 chemises, preuve d'une accumulation significative<sup>379</sup>. En revanche, pour les bas et les coiffes de nuit, l'investissement apparaît bien moindre. Les femmes nobles se distinguent néanmoins, avec une moyenne de 28 paires de bas et 27 coiffes par personne. Les bourgeoises en possédaient environ une dizaine de chaque, tandis que les gens de métier et les salariées comptaient respectivement cinq paires de bas et quatre coiffes. Les paysannes, quant à elles, étaient nettement moins dotées, avec une moyenne de deux paires de bas, et aucune coiffe de nuit répertoriée. Ce menu linge ne suscite pas la même logique d'accumulation que les chemises, à l'exception de l'aristocratie angevine qui avait l'opportunité de renouveler plus fréquemment ses bas et ses coiffes. L'élite roturière, composée de la bourgeoisie et de femmes aisées issues des catégories intermédiaires, semble accorder davantage d'importance à l'habillement qu'au menu linge, se limitant à l'essentiel. Enfin, le salariat et les paysannes adoptent une consommation résolument utilitaire, similaire à celle observée pour leurs vêtements.

Par rapport au statut matrimonial, les femmes célibataires semblent être celles qui accumulent le plus de linge de corps, sans toutefois adopter une consommation excessive éloignée de celle des femmes mariées et des veuves. Pour les chemises, les célibataires en possédaient en moyenne 24, contre 20 pour les femmes mariées, tandis que les veuves en avaient 17. En ce qui concerne les bas, les femmes célibataires et mariées en détenaient chacune sept, alors que les veuves en détenaient cinq. La différence est un peu plus marquée pour les coiffes : les célibataires en avaient chacune 33, les femmes mariées 25 et les veuves 15. Ces résultats suggèrent que le célibat semblerait permettre aux femmes une plus grande autonomie économique et une meilleure consommation lingère, elles porteraient une plus grande attention à leur

---

<sup>379</sup> Inventaire après décès, Madelaine Bazille, 03/08/1782, ADML, 5 E 9 / 145. En comparaison avec Madelaine Bazille, nous pouvons prendre les 73 chemises d'Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay estimées à 60 l.t. ; Cession mobilière, Jeanne de l'Humeau, 31/01/1782, ADML, 5 E 9 / 145. Pour la cession de Jeanne de l'Humeau la valeur des chemises n'était pas indiquée.

corps, à la séduction et à l'hygiène. Il serait également pertinent d'examiner le textile utilisé et l'ornementation de leur linge afin d'infirmier ou de confirmer cette première observation.

L'analyse de la répartition lingère met en lumière des comportements similaires à ceux observés pour les vêtements. La noblesse angevine, soucieuse d'affirmer son statut, s'oriente vers un amoncellement important de linge. Concernant la bourgeoisie et les gens de métier, ils adoptent une consommation plus tempérée, moins abondante que pour l'habillement. Tandis que les deux autres groupes se restreignent au strict nécessaire. Néanmoins, ces divers modes de consommation n'occultent pas un constat global : la diffusion généralisée du linge dans les provinces à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La chemise s'impose comme une pièce centrale des usages vestimentaires, dont l'abondance assure le confort et une certaine richesse. À l'inverse, les bas et les coiffes de nuit ne bénéficient pas de la même attention. Bien que ces premières observations offrent des pistes d'interprétations sur les habitudes vestimentaires de chaque groupe social. Il est essentiel de rappeler que la quantité n'est pas un gage de qualité, et inversement, un petit nombre de pièces n'indique pas nécessairement un linge de mauvaise qualité. Par exemple, la garde-robe de Perrine Mestivier contenait 54 pièces de vêtements estimés à 14 l.<sup>380</sup>.

### 3. La valeur monétaire des biens vestimentaires

Pour examiner les divers modes de consommation, il est également judicieux d'aborder l'aspect financier. En effet, les sources dont nous disposons indiquent la valeur des biens recensés, et pour certaines d'entre elles, elles mentionnent aussi la fortune mobilière de la communauté de biens dissolue. Cette estimation mobilière nous servira d'indicateur de la fortune d'un ménage, étant donné qu'il est impossible de la définir avec précision, puisque les sources ne prennent pas en compte le patrimoine immobilier. De plus, les inventaires lacunaires représentent des obstacles, car ils ne retranscrivent pas fidèlement la réalité des possessions des défunts. Une autre difficulté concerne l'absence de l'estimation, comme c'est le cas pour l'inventaire après décès de Renée Elisabeth Letellier, dont le total n'est pas

---

<sup>380</sup> Inventaire après décès, Perrine Mestivier, 03/08/1772, ADML, 5 E 3 / 75.

indiqué<sup>381</sup>. Nous supposons qu'il s'agit d'une erreur de la part du notaire. Par ailleurs, l'estimation réalisée par le marchand revendeur ou les individus requis en milieu agricole sous la supervision du notaire peut varier en fonction du notaire ou des individus concernés. S'ajoutent à cela les fraudes potentielles pouvant affecter l'estimation totale des biens. En ce qui concerne les cessions mobilières et les testaments, nous faisons face à des difficultés supplémentaires, puisqu'ils n'indiquent pas la fortune mobilière de la femme à l'initiative de l'acte et spécifient rarement la valeur des biens transférés ou légués. Nous allons néanmoins utiliser ces indications, bien qu'elles soient trop limitées pour déduire la richesse présumée ou véritable de ces femmes.

Pour étudier la fortune mobilière de chaque catégorie, ainsi que la part investie dans les vêtements, nous avons repris la méthodologie utilisée pour analyser l'accumulation, en établissant des moyennes individuelles à partir des totaux cumulés par catégorie. La « part investie dans les vêtements » correspond ici à l'ensemble des pièces présentes dans la garde-robe : les vêtements, le linge de corps et les accessoires. Ces moyennes sont des estimations utilisées à titre informatif, dans la mesure où il existe toujours des cas exceptionnels qui peuvent fausser les tendances générales. En termes de fortune mobilière, les femmes de la noblesse disposaient en moyenne de 11 000 l.t par personne, suivies des bourgeoises avec environ 3 000 l.t chacune. Les femmes appartenant aux catégories artisanales et commerçantes arrivent en troisième position avec une moyenne de 1 000 l.t, puis celles issues du milieu agricole et du salariat disposent respectivement de 620 l.t et de 420 l.t par personne. Ce classement ne nous surprend guère, la noblesse angevine dispose d'une richesse largement supérieure à celle du reste de la population. Il existe un écart significatif entre la fortune mobilière des femmes de la noblesse et celles de la bourgeoisie, bien que certaines bourgeoises se démarquent en détenant une richesse comparable, voire supérieure à celle de certaines nobles. C'est le cas, par exemple, de Françoise Perrine Ponceau, épouse d'un marchand fermier, dont l'inventaire après décès s'élevait à 19 075 l.t, ou encore de Marie Andrée Taillebois, épouse d'un

---

<sup>381</sup> Inventaire après décès, Renée Elisabeth Letellier, 02/07/1778, ADML, 5 E 6 / 316.

marchand de tissus dont l'inventaire atteignait 10 759 l.t<sup>382</sup>. Du côté des catégories intermédiaires, la plus haute fortune mobilière est de 7 313 l.t, elle correspond à l'inventaire après décès de l'époux de Marie Tarin qui était un voiturier par eau<sup>383</sup>. La plus haute fortune mobilière parmi les salariées est celle de Madelaine Bazille, une journalière, dont l'inventaire après décès s'élevait à 1 633 l.t. Du côté des métiers de la terre, c'est Urbaine Renou et son époux Jacques Buret, un vigneron, dont la vente après décès a été estimée à 2 148 l.t<sup>384</sup>. Ces deux derniers montants paraissent particulièrement élevés puisque la moyenne des fortunes mobilières pour ces deux catégories oscille entre 60 et 70 l.t. Néanmoins, nous constatons que les femmes issues du milieu agricole disposent davantage de ressources que les salariées.

Bien que cette première analyse du patrimoine mobilier soit pertinente pour identifier qui disposait des ressources nécessaires à une consommation vestimentaire pérenne, il est également opportun d'examiner la valeur monétaire des garde-robes en fonction des catégories sociales, afin de déduire la somme investie dans l'apparence. Sans surprise, ce classement est semblable à celui établi pour la fortune mobilière, proportionnel à la prospérité. Les femmes nobles investissaient en moyenne 1 771 l.t dans leur garde-robe, contre 327 l.t pour les bourgeoises. Une fois de plus, nous observons un écart notable entre ces deux catégories. Puis, les femmes appartenant aux catégories intermédiaires possédaient des garde-robes évaluées en moyenne à 114 l.t, suivies des paysannes avec une moyenne de 71 l.t, légèrement au-dessus de la catégorie salariée dont la garde-robe atteignait environ 60 l.t. Cependant, si nous considérons la part que représente la garde-robe en pourcentage dans la fortune mobilière totale, le classement s'en trouve modifié. Ainsi, la garde-robe d'une noble représente 16 % de sa fortune, celle d'une salariée 14 %, et celle des gens de métier ainsi que des paysannes est de 11 %. En revanche, pour une femme issue de la bourgeoisie, cette proportion n'atteint que les 10 %. Par conséquent, bien que cette catégorie accorde une certaine importance à l'apparence, elle semble répartir sa

---

<sup>382</sup> Cette estimation englobe les meubles et effets de la communauté de biens qui se trouvait dans une de leur maison, ainsi que la métairie et la closierie. Inventaire après décès, Jean Touchaleaume, 08/06/1782, ADML, 5 E 9 / 145 ; Il ne s'agit ici pas des marchandises de l'époux marchand de tissus mais bien des effets mobiliers. Inventaire après décès, Marie Andrée Taillebois, 27/08/1751, ADML 5 E 9 / 125.

<sup>383</sup> Le chiffre est aussi élevé puisque les bateaux sont compris dans les meubles appartenant à la communauté de biens. Inventaire après décès, Pierre Mauchien, 24/04/1780, ADML, 5 E 9 / 319.

<sup>384</sup> Inventaire après décès, Madelaine Bazille, 03/08/1782, ADML, 5 E 9 / 145 ; Vente après décès, Urbaine Renou et Jacques Buret, 03/04/1783, ADML, 5 E 6 / 326.

fortune mobilière sur d'autres types de biens. À l'inverse, les salariées consacrent une part plus importante de leurs ressources à leur garde-robe plutôt qu'à d'autres meubles.

L'étude croisée de ces deux indices monétaires permet aussi de mettre en lumière certains comportements singuliers en matière de consommation. Par exemple, un décalage entre la richesse mobilière et la valeur de la garde-robe peut traduire une consommation relativement peu axée sur l'apparence. À ce titre, les inventaires après décès de Jacqueline Guiou et de Marie Françoise Gabrielle Beguyer Delavau offrent une comparaison pertinente. Jacqueline Guiou, issue de la bourgeoisie, laissait un inventaire évalué à 6 318 l.t, dont seulement 116 l.t étaient investis dans l'habillement<sup>385</sup>. À l'inverse, Marie Françoise Gabrielle Beguyer Delavau, épouse d'un avocat, disposait d'une fortune estimée à 2 961 l.t, mais consacrait près de 463 l.t pour se vêtir, soit quatre fois plus que Jacqueline Guiou<sup>386</sup>.

Si nous nous intéressons à l'impact du statut matrimonial sur ces aspects financiers. Les femmes mariées disposaient en moyenne d'un patrimoine mobilier d'environ 2 400 l.t et d'une garde-robe estimée à 271 l.t. Les célibataires et les veuves présentaient des ressources financières similaires, avec une fortune mobilière de 700 l.t pour les premières et de 600 l.t pour les secondes. En ce qui concerne la part consacrée aux biens vestimentaires, leurs garde-robes étaient évaluées entre 114 et 115 l.t. Cependant, si nous observons en pourcentage ce que représente leur garde-robe par rapport au montant total de la fortune mobilière, là aussi le classement change drastiquement. La garde-robe d'une veuve représentait 19 % de sa fortune mobilière, tandis qu'elle est de 15 % pour les célibataires et de 11 % pour les femmes mariées. Ainsi, le statut matrimonial conditionne fortement la répartition des dépenses d'un ménage. Les femmes seules, qu'elles soient veuves ou célibataires, allouent une part plus importante de leurs ressources à leur garde-robe. Elles bénéficient d'une consommation vestimentaire tout à fait respectable, comme le montre l'analyse de l'accumulation vestimentaire. En revanche, bien que les femmes

---

<sup>385</sup> Inventaire après décès, Jacqueline Guiou, 27/06/1780, ADML, 5 E 6 / 319.

<sup>386</sup> Inventaire après décès, Marie Françoise Gabrielle Beguyer Delavau, 07/01/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

mariées disposent de meilleures ressources financières, celles-ci sont orientées vers d'autres investissements.

En somme, cette première approche, axée sur les quantités et l'investissement financier, permet d'esquisser les logiques de consommation propres à chaque catégorie sociale. Ainsi, une consommation plus ostentatoire peut être attribuée à la noblesse angevine, tandis que l'élite roturière et les catégories intermédiaires se démarquent par une consommation plus mesurée, mais soucieuse du paraître. À l'opposé, les salariées et les paysannes semblent privilégier une consommation restreinte, centrée sur l'essentiel. Le statut matrimonial influence également ces dynamiques : les femmes célibataires et mariées, en particulier celles issues de milieux aisés, semblent mieux en mesure de satisfaire une certaine coquetterie. Pour ce qui est des veuves, elles apparaissent généralement plus limitées, mais cela ne les empêche pas d'invertir une proportion plus élevée que les autres dans leur apparence.

Toutefois, une lecture strictement économique et quantitative de l'habillement reste insuffisante. La confrontation de ces données à l'analyse qualitative du contenu des garde-robes permet d'enrichir notre compréhension des liens entre apparence et statut social.

## **B. Textiles et hiérarchie sociale dans la mode angevine**

L'examen des textiles utilisés pour l'habillement constitue une étape essentielle pour toute étude vestimentaire. Pour ce faire, nous avons choisi d'organiser notre réflexion autour de trois axes. Nous commencerons par les tissus les plus communément possédés dans nos sources. Nous aborderons ensuite les tissus intermédiaires, c'est-à-dire ceux dont la présence est plus modérée. Enfin, nous analyserons les textiles les plus rares, souvent associés à une consommation plus élitiste. Cette réflexion sera systématiquement effectuée sous une approche sociale, afin d'observer leur répartition selon les groupes sociaux. Nous nous attacherons également à identifier les types de vêtements confectionnés à partir de ces étoffes.

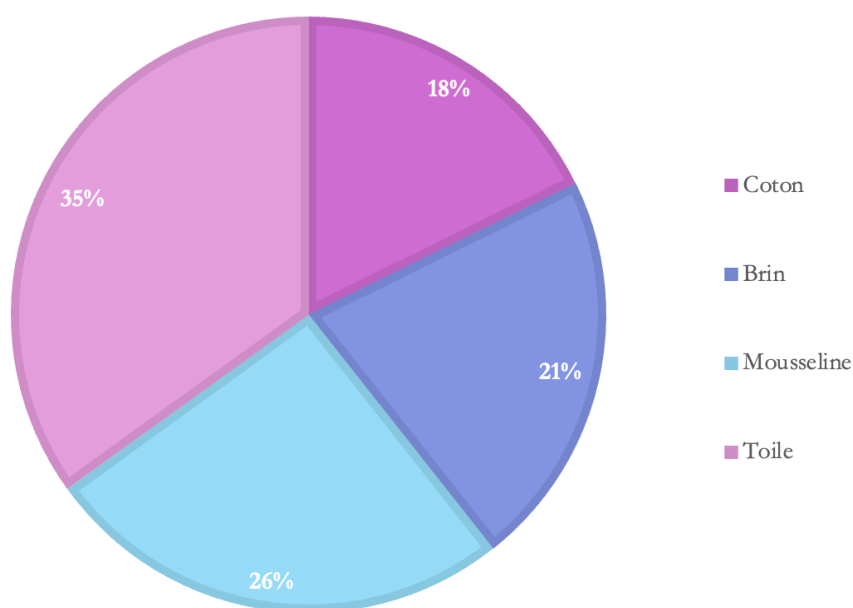
Pour évoquer la consommation de textile au XVIII<sup>e</sup> siècle, les historiens parlent de « révolution textile<sup>387</sup> », expression notamment employée par l'historien Daniel Roche. Les garde-robes gagnent en légèreté grâce à l'introduction d'une nouvelle gamme de textiles, plus souples, sans pour autant abandonner l'usage de textiles robustes. Il sera alors pertinent de vérifier si à Angers, durant la même période, un phénomène semblable se produit.

### **1. Un attachement à la solidité des textiles**

Les textiles les plus abondants dans nos sources sont majoritairement issus de matériaux bruts, comme le coton\* et le brin\*. À ceux-ci s'ajoutent, des étoffes plus élaborées, également fabriquées à partir de ces matériaux de base, comme la toile\* et la mousseline\*.

---

<sup>387</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 137.



Graphique 6 : Répartition des textiles communs

La toile apparaît comme le textile par excellence, largement représenté dans les garde-robes de toutes les catégories sociales. Toutefois, nos sources mentionnent rarement la matière exacte de fabrication, seules les toiles de lin\* ou de coton sont explicitement désignées, mais elles ne sont pas très nombreuses dans notre échantillon. Pour les autres toiles, il est probable qu'elles étaient à base de chanvre ou de coton<sup>388</sup>. Lorsque la provenance est indiquée, les toiles sont souvent qualifiées « de Cholet » ou « de Rouen ». Cependant, ces appellations ne désignent pas systématiquement le lieu de fabrication, mais pouvaient parfois indiquer la qualité ou le type de textile. Par exemple, la toile « de Cholet » fait généralement référence à une marchandise de très belle qualité aux nuances solides, tandis qu'une toile « de Rouen » désigne plutôt une production ordinaire, de qualité moyenne<sup>389</sup>. Dans nos sources, les toiles de Cholet se retrouvent exclusivement sous forme de mouchoirs appartenant à des femmes issues de la noblesse, de la bourgeoisie et parfois des femmes évoluant dans le secteur artisanal et commercial. Cela nous amène à penser qu'il s'agit ici de toiles provenant des manufactures choletaises, Cholet étant réputé pour sa production de mouchoirs. Pour les 22 mouchoirs en toiles « de Rouen » répertoriés dans l'inventaire après décès d'Émilie Charlotte Gautreau, il semble plus

<sup>388</sup> « Toile » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 841.

<sup>389</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus en France*, Rennes, Ouest-France, 2010, p. 51.

probable qu'il s'agisse de sa provenance et non de la qualité. Leur estimation à 55 l.t, soit 2,5 l.t le mouchoir, suggère en effet qu'il s'agissait de mouchoirs de qualité, alors que l'appellation « de Rouen » désigne des produits bon marché<sup>390</sup>. En dehors des mouchoirs, la toile était aussi utilisée pour confectionner les chemises, toutes sortes de coiffes, mais également pour les tabliers, notamment pour ceux de cuisine. La toile était employée en raison de sa solidité, garantissant ainsi la durabilité de ces pièces. Des « toiles de reparon<sup>391</sup> » ont également été identifiées, pour fabriquer des chemises, des tabliers de cuisine et des coiffes. La présence de ces toiles grossières peut s'expliquer par la production toilière angevine, qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, reste limitée et ne fabriquerait que des toiles grossières<sup>392</sup>. Ces toiles grossières pouvaient être de peu de valeur, comme le montre les 10 tabliers de cuisine estimés à 40 sols retrouvés dans l'inventaire après décès de Jeanne Françoise Rontard<sup>393</sup>. À l'inverse, les 12 tabliers de cuisine à la fois « bons et mauvais » appartenant à Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay étaient évalués à 60 l.t<sup>394</sup>.

La mousseline est le deuxième tissu couramment utilisé par les Angevines. Cette toile de coton délicate, légère et transparente est essentiellement employée pour les linges servant d'accessoires, tels que les coiffes, les mouchoirs ou encore les manchettes. La légèreté de la mousseline la rendait aussi adaptée pour les toilettes réservées à la sphère privée, comme les camisoles et les déshabillés. À l'instar de la toile, nous avons observé des mousselines qualifiées « de Cholet », notamment pour des mouchoirs, ce qui laisse supposer une origine choletaise. De plus, la mousseline était aussi utilisée pour garnir ou border des mantelets, des casaquins, des apollons et des caracos, afin d'y ajouter une note de légèreté. Le brin constitue la troisième étoffe la plus fréquemment utilisée. Ce textile, également apprécié pour sa robustesse, était principalement employé par l'ensemble de la population dans la confection de chemises, de coiffes et, plus ponctuellement, de tabliers. Des vêtements en « brin de reparon » ont aussi été identifiés dans nos sources. Pour les bourgeoises, il servait à confectionner les tabliers de cuisine, tandis que pour les gens de métier et les

<sup>390</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208.

<sup>391</sup> VERRIER Anatole Joseph, ONILLON René, *Glossaire étymologique et historique...*, op. cit., p. 201. Partie la plus grossière de la filasse de lin que le peignage sépare du brin.

<sup>392</sup> MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal...*, op. cit., p. 193-194.

<sup>393</sup> Inventaire après décès, Jeanne Françoise Rontard, 19/11/1761, ADML 5 E 9 / 130

<sup>394</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

salariées, ce sont leurs chemises qui étaient en brin de reparaon. En milieu rural, les femmes utilisaient ce textile pour leurs tabliers.

Les Angevines avaient également recours au coton. Lorsque la provenance était indiquée, c'est surtout la ville de Nantes qui se distingue dans nos sources, ce qui laisse supposer qu'il s'agit ici non pas d'une qualité, mais plutôt d'une indication du lieu de fabrication ou d'importation des toiles. En effet, les premières filatures nantaises voient le jour à partir des années 1780, facilitées par le commerce triangulaire<sup>395</sup>. Pour les autres appellations, comme le coton « de Cholet » et « des Indes », elles pourraient désigner aussi bien la qualité que l'origine du produit. Le coton était particulièrement polyvalent, il était employé par l'ensemble de la population pour confectionner des bas, des jupes, des tabliers, des casaquins, ainsi que des mouchoirs, des coiffes et des mitaines.

Cette première analyse des étoffes les plus couramment employées dans l'habillement féminin met en évidence un fort attachement à des textiles robustes et durables. Ces tissus étaient accessibles et capables de résister au temps, un critère fondamental dans une société qui réemploie et réutilise constamment ses vêtements. Les chemises et tabliers, éléments centraux de la tenue féminine, étaient fabriqués à partir d'étoffes solides qui garantissent la longévité et la possibilité de les transmettre. Pour les chemises, une grande attention était apportée à sa rugosité : elle favorisait la circulation sanguine et permettait l'élimination des impuretés de la peau et une meilleure absorption de la sueur<sup>396</sup>. Ce sont les raisons pour lesquelles les chemises étaient majoritairement en brin et en toile. Parallèlement à ces tissus, les Angevines utilisaient des étoffes plus légères, comme la mousseline, largement représentée dans les garde-robes. Utilisée principalement pour les accessoires, cette matière conférait une touche de légèreté et de finesse aux tenues.

---

<sup>395</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus...*, op. cit., p. 46.

<sup>396</sup> PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons... », art. cit., p. 285.

## 2. La conquête des cotonnades face aux lainages et aux soieries

Au sein de nos sources, nous observons également l'apparition de divers textiles, qui, progressivement, pénètrent les garde-robes angevines. L'essor de nouvelles étoffes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle s'explique en grande partie par les avancées techniques de la période. Les femmes, tout comme les hommes, avaient l'opportunité de diversifier leurs vêtements et d'y intégrer davantage de frivolité, et ce, parmi toutes les catégories sociales.

Le constat le plus marquant de cette étude sur l'habillement est l'essor du coton dans les garde-robes, une progression étroitement liée à l'augmentation de sa production ainsi qu'aux avancées techniques en matière d'impression et de tissage<sup>397</sup>. En premier lieu, la siamoise\* était très prisée par la population angevine, près de 340 pièces vestimentaires étaient confectionnées dans ce tissu mêlé de coton ou de soie. La siamoise était inspirée des étoffes offertes à Louis XIV par les ambassadeurs de Siam<sup>398</sup>. Ces imitations étaient souvent tissées à partir de toile en chaîne de lin, afin de la rendre plus résistante. La production de ces siamoises bon marché se développa en Normandie, plus précisément à Rouen<sup>399</sup>. Cependant, nos sources ne mentionnent pas l'origine des siamoises. Elles servaient à la réalisation de coiffes de nuit, de jupes, d'apollons, de robes et de mantelets. Les siamoises sont appréciées car elles combinent les avantages du lin et du coton tout en restant relativement résistantes<sup>400</sup>. Elles font partie des nouveaux textiles introduits au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle à Angers et sont largement adoptées par la noblesse : chaque noble détenait en moyenne une trentaine de pièces en siamoise, contre cinq pièces pour les bourgeoises. Elles commencèrent à faire leur entrée dans les garde-robes des gens de métier, qui détenaient environ une à deux pièces confectionnées dans ce tissu, mais restèrent peu répandues du côté des salariées et des paysannes.

L'indienne\* est le second textile en coton qui va connaître un grand succès à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces cotonnades séduisent pour leur légèreté et leur souplesse ainsi que pour la vivacité de ces motifs qui résistent bien mieux aux

---

<sup>397</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 181.

<sup>398</sup> « Siamoise » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 723.

<sup>399</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus...*, op. cit., p. 44.

<sup>400</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 184.

lavages et gardent toute leur fraîcheur, contrairement aux soieries<sup>401</sup>. Malgré leur importation en France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, le succès des indiennes a été tardif. En effet, elles ont été prohibées de 1688 à 1759 afin de préserver les manufactures françaises des importations étrangères. Après 1759, l'industrie d'impression sur étoffe s'installe en France<sup>402</sup>. À Angers, les indiennes ont conquis en grande majorité les femmes de la noblesse, chacune possédait une quinzaine de vêtements ornés d'indiennes. Les bourgeoises détenaient en moyenne quatre pièces, tandis que celles évoluant dans le secteur artisanal et commercial en avaient une à deux. À l'instar des siamoises, les salariées et les paysannes ne détenaient que quelques pièces confectionnées en indiennes. Ces cotonnades ornaient les tabliers et les jupes, ainsi que les mantelets, les apollons, les robes et les mouchoirs. Pour leur parure portée dans la sphère intime, les Angevines les plus aisées cédaient également à l'exotisme en portant des déshabillés, des camisoles ou des robes de chambre décorés d'indiennes.

---

<sup>401</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus...*, op. cit., p. 14.

<sup>402</sup> *Ibid*, p. 14-15.



*Illustration 5 : Déshabillé garni de bandes d'indiennes, gravure de Voysart, d'après le dessin de Leclerc, Galerie des modes et costumes français, 1778-1788*

En ce qui concerne les étoffes fabriquées à base de lin ou de chanvre, elles sont moins fréquentes que celles en brin ou en coton. De nombreux accessoires, comme les paires de bas, de manchettes, de mitaines et les coiffes sont fabriqués à partir de « fil\* » ou de « demi-fil<sup>403</sup> ». Le fil semblait particulièrement prisé des nobles et des bourgeoises, tandis que le reste de la population utilisait le demi-fil. Au niveau des lainages, nous retrouvons principalement le molleton\* et l'étamine. Le molleton, également orthographié « molton » dans nos sources, est une étoffe légère mais chaude. Il était majoritairement utilisé pour la confection de jupes de camisoles. Ces pièces, essentielles pour se protéger du froid, témoignent de l'existence de garde-robes adaptées aux températures hivernales. En ce qui concerne l'étamine, elle était

<sup>403</sup> Pour le terme de « demi-fil » nous n'avons pas trouvé de définitions.

probablement appréciée pour la légèreté qu'apporte le coton avec lequel elle était fabriquée. Elle était utilisée pour la confection des jupes des femmes vivant en milieu urbain, tandis que les paysannes portaient cette étoffe sous forme de tabliers ou de casaquins. Par ailleurs, concernant la popularité de l'étamine, il est à noter que la production d'étamines dominait la draperie d'Angers au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, une partie était même exportée vers l'Italie, l'Espagne ou encore le Portugal. Cependant, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette industrie connaît de grandes difficultés, ce qui pourrait justifier la faible proportion d'étamine dans les garde-robes<sup>404</sup>. De plus, le coût de ces textiles, par rapport à ceux confectionnés à base de brin ou de coton peut également justifier le manque d'intérêt pour ces derniers.

Le ras\*, l'étoffe\*<sup>405</sup>, la flanelle\* ou encore le camelot\* étaient également présents au sein des garde-robes de toute la population angevine. Le ras, l'étoffe et la flanelle étaient couramment utilisés pour les jupes et les tabliers, et ce, pour l'ensemble de la population. L'étoffe et la flanelle recouvraient aussi bien des cactoirs, des jupons ou des casaquins, surtout pour les catégories modestes, tandis que le ras servait plutôt à la confection de robes des femmes issues de la noblesse et de la bourgeoisie ou pour les casaquins des paysannes. Concernant la provenance réelle ou supposée de ces textiles, le ras fait l'objet de plusieurs mentions : des ras de Tours ont été identifiés dans les garde-robes des paysannes, des salariées et des gens de métier. Françoise Thutteau et Urbaine Renou, deux femmes relativement aisées issues du milieu agricole, se distinguaient par la possession de vêtements en ras du Maroc<sup>406</sup>. Une étoffe assez rare, vraisemblablement produite dans les manufactures de Reims<sup>407</sup>. Les femmes de la noblesse et de la bourgeoisie semblent privilégier le ras de Saint-Maur. Une bourgeoise détenait même un ensemble en ras de Sicile et une noble un sac en ras de Saint-Cyr<sup>408</sup>. Concernant les étoffes, il pouvait s'agir de celles d'Amboise ou de Niort, comme c'était le cas pour Marie Bureau qui possédait une jupe faite de

---

<sup>404</sup> MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal...*, op. cit., p. 192.

<sup>405</sup> WARO-DESIARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 503. Ici, nous n'avons pas de précision sur la matière qui composait l'étoffe, cette appellation pouvait également désigner un tissu de médiocre qualité.

<sup>406</sup> Inventaire après décès, Françoise Thutteau, 08/06/1775, ADML, 5 E 3 / 76 ; Vente après décès, Urbaine Renou et Jacques Buret, 03/04/1783, ADML, 5 E 6 / 326.

<sup>407</sup> BONDOIS Paul-Marie, « État de l'industrie textile... », art. cit., p. 158.

<sup>408</sup> Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778, ADML, 5 E 6 / 316 ; Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

chacune de ces étoffes<sup>409</sup>. En outre, nous avons aussi un ensemble robe-jupe d'étoffe des Indes dans la garde-robe d'Anne Guillot, marchande de mode<sup>410</sup>.

Par ailleurs, nous avons identifié d'autres variantes de ces textiles. De la « flanelle fine » ornait les jupes des femmes de condition modeste. Nous retrouvons également des étoffes « de façon », « cocq » ou « de londre\* », la première ayant été employée pour la confection d'une jupe et les deux autres pour un casaquin<sup>411</sup>. Concernant les ras, il s'agit de ras « de façon » et de ras « de castor », utilisés pour la fabrication de corsages et de jupes. Enfin, le camelot, une étoffe ordinaire de poil de chèvre mêlée de laine ou de soie, servait à la confection de coiffes ainsi que pour des vêtements d'hiver, en particulier pour les capots<sup>412</sup>. Ainsi, ces étoffes plus soignées étaient détenues par des femmes issues de milieux modestes, elles devaient sans doute réserver ces pièces aux dimanches ou aux occasions plus festives.

Cette section nous offre aussi l'occasion d'évoquer les soieries, présentes en quantité modérée et principalement détenues par la noblesse et la bourgeoisie. Au sein de nos sources, l'élite aristocratique et roturière possédait des pièces confectionnées en soie ; il s'agissait en majorité d'accessoires, tels que des paires de bas, de gants, de mitaines ou de sacs à ouvrage. Elles avaient également des jupes, des capes, des mouchoirs et des robes fabriqués à partir de cette étoffe précieuse. Par exemple, un ensemble composée d'une jupe et d'une robe à la polonaise était estimé à 20 l.t<sup>413</sup>. Ensuite, le taffetas\*, une étoffe mince et légère, arrive en seconde position après la soie parmi les soieries répertoriées. Il est davantage réservé aux vêtements portés à l'extérieur, comme les mantelets et les capots, ainsi qu'aux jupes, aux robes et à quelques tabliers. Puis, le satin est présent en petite quantité dans les garde-robes angevines : quelques robes et jupes assorties en satin ont été identifiées dans les armoires nobles et bourgeoises. À titre d'exemple, un ensemble robe-jupe en satin, orné de motifs pouvait être estimé à 64 l.t. Enfin, pour parfaire leur tenue, les femmes

---

<sup>409</sup> Inventaire après décès, Marie Bureau, 12/10/1778, ADML, 5 E 3 / 76.

<sup>410</sup> Inventaire après décès, Anne Guillot, 11/09/1777, ADML, 5 E 6 / 314.

<sup>411</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 504. Le « londre » désigne également un drap de laine fabriqué en Provence, en Languedoc et en Dauphiné pour être exporté vers le Levant. Nous pouvons nous interroger si le drap en question était bien celui-là, qui a été recensé au sein de garde-robes populaires, étant donné que leur provenance est assez éloignée géographiquement d'Angers, ce qui laisse supposer qu'il s'agit d'un tissu cosu.

<sup>412</sup> « Camelot » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 841.

<sup>413</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 10/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319.

les plus aisées coiffaient leur tête de bonnets et de coiffes réalisés en dentelle ou en gaze. S'ajoutent à cela des paires de manchettes et des mantelets également confectionnés dans ces matières délicates. Il était aussi courant pour ces femmes fortunées de coudre des dentelles sur des manteaux et des coiffes pour y apporter une touche de finesse.

En somme, l'analyse de ces textiles intermédiaires dans les garde-robes angevines révèle le triomphe des cotonnades. Ces étoffes colorées insufflent un vent de fraîcheur et de nouveauté dans les tenues de l'ensemble de la population, bien qu'elles demeurent encore peu répandues parmi les salariées et dans les milieux ruraux. Cette mode en faveur des cotonnades est corroborée par les recherches des historiennes Françoise Waro-Desjardins et Micheline Baulant, qui ont observé une progression de la présence des siamoises et des indiennes dans l'habillement rural, confirmant ainsi l'essor de ces tissus plus souples et confortables<sup>414</sup>. Tandis que les cotonnades séduisent un public plus large, il semble que les lainages sont plus utilisés par les catégories modestes, en particulier pour celles vivant en milieu rural, en raison de leur accessibilité. Cet attachement aux lainages se retrouve également dans les travaux des deux historiennes<sup>415</sup>. Contrairement aux soieries, qui demeurent un privilège réservé aux catégories les plus fortunées.

### 3. La rareté de certaines étoffes : quelles interprétations ?

Par ailleurs, dans le cadre de notre recherche, nous avons jugé pertinent d'inclure les textiles les plus rares et de chercher à comprendre cette répartition limitée. En effet, nous avons identifié des textiles dont la rareté suscite des interrogations, cette dernière pourrait s'expliquer par leur coût élevé, la difficulté à les importer ou même un certain désintérêt pour ces tissus.

Parmi les lainages, le drap, le droguet, la calmande\*, la ratine\* et la serge\*, malgré leur solidité et leur rigidité, semblent moins prisés par les Angevines. Cette situation pourrait s'expliquer par les difficultés que rencontrent la production régionale. En effet, la consommation textile d'une population est largement

---

<sup>414</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 184 ; BAULANT Micheline, *Meaux et ses campagnes*, op. cit., p. 282-284.

<sup>415</sup> *Ibid.*, p. 180 ; *Ibid.*

influencée par la production locale. À Angers, l'établissement de manufactures pérennes a été un défi majeur, et la production lainière d'étamine et de serge ne parvient pas à survivre ; elle est en déclin à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>416</sup>. De plus, la quête de confort et de légèreté pourrait expliquer la préférence marquée pour les tissus en coton au détriment des lainages. Concernant l'utilisation qui était faite de ces textiles, le drap\*, la ratine\* et le droguet\* — des étoffes résistantes, peu salissantes et abordables<sup>417</sup> — étaient principalement utilisées pour confectionner les manteaux et diverses paires de souliers. La calmande se retrouvait sur des jupes et la serge sur des tabliers et des casaquins. Du côté des cotonnades, ce sont le basin\* et la futaine\* qui sont délaissés par les Angevins. La futaine apparaît uniquement dans l'inventaire après décès d'Émilie Charlotte Gautreau : il s'agissait de 25 coiffes confectionnées dans ce tissu, estimées à 17 l.t<sup>418</sup>. Concernant le basin, il servait principalement à fabriquer les camisoles. Un certain nombre d'hypothèses pourraient justifier la faible proportion de ces cotonnades, y compris leur coût ou leur importation à Angers<sup>419</sup>.

En termes de soieries, le fleuret\*, la popeline\* et le gros-de-Tours\* sont les soieries les plus possédées après la soie, le satin et le taffetas. Du côté des paysannes, une seule femme possédait un capot en fleuret, tandis que chez les salariées seulement trois d'entre elles étaient vêtues de popeline ou de fleuret<sup>420</sup>. Pour les gens de métier, la bourgeoisie et la noblesse, quelques élégantes possédaient des robes, des jupes ou même quelques tabliers et capes fabriqués à partir de ces luxueuses soieries. Par exemple, un ensemble robe-jupe en gros-de-Tours pouvait être estimé entre 30 à 45 l.t<sup>421</sup>. Ces vêtements, notamment le tablier, qui, comme nous l'avons déjà mentionné, était à l'origine un vêtement utilitaire, se transforme en une pièce ornementale lorsqu'il est réalisé avec de tels matériaux. Ensuite, les soieries les plus précieuses sont détenues en majorité par la noblesse et la bourgeoisie. Dans leur armoire, Émilie

---

<sup>416</sup> MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal...*, *op. cit.*, p. 189-191.

<sup>417</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>418</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208.

<sup>419</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus...*, *op. cit.*, p. 14. Par exemple, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les tisserands sont parvenus à transformer le basin en une étoffe très fine, d'une grande blancheur, très recherchée par les mondains, ce qui pourrait expliquer la rareté de ce textile dans nos sources.

<sup>420</sup> Inventaire après décès, Renée Defaye, 23/10/1789, ADML, 5 E 9 / 152 ; Inventaire après décès, Marie Lochard, 10/04/1780, ADML, 5 E 9 / 143 ; Inventaire après décès, Renée Alteton, 28/06/1785, ADML, 5 E 9 / 148 ; Vente après décès, Mathurine Chauvin, 18/08/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>421</sup> Inventaire après décès, Marie-Angélique-Rozalie Janneaux, 10/04/1775, ADML, 5 E 6 / 309 ; Inventaire après décès, Louise Monteau, 05/05/1777, ADML, 161 J 25.

Charlotte Gautreau, une jeune noble, et Marguerite Thibouée, épouse d'un marchand apothicaire, détenaient chacune un ensemble robe-jupe de pékin\*<sup>422</sup>. La jeune noble Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay détenait aussi un ensemble fait en damas\* des Indes estimé à 40 l.t, tandis que, du côté de la bourgeoisie, Marie Andrée Taillebois possédait un autre ensemble robe-jupe en gros-de-Naples\* estimé à 120 l.t<sup>423</sup>. Ces femmes pouvaient compléter leur toilette avec des accessoires confectionnés dans des gazes délicates ou des dentelles de soie — telles que la blonde\*, le marli\* ou le crépon\* — qui servaient à la fabrication de bonnets ou de paires de manchettes. S'ils étaient répertoriés en lot, ces accessoires pouvaient être estimés à 90 l.t<sup>424</sup>. Nous retrouvons également au sein des garde-robes de ces catégories aisées des tabliers, ainsi que des manteaux confectionnés en florence\*.

Ainsi, les garde-robes angevines de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérisent par une vaste gamme de tissus, indépendamment de la catégorie sociale, de l'âge ou du statut matrimonial. Toutefois, il apparaît que les femmes restent particulièrement attachées à l'usage de matières solides et durables, comme la toile, notamment pour confectionner les chemises ou les coiffes, en raison de leur accessibilité. La présence importante de mousseline apporte, quant à elle, davantage de légèreté aux tenues angevines. Un autre élément notable est la place croissante occupée par les cotonnades, employées pour une grande diversité de pièces, en particulier pour les corsages qui sont dorénavant confectionnés dans des étoffes plus souples et légères à base de coton. Les indiennes et les siamoises, grâce à leurs impressions colorées et résistantes, introduisent une touche de fantaisie dans l'habillement de l'ensemble de la population. Concernant les soieries, elles sont nettement moins courantes comparées aux cotonnades, elles conservent une place symbolique. Même les femmes les plus modestes pouvaient arborer pour les jours de fête une toilette en soie ou en taffetas. Cependant, ces textiles luxueux sont davantage portés par la noblesse et la bourgeoisie, qui affichent une consommation plus ostentatoire, tournée vers l'apparat.

---

<sup>422</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208 ; Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778, ADML, 5 E 6 / 316.

<sup>423</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322 ; Inventaire après décès, Marie Andrée Taillebois, 27/08/1751, ADML 5 E 9 / 125.

<sup>424</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

### C. Palette de couleurs et motifs : la diversité des choix

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'enrichissement de la gamme de textiles s'accompagne d'un essor notable de la palette de couleurs. Ce renouvellement est caractérisé par une diminution des teintes sombres au profit des blancs, bleus, jaunes, rouges, roses et de leurs innombrables nuances. De plus, l'apparition de rayures, de carreaux et de divers motifs sur les vêtements contribue à transformer la rue en un véritable spectacle de couleurs et de frivolité. Il convient donc d'examiner dans quelle mesure les tenues féminines angevines, à la fin du siècle, reflètent-elles ce renouvellement tant sur le plan des couleurs que des motifs. Dans cette dynamique, il convient d'examiner la répartition des teintes selon les groupes sociaux, afin de vérifier si toutes les couches de la population ont adopté ces nouvelles nuances. Nous appliquerons la même démarche pour analyser la répartition des motifs.

#### 1. Les teintes prédominantes dans les garde-robes

Dans le cadre de notre recherche sur les couleurs des vêtements, nous faisons face à une difficulté : à la différence des textiles, les coloris des vêtements ne sont pas systématiquement indiqués. Est-ce dû à la négligence du notaire ou s'agit-il de vêtements décolorés par l'usure ? En examinant l'éventail de couleurs de l'ensemble des vêtements répertoriés, nous remarquons que le blanc domine largement le paysage angevin. La nuance « multicolore » suit, à l'exception des paysannes qui n'en possédaient pas. Ensuite, les couleurs dominantes sont le noir, le bleu, le brun et le rouge. À l'instar des textiles, les couleurs utilisées par une population pour confectionner ses habits dépendent de la production locale. De plus, les couleurs peuvent aussi être vues comme une forme de régionalisme, et certaines régions sont caractérisées par une couleur spécifique, telle que le « bleu des gens de l'Ouest<sup>425</sup> ».

Le blanc prédomine dans les garde-robes de la noblesse, de la bourgeoisie et des milieux artisanaux et commerçants. Il se classe au second rang parmi les salariées et les paysannes, devancé par le brun pour la première catégorie et le noir pour la seconde. Au niveau des textiles, le blanc est présent sur les toiles et les cotons. Cette couleur était appréciée pour les siamoises et les indiennes, car leurs impressions se

---

<sup>425</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, op. cit., p. 216.

faisaient sur fond blanc. Il était aussi utilisé pour les mousselines ou les soies afin d'orner les tenues de cette couleur hautement symbolique. Les textiles blancs étaient polyvalents, puisqu'ils pouvaient être utilisés pour la confection de jupes, de paires de bas, de mitaines et surtout de mouchoirs. Ainsi, seuls les mouchoirs ou les paires de bas étaient blancs, et ce, pour toutes les catégories sociales. Les chemises et les linges de col ne sont pas mentionnés parmi ces pièces blanches, ce qui n'exclut pas pour autant l'importance accordée à la blancheur du linge par les Angevins. De plus, la noblesse et la bourgeoisie possédaient également des robes et des apollons blancs. Les teintes multicolores, sans surprises, étaient employées pour les cotonnades. Les mouchoirs et les bas étaient multicolores, ajoutant une touche de couleur aux tenues de l'ensemble de la population. La teinte multicolore se plaçait au second rang des coloris les plus prisés par les femmes de la noblesse et de la bourgeoisie. Si cette teinte était fréquemment utilisée pour leurs accessoires, certaines détenaient aussi des pièces plus imposantes, telles que des jupes multicolores.

À Angers, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le noir demeurait une couleur prédominante dans les garde-robes rurales ainsi que celles des élites bourgeoises et nobles, tandis qu'il paraît moins répandu du côté des salariées et des gens de métier. Toutefois, nous remarquons que le noir n'était pas une teinte majoritaire dans les garde-robes des veuves, alors même que nous aurons pu nous attendre à le retrouver en grande quantité. Cette couleur dominait les taffetas utilisés pour confectionner les mantelets et les capots des femmes appartenant à la noblesse, à la bourgeoisie ainsi qu'à certaines appartenant à la catégorie des « gens de métier ». Nous observons également des étamines de couleur noire qui servaient plutôt à la confection de jupes, de robes ou de casaquins. Des soies et des ras étaient également noirs ; ces tissus étaient utilisés pour des toilettes élégantes.

Par ailleurs, nous constatons une présence notable de brun. En termes de répartition, les tendances s'inversent pour le brun, présent dans les garde-robes relatives aux paysannes, aux salariées et aux gens de métier, tandis qu'il est minoritaire dans les garde-robes bourgeoises et nobles. Cette teinte était surtout utilisée dans les lainages, tels que le camelot, l'étamine ou la laine, pour fabriquer des capes, des jupes, des bas et des coiffes. Par ailleurs, les notaires emploient une grande diversité de termes pour caractériser cette nuance. Nous avons identifié un

ensemble jupe-cactoir teinté noisette, des jupes couleur « feuille morte », un apollon marron, un tablier dans une nuance « puce », une cape de couleur café et une autre de couleur cannelle, ainsi qu'une multitude de pièces aux teintes mordorés<sup>426</sup>. Le brun avait ainsi l'avantage de se décliner en de multiples nuances, dessinant un véritable camaïeu de teintes dans les rues angevines.

Les deux couleurs primaires qui sont également très présentes dans le paysage angevin sont le bleu et le rouge. Ces deux teintes sont largement utilisées par l'ensemble de la population, à l'exception de la paysannerie qui utilise une palette de couleurs ternes, plus adaptée à ses ressources économiques ainsi qu'à ses besoins. Elles sont utilisées pour teindre les cotonnades, tout comme le blanc, elles sont particulièrement utilisées pour les siamoises et les indiennes. Elles étaient employées pour la confection des pièces principalement de l'habillement féminin. Nous retrouvons également des robes surtout du côté de la noblesse, arborant ces couleurs. Le bleu, obtenue à partir de pastel, de guède ou d'indigo était une teinte couramment utilisée<sup>427</sup>. L'Anjou devait être une région où ces plantes tinctoriales étaient abondantes pour que la présence du bleu soit aussi notable. Pour l'indigo, sa présence peut également s'expliquer par la proximité de Nantes et par l'axe fluvial de la Loire, qui facilitaient son importation. Cependant, aucune nuance de bleu n'a été recensée dans nos sources. Concernant le rouge, cette couleur pouvait être obtenue à partir de végétaux ou par le broyage de cochenilles<sup>428</sup>. Pour désigner les différentes nuances de rouge observées, les notaires faisaient preuve de précision, ils mentionnaient le rouge incarnat, cerise, écarlate, cramoisi et grenat, toutes des tonalités profondes et soutenues, retrouvées dans l'ensemble des garde-robes angevines.

---

<sup>426</sup> Inventaire après décès, Pierre Faligan, 06/06/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Vente après décès, Michelle Hiais, 06/03/1769, ADML, 5 E 9 / 135 ; Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208 ; Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Anne Le Beau, 01/10/1759, ADML, 5 E 9 / 130 ; Inventaire après décès, Louise Courtin, 09/12/1771, ADML, 5 E 6 / 303 ; Inventaire après décès, Pierre Mauchien, 24/04/1780, ADML, 5 E 9 / 319 ; Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322 ; Vente après décès, Urbaine Renou et Jacques Buret, 03/04/1783, ADML, 5 E 6 / 326.

<sup>427</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus...*, op. cit., p. 28.

<sup>428</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus...*, op. cit., p. 31.

| Couleurs | Différentes nuances |          |          |          |          |      |       |
|----------|---------------------|----------|----------|----------|----------|------|-------|
| Brun     | Feuille morte       | Cannelle | Noisette | Mordoré  | Puce     | Café | Maron |
| Rouge    | Grenat              | Cramoisi | Cerise   | Incarnat | Écarlate |      |       |
| Bleu     |                     |          |          |          |          |      |       |

*Tableau 2 : Les nuances de couleurs des teintes prédominantes*

Ainsi, les teintes sombres demeurent prédominantes dans l’habillement des Angevines, notamment en milieu rural, où elles sont particulièrement prisées pour leur caractère peu salissant et leur coût modéré<sup>429</sup>. Néanmoins, la présence des cotonnades blanches, rouges et bleues apporte une certaine fraîcheur aux tenues. La forte présence du bleu et du rouge peut s’expliquer par la disponibilité, en Anjou au XVIII<sup>e</sup> siècle, des ressources nécessaires à leur teinture, ainsi que par un approvisionnement possible via les importations par le port de Nantes ou l’axe fluvial ligérien. Ces couleurs ne sont d’ailleurs pas les seules à apparaître au sein des garde-robes, d’autres couleurs apportent davantage de diversité aux tenues.

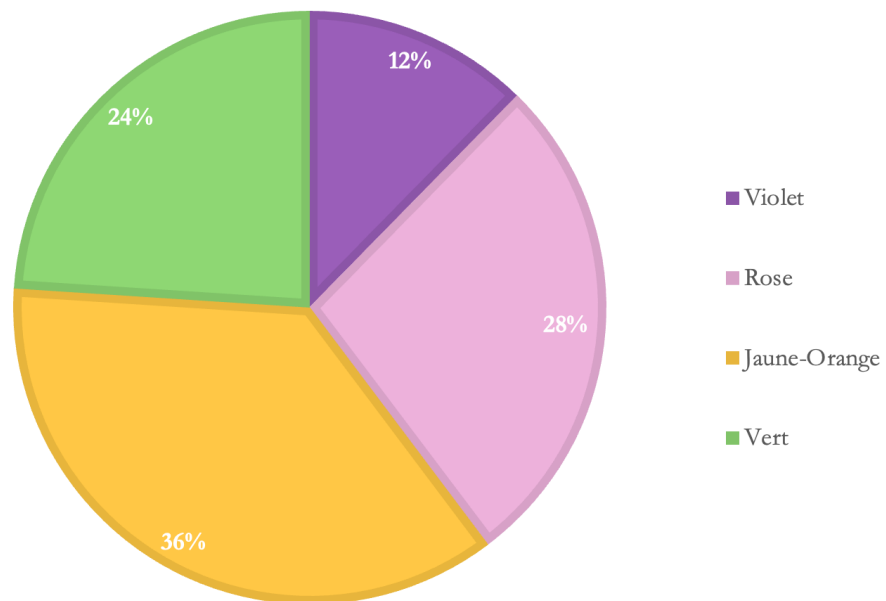
---

<sup>429</sup> FAU Alexandra, *Histoire des tissus...*, op. cit., p. 33.

## 2. La palette de couleurs secondaires

Au sein du vingt et unième cahier du *Cabinet des Modes*, publié le 15 septembre 1786, nous pouvons lire ceci

Plusieurs femmes ont paru à la promenade avec des caracos dont le corsage étoit blanc ; & les colets, les basques & les manches en sabots étoient puces, roses, violets, noirs, jaunes, vers ou lilas<sup>430</sup>



*Graphique 7 : Répartition des teintes secondaires*

La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par l'émergence de nouvelles couleurs qui sont également adoptées par les Angevines. Ainsi, des teintes comme le jaune, le vert, le rose et le violet ont été recensées, chacune déclinée en de multiples nuances. En examinant la répartition de ces nouveaux coloris selon les catégories sociales, il apparaît que les femmes appartenant à des milieux aisés détiennent une plus grande diversité de nuances dans leur garde-robe. En ce qui concerne les paysannes, seule Urbaine Renou, épouse d'un vigneron fortuné, détenait des nuances plus originales. Elle avait un ensemble jupe-casaquin de ratine jaune citron et une paire de bas violet. Elle était aussi la seule à détenir des ensembles de teintes mordorées et des tabliers de couleur gris ardoise et rouge incarnat<sup>431</sup>. Les paysannes semblent moins réceptives à ces nouvelles teintes, tout comme les salariées, parmi lesquelles seules Renée Alteton, Madelaine Bazille et Jeanne Trouillard possédaient une ou deux pièces de

<sup>430</sup> *Cabinet des modes ou les Modes nouvelles*, Paris, chez Buisson, 1786, cahier n°21, p. 165-166.

<sup>431</sup> Vente après décès, Urbaine Renou et Jacques Buret, 03/04/1783, ADML, 5 E 6 / 326.

vêtements dans les tons verts, jaunes et violets<sup>432</sup>. Concernant les femmes appartenant à la catégorie des « gens de métier », le jaune apparaît comme la couleur la plus représentée, notamment sur des chemises en brin, ainsi que sur quelques jupes confectionnées en cotonnades ou en satin. Le violet figure également parmi les teintes appréciées par cette catégorie, particulièrement pour les jupes. Françoise Grille, épouse d'un marchand, possédait même un ensemble raffiné composé d'un apollon et d'une jupe en gros-de-Tours et une cape en taffetas, le tout de couleur gorge-de-pigeon et estimés à 14 l.t.<sup>433</sup>. En revanche, le vert demeure une teinte marginale, il n'y avait qu'une jupe en calmande et une camisole en damas vertes<sup>434</sup>. D'autres nuances ont été recensés, notamment des tons de rose, comme le chair et l'œil-de-perdrix tant pour des vêtements que pour des accessoires<sup>435</sup>.

Du côté de la bourgeoisie et de la noblesse, le vert semble rencontrer davantage de succès, les femmes détenaient des robes, des jupes et des apollons de cette teinte. Il en va de même pour le jaune, principalement réservé aux jupes et aux robes, et décliné en plusieurs nuances. Par exemple, une bourgeoise possédait un ensemble dont le tissu de fond était de couleur sable estimé à 15 l.t, et une autre bourgeoise avait un ensemble de couleur souci estimé à 8 l.t.<sup>436</sup>. Au sein des armoires de la noblesse, les tons jaune-orangés sont présents également dans la garde-robe d'Émilie Charlotte Gautreau, qui détenait un déshabillé orange, un sac à ouvrage en soie jaune citron, une cape de taffetas couleur aurore, ainsi qu'une robe et sa jupe assortie en pékin, garnies de gaze\* couleur feu<sup>437</sup>. Les teintes roses et violettes, quant à elles, semblent davantage prisées par les femmes les plus fortunées. Du côté de la bourgeoisie, ces couleurs se retrouvent dans l'armoire de Marie Françoise Gabrielle Beguyer Delavau, qui détenait un ensemble robe-jupe en satin rose et un déshabillé

---

<sup>432</sup> Inventaire après décès, Renée Alteton, 28/06/1785, ADML, 5 E 9 / 148 ; Inventaire après décès, Madelaine Bazille, 03/08/1782, ADML, 5 E 9 / 145 ; Inventaire après décès, Jeanne Trouillard, 17/04/1771, ADML, 5 E 9 / 128.

<sup>433</sup> Inventaire après décès, Françoise Grille, 09/08/1780, ADML, 5 E 6 / 320.

<sup>434</sup> Inventaire après décès, Marie Allory, 29/08/1780, ADML, 5 E 9 / 143 ; Inventaire après décès, Anne Bouchet, 30/06/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

<sup>435</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 23/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319 ; Inventaire après décès, Pierre Mauchien, 24/04/1780, ADML, 5 E 9 / 319 ; Vente après décès, Jeanne Babin, 15/03/1782, ADML, 5 E 9 / 145 ; Vente après décès, Mathurine Chauvin, 18/08/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>436</sup> Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 1778, ADML, 5 E 6 / 316.

<sup>437</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208.

en indiennes violettes ; celle d'Anne-Marie Gullmann, avec un sac en taffetas rose et chez Perrine Culcul de Beaulieu, avec une impressionnante collection de 26 mouchoirs roses estimée à 18 l.t, un parapluie de taffetas rose estimé à 7 l.t et une cape de taffetas de couleur prune de Monsieur<sup>438</sup>. Dans les armoires nobles, Louise Monteau détenait un capot de soie rose estimé à 35 l.t ainsi qu'un ensemble robe-jupe en indiennes violettes estimé à 20 l.t, tandis qu'Émilie Charlotte Gautreau avait un ensemble raffiné robe-jupe en damas rose orné de fleurs blanches<sup>439</sup>.

Bien que les teintes sombres et l'alliance du blanc, du bleu et du rouge dominent l'habillement féminin angevin, d'autres couleurs sont présentes dans les armoires des femmes issues de la noblesse, de la bourgeoisie ainsi que celles issues des milieux artisanaux et commerçants. La consommation vestimentaire de ces dernières se distingue par un accès plus large à une palette chromatique variée. Alors qu'à Paris, même les domestiques, en imitant leurs maîtresses, arborent des toilettes aux nuances innombrables. À Angers, cette diversité de couleur reste réservée à une minorité de femmes aisées, confirmant l'existence d'un écart entre l'évolution du système vestimentaire parisien et angevin<sup>440</sup>. Cependant, alors qu'au Vexin ces nouvelles teintes semblent adoptées uniquement par des jeunes femmes, à Angers, le choix des coloris ne paraît pas conditionné par l'âge, ni par le statut matrimonial<sup>441</sup>.

### 3. Les motifs

Outre les couleurs, les motifs jouent aussi un rôle essentiel dans l'apparence vestimentaire féminine. Les Angevines vont se parer de rayures, de carreaux, de fleurs et de pois, ces éléments viennent enrichir les garde-robes. Il convient donc dans cette section de procéder à une analyse de la répartition de ces motifs en fonction des milieux sociaux, que nous mettrons en parallèle avec les textiles et les coloris retrouvés sur ces motifs. De plus, à l'instar des couleurs, les motifs ne sont pas

---

<sup>438</sup> Inventaire après décès, Marie Françoise Gabrielle Beguyer Delavau, 07/01/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 10/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319 ; Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

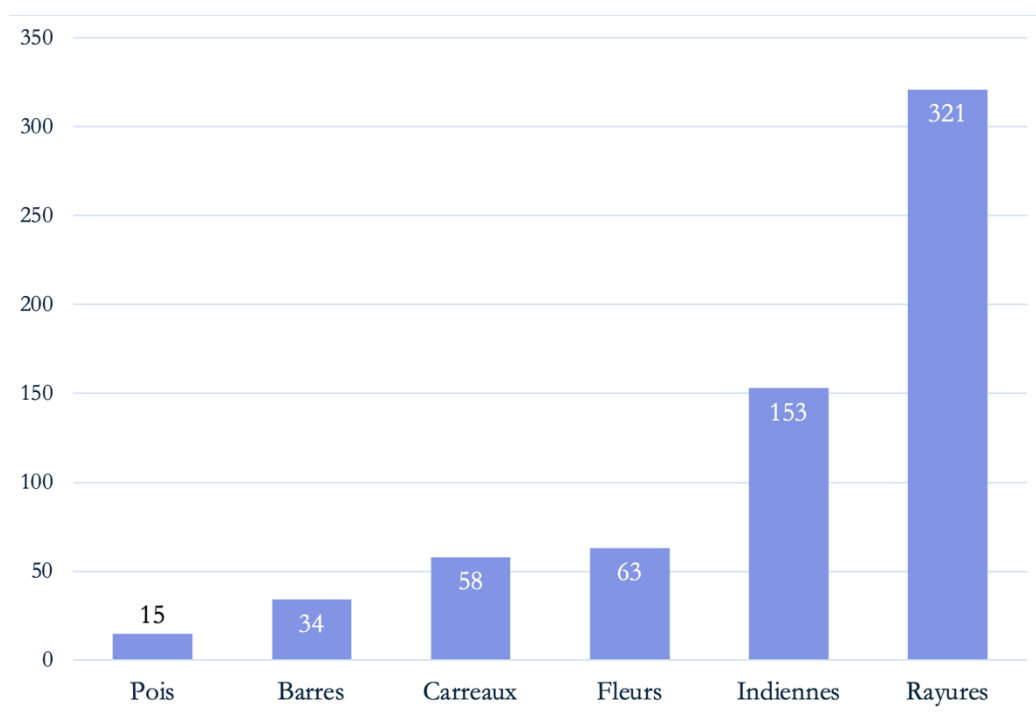
<sup>439</sup> Inventaire après décès, Louise Monteau, 05/05/1777, ADML, 161 J 25 ; Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208.

<sup>440</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 143-144.

<sup>441</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, *op. cit.*, p. 179.

indiqués pour chaque vêtement, l'absence de cette indication nous amène à penser que ces vêtements étaient unis<sup>442</sup>.

L'émergence de cotonnades a influencé la naissance d'une variété de motifs dans le décor angevin. Les rayures, les fleurs, les carreaux et les autres motifs sont généralement présents sur des tissus en coton, tels que les indiennes, les mousselines ou les siamoises. Pour les soieries, les satins et les taffetas, qui correspondent aux étoffes de soie les plus abordables, ce sont ceux qui affichent le plus grand nombre de motifs. En termes de coloris, il y a une certaine uniformité, les motifs sont en grande majorité blancs, rouges ou bleus.



*Graphique 8 : Nombre de vêtements par type de motif*

<sup>442</sup> Près de 90% de notre échantillon est constitué de vêtements unis.

En premier lieu, les rayures constituent le motif le plus courant dans l'ensemble de la population angevine. Elles sont particulièrement abondantes dans les armoires des femmes issues de la noblesse et de la bourgeoisie. Avant d'être aussi prisées, les rayures ont longtemps été dépréciées, considérées comme diaboliques. Cette conception est issue de la période médiévale, les vêtements rayés étaient associés aux prostituées, aux juifs ou encore aux lépreux<sup>443</sup>. À la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les rayures sont de nouveau à la mode, toutes les pièces vestimentaires, masculines comme féminines sont rayées. Pour reprendre l'expression de l'historien Michel Pastoureau, spécialiste des systèmes symboliques, les rayures sont omniprésentes « tant à la Cour qu'au village<sup>444</sup> ». La diffusion de ce motif est aussi liée à l'évolution des techniques de tissage et à la mécanisation de la fabrication du fil et des tissus à partir des années 1770. Au sein de notre corpus, les rayures sont majoritairement réservées aux pièces principalement de la tenue féminine, elles embellissent les jupes, les tabliers, divers corsages, notamment les apollons, ainsi que les robes et les mouchoirs. En matière de couleurs, les associations dominantes sont le bleu, le blanc ou le rouge, généralement combinés par paires. Des associations plus audacieuses ont aussi été répertoriées, telles que des rayures violettes et vertes, vertes et rouges, ou encore jaunes et rouges, témoignant d'un goût croissant pour la variété et l'originalité dans les choix.

---

<sup>443</sup> PASTOUREAU Michel, *L'étoffe du diable. Une histoire des rayures et des tissus rayés*, Éditions du Seuil, Paris, 2013, p. 71-75.

<sup>444</sup> *Ibid*, p. 79.



*Illustration 6 : Robe à la polonoise de taffetas rayés, gravure de Le Beau, d'après le dessin de Leclerc, Galerie des modes et des costumes français, 1778-1788*

Les indiennes sont majoritaires face aux rayures dans certaines catégories sociales, notamment chez les salariées et les gens de métier. Du côté de la paysannerie, ce sont les motifs dits « barrés » qui prédominent. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer avec exactitude l'apparence de ces « barres », mais en nous référant à l'héraldique, il pourrait s'agir de motifs en lignes diagonales. Les motifs apparaissent uniquement dans la vente après décès d'Urbaine Renou, qui se distingue une nouvelle fois par la richesse de ses vêtements. Elle avait des tabliers et des jupes en ras, ainsi qu'une autre jupe en flanelle, tous comportant des motifs barrés. Elle détenait aussi un mouchoir à rayures et un autre à carreaux rouges<sup>445</sup>.

<sup>445</sup> Vente après décès, Urbaine Renou et Jacques Buret, 03/04/1783, ADML, 5 E 6 / 326.

Les jupes et les robes des Angevines se parent de fleurs, particulièrement prisées des femmes de la noblesse et de la bourgeoisie. Ces motifs étaient majoritairement blancs, imprimés sur des fonds bleus, rouges ou violets. Nous observons aussi des fleurs roses sur fond blanc, ou rouges sur fond vert. Ces motifs floraux ont également été relevés dans des sources relatives aux gens de métier et aux salariées. Ces dernières, qui avaient une consommation vestimentaire comparable à celle des paysannes, semblent cependant plus sensibles aux motifs. Dans leurs garde-robes apparaissent des jupes ornées de pois, de carreaux ou encore de motifs barrés. Ces trois motifs sont également récurrents dans les armoires des nobles, des bourgeois et des gens de métier. Ils se retrouvent principalement sur les jupes, les tabliers et les apollons, des toilettes sans doute réservées à des occasions spécifiques. Les femmes de la noblesse n'hésitaient pas à arborer des pois pour leurs vêtements extérieurs : Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay possédait deux mantes en satin à pois, tandis que Marie-Angélique-Rozalie Janneaux détenait un mantelet en satin assorti d'un manchon, tous deux recouverts de pois<sup>446</sup>. D'autres motifs, nettement moins répandus ont également été recensés : des « petits bouquets », des ramages et des motifs mouchetés. Ils font partie des nouveaux motifs qui apparaissent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste l'étude de Françoise Waro-Desjardins, ce qui explique qu'ils soient peu répandus et semblent réserver à une minorité de femmes<sup>447</sup>. Les petits bouquets apparaissent sur les jupes d'Émilie Charlotte Gautreau, issue de la noblesse, et de Louise Courtin, épouse d'un maître serrurier, ainsi que sur le capot et le tablier de Marie Séchel, épouse d'un filassier<sup>448</sup>. Concernant les ramages, ils sont présents sur une camisole et un caraco en indienne ayant appartenu à Perrine Culcul de Beaulieu, veuve d'un marchand mercier<sup>449</sup>. Enfin, les motifs mouchetés ornaient le manchon en satin d'Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, la mante de Jeanne

---

<sup>446</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322 ; Inventaire après décès, Marie-Angélique-Rozalie Janneaux, 10/04/1775, ADML, 5 E 6 / 309.

<sup>447</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 174-175.

<sup>448</sup> Inventaire après décès, Émilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776, ADML, 215 J 208 ; Inventaire après décès, Louise Courtin, 09/12/1771, ADML, 5 E 6 / 303 ; Inventaire après décès, Jeanne Barre et Jean Baptiste Roussel, 28/12/1785, ADML, 5 E 9 / 148.

<sup>449</sup> Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

Barre, épouse d'un officier, ainsi que l'apollon en coton de Jacqueline Guiou, issue de la bourgeoisie<sup>450</sup>.

En définitive, les habitudes de consommation vestimentaire des Angevines reflètent clairement les tendances de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si sur le plan quantitatif, la noblesse se démarque par une consommation axée sur l'ostentatoire. En revanche, les choix en matière de textiles, de coloris et de motifs semblent plus partagés entre les différentes catégories sociales. L'ensemble de la population accède à une vaste gamme de textiles, leur consommation se caractérise par une recherche simultanée de solidité et de légèreté, ce dernier aspect étant rendu possible grâce à l'émergence massive de cotonnades sur le marché. Cependant, au même titre que sur le plan quantitatif, certains modèles de consommation ont tendance à perdurer. Les milieux ruraux et salariés demeurent cantonnés aux lainages, des textiles mieux adaptés à leurs moyens économiques et à leurs conditions de vie. Cependant, alors que les paysannes se limitent aux couleurs sombres et unies, les salariées et les « gens de métier » témoignent d'une plus grande réceptivité aux motifs et aux nouvelles teintes. Les femmes issues de la noblesse et de la bourgeoisie s'approprient pleinement ces éléments, perçues par les historiens comme des nouveautés au XVIII<sup>e</sup> siècle, en les intégrant à des vêtements somptueux, faits de soieries, richement décorés et ornés<sup>451</sup>. De ce fait, elles se distinguent par une consommation plus raffinée, leur apparence reflétant un goût marqué pour le luxe et la diversité des possibilités.

La comparaison avec d'autres études historiques met en évidence l'existence d'un décalage entre Angers et Paris. Dans la capitale, les couleurs vives et les motifs ont été largement adoptés par la plus grande partie de la population, brouillant parfois les catégories entre elles : « L'évolution des motifs suit la tendance notée dans les inventaires aristocratiques et plus rien ne distingue la garde-robe des classes laborieuses et celle des domestiques<sup>452</sup> ». À Angers, bien que ces coloris et ces motifs soient présents dans l'ensemble de la société, les garde-robes des aristocrates et des

---

<sup>450</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322 ; Inventaire après décès, Pierre de Saré, 07/08/1780, ADML, 5 E 6 320 ; Inventaire après décès, Jacqueline Guiou, 27/06/1780, ADML, 5 E 6 / 319.

<sup>451</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, op. cit., p. 231.

<sup>452</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 144.

bourgeoises se distinguent nettement par une ornementation plus riche et élaborée. Si nous nous intéressons aux coloris, la consommation vestimentaire des ruraux du Vexin français semble proche de celle observée à Angers : les teintes rouges et bleues y dominant également. Par ailleurs, dans le milieu rural, l'accent était mis sur la robustesse et la durabilité des étoffes, un élément que nous observons également dans les campagnes angevines<sup>453</sup>.

---

<sup>453</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, *op. cit.*, p. 180.

### III. L'insertion des vêtements dans un circuit secondaire de consommation et de transmission

#### A. L'état des vêtements : un indicateur de la transmission vestimentaire ?

Parmi les nombreux éléments descriptifs relevés dans nos sources, tels que le nombre, le textile, le coloris ou encore les motifs, un autre indicateur apparaît : l'état d'usure des vêtements. Cette indication sur l'état des vêtements n'est pas toujours mentionnée pour chaque vêtement répertorié, mais elle s'avère être une indication intéressante, nous donnant un indice sur les pratiques vestimentaires qui entouraient les vêtements. Sous l'Ancien Régime, l'usure n'est pas toujours synonyme d'inutilité, elle peut parfois être recherchée. En effet, la « douceur du vieux linge » était appréciée pour confectionner des langes pour bébés ou des pansements. Les vêtements usés, devenus des lambeaux de tissus, étaient également très recherchés par les chiffonniers<sup>454</sup>. Sa présence pouvait également être liée à une nécessité économique. La société d'Ancien Régime était marquée par la pénurie économique, ainsi, les pratiques de raccommodage et de réutilisation des vêtements étaient monnaie courante, illustrées par l'adage « faire du neuf avec du vieux »<sup>455</sup>. Ces pratiques donnent lieu à la création de circuits complexes, dont nous gardons aujourd'hui peu de traces, mais qui peuvent toutefois être déduits<sup>456</sup>. L'usure d'un vêtement peut révéler qu'il s'agit d'une pièce démodée, d'un habit hérité d'un aïeul ou simplement d'un vêtement marqué par le temps, un indice que nous pouvons vérifier grâce à l'âge de la propriétaire. Ainsi, notre étude des modes vestimentaires et des pratiques de consommation ne saurait faire abstraction de cette dimension.

Nous porterons notre attention, dans un premier temps, sur le vocabulaire employé par les notaires pour qualifier l'usure des vêtements. Puis, dans un second et un troisième temps, nous nous intéresserons aux pièces concernées par l'usure et aux individus auxquels elles appartenaient.

---

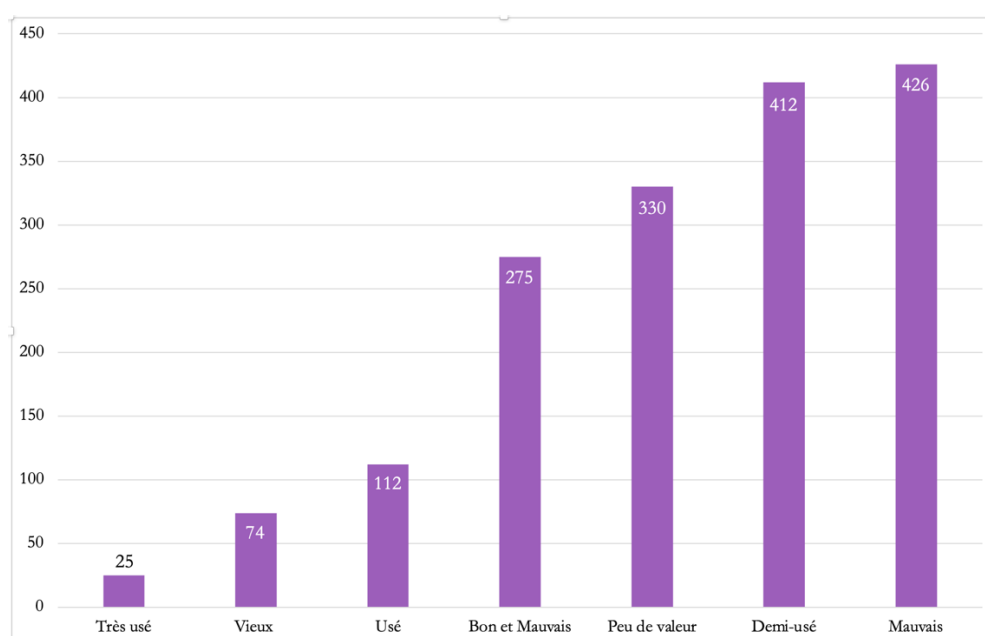
<sup>454</sup> PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons... », art. cit., p. 287-289.

<sup>455</sup> « Raccorder » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 521. La définition de ce terme dans l'édition de 1727 est la suivante : Refaire, remettre en bon état.

<sup>456</sup> *Ibid*, p. 284.

### 1. La richesse du vocabulaire notarié

Les notaires emploient une variété d'adjectifs pour décrire l'usure des habits. Sans entrer dans une étude strictement sémantique, il demeure toutefois pertinent d'examiner le lexique employé par les notaires pour caractériser l'usure des vêtements, qui peut refléter des pratiques associées aux vêtements. Il est opportun de souligner que le vocabulaire utilisé par le notaire pour décrire les biens vestimentaires peut être motivé par un désir, du notaire ainsi que des héritiers, de surévaluer ou de sous-évaluer les objets inventoriés<sup>457</sup>. À Angers, tout comme dans le Poitou, le lexique est étendu et diversifié, la détérioration des vêtements faisait l'objet d'un large spectre sémantique<sup>458</sup>. Les adjectifs étaient plus utilisés pour décrire l'état dégradé que le bon. Certains notaires utilisent même des paires d'adjectifs pour signaler l'usure d'une prisée en lot. Ces deux adjectifs peuvent avoir une connotation négative, soulignant la détérioration d'un vêtement, comme « mauvais et vieux », ou être la combinaison d'un adjectif valorisant et péjoratif, comme « bon et mauvais ».



*Graphique 9 : Nombre de récurrences des termes les plus fréquemment employés pour qualifier l'usure*

<sup>457</sup> *Ibid*, p. 285.

<sup>458</sup> *Ibid*, p. 285-286.

En premier lieu, le terme « mauvais » est l'adjectif le plus couramment rencontré dans nos sources, avec plus de 426 vêtements qualifiés de « mauvais ». Néanmoins, nous ne disposons pas d'assez de précisions pour déterminer pour quelles raisons des vêtements étaient qualifiés de mauvais : étaient-ils troués, délavés, tâchés, de mauvaise qualité ou simplement usés ? Certains paraissent plus explicites, comme une paire de bas qualifiée de souillée ou une paire de souliers dont la couleur est passée<sup>459</sup>. L'adjectif de « peu de valeur » est également fréquemment cité dans nos dépouillements, avec près de 330 vêtements désignés comme tel. Nous pouvons supposer qu'il correspond à la valeur pécuniaire des biens listés. En effet, les biens catalogués comme de « peu de valeur » sont estimés à des montants très modestes, l'objet le plus notable étant une bague en or évaluée à 21 l.t.<sup>460</sup>. Le terme « usé » était le seul adjectif qui pouvait être accompagné des déterminants « demi » et « très », permettant ainsi d'évaluer le degré de détérioration de chaque pièce et leur longévité. L'expression « demi » indique que certaines pièces n'étaient pas arrivées à leur terme d'usure, à l'inverse du « très », qui signale la fin de leur cycle d'utilisation et leur passage dans le monde des chiffons. Par ailleurs, l'expression « demi-usé » est le second adjectif le plus récurrent, avec 412 vêtements encore d'usage, contre 25 pièces très usées, qui semblerait destinées à une autre utilisation. Ensuite, nous avons identifié des vêtements qui étaient « rompus » et « rompus et troués ». Il semblerait que ce le terme de « rompu » se réfère à des vêtements dont une partie de l'ornementation aurait été retirée, comme un passément de gaze ou de dentelle<sup>461</sup>. Ces descriptions vestimentaires ne revêtent généralement pas de ton péjoratif et ne cherchent pas à dévaloriser les habits. Toutefois, il est intéressant de noter qu'à Angers le terme de « méchant » a été relevé et selon l'historienne Nicole Pellegrin, cet adjectif porterait une connotation négative<sup>462</sup>. Cette idée est confirmée par la définition que fait la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* du terme « mauvais », où nous pouvons lire ceci : « Il faut remarquer qu'encore que *Mauvais* et *Méchants* soient ordinairement synonymes, néanmoins *Méchant* est un

<sup>459</sup> Inventaire après décès, Perrine Culcul de Beaulieu, 06/12/1784, ADML, 5 E 9 / 147. ; Inventaire après décès, Jeanne Trouillard, 17/04/1771, ADML, 5 E 9 / 128. Il s'agit ici des deux seules sources qui mentionnent ces adjectifs.

<sup>460</sup> Inventaire après décès, Marguerite Trenaunay, 29/11/1780, ADML, 5 E 9 / 143.

<sup>461</sup> « Rompre » in *Dictionnaire de l'Académie française*, *op. cit.*, p. 651. À noter qu'une des nombreuses définitions du terme « rompre » mentionne ceci : Dans la pratique du coloris, *Rompre les couleurs*, signifie mêler ensemble plusieurs teintes. Comme l'état d'usure pouvait également concerner la couleur, c'est également une définition que nous pouvons envisager.

<sup>462</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », *art. cit.*, p. 481.

peu plus fort et plus odieux que *Mauvais*<sup>463</sup> ». Ainsi, cela confirme l'idée que l'adjectif « méchant » est bien plus péjoratif que « mauvais ». Ce qualificatif apparaît dans l'inventaire après décès de l'époux de Marie Verrrye, où une coiffe en camelot ainsi qu'une chemise sont décrites par maître Reyneau comme « méchantes<sup>464</sup> », suggérant une qualité particulièrement médiocre. Une telle mention invite à s'interroger sur la possibilité même de réemployer ces pièces, tant leur état semble dégradé.

D'autres adjectifs ont été recensés, par exemple, nous retrouvons couramment la référence à des vêtements dits « vieux ». En effet, nous avons recensé 70 pièces vestimentaires qui étaient « vieilles ». Ce terme pourrait se référer à un vêtement passé de mode, hypothèse que nous pourrions confirmer ou infirmer dans la seconde section. Ensuite, le terme de « rhabillé », associé de pair à « rompu » et à « mauvais », apparaît aussi dans nos sources. Il renvoie à l'idée de « réparer, remettre en état des vêtements<sup>465</sup> ». Ainsi, cet adjectif décrit des pièces ayant déjà fait l'objet de raccommodages, témoignant des pratiques d'entretien et de prolongation de la durée de vie des vêtements. Enfin, les notaires utilisent aussi les termes « neuf » et « meilleur » pour qualifier des vêtements de haute qualité. Ces adjectifs demeurent minoritaires en raison de plusieurs facteurs : nos sources sont dressées à la fin de la vie des individus, les vêtements étaient généralement portés jusqu'à complète usure et, dans bien des cas, ils n'avaient pas été acquis neufs par les individus qui les portaient, surtout pour les catégories populaires<sup>466</sup>.

Dès lors que nous avons identifié le champ lexical utilisé par les notaires pour décrire les garde-robes qu'ils voyaient, il devient plus aisé d'interpréter la présence de l'usure sur certaines pièces. Il est aussi pertinent d'identifier les individus parmi lesquels nous détectons la présence de l'usure : est-elle propre à certaines catégories sociales, à une tranche d'âge spécifique ou à un statut matrimonial ?

---

<sup>463</sup> « Mauvais » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 108.

<sup>464</sup> Inventaire après décès, Julien Marquet, 07/09/1758, ADML, 5 E 9 / 130. Nous n'avons pas réussi à établir la valeur marchande de ces pièces, car elles étaient regroupées en lot avec d'autres pièces. Ces lots étaient estimés entre 30 sols et 5 l.t.

<sup>465</sup> VERRIER Anatole Joseph, ONILLON René, *Glossaire étymologique et historique...*, op. cit., p. 209.

<sup>466</sup> PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons... », art. cit., p. 286.

## 2. Les vêtements dits « mauvais » : usés, rompus et de peu de valeur

Cette section se concentre exclusivement sur les adjectifs décrivant l'état d'usure des vêtements que nous pouvons qualifier de péjoratif, bien que leur perception au XVIII<sup>e</sup> siècle fût différente. L'usure des vêtements est un phénomène qui concerne l'ensemble de la population angevine. Au niveau des textiles, ceux qui sont les plus touchés par l'usure sont les textiles les plus solides — qui sont les plus nombreux dans les garde-robes, surtout pour les milieux populaires — cela démontre bien que la population était attachée à utiliser des textiles reconnus pour leur durabilité. Ainsi, ce sont les toiles et les textiles à base de brin qui sont le plus concernés par l'usure. Concernant les habits qualifiés de « mauvais » et de « peu de valeur », nous remarquons la mention d'étoffes en laine, un constat qui n'est guère surprenant compte tenu du déclin des filatures de laine en Anjou et de leur production de mauvaise qualité<sup>467</sup>. Certaines siamoises figuraient aussi parmi les textiles de « peu de valeur », sans doute en raison de leur qualité médiocre. De manière générale, les cotonnades se font rares parmi les étoffes signalées comme usées dans notre échantillon. Cela peut se justifier soit par une meilleure qualité des étoffes, soit par leur introduction plus récente dans les garde-robes. Contrairement aux lainages ou aux toiles, les cotonnades n'ont peut-être pas encore circulé assez longtemps pour subir des transformations répétées et présenter une altération marquée.

Les pièces vestimentaires les plus affectées par l'usure sont le linge de corps, en particulier les chemises. Elles étaient souvent qualifiées de « mauvaises », « demi-usées », « usées » ou « très usées ». L'état d'usure des chemises indique qu'elles étaient impliquées dans des processus de transmission intergénérationnelle, comme nous l'avons déjà évoqué, la chemise était le premier élément transmis aux enfants<sup>468</sup>. Nous remarquons qu'elles étaient uniquement présentes dans les garde-robes des catégories roturières. Les coiffes étaient également concernées par l'usure, reflétant qu'il y avait également une préoccupation pour conserver cette pièce jusqu'au bout. Les coiffes peuvent être héritées de mères en filles, ce qui justifie leur condition détériorée. Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur l'usage de ces coiffes usées. En effet, les chemises en mauvais état n'étaient pas toujours visibles, car elles étaient

---

<sup>467</sup> MAILLARD Jacques, *Le pouvoir municipal...*, op. cit., p. 193.

<sup>468</sup> PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons... », art. cit., p. 287.

partiellement couvertes par les vêtements du dessus. En outre, leur usure les rendait également plus confortables à porter. Mais pour les coiffes, nous pouvons nous demander si l'usure était intentionnelle et comment les femmes pouvaient-elles les arranger pour dissimuler l'usure ? Ou peut-être ne cherchaient-elles pas à la cacher ? Nous pourrions aussi considérer que ces coiffes usées étaient destinées au jour de travail, tandis que le dimanche ou lors des jours de fêtes les femmes portaient celles qui étaient en meilleur état. Ces coiffes en mauvais état étaient présentes dans les garde-robes relatives aux gens de métier, aux salariées et aux paysannes. Des coiffes de nuit étaient également dans le même état du côté des bourgeoises et des salariées. Par ailleurs, les mentions de linge « troué » et « rompu » ne concernent que deux cas spécifiques : les 9 bonnets en dentelle de Louise Monteau, une jeune femme noble, estimés à 12 l.t, probablement en raison de la dentelle, et les 17 coiffes de Marie Verrye, veuve d'un journalier, évaluées en lot avec d'autres objets à 30 sols<sup>469</sup>. Les paires de bas et les linges de col étaient aussi catégorisés comme étant de « peu de valeur » et « usés ». L'état d'usure de ces deux linges pourrait s'expliquer par le frottement continu avec la peau et les autres vêtements.

En matière d'habillement, les mouchoirs, les jupes, les tabliers et les tabliers de cuisine présentaient également des signes d'usure, et ce, dans l'ensemble des catégories sociales. Le port quotidien des jupes et des tabliers justifie cet état. Pour les tabliers de cuisine, leur utilisation spécifique pour des tâches domestiques justifie également la présence d'usure. Les corsages, quant à eux, semblent moins affectés par l'usure. Nous pouvons également relever la présence de quelques manteaux et robes. Le cas d'usure et de mauvais état a été aussi relevé pour des souliers et des pantoufles. À titre d'exemple, nous pouvons citer les vingtaines de paires de souliers et de pantoufles usées et estimées à 8 l.t, détenues par Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay<sup>470</sup>.

Par rapport au statut matrimonial et à l'âge, ces éléments n'ont aucun impact sur l'état des vêtements. Concernant l'âge, il serait attendu que les femmes plus âgées soient celles qui détiennent les pièces les plus usées. Pourtant, dans notre échantillon,

---

<sup>469</sup> Inventaire après décès, Louise Monteau, 05/05/1777, ADML, 161 J 25 ; Inventaire après décès, Julien Marquet, 07/09/1758, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>470</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

les vêtements usés concernent aussi bien les jeunes femmes que celles d'un âge plus avancé. Ainsi, l'âge peut s'avérer être un élément insidieux. En effet, une jeune femme âgée d'une vingtaine d'années pouvait détenir une armoire composée de vêtements usés, notamment s'ils provenaient d'un héritage, d'un achat chez un fripier ou encore de ventes aux enchères. Par exemple, Marie Andrée Taillebois, décédée à l'âge de vingt-et-un ans, détenait dans sa garde-robe 8 chemises de brin rompues et rhabillées<sup>471</sup>.

### 3. « Faire du neuf avec du vieux »

Pour cette section, nous procéderons à l'analyse de la distribution des vêtements catalogués comme « vieux », « neufs », « meilleurs » et « rhabillés », des adjectifs nettement moins répandus. Les tissus qualifiés de « neuf » ne se réfèrent pas, comme nous pourrions nous y attendre, aux cotonnades, mais concernent plutôt les textiles robustes, tels que le brin. De manière générale, les autres adjectifs renvoient eux aussi à des étoffes réputées pour leur résistance. Par conséquent, les textiles robustes, malgré l'arrivée des cotonnades au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont toujours consommés puisqu'ils sont décrits comme étant neufs. Cette observation révèle que ces textiles occupaient bien une position significative dans la consommation à Angers, à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les vêtements qualifiés de « vieux » correspondent principalement aux coiffes et aux chemises. Une fois de plus, il apparaît que la population accordait une grande importance à ces pièces de linge, qu'elle conservait même démodées. S'ajoutent à cela des jupes ainsi que des corsets. Ce dernier élément est particulièrement révélateur, puisque dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le corset commence à être abandonné en raison des méfaits qu'il cause sur le corps féminin<sup>472</sup>. Sur cinq corsets recensés, trois étaient encore confectionnés avec des baleines, indiquant qu'il s'agissait d'anciens modèles, progressivement délaissés au profit de corsages sans baleines et plus souples. Ces corsets ont été retrouvés dans les garde-robes de deux

---

<sup>471</sup> Inventaire après décès, Marie Andrée Taillebois, 27/08/1751, ADML, 5 E 9 / 125.

<sup>472</sup> VIGARELLO Georges, *Histoire de la beauté*, op. cit., p. 107-110.

paysannes et d'une femme issue du secteur artisanal<sup>473</sup>. Concernant la répartition des vêtements dit « vieux », ils demeurent assez rares dans les garde-robes. Il est possible qu'ils aient été transmis à des héritiers avant la rédaction de l'acte notarié, ou bien qu'ils aient déjà été réemployés pour confectionner d'autres pièces. En fonction du statut matrimonial des femmes, cet élément ne semble avoir aucune incidence sur la répartition des vêtements désuets. En revanche, l'âge apparaît plus déterminant, ces vêtements démodés étaient majoritairement détenus par des femmes d'un âge avancé, âgées en moyenne de cinquante-cinq ans. Toutefois, des exceptions subsistent, c'est le cas de Renée Defaye, décédée à l'âge de vingt-et-un ans, qui possédait trois vieux corsets à baleines, probablement récupérés ou achetés d'occasion<sup>474</sup>. Cet exemple montre clairement que l'âge peut être une indication insidieuse.

Les pièces qualifiées de « rhabillées » dans notre échantillon correspondent à des chemises en brin. Ces chemises retailées appartenaient à Marie Andrée Taillebois et à Anne-Marie Gullmann, toutes deux issues de la bourgeoisie, ainsi qu'à Jeanne Tremblay, épouse d'un journalier<sup>475</sup>. Ainsi, la population angevine avait bien recours à des pratiques de raccommodage, un rôle traditionnellement confié aux femmes dans les foyers<sup>476</sup>. Pour les femmes les plus aisées, ces traces de raccommodages peuvent également être repérées à travers le recours à un tailleur d'habit ou à une couturière, comme le suggèrent les dettes et les créances de l'inventaire : « Plus pour le dit Sieur Monceau tailleur trois livres quatre sols. Plus pour la ditte demoiselle Milon couturière une livre trois sols six deniers<sup>477</sup> ». Cependant, la mention de ces dettes pouvait également renvoyer au fait qu'elles avaient eu recours à ces services pour confectionner une nouvelle pièce et non en retravailler une. Ainsi, nous constatons qu'à Angers, ces pratiques de raccommodage ne sont pas réservées uniquement à des catégories modestes, mais concernent l'ensemble de la population<sup>478</sup>.

---

<sup>473</sup> Inventaire après décès, Perrine Gouin, 21/10/1782, ADML, 5 E 9 / 145 ; Inventaire après décès, Renée Defaye, 23/10/1789, ADML, 5 E 9 / 152 ; Inventaire après décès, Renée Lemonnier, 04/04/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

<sup>474</sup> Inventaire après décès, Renée Defaye, 23/10/1789, ADML, 5 E 9 / 152.

<sup>475</sup> Inventaire après décès, Marie Andrée Taillebois, 27/08/1751, ADML, 5 E 9 / 125 ; Inventaire après décès, Anne-Marie Gullmann, 10/01/1780, ADML, 5 E 6 / 319 ; Inventaire après décès, Jeanne Tremblay, 07/09/1758, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>476</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », art. cit., p. 482.

<sup>477</sup> Inventaire après décès, Marie Andrée Taillebois, 27/08/1751, ADML, 5 E 9 / 125.

<sup>478</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, op. cit., p. 217.

Quelques références concernant des vêtements neufs ou explicitement décrits comme étant en bon état ont aussi été identifiées. Là encore, ce sont majoritairement des chemises qui apparaissent, soulignant leur rôle central dans la consommation vestimentaire de l'ensemble de la population angevine. D'autres vêtements neufs se distinguent également, comme l'ensemble cactoir-jupe en peluche\* estimé à 21 l.t, un prix témoignant de leur parfait état, ayant appartenu à Marguerite Bourgault, veuve d'un journalier<sup>479</sup>. La présence de ces pièces, compte tenu du milieu social auquel appartient la veuve, constitue un ensemble de luxueux. S'ajoute à cela un tablier en coton bleu et blanc estimé à 3 l.t appartenant à Jacqueline Guiou, issue de la bourgeoisie<sup>480</sup>. Ces vêtements neufs pourraient avoir été acquis récemment ou bien avoir été destinés à un événement particulier, comme un mariage. Une hypothèse que nous pouvons envisager pour Marguerite Bourgault qui était mariée contrairement à Jacqueline Guiou. En effet, ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que la traditionnelle robe blanche s'impose comme tenue nuptiale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les femmes pouvaient acquérir des vêtements neufs pour leur mariage, sans qu'ils soient nécessairement blancs.

En outre, le statut matrimonial ne semble pas jouer un rôle déterminant dans la répartition des vêtements neufs. Concernant l'âge, il est simplement intéressant de constater que ces habits appartenaient à des femmes âgées d'une soixantaine d'années. Par ailleurs, les vêtements inventoriés comme étant « meilleurs » désignent, une fois de plus, des chemises, mais celles-ci sont uniquement recensées dans des testaments<sup>481</sup>. L'usage de ce qualificatif permettait de valoriser les vêtements légués et d'attester de leur qualité, soulignant que la testatrice transmettait ses plus belles chemises. Pour finir, les termes « bon et mauvais » désignent des lots de vêtements présentant à la fois des qualités et des défauts. Cela concerne principalement des chemises, mais aussi des coiffes et des tabliers de cuisine, dont l'estimation varie entre 12 et 100 l.t.

Ainsi, les vêtements usés ne se retrouvent pas uniquement dans les sources relatives aux catégories modestes ou aux populations rurales, les armoires nobles et

---

<sup>479</sup> Inventaire après décès, René Lorient, 18/05/1751, ADML, 5 E 9 / 128.

<sup>480</sup> Inventaire après décès, Jacqueline Guiou, 27/06/1780, ADML, 5 E 6 / 319.

<sup>481</sup> Testament, Perrine Champion, 14/04/1777, ADML, 5 E 9 / 314 ; Testament, Anne Meslet, 01/08/1757, ADML, 5 E 9 / 130.

bourgeoises contenaient également des pièces abîmées. Par ailleurs, ni le statut matrimonial ni l'âge ne semblent influencer la possession de vêtement en mauvais état, d'autant plus que l'âge constitue un indice parfois ambigu. L'usure des vêtements témoigne de l'attachement de la population à prolonger leur usage autant que possible, mais elle révèle également l'existence de circuits de consommation secondaires. Cette réutilisation s'inscrit dans un ensemble de pratiques et de gestes, tels que le don, l'héritage ou encore l'achat sur les marchés d'occasion, autant de facteurs qui peuvent être à l'origine d'absences de vêtements au sein de nos sources<sup>482</sup>.

## **B. Les garde-robes incomplètes ou absentes**

Les inventaires et ventes après décès constituent des références de choix pour faire une histoire des vêtements. Cependant, ces sources présentent aussi leurs inconvénients : certaines d'entre elles sont incomplètes, tandis que pour d'autres, les vêtements ont entièrement disparu. Ainsi, nous essayerons d'interpréter ces sources incomplètes ainsi que l'absence de vêtements : pourquoi des vêtements persistent et d'autres sont manquants et qui sont les individus concernés par ces phénomènes ? Dans cette section, nous ne chercherons plus à analyser notre échantillon dans son ensemble, mais plutôt à étudier des cas spécifiques qui peuvent parfois entraver notre recherche. Toutefois, nous n'abandonnerons pas l'aspect social de notre recherche, ni la prise en compte du statut matrimonial ou de l'âge.

### **1. Les sources lacunaires**

Pour cette étude, nous appliquerons la définition de « garde-robes lacunaires » proposée par l'historienne Nicole Pellegrin, qui les décrit comme étant des garde-robes ne contenant pas les pièces vestimentaires nécessaires pour couvrir à la fois le haut et le bas du corps<sup>483</sup>. Ainsi, nous avons sélectionné les actes omettant soit une jupe, soit un corsage. Ces garde-robes incomplètes représentent 10 % de notre échantillon.

---

<sup>482</sup> ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales...*, op. cit., p. 217.

<sup>483</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », art. cit., p. 475.

Ces « reliques vestimentaires<sup>484</sup> », pour reprendre l'expression de l'historienne Nicole Pellegrin, correspondent soit à quelques pièces découvertes dispersées parmi les biens de la défunte soit à un seul lot d'un même vêtement retrouvé en grande quantité. Plusieurs facteurs qui pourraient expliquer la présence de ces reliques. Nous pouvons envisager un lien affectif du conjoint survivant avec ces vêtements, ou des motifs matériels, notamment s'il s'agit de pièces difficilement récupérables. Par ailleurs, le mauvais état du vêtement ou une utilisation peu commune peuvent également expliquer l'existence de ces vêtements isolés<sup>485</sup>.

Les sources présentant des manquements proviennent majoritairement du milieu rural, en particulier de la commune de Chalonnes-sur-Loire. En analysant le milieu social des femmes dont la garde-robe est incomplète, la majorité étaient issues du milieu agricole, auxquelles s'ajoutent des épouses de marchands ainsi que celle d'un journalier. Par conséquent, ces sources lacunaires concernent principalement le milieu rural, plus vulnérable aux mauvaises conjonctures économiques. En ce qui concerne le statut matrimonial, il y a la même proportion de femmes mariées et de veuves. Nous décomptons également une mineure, décédée à l'âge de quinze ans. Sur les dix actes, un seul a été requis par une veuve ; les neuf autres ont été rédigés après le décès de ces femmes dans le cadre du partage du patrimoine entre héritiers. Enfin, en examinant la valeur des meubles estimée à la fin de l'acte, nous remarquons que ces femmes sont en majorité issues de milieux modestes, voire précaires. Par exemple, Nicolas Gros, marchand luthier, a laissé une fortune mobilière de 22 l.t à sa veuve Françoise Menetout<sup>486</sup>. Pour les autres femmes, leur richesse mobilière variait généralement entre 60 et 300 l.t. Perrine Garreau représente un cas singulier : veuve d'un marchand, elle a légué à ses héritiers une fortune mobilière de 1 132 l.t. Cependant, la garde-robe qu'elle a laissée est incomplète<sup>487</sup>.

Sur le plan vestimentaire, la majorité des reliques recensées dans nos sources sont des lots de chemises. Seules trois sources sur dix ne les mentionnent pas. Il existe même des inventaires qui répertorient exclusivement des lots de chemises, comme la vente après décès de Renée Puissant, qui en dénombrait 7, ou l'inventaire après décès

---

<sup>484</sup> *Ibid*, p. 478.

<sup>485</sup> *Ibid*.

<sup>486</sup> Inventaire après décès, Nicolas Gros, 04/07/1785, ADML, 5 E 9 / 148.

<sup>487</sup> Inventaire après décès, Perrine Garreau, 02/12/1752, ADML, 5 E 3 / 71.

de Perrine Garreau, qui comptait une vingtaine, soit le plus grand nombre enregistré parmi ces sources lacunaires<sup>488</sup>. Cette accumulation peut être considérée comme une certaine forme de « thésaurisation textile<sup>489</sup> ». En effet, les chemises possédaient une valeur vénale et faisaient l'objet de capitalisation, constituant parfois une part significative du patrimoine et des dots. Leur vente permettait de régler les dettes passives du foyer<sup>490</sup>. Toutefois, nous constatons que les inventaires présentant les plus grands nombres de chemises n'indiquent pas nécessairement de dettes à régler, ce qui n'enlève en rien la valeur monétaire que ces pièces pouvaient représenter.

D'autres actes présentent également qu'un seul modèle de vêtement. C'est le cas de la vente après décès de Marie Cirer, qui ne mentionne qu'un corset, ou de l'inventaire après décès de Mathurine Grimault, qui ne répertorie que 24 coiffes<sup>491</sup>. D'autres actes présentent quelques pièces vestimentaires. Il s'agit de chemises accompagnées soit de casaquins, de jupes, voire de bas, de corsets ou de souliers. Concernant les souliers nous émettons toutefois des réserves, dans la mesure où il est difficile de déterminer s'ils étaient effectivement portés par la défunte. Enfin, lorsque l'usure était précisée, il s'agissait uniquement de vêtements en mauvais état. Bien que l'usure n'ôte pas nécessairement la valeur marchande d'une pièce, les estimations observées demeurent assez modestes, attestant ainsi de la faible valeur de ces vêtements. En somme, les sources lacunaires que nous observons dans notre échantillon sont probablement le résultat de pratiques culturelles dans lesquelles les vêtements étaient impliqués.

## 2. Où sont passés les vêtements ?

Lorsque les vêtements disparaissent des sources, cela peut, une fois de plus, s'expliquer par des pratiques culturelles. Dans certains cas, les notaires précisent que ces vêtements ont été transmis aux héritiers ou conservés par la conjointe survivante.

---

<sup>488</sup> Vente après décès, Renée Puissant, 18/09/1752, ADML, 5 E 3 / 71 ; Inventaire après décès, Perrine Garreau, 02/12/1752, ADML, 5 E 3 / 71.

<sup>489</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », art. cit., p. 478.

<sup>490</sup> *Ibid.*

<sup>491</sup> Vente après décès, Marie Cirer, 30/10/1752, ADML, 5 E 3 / 71 ; Inventaire après décès, Mathurine Grimault, 12/04/1779, ADML, 5 E 3 / 76.

Cependant, dans de nombreux cas, aucun indice ne permet de savoir ce qu'il est advenu de ces « hardes<sup>492</sup> ».

La transmission vestimentaire, en particulier aux enfants mineurs, fait partie des pratiques qui se sont instaurées autour de l'habillement<sup>493</sup>. Malgré les différents modèles de consommation, ces pratiques perdurent et concernent toutes les catégories sociales. Dans notre échantillon, nous ne disposons que de deux sources qui nous offrent un éclairage précieux sur ces pratiques culturelles. Le fait que nous ne disposions que de deux mentions de transfert de vêtements aux héritiers ne signifie en rien que ces pratiques étaient rares. Ces transferts ne devaient sans doute pas être systématiquement consignés dans les actes. Ainsi, ces circuits secondaires de consommation peuvent échapper à notre étude.

La première mention d'un transfert à un héritier est intéressante, il s'agit de l'inventaire et de la vente après décès des meubles de Françoise Thutteau, épouse d'un laboureur<sup>494</sup>. Dans l'acte de vente, rédigé quatre mois après l'inventaire, à la suite de l'estimation totale, nous pouvons lire ceci : « De ce qu'il y a plusieurs articles qui sont pour le comte seul de la ditte Françoise Brun<sup>495</sup> ». Cette dernière est la seule, parmi les autres héritiers de Françoise Thutteau à recevoir des biens ; ses frères reçoivent quant à eux une somme d'argent. Ainsi, étant donné qu'il s'agit de la seule fille, nous pouvons aisément concevoir que ces « articles » transmis soient les vêtements de sa défunte mère. De plus, comme nous disposons de l'inventaire et de la vente après décès, nous avons pu constater que certains vêtements ont disparu au moment de la vente, sans doute ceux qui auraient été transmis à ladite mineure. Parmi ces vêtements que nous supposons avoir été transmis, il y a des chemises, des casaquins, des tabliers et des jupes, ainsi que trois bagues en or. Ces vêtements auraient pu tout à fait être transmis puisqu'ils représentent les pièces fondamentales du vestiaire féminin. Concernant les bagues, il est possible qu'elles aient été transmises en raison de leur valeur marchande ou sentimentale.

---

<sup>492</sup> « Hardes » in *Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 862. À l'époque moderne, cette appellation n'avait pas de connotation négative, elle était définie comme « De tout ce qui est d'usage nécessaire et ordinaire pour l'habillement ».

<sup>493</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », art. cit., p. 479.

<sup>494</sup> Inventaire après décès, Françoise Thutteau, 08/06/1775, ADML, 5 E 3 / 76 ; Vente après décès, Françoise Thutteau, 08/06/1775, ADML, 5 E 3 / 76.

<sup>495</sup> Vente après décès, Françoise Thutteau, 08/06/1775, ADML, 5 E 3 / 76.

Le second exemple de transmission vestimentaire est celui de Renée Puissant, une jeune femme issue d'une famille de laboureurs. À la fin de l'acte énumérant la vente aux enchères de ses biens, nous retrouvons une liste de vêtements qui n'ont pas été vendus pour être donnés à son frère. En effet, ici, compte tenu du jeune âge de Renée Puissant, décédée à quinze ans, ce n'est pas à un enfant que ses vêtements seront transmis mais à son frère cadet.

[...] deux jupes d'étoffe, deux jupe de toile, deux tabliers aussy de toile, trois autres tabliers deux de sarge et un de droguet a usage de la ditte deffunte Renée Puissant. Ils n'ont ete vendu attendu qu'ils sont resté audit Louis Puissant mineur pour son entretien, et luy ont en notre presence ete mis en main [...] <sup>496</sup>.

Ainsi, cette transmission au sein de la fratrie explique pourquoi la garde-robe de Renée Puissant était incomplète. Les pièces transmises à Louis Puissant représentent également des éléments clés de l'habillement féminin, néanmoins nous nous interrogeons sur l'usage qu'il pourrait en faire. Dans ce contexte, cette transmission pourrait être davantage perçue comme le legs d'un capital vestimentaire, plutôt que comme le transfert de biens destinés à être réutilisés par son frère pour confectionner ses propres vêtements.

Lorsque des veuves procédaient à l'inventaire du patrimoine mobilier établi avec leur époux décédé, elles avaient la possibilité de conserver leurs vêtements. En effet, comme nous l'avons déjà démontré, au sein de l'inventaire après décès d'un conjoint disparu, des vêtements féminins peuvent apparaître, mais nous avons également repéré des cas où ces derniers ne sont pas inventoriés. En l'espèce, nous allons ici faire référence à des sources qui n'ont pas été exploitées pour cette recherche, puisqu'elles ne comportaient pas de vêtements féminins. Néanmoins, il demeure toujours pertinent de comprendre la raison pour laquelle ils sont absents. En somme, cette raison est de nature juridique : c'est le contrat de mariage qui permettait aux veuves de récupérer leurs vêtements.

---

<sup>496</sup> Vente après décès, Renée Puissant, 18/09/1752, ADML, 5 E 3 / 71.

Sont tous les effets trouvés en la dite armoire, à l'exception des effets et hardes à l'usage de la dite veuve ; qui sy sont trouvés, desquels n'a été fait aucune estimation, attendu qu'elle en a la reprise par son dit contrat de mariage [...] <sup>497</sup>.

Le contrat de mariage constituait alors une forme de protection permettant aux veuves de récupérer leurs biens, des biens qui pouvaient avoir une valeur importante dans une société parfois marquée par la pénurie vestimentaire. En effet, les contrats de mariage contiennent une clause stipulant la restitution des biens apportés par les conjoints.

En cas de dissolution de la dite communauté les dits futurs époux reprendront les biens de la dite communauté tous ce qu'ils auront porté audit mariage et leur sera échue de succession [...] <sup>498</sup>.

Ainsi, les veuves, et ce pour toutes les catégories sociales, pouvaient avoir leurs biens vestimentaires conservés au moment de la dissolution de la communauté de biens. Cependant, pour les inventaires relatifs à des femmes décédées, nous avons été confrontés à des cas où les vêtements sont manquants et nous n'avons aucun indice ou très peu sur leur sort. Pour l'inventaire de Renée Vieil, épouse d'un vigneron, c'est le seul cas où nous avons la possibilité de comprendre cette absence, puisque la section concernant les dettes précise que « les hardes et linges » de la défunte ont été vendus afin de régler des dettes <sup>499</sup>. Néanmoins, en ce qui concerne les inventaires de Jacqueline Léante, Perrine Coustard, Dorothée Marthe Charlotte Garnier, Marie Davy, Marie Anne de la Mothe et de la veuve Bourdonnaye, toutes issues de la noblesse ou de la bourgeoisie marchande, aucun vêtement n'est mentionné <sup>500</sup>. Il est donc possible que ces vêtements aient été légués ou transmis avant la rédaction de l'acte.

---

<sup>497</sup> Inventaire après décès, Jean Jacques Barrier, 28/09/1789, ADML, 5 E 9 / 152.

<sup>498</sup> Contrat de mariage, Jean Jacques Barrier et Rose Bodere, 08/02/1782, ADML, 5 E 6 / 492.

<sup>499</sup> Inventaire après décès, Renée Vieil, 09/04/1760, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>500</sup> Inventaire après décès, Jacqueline Léante, 21/12/1751, ADML, 5 E 9 / 125 ; Inventaire après décès, Perrine Coustard, 23/06/1769, ADML, 5 E 9 / 135 ; Inventaire après décès, Dorothée Marthe Charlotte, 28/05/1789, ADML, 5 E 9 / 152 ; Inventaire après décès, Marie Davy, 30/10/1767, ADML, 5 E 6 / 314 ; Inventaire après décès, Marie Anne de la Mothe, 14/09/1789, ADML, 5 E 9 / 152 ; Inventaire après décès, Dame Bourdonnaye, 30/04/1787, ADML, 215 J 29.

### C. Le testament : un témoin unique du don vestimentaire

Le testament n'est pas la source privilégiée pour faire une étude sur l'habillement, pourtant il nous offre des informations précieuses sur les donations vestimentaires. Les testaments participent pleinement à la circulation des vêtements au sein d'une population. De plus, lorsque des testatrices issues de milieux privilégiés font un don à une domestique, cela contribue à diffuser les tendances vestimentaires auprès de catégories populaires, qui n'ont pas le même accès au paraître<sup>501</sup>. Ces actes offrent également un aperçu des relations familiales, amicales ou celles entretenues entre une maîtresse et ses domestiques. Le fait de léguer ces vêtements n'est pas sans importance, surtout lorsque les femmes souhaitent transmettre leurs plus beaux habits à leurs proches.

Cette section, dédiée à l'étude des testaments, permettra d'examiner les aspects suivants : les groupes sociaux concernés par ces legs vestimentaires ainsi que les pièces transmises. Nous porterons également attention aux textiles, aux coloris, aux motifs, à l'état d'usure ainsi qu'à la valeur marchande des vêtements, lorsque ces éléments sont précisés.

#### 1. Les testatrices et leurs légatrices

En premier lieu, lorsque nous nous intéressons aux profils des testatrices et des légatrices, les testaments peuvent parfois être assez évasifs sur leur identité. Comme pour les femmes leur profession n'est jamais spécifiquement mentionnée, nous déduisons leur milieu social en nous basant sur la profession de leur conjoint, mais cela s'avère encore plus complexe pour les femmes célibataires. Il est également compliqué de trouver des informations sur l'âge de ces femmes. Malgré les recherches menées dans les registres paroissiaux pour retrouver les sépultures, l'âge de toutes les testatrices n'a pas pu être identifié, le testament ayant parfois été rédigé plusieurs années avant leur décès. À titre d'exemple, le testament de Charlotte Fresneau a été rédigé en 1769, mais elle ne décède qu'en 1782, soit douze ans plus tard<sup>502</sup>. Pour en revenir à notre échantillon, les testatrices étaient issues de divers groupes sociaux. Parmi elles, Marie Margariteau et Renée Duchesne sont issues de la

---

<sup>501</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 112.

<sup>502</sup> Testament, Charlotte Fresneau, 30/08/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

bourgeoisie angevine<sup>503</sup>. Nous possédons également les testaments d'Anne Meslet, domestique, de Perrine Champion, ouvrière journalière, ainsi que de Charlotte Fresneau, veuve d'un taillandier<sup>504</sup>. En ce qui concerne Rose Poisson de la Fautrière et Marie-Madeleine Gaugain, leur origine sociale reste difficile à établir, les sources ne nous livrent que peu d'indices à ce sujet<sup>505</sup>. Ainsi, la rédaction d'un testament n'était pas un privilège réservé à des catégories aisées, bien qu'il ne soit pas pour autant accessible à l'ensemble de la société. Du côté de la noblesse, l'absence de testament retrouvé lors de notre dépouillement ne signifie pas qu'ils ne participaient pas à ces pratiques de donation. En ce qui concerne l'âge des testatrices, il s'agissait exclusivement de femmes âgées, entre 68 et 83 ans, qui étaient majoritairement malades, comme pouvait l'indiquer le préambule de l'acte

[...] detenue au lit malade, mais par la grace de dieu saine d'esprit pensée et entendement, ainsi que quelle nous a parû. Laquelle sachant que la mort est certaine et que l'heure est incertaine [...] <sup>506</sup>.

Renée Duchesne était même décrite comme étant « gisante au lit malade<sup>507</sup> ». Rose Poisson de la Fautrière et Anne Meslet étaient, quant à elles, présentées comme étant en bonne santé : « Laquelle saine de corps, esprit, pensée, mémoire et entendement... <sup>508</sup> ». De plus, ces femmes font partie de celles pour lesquelles il n'a pas été possible de déterminer l'âge. Étant donné que les registres paroissiaux de leur paroisse n'excédant pas les années 1790, et qu'elles ne figurent pas non plus dans les registres antérieurs, cela peut être interprété comme un indice suggérant qu'elles étaient probablement plus jeunes que les autres testatrices. Ces femmes auraient donc tendance à rédiger leur testament davantage par mesure de précaution que par nécessité. Enfin, pour ce qui concerne leur statut matrimonial, nos dépouillements correspondent en majorité à des femmes célibataires, qui sont qualifiées dans les testaments de « filles majeures », il n'y qu'une seule veuve et une seule femme mariée.

---

<sup>503</sup> Testament, Marie Margariteau, 17/05/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>504</sup> Testament, Anne Meslet, 01/08/1757, ADML, 5 E 9 / 130 ; Testament, Perrine Champion, 14/04/1777, ADML, 5 E 9 / 314 ; Testament, Charlotte Fresneau, 30/08/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

<sup>505</sup> Testament, Rose Poisson de la Fautrière, 07/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322 ; Testament, Marie-Madeleine Gaugain, 28/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322.

<sup>506</sup> Testament, Marie Margariteau, 17/05/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>507</sup> Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>508</sup> Testament, Anne Meslet, 01/08/1757, ADML, 5 E 9 / 130.

Il nous semble également pertinent d'étudier le profil des bénéficiaires de ces dons. Le premier constat que nous pouvons faire est celui-ci : les dons de vêtements sont effectués par des femmes, à destination d'autres femmes. Cela n'a rien de surprenant, puisqu'il paraît logique que des vêtements féminins soient transmis à des femmes. Ce constat met également en lumière le rôle traditionnel des femmes dans les échanges de vêtements<sup>509</sup>. Les domestiques sont celles qui font le plus l'objet de donation dans les testaments. Charlotte Fresneau, Marie Margariteau, Rose Poisson de la Fautrière et Marie-Madelaine Gaugain sont celles qui vont effectuer des donations à leur domestique<sup>510</sup>. En ce qui concerne Marie-Madelaine Gaugain, la situation est plus spécifique, le testament précise qu'il s'agira de « la domestique qui sera a son service lors de son décès<sup>511</sup> », ce qui démontre clairement qu'elle agit en prévision. Ces donations sont faites aux domestiques « pour reconnoistre les bons et fidels services que lui a rendu et quelle espère lui rendra<sup>512</sup> », témoignant qu'il peut y avoir un lien affectif entre la maîtresse et la domestique. Ces types d'échanges participent à la diffusion des modes auprès de ce groupe social, qui, à Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle comme nous l'avons démontré tout au long de cette étude, est parfois hermétique aux nouvelles tendances. Dans certains cas, ces dons vestimentaires étaient même exclusivement réservés aux domestiques. Les femmes pouvaient également léguer leurs vêtements à des membres de leur famille, tels que leur filleule ou leur belle-fille<sup>513</sup>. Dans ce contexte, nous pouvons parler de transmission vestimentaire intra-familiale. Nous retrouvons également des tournures de phrases similaires à celles mentionnées pour les domestiques, témoignant d'un lien d'affection.

---

<sup>509</sup> PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », art. cit., p. 482.

<sup>510</sup> Testament, Charlotte Fresneau, 30/08/1769, ADML, 5 E 9 / 135 ; Testament, Marie Margariteau, 17/05/1784, ADML, 5 E 9 / 147 ; Testament, Rose Poisson de la Fautrière, 07/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322 ; Testament, Marie-Madelaine Gaugain, 28/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322.

<sup>511</sup> Testament, Marie-Madelaine Gaugain, 28/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322.

<sup>512</sup> Testament, Marie Margariteau, 17/05/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>513</sup> Testament, Rose Poisson de la Fautrière, 07/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322 ; Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130.

Item veut et ordonne la ditte testatrice pour reconnoistre les bons services que luy a rendre et quelle espere quelle voudra bien luy rendre demoiselle Jeanne Le May fille du premier mariage du Sieur Le May avec la deffunte Jeanne Le Masson sa premier femme...<sup>514</sup>

De plus, Renée Duchesne souhaite également que la mention suivante soit inscrite dans son testament

Item la ditte testatrice pour donner des marques de son affection et amitié au dit Sieur Le May son mary elle luy donne et legue en propriété tous les meubles et effets mobiliers et choses censees et reputees nature mobiliere<sup>515</sup>.

Ainsi, en plus de transmettre des vêtements à sa belle-fille, la testatrice souhaite léguer l'ensemble de ses effets mobiliers à son époux. Par « effets mobiliers » nous pouvons supposer qu'elle fait également référence à ses vêtements, qui sont considérés à l'époque comme des biens mobiliers, qu'elle confierait à son mari.

En outre, les testatrices pouvaient aussi léguer des vêtements à des femmes avec qui elles entretenaient une relation amicale, ce qui est le cas pour les donations faites à des femmes qui ne sont ni domestiques ni apparentées. De plus, nous remarquons que, dans notre échantillon, aucun don vestimentaire n'était fait à des œuvres caritatives.

## 2. Les biens vestimentaires légués

Plusieurs éléments peuvent être légués dans un testament nous y retrouvons des meubles, des éléments de literie et des vêtements. C'est la testatrice elle-même qui décrit les vêtements légués, ce qui explique les variations dans le contenu des testaments. En effet, certains livrent une description assez limitée du contenu légué. Nous disposons de peu, voire d'aucune indication sur la quantité, le textile, les coloris ou même l'état des vêtements. Cette omission volontaire de détails semble liée au fait que certaines testatrices laissent à leurs légatrices la liberté de choisir, dans leur garde-robe, les pièces qu'elles souhaitent. Ce phénomène apparaît clairement à travers les formules suivantes : « a choisir sur celle quelle a<sup>516</sup> » ou « le tout a son

---

<sup>514</sup> Ici il s'agit d'un don fait pour sa belle-fille. Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>515</sup> Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>516</sup> Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130.

choix<sup>517</sup> ». En revanche, d'autres testaments fournissent davantage de détails. Il en va de même pour l'estimation monétaire des biens, qui n'est pas effectuée par un marchand revendeur, comme c'est le cas pour les inventaires et ventes après décès, mais par la testatrice. Cependant, au niveau de cette estimation, nous rencontrons également des difficultés, puisque certains actes n'indiquent pas la valeur marchande des pièces transmises.

Les pièces les plus communément léguées sont les chemises, à l'exception d'un seul testament ; tous les autres donnent des lots de quatre et de six chemises. Il n'y a qu'un seul lot de six chemises où la matière a été précisée : il s'agissait de brin de couleur jaune. Ces six chemises étaient de bonne qualité car elles ont été estimées à 21 l.t, soit en moyenne 3 l.t la chemise. De plus, elles étaient marquées des lettres C. F., — initiales de Charlotte Fresneau — attestant qu'elles appartenaient à la testatrice<sup>518</sup>. Marie Chalon, qui était une proche de Charlotte Fresneau et qui exerçait comme journalière, était la bénéficiaire de ces chemises. Le soin accordé à transmettre ces plus belles chemises à ses légataires est un aspect que nous retrouvons dans d'autres testaments, également destinés à des femmes avec qui les testatrices semblent avoir une relation amicale. Par exemple, dans le testament d'Anne Meslet nous pouvons y lire ceci : « [...] après son deces il soit délivré a Jeanne Bonnaire [...] une demi douzaine de chemises des meilleurs que la ditte testatrice pourra avoir lors de son deces...<sup>519</sup> ». Une fois de plus, cela souligne l'importance accordée à cette pièce de linge. Des chemises usées ont également fait l'objet de legs. Charlotte Fresneau lègue quatre chemises demi-usées à sa domestique, la « veuve Grasset<sup>520</sup> ». Ce geste peut être interprété comme un signe d'attention particulière à l'égard de cette veuve, qui reçoit des biens de premières nécessités. Les chemises pouvaient également être léguées à des membres de la famille. Rose Poisson de la Fautrière lègue des chemises à sa filleule ainsi qu'à sa domestique. Quant à Renée Duchesne, elle lègue à sa belle-fille « une demi douzaine de chemises a choisir sur celle quelle a<sup>521</sup> ».

---

<sup>517</sup> Testament, Rose Poisson de la Fautrière, 07/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322.

<sup>518</sup> Testament, Charlotte Fresneau, 30/08/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

<sup>519</sup> Testament, Anne Meslet, 01/08/1757, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>520</sup> Testament, Charlotte Fresneau, 30/08/1769, ADML, 5 E 9 / 135.

<sup>521</sup> Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130.

La chemise n'est pas la seule pièce de linge à être léguée, les coiffes étaient également présentes. En moyenne, les femmes léguaient six coiffes soit à leur domestique, soit à un membre de leur famille ou à leur amie. Renée Duchesne accordait une fois de plus un soin particulier à léguer à sa belle-fille six coiffes de mousseline et de dentelle<sup>522</sup>. Anne Meslet lègue même à Jeanne Bonnaire, en plus de ses coiffes, six dormeuses, un type de coiffe porté par les femmes du peuple<sup>523</sup>. Ce cas illustre que les échanges vestimentaires peuvent également s'opérer au sein d'un même milieu social. Enfin, pour Marie Margariteau, c'est toutes ses coiffes dites « à roller » qu'elle lègue à sa domestique<sup>524</sup>. Parmi les autres pièces de linge recensées dans les testaments, nous observons également des legs de paires de bas en laine ou en fil, ainsi que des mouchoirs, certains à carreaux, d'autres confectionnés en indiennes<sup>525</sup>.

Si nous examinons les pièces portées au quotidien, il apparaît clairement qu'un soin particulier était aussi accordé à transmettre des vêtements de qualité. L'un des éléments incontournables de l'habillement féminin, la jupe, figure parmi les pièces les plus fréquemment léguées. Certaines étaient confectionnées en coton et provenaient probablement des manufactures nantaises, comme le suggère la mention « de Nantes<sup>526</sup> ». Marie Margariteau choisit de léguer trois de ses jupes en laine à sa domestique. Ici, la testatrice privilégie le don de pièces confectionnées à partir d'un textile solide et chaud. Anne Meslet, quant à elle, transmet une jupe en flanelle brune et blanche ainsi qu'une mauvaise jupe en molleton à ses proches<sup>527</sup>. Perrine Champion et Renée Duchesne donnent toutes les deux des jupes en indiennes : pour la première, il s'agit d'une « jupe de vieille indienne fond blanc et a fleurs brune<sup>528</sup> », tandis que la seconde lègue un modèle assorti à une robe également recouverte d'indiennes<sup>529</sup>. Cette dernière testatrice accordait aussi une attention particulière à la transmission de pièces emblématiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, en donnant à sa belle-fille

<sup>522</sup> Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130. L'estimation de ces coiffes n'était pas indiquée.

<sup>523</sup> Testament, Anne Meslet, 01/08/1757, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>524</sup> Testament, Marie Margariteau, 17/05/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>525</sup> Testament, Rose Poisson de la Fautrière, 07/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322 ; Testament, Marie-Madelaine Gaugain, 28/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322.

<sup>526</sup> Testament, Charlotte Fresneau, 30/08/1769, ADML, 5 E 9 / 135 ; Testament, Marie-Madelaine Gaugain, 28/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322.

<sup>527</sup> Testament, Anne Meslet, 01/08/1757, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>528</sup> Testament, Perrine Champion, 14/04/1777, ADML, 5 E 9 / 314.

<sup>529</sup> Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130.

deux apollons. L'un était « piqué » et de couleur bleu et l'autre en coton à rayures blanches et rouges. Les deux apollons étaient décrits comme étant « demi-usés », ce qui laisse supposer qu'elle les avait elle-même portés<sup>530</sup>. Perrine Champion accordait la même attention à ses proches, à qui elle léguait également une robe, deux apollons ainsi qu'une cape d'étamine sur fleuret de couleur brune<sup>531</sup>. En ce qui concerne les tabliers, ils sont rarement mentionnés dans notre échantillon, seule Anne Meslet lègue un tablier en coton<sup>532</sup>. En revanche, les tabliers de cuisine sont plus fréquemment cités, et ils sont exclusivement réservés aux domestiques, ce qui souligne qu'il ne s'agissait pas d'un accessoire de mode, mais bien d'un vêtement de travail. Le testament de Marie Margariteau précise qu'il s'agit de « bons tabliers de cuisine » qui seront transmis à sa domestique<sup>533</sup>. Par ailleurs, nous relevons également la mention de déshabillés légués par Rose Poisson de la Fautrière ainsi qu'une camisole piquée transmise par Anne Meslet<sup>534</sup>. Enfin, dans le testament de Marie-Madelaine Gaugain et de Rose Poisson de la Fautrière, il est question de don d'« habillements ». Un terme que nous pouvons interpréter comme désignant un ensemble vestimentaire complet de femme, comprenant probablement un casaquin ou un cactoir, une jupe et un tablier, ou simplement des pièces de vêtements, sans précision<sup>535</sup>.

En somme, les testaments offrent un éclairage différent sur les échanges vestimentaires. Leur lecture révèle des femmes soucieuses de transmettre à leurs proches ou à leurs domestiques certaines pièces de leur garde-robe, soulignant ainsi le rôle que pouvaient avoir les femmes dans cette transmission vestimentaire. Par exemple, elles accordent une attention particulière aux chemises, qui sont majoritairement de bonne qualité, comme le suggère la mention de « meilleures ». Une volonté de léguer les plus belles pièces de sa garde-robe transparaît dans certains testaments, comme celui de Perrine Champion, ouvrière journalière, qui transmet des pièces qui, au vu de son milieu, semblent être les pièces les plus importantes de sa garde-robe. Cette idée aurait pu être complétée si nous avions à notre disposition la valeur marchande des vêtements légués.

<sup>530</sup> Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>531</sup> Testament, Perrine Champion, 14/04/1777, ADML, 5 E 9 / 314.

<sup>532</sup> Testament, Anne Meslet, 01/08/1757, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>533</sup> Testament, Marie Margariteau, 17/05/1784, ADML, 5 E 9 / 147.

<sup>534</sup> Testament, Rose Poisson de la Fautrière, 07/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322 ; Testament, Anne Meslet, 01/08/1757, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>535</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 508.

Les pièces ornementales, telles que les bijoux, les paires de manchettes, de gants ou de mitaines, ou tous types d'accessoires portés à la main, sont absents des testaments dépouillés. Les vêtements de protection contre le froid y sont également absents : en dehors d'une seule cape mentionnée, il n'y avait pas de manteaux, de manchons ou de paires de souliers qui étaient légués. À notre grande surprise, les tabliers, pourtant une pièce essentielle de la tenue féminine, étaient également rares dans les legs. Toutes ces pièces étaient sûrement réservées à l'inventaire ou à la vente après décès qu'entraîne leur décès, comme nous pouvons le lire à travers la phrase suivante : « Ses meubles et autres effets a elle appartenant soient vendus [...] excepté ceux cy dessus legues qu'elle n'entend estres vendus.<sup>536</sup> ». Par ailleurs, nous pouvons aussi nous interroger sur la valeur sentimentale des pièces transmises. Est-ce que les femmes transmettent leurs pièces fétiches ? Lorsque Charlotte Fresneau décide de léguer à sa domestique des chemises sur lesquelles sont brodées ses initiales, ce geste n'est pas anodin, elle transmet des pièces très personnelles. La question de la liberté de choisir est également un aspect redondant dans les testaments : les légatrices peuvent arbitrairement sélectionner, en suivant toutefois les indications du testament, les pièces qu'elles veulent dans la garde-robe des testatrices. Par ailleurs, il faut également souligner que les textiles et les coloris ne sont pas toujours précisés dans les testaments. Nous avons essentiellement relevé des mentions de cotonnades et de lainages. Aucun vêtement confectionné à partir de textiles précieux, tels que les soieries, n'a été recensé. À ce sujet, le testament de Rose Poisson de la Fautrière précise que seront légués

Tout ses habillements robes jupes, chemises, bas mouchoirs et déshabillés et généralement tout ce qui est à l'usage de la personne de la dite demoiselle testatrice à l'exception de ses robes, jupes, déshabillés de soie et bas de soie<sup>537</sup>.

Ainsi, les vêtements en soie sont délibérément exclus du legs destiné à sa domestique et sa « modeste<sup>538</sup> » filleule — terme utilisé dans le testament pour désigner cette dernière —. Ces pièces précieuses semblent être soit réservées à la constitution de son inventaire ou vente après décès, soit à être transmises à d'autres personnes hors cadre testamentaire. Cette intention peut être justifiée par la position

---

<sup>536</sup> Testament, Anne Meslet, 01/08/1757, ADML, 5 E 9 / 130.

<sup>537</sup> Testament, Rose Poisson de la Fautrière, 07/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322.

<sup>538</sup> Testament, Rose Poisson de la Fautrière, 07/03/1781, ADML, 5 E 9 / 322.

sociale de la testatrice. Nous pouvons également envisager ces deux suppositions pour les autres testaments où les vêtements en soieries sont absents et où les testatrices proviennent également d'un milieu aisé.

## CONCLUSION GENERALE

Ce premier travail de recherche s'inscrit pleinement dans le champ historiographique de l'histoire des apparences, qui a été profondément renouvelé depuis plusieurs décennies. Longtemps cantonnée à une approche descriptive relevant davantage de l'histoire du costume, l'histoire du vêtement a depuis été réinvestie par les historiens dans une approche culturelle et sociale. Si faire une histoire du vêtement n'a rien d'innovant en soi, proposer une étude centrée sur la région angevine, intégrant l'ensemble des catégories sociales et s'affranchissant de la seule sphère nobiliaire, constituait l'objectif principal de notre démarche. Il s'agissait de démontrer que, bien au-delà de cette double caricature opposante les « guenilleux » et les « endimanchés », les catégories populaires et intermédiaires participaient elles aussi aux dynamiques du paraître<sup>539</sup>. Cette première recherche a été menée à partir d'une grille d'analyse structurée autour de cinq catégories sociales, en tenant également compte du statut matrimonial et de l'âge. Cette méthode a permis de mettre en exergue les pratiques vestimentaires à la fois partagées collectivement, et celles qui sont spécifiques à certains groupes, soulignant l'implication de chaque catégorie dans le paraître. Le recours aux inventaires après décès, bien que classique en histoire de la culture matérielle, a constitué une base solide pour étudier l'habillement des Angevins. Toutefois, cette source a été enrichie par d'autres documents tout aussi pertinents, tels que les ventes de biens, les cessions mobilières et les testaments. Leur utilisation a permis non seulement de faire apparaître des indices concernant l'existence des pratiques culturelles, mais aussi de s'interroger sur les absences et les silences de cette documentation. L'organisation de cette étude en trois axes nous a permis d'aborder les aspects suivants : la composition des garde-robes, l'analyse quantitative et qualitative de leur contenu, ainsi que les usages sociaux qui coexistent autour des vêtements et qui nous offre une lecture sur les enjeux de l'apparence. Les résultats obtenus de ces recherches s'inscrivent en dialogue avec les études des historiennes Micheline Baulant, Françoise Waro-Desjardins ou encore Nicole Pellegrin sur l'habillement rural<sup>540</sup>. S'ajoute à cela,

---

<sup>539</sup> PELLEGRIN Nicole, « Le vêtement comme fait social », *op. cit.*, p. 85.

<sup>540</sup> BAULANT Micheline, *Meaux et ses campagnes*, *op. cit.* ; WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, *op. cit.* ; PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou... », *art. cit.* ; PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons... », *art. cit.*

l'influence notable de *La culture des apparences* de l'historien Daniel Roche, qui s'est révélée particulièrement déterminante dans l'élaboration de notre cadre d'analyse sur l'habillement féminin à Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>541</sup>.

De manière générale, l'un des traits caractéristiques de l'habillement féminin angevin de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle réside dans l'uniformité. Effectivement, toutes les catégories sociales étudiées détenaient, à quelques variations près, les mêmes pièces vestimentaires dans leur garde-robe. Cette homogénéité semble se retrouver à l'échelle nationale, si nous nous en tenons aux recherches dans d'autres régions. Cependant, certains éléments parviennent difficilement à se démocratiser au sein des catégories modestes, comme la robe ou encore les bijoux. D'autres éléments incarnent une forme de régionalisme, visible au niveau du lexique, à l'image du terme « cactoir » ou dans des spécificités stylistiques, telles que la devantière, un vêtement typique des régions de l'Ouest français. Cette mode angevine ne s'élabore pas en vase clos : elle est également le fruit d'influences parisiennes. Les pièces emblématiques de la mode « négligée » apparaissent aussi dans les garde-robes des Angevines, bien que leur diffusion soit limitée aux catégories aisées. Néanmoins, bien que certaines tendances parviennent à atteindre les provinces, cette étude a également mis en évidence l'existence d'un décalage entre Paris et Angers dans l'adoption des nouveautés vestimentaires du XVIII<sup>e</sup> siècle. Alors qu'à Paris les domestiques, imitant leur maîtresse, se démarquent par un suivi attentif de la mode. À Angers, en revanche, ce sont les bourgeoisies qui manifestent une attention accrue à l'égard des évolutions stylistiques. Certaines d'entre elles disposent même de garde-robe comparable à celle de la noblesse, contribuant à créer un brouillage social entre ces deux milieux. En somme, la bourgeoisie angevine partage des signes distinctifs similaires à ceux de l'aristocratie angevine. Un autre décalage subsiste au sein de notre échantillon entre l'espace urbain et rural. Les campagnes paraissent plus hermétiques aux nouveautés vestimentaires, tandis que les citadines semblent plus réceptives. Les discours médicaux, les dictâtes de beauté et les transformations en matière d'hygiène influencent également les pratiques vestimentaires des Angevines. L'abandon du corset rigide, tout comme l'amoncellement notable de linge, témoignent d'une évolution des mentalités à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>541</sup> ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit.

L'expansion de la gamme de textiles et la présence de couleurs plus vives constituent également des éléments importants de cette étude, témoignant d'une diversification des possibilités en matière de mode. Bien que les textiles les plus solides occupent une place de choix dans les garde-robes, les Angevines ont également été séduites par les cotonnades, en particulier par les siamoises et les indiennes. La présence de ces étoffes, emblématiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, est possible en raison de l'amélioration des techniques de production et grâce à la position géographique d'Angers, situé à la jonction entre l'axe fluvial ligérien et le port de Nantes, facilitant leur diffusion. Au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les tenues se parent de nouvelles couleurs plus variées qui viennent enrichir la palette chromatique, bien qu'elles n'abandonnent pas le blanc, le bleu et le rouge ainsi que les teintes sombres. Les motifs suivent une dynamique similaire : les rayures et les indiennes s'imposent comme les ornements privilégiés, des motifs particulièrement en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, ces évolutions touchent difficilement les populations rurales, en raison de contraintes économiques et celles liées à leur milieu, les couleurs ternes et les tissus rigides demeurent la norme. En revanche, les garde-robes nobles et bourgeoises se distinguent par l'adoption plus marquée de ces nouveautés. Cependant, l'analyse quantitative a révélé un autre aspect, même si la bourgeoisie parvient à adopter une consommation vestimentaire similaire à celle de la noblesse, cette dernière adopte une consommation largement plus ostentatoire. L'examen combinant les données quantitatives et les dimensions financières a permis de mettre en lumière des comportements différés, notamment en fonction du statut matrimonial : les femmes célibataires et les veuves se sont révélées être particulièrement soucieuses de leur apparence. Enfin, bien que les catégories modestes aient, en général, une consommation conditionnée par la nécessité et leurs ressources économiques, elles n'en manifestent pas pour autant un goût pour la coquetterie, comme en atteste la présence ponctuelle d'accessoires dans leurs garde-robes.

Enfin, le dernier axe de cette recherche a permis de mettre en exergue les pratiques culturelles associées aux vêtements. L'analyse de l'usure révèle que l'ensemble de la société angevine est concerné par la détérioration vestimentaire. L'usure constitue un indice précieux permettant de reconstituer les circuits secondaires de consommation, des dynamiques essentielles à l'économie

vestimentaire. À ce sujet, la prise en compte des sources lacunaires, que nous avons délibérément choisi de ne pas délaisser pour en comprendre les causes, constitue une démarche encore assez peu explorée dans les études consacrées à l'habillement. L'examen attentif de ces sources où les vêtements étaient absents ou peu mentionnés a permis, une fois de plus, de mettre l'accent sur ces pratiques culturelles qui sont aujourd'hui difficiles à saisir. En effet, pour cette recherche il nous est apparu essentiel de négliger aucun document, mêmes ceux qui étaient peu exploitables, afin de mieux appréhender les usages culturels qui concernent l'ensemble de la société. Enfin, l'étude des testaments s'est révélée pertinente pour analyser les logiques d'échange et de circulation des vêtements, qu'il s'agisse de transmissions au sein d'un même groupe social ou entre différents milieux.

Pour le second mémoire de recherche, plusieurs orientations pourraient être envisagées. L'étude de la garde-robe masculine pourrait élargir notre recherche, ajoutant une nouvelle dimension d'analyse, la question du genre. Ceci en gardant l'aspect social et la prise en compte de l'âge et du statut matrimonial. Il serait également pertinent d'étendre notre recherche au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ou jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, toujours en étant focalisé sur l'habillement féminin afin d'examiner l'évolution vestimentaire. Par ailleurs, s'intéresser aux métiers liés à la confection ou à la commercialisation des vêtements offrirait un nouveau point de vue, de même que l'étude des marchés d'occasion, comme les friperies. Toutes ces hypothèses seront à considérer, surtout que certaines dépendent des sources disponibles, mais elles montrent que l'histoire vestimentaire de la région angevine demeure un domaine encore inexploré.

# SOURCES

## Sources manuscrites

### Archives départementales de Maine-et-Loire

#### Série 5 E – Actes notariés

#### Maître Guybeles

##### 5 E 3 / 71

- Vente après décès, Renée Perrault, 20/03/1752
- Inventaire après décès, Jacquine Benoist et Jean Clou, 20/05/1752
- Vente après décès, Renée Puissant, 18/09/1752
- Inventaire après décès, Jeanne Boumier, 02/10/1752
- Vente après décès, Marie Cirer, 30/10/1752
- Inventaire après décès, Marie Bastard, 27/11/1752
- Inventaire après décès, Perrine Garreau, 02/12/1752
- Inventaire après décès, Anne Daneau, 20/05/1754

##### 5 E 3 / 75

- Inventaire après décès, Marie Bondu, 06/11/1770
- Inventaire après décès, Perrine Mestivier et Bertrand La Haye, 03/08/1772
- Vente après décès, Gabrielle Barbachou, 04/11/1772
- Inventaire après décès, Françoise Gautier, 18/12/1772

##### 5 E 3 / 76

- Inventaire après décès, Françoise Fouchard, 30/12/1774
- Vente après décès, Françoise Coudé, 08/03/1775
- Inventaire après décès, Françoise Thutteau, 08/06/1775
- Inventaire après décès, Jeanne Rabibeu, 17/05/1776
- Vente après décès, Catherine Brunfard, 08/10/1776
- Inventaire après décès, Marie Marimeau, 02/05/1778
- Vente après décès, Catherine Bidet, 19/05/1778
- Inventaire après décès, Jean Mathurin Juret, 20/05/1778
- Inventaire après décès, Marie Bureau, 12/10/1778
- Inventaire après décès, Mathurine Grimault, 12/04/1779
- Inventaire après décès, Jeanne Jouet, 29/06/1779

## **Maître Lechallas**

### **5 E 6 / 303**

- Inventaire après décès, Jeanne Trouillard, 17/04/1771
- Inventaire après décès, Louise Courtin, 09/12/1771

### **5 E 6 / 309**

- Inventaire après décès, Marie-Angélique-Rozalie Janneaux, 10/04/1775

### **5 E 6 / 314**

- Testament, Perrine Champion, 14/04/1777
- Inventaire après décès, Anne Guillot, 11/09/1777

### **5 E 6 / 316**

- Inventaire après décès, Renée Elisabeth Letellier, 02/07/1778
- Inventaire après décès, Mathurin Martineau, 12/10/1778
- Inventaire après décès, Marguerite Thibouée, 18/11/1778
- Inventaire après décès, René Boisard, 31/12/1778

### **5 E 6 / 319**

- Inventaire après décès, Anne-Marie Gullman, 10/01/1780
- Inventaire après décès, Anne Hiacinthe Suchet, 10/05/1780
- Inventaire après décès, Jeanne Thérère Oger, 30/05/1780
- Inventaire après décès, Jacqueline Guiou, 27/06/1780
- Inventaire après décès, Pierre Mauchien, 24/04/1780

### **5 E 6 / 320**

- Vente après décès, Renée Tertu, 22/04/1780
- Inventaire après décès, Pierre de Saré, 07/08/1780
- Inventaire après décès, Françoise Grille, 09/08/1780

### **5 E 6 / 321**

- Inventaire après décès, Anne Carré, 14/12/1780

### **5 E 6 / 322**

- Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781
- Testament, Rose Poisson de la Fautrière, 07/03/1781
- Testament, Marie-Madelaine Gaugain, 28/03/1781
- Inventaire après décès, Marie-Charlotte l'Heureux et Marie-Françoise Pont Davy, 17/05/1781

### **5 E 6 / 326**

- Inventaire après décès, Marie Leard, 04/03/1783
- Inventaire après décès, René-Pierre Pavé, 08/03/1783
- Inventaire après décès, Jacqueline Bossé, 18/03/1783

- Vente après décès, Urbaine Renou et Jacques Buret, 03/04/1783

### **Maître Presneau**

#### **5 E 9 / 125**

- Inventaire après décès, René Lorient, 18/05/1751
- Inventaire après décès, Marie Andrée Taillebois, 27/08/1751

#### **5 E 9 / 128**

- Inventaire après décès, Tugalle Berron, 01/07/1754

### **Maître Reyneau**

#### **5 E 9 / 130**

- Testament, Anne Meslet, 01/08/1757
- Inventaire après décès, Jeanne Tremblay, 07/09/1758
- Inventaire après décès, Julien Marquet, 07/09/1758
- Inventaire après décès, Anne Le Beau, 01/10/1759
- Inventaire après décès, Jeanne Françoise Rontard, 19/11/1761
- Testament, Renée Duchesne, 27/01/1761

#### **5 E 9 / 135**

- Testament, Charlotte Fresneau, 30/08/1769
- Inventaire après décès, Anne Bouchet, 30/06/1769
- Inventaire après décès, Renée Lemonnier, 04/04/1769
- Vente après décès, Michelle Hiais, 06/03/1769

#### **5 E 9 / 143**

- Cession, Jeanne Lacline, 29/02/1780
- Inventaire après décès, Marie Anne Robineau, 04/03/1780
- Inventaire après décès, Marie Charlotte Boiteau, 13/04/1780
- Inventaire après décès, Marie Françoise Chaillerye, 14/04/1780
- Inventaire après décès, Marie Lochard, 10/04/1780
- Inventaire après décès, Marie Corbin, 09/09/1780
- Inventaire après décès, Perrine Maurille, 09/09/1780
- Inventaire après décès, Marguerite Trenaunay, 29/11/1780

#### **5 E 9 / 145**

- Cession, Jeanne de l'Humeau, 31/01/1782
- Vente après décès, Jeanne Babin, 15/03/1782
- Inventaire après décès, Jean Touchaleaume, 08/06/1782
- Inventaire après décès, Louis Guesneau, 04/07/1782
- Inventaire après décès, Madelaine Bazille, 03/08/1782

- Inventaire après décès, Perrine Gouin, 21/10/1782

#### **5 E 9 / 147**

- Inventaire après décès, Marie Françoise Gabrille Beguyer Delavau, 07/01/1784
- Testament, Marie Margariteau, 17/05/1784
- Inventaire après décès, Pierre Faligan, 06/06/1784
- Inventaire après décès, Valentin Fauveau, 27/07/1784
- Vente après décès, Mathurine Chauvin, 18/08/1784
- Cession, Françoise Talleva, 22/08/1784
- Inventaire après décès, Marie Margariteau, 06/09/1784
- Inventaire après décès, Jean Defais, 10/09/1784

#### **5 E 9 / 148**

- Inventaire après décès, Françoise Cohu, 06/04/1785
- Inventaire après décès, Perrine Chevalier, 31/05/1785
- Inventaire après décès, Renée Alteton, 28/06/1785
- Inventaire après décès, Nicolas Gros, 05/07/1785
- Inventaire après décès, Marie Hourtin et François Belliard, 09/12/1785
- Inventaire après décès, Jeanne Barre, Jean Baptiste Rousseau, 28/12/1785
- Inventaire après décès, Marie Louise Monnet, 30/12/1785

#### **5 E 9 / 152**

- Inventaire après décès, René Legendre, 17/02/1789
- Inventaire après décès, Renée Defaye, 23/10/1789
- Inventaire après décès, Françoise Dumesnil, 14/12/1789

### **Série J – Affaires familiales**

#### **Maître Legendre – 58 J 7**

- Inventaire après décès, Marguerite Beauconsin et Louis Chalet, 09/04/1763

#### **Maître Bougler – 161 J 25**

- Inventaire après décès, Louise Monteau, 05/05/1777

#### **Maître Vourmond – 215 J 208**

Inventaire après décès, Emilie Charlotte Gautreau, 20/04/1776

### **Archives municipales d'Angers**

II 13 : « État des numéros de toutes les maisons, sans réserve, de la ville et fauxbourgs d'Angers, dressé en exécution de l'article III du titre V de l'ordonnance du roi, du premier mars 1768 », mars-juillet 1769.

CC 151-162 : Impôts et comptabilité

## Sources imprimées

- *Cabinet des modes, ou les Modes nouvelles*, Paris, chez Buisson libraire, 1785
- *Galerie des modes et costumes français*, Paris, chez les Sieurs Esnault et Rapilly, 1778-1785

# BIBLIOGRAPHIE

## Faire l'histoire à partir des inventaires après décès

BAULANT Micheline, SCUURMAN A.J, *Inventaires après décès et ventes de meubles : apports à une histoire de la vie économique et quotidienne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Louvain-la-Neuve, Académica Éditions, 1988.

GARDEN Maurice, *Un historien dans la ville*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008.

PELLEGRIN Nicole, « L'habillement rural en Poitou au XVIII<sup>e</sup> siècle à partir des inventaires après décès », *Évolution et éclatement du monde rural, France-Québec XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècle*, Colloque de Rochefort 1982, Paris-Montréal, 1986, p. 469-486.

PLESSIX René, « Les inventaires après décès : une piste d'approche de la culture matérielle des curés du Haut-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°4, 1988, p. 441-420.

SABOT Thierry, *Comprendre les actes notariés : les actes relatifs à la personne ou à la famille. Ire partie, contrat de mariage, testament, inventaire après décès*, Saint-Germain Lespinasse, Éditions Thisa, 2015.

WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'après les inventaires après décès de Genainville, 1736-1810*, Pontoise, Société historique de Pontoise, 1992.

## Histoire des apparences vestimentaires

BARRIERE Hubert, BOYER Charles-Arthur, *Corset*, Rodez, Éditions du Rouergue, 2011.

BERNASCONI Gianenrico, « Tabatières, éventails et lorgnettes : objets de consommation et “techniques du social” au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Artefact*, n°1, 2013, p. 153-166.

BLANC Odile, « Histoire du costume : quelques observations méthodologiques » *Histoire de l'art*, n°48, 2001, p. 153 -167.

BORDERIOUX Xenia, « Se vêtir en amazone, ou comment ne pas être à cheval sur le genre ? », dans BELMAS Elisabeth, TURCOT Laurent (dir.), *Jeux, sports et loisirs en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024, p. 147-162.

BOUCHER François, *Histoire du costume en Occident des origines à nos jours*, Paris, Flammarion, 2008, [ 1<sup>ère</sup> édition 1965].

BRUNA Denis, DEMEY Chloé (dir.), *Histoire des modes et du vêtement*, Paris, Textuel, 2018.

DELPIERRE Madelaine, *Se vêtir au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Adam Biro, 1996.

LELOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume et de ses accessoires des ARMES et des ETOFFES des origines à nos jours*, Paris, Librairie GRÜND, 1992.

PELLEGRIN Nicole, « Chemises et chiffons : Le vieux et le neuf en Poitou et Limousin XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles », *Ethnologie française*, n°3, 1986, p. 283-294.

PELLEGRIN Nicole, « Le vêtement comme fait social », dans Charle Christophe (dir.), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Fondation de la MSH, 1993.

PELLEGRIN Nicole, *Les Vêtements de la liberté : abécédaire des pratiques vestimentaires françaises de 1780 à 1800*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989.

ROCHE Daniel, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1989.

URBAIN Élise, « Le goût pour le négligé dans le portrait français du 18<sup>e</sup> siècle », *Dix-huitième siècle*, n°48, 2016, p. 569-586.

VIGARELLO Georges, *La robe. Une histoire culturelle du Moyen Âge à aujourd'hui*, Paris, Éditions du Seuil, 2017.

### **Histoire du corps et de l'esthétique**

PERROT Philippe, *Le travail des apparences. Le corps féminin, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

VIGARELLO Georges, *Histoire de la beauté*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

VIGARELLO Georges, *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, le Félin, 1978.

### **Histoire de la culture matérielle et de la consommation**

ARCHAMBAULT Fabien, CHARPY Manuel, FABRE Clément, GOETSCHER Pascale, « Histoires matérielles », *Revue d'histoire culturelle*, n°4, 2022, p. 9-11.

BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Tome 1. Les structures du quotidien*, Paris, Armand Colin, 1979.

CHESEL Marie-Emmanuelle, *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, 2012.

COQUERY Natacha, « L'essor d'une culture de consommation à l'époque des Lumières et ses répercussions sur le commerce de détail », dans DAUMAS Jean-Claude (dir.), *Les révolutions du commerce. France, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2020, p. 31-52.

COQUERY Natacha, *Tenir boutique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Luxe et demi-luxe*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2011.

POULOT Dominique, « Une nouvelle histoire de la culture matérielle ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°2, 1997, p. 344-357.

GARNOT Benoît, « La culture matérielle du peuple de Chartes au XVIII<sup>e</sup> : Méthode de recherche et résultats », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°4, 1988, p. 401-410.

GARNOT Benoît, MUCHEMBLED Robert (dir.), *Société, cultures et vie dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1991.

QUELLIER Florent « Chapitre XIII. Culture matérielle et identités sociales au XVII<sup>e</sup> siècle », dans ANTOINE Annie, MICHON Cédric (dir.), *Les sociétés au XVII<sup>e</sup> siècle. Angleterre, Espagne, France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 311-332.

MCKENDRICK Neil, BREWER John, PLUMB J. H., *The Birth of a Consumer Society. The Commercialization of Eighteenth-Century England*, Bloomington, Indiana University Press, 1982.

MEISS-EVEN Marjorie, *La culture matérielle de la France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2016.

ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1997.

VILLAIN Julien, *Le commode et l'accessoire. Le commerce des biens de consommation au XVIII<sup>e</sup> Lorraine, v. 1690-v. 1790*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

### **Histoire du textile, des motifs et des couleurs**

BONDOIS Paul-Marie, « État de l'industrie textile en France, d'après enquête du contrôleur général Desmarets (début du XVIII<sup>e</sup> siècle), *Bibliothèque de l'école des chartes*, n°104, 1943, p. 137-218.

FAU Alexandra, *Histoire des tissus en France*, Rennes, Ouest-France, 2010.

PASTOUREAU Michel, *L'étoffe du diable. Une histoire des rayures et des tissus rayés*, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

### **Histoire des classes sociales à l'époque moderne**

BAULANT Micheline, *Meaux et ses campagnes. Vivre et survivre dans le monde rural sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

BEAUR Gérard, « Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°1, 1999, p. 159-176.

BOURQUIN Laurent, *La noblesse dans la France moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2002.

CASTELLUCCIO Stéphane, *La noblesse et ses domestiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Saint-Remy-en l'Eau, Éditions Monelle Hayot, 2021.

DAUMARD Adeline, « Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles projet de code socio-professionnel », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°3, 1963, p. 185-210.

PETITFRERE Claude, *L'œil du Maître. Maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2006.

### Histoire de la ville d'Angers

AUDEBEAU Maddy, *Les tailleurs d'habits angevins au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de Maîtrise en histoire, sous la direction de Jacques Maillard, Université d'Angers, 2002.

CHEBADY Laure, *Les métiers féminins de la parure et de l'habillement à Angers de 1712 à 1789*, mémoire de Maîtrise en histoire, sous la direction de Jacques Maillard, Université d'Angers, 1998.

GESGOUIN Nadège, *Le vêtement à Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle (1771-1781), d'après les inventaires après décès de Maître Lechalas*, mémoire de Maîtrise en histoire, Université d'Angers, 1999.

LEBRUN François (dir.), *Histoire d'Angers*, Toulouse, Privat, 1984.

LEBRUN François, « Angers sous l'Ancien Régime : introduction à l'histoire démographique de la population », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°1, 1974, p. 151-166.

MAILLARD Jacques, *Histoire de l'Anjou. L'Ancien Régime et la Révolution en Anjou*, Paris, Picard, 2011.

### Glossaires angevins

BORE Henri, *Glossaire du patois angevin et régional*, Maulévrier, A. H. Hérault, 1988.

MENIERE Charles, *Glossaire angevin. Étymologique, comparé avec différents dialectes*, Marseille, Laffitte, 1979.

## Historiographie

BABOULENE Natacha, « Georges VIGARELLO, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2004. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2022, p. 293-295.

BARTHES Roland, « Histoire et sociologie du Vêtement », *Annales*, n°12-3, 1957, p. 430-441.

BARTHES Roland, *Système de la mode*, Paris, Éditions du Seuil, 1967.

BEAUR Gérard, « « Niveau de vie et révolution des objets dans la France d'Ancien Régime. Meaux et ses campagnes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », » *Revue d'Histoire moderne & contemporaine*, n°64-4, 2017, p. 25-58.

BLANC Odile, « Histoire du costume : quelques observations méthodologiques » *Histoire de l'art*, n°48, 2001, p. 153 -167.

CORBIN Alain, « Nicole Pellegrin, Les vêtements de la liberté. Abécédaire des pratiques vestimentaires françaises de 1780 à 1800 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°46, 1991, p. 630-632.

DELILLE Damien, « Mode & morale. Une brève histoire du temps long », *Apparence(s)*, n°12, 2022, p. 1-17.

GRENIER Jean-Yves, « Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles)* », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°7, 1997, p. 1401.

LETHUILLIER Jean-Pierre, « Mode et vêtement dans la recherche des historiens modernistes français (depuis les années 1980) », *Regards croisés*, n°6, 2016, p. 24-31.

MARRAUD Mathieu, « Natacha Coquery. *Tenir boutique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Luxe et demi-luxe* Paris, Ed. du CTHS, 2011, 406 p. », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°4, 2012, p. 1158-1160.

MORICEAU Jean-Marc, « Françoise Waro-Desjardins, La vie quotidienne dans le Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'intimité d'une société rurale, Auvers-sur-Oise, éd. du Valhermeil-Société historique de Pontoise, 1992 », *Histoire & Sociétés Rurales*, n°2, 1994, p. 238-239.

RIMBAULT Caroline, « La presse féminine de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Production et diffusion » dans RETAT Pierre (dir.), *Le Journalisme d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982, p. 199-216.

RIMBAULT-MINOT, Caroline, « La presse féminine de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Place de la femme et système de la mode », thèse de doctorat d'Histoire des cultures, des savoirs et l'éducation à l'EHESS, sous la direction de Daniel Roche, 1981.

## ANNEXES

### Annexe n° 1 : Tableau des nuances de couleurs

| Couleurs | Différentes nuances |                 |          |          |          |      |       |
|----------|---------------------|-----------------|----------|----------|----------|------|-------|
| Brun     | Feuille morte       | Cannelle        | Noisette | Mordoré  | Puce     | Café | Maron |
| Rouge    | Grenat              | Cramoisi        | Cerise   | Incarnat | Écarlate |      |       |
| Orange   | Aurore              | Souci           | Feu      |          |          |      |       |
| Jaune    | Sablé               | Citron          | Bronzé   |          |          |      |       |
| Violet   | Prune de Monsieur   | Gorge-de-pigeon |          |          |          |      |       |
| Rose     | Œil-de-perdrix      | Chair           |          |          |          |      |       |
| Gris     | Gris Noisette       | Ardoise         |          |          |          |      |       |

**Annexe n° 2 : Tableau représentant le spectre sémantique des notaires pour qualifier l'usure**

| Vocabulaire         | Nombre de récurrence |
|---------------------|----------------------|
| Couleur passé       | 1                    |
| Souillé             | 1                    |
| Méchante            | 2                    |
| Mauvais et vieux    | 3                    |
| Rompu et rhabillé   | 12                   |
| Neuf                | 14                   |
| Meilleur            | 16                   |
| Rompu et troué      | 17                   |
| Rompu               | 18                   |
| Mauvais et rhabillé | 20                   |
| Très usé            | 25                   |
| Vieux               | 74                   |
| Usé                 | 112                  |
| Bon et Mauvais      | 275                  |
| Peu de valeur       | 330                  |
| Demi-usé            | 412                  |

**Annexe n° 3 : Extrait de l'inventaire après décès d'Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay<sup>542</sup>**

|    |                                                                                                                               |      |    |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|
|    | Ensemble neuf livres G                                                                                                        | 108  | 15 |
| 79 | Item Cinq Casaguius de coton de couleur<br>Garnis de mousseline estimés ensemble<br>dix huit livres G                         | 18   | "  |
| 80 | Item trois manchettes de Siamoise Blanche<br>Garnies de mousseline estimées seize livres<br>G                                 | 16   | "  |
| 81 | Item Deux tabliers de coton<br>Noir estimés huit livres G                                                                     | 8    | "  |
| 82 | Item un apolou et une jupe de Siamoise<br>Blanche Garnie et bordée d'indienne<br>estimées dix huit livres G                   | 18   | "  |
| 83 | Item trois apolous et trois jupes de<br>Siamoise Blanche Garnies de mousseline<br>estimées ensemble quarante cinq livres<br>G | 45   | "  |
| 84 | Item un apolou et une jupe de coton<br>Noir à la Carraux et Garnis<br>de mousseline estimés trente livres G                   | 30   | "  |
| 85 | Item une apolou et une jupe de<br>Siamoise brodée en soie garnie de<br>Mousseline Noire estimées vingt livres<br>G            | 20   | "  |
| 86 | Item un apolou et une jupe d'indienne<br>estimées cinq livres G                                                               | 5    | "  |
|    |                                                                                                                               | 1256 | 15 |

<sup>542</sup> Inventaire après décès, Anne-Marie-Louise Frain du Tremblay, 23/01/1781, ADML, 5 E 6 / 322.

|                                                                                                                           |                   |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------|
|                                                                                                                           | d'autre part 1087 |         |
| Ensemble neuf livres                                                                                                      |                   | 9       |
| 79 Item cinq casaquin de coton de nantes<br>garnis de mousseline estimes ensemble<br>dix huit livres                      |                   | 18      |
| 80 Item trois manthelais de siamoise blanche<br>garnie de mousseline estimees seize livres                                |                   | 16      |
| 81 Item deux tabliers de toille de coton<br>blanc estimes huit livres                                                     |                   | 8       |
| 82 Item un apolon et une jupe de siamoise<br>blanche garnis et bordés d'indienne<br>estimés dix huit livres               |                   | 18      |
| 83 Item trois apolons et trois jupes de<br>siamoise blanche garnis de mousseline<br>estimés ensemble quarante cinq livres |                   | 45      |
| 84 Item un apolon et une jupe de toille<br>de coton piquée en carreaux et garnis<br>de mousseline estimes trente livres   |                   | 30      |
| 85 Item une polonaise et une juppe de<br>Bazin brodée en soye garnie de<br>mousseline rayée estimés vingt livres          |                   | 20      |
| 86 Item un apolon et une juppe d'indienne<br>estimés cinq livres                                                          |                   | 5       |
|                                                                                                                           |                   | 1256 15 |

Cet extrait d'un inventaire après décès offre un aperçu de ce à quoi pouvait ressembler un inventaire. Le notaire maître Lechallas prend soin de rassembler en lot les vêtements assortis. Par ailleurs, nous pouvons observer la diversité des pièces qui pouvait se trouver dans une garde-robe. Nous notons également que ces dernières étaient richement garnies, démontrant bien qu'elles appartenaient à une femme issue de l'aristocratie.

## TABLES DES GRAPHIQUES

|                                                                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 1 : Répartition des sources manuscrites .....                                                     | 55  |
| Graphique 2 : Répartition socio-professionnelle de notre échantillon.....                                   | 71  |
| Graphique 3 : Répartition des principales pièces de l'habillement féminin .....                             | 114 |
| Graphique 4 : Répartition du statut matrimonial de notre échantillon.....                                   | 117 |
| Graphique 5 : Répartition des chemises .....                                                                | 120 |
| Graphique 6 : Répartition des textiles communs .....                                                        | 128 |
| Graphique 7 : Répartition des teintes secondaires .....                                                     | 143 |
| Graphique 8 : Nombre de vêtements par type de motif .....                                                   | 146 |
| Graphique 9 : Nombre de récurrences des termes les plus fréquemment employés<br>pour qualifier l'usure..... | 153 |

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

|                                                                                                                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Illustration 1 : Robe à la polonaise, gravure de Lupin, d'après le dessin de Leclerc,<br>Galerie des modes et costumes français, 1778-1788.....                          | 82  |
| Illustration 2 : Habit de cheval féminin, gravure de Voysard, d'après le dessin de<br>Leclerc, Galerie des modes et costumes français, 1778-1788.....                    | 85  |
| Illustration 3 : Jeune dame en peignoir, gravure de L., d'après le dessin de Desrais,<br>Galerie des modes et costumes français, 1778-1788.....                          | 96  |
| Illustration 4 : Femme avec un parasol et une canne, gravé par Dupin, d'après le<br>dessin de Leclerc, Galerie des modes et costumes français, 1778-1788.....            | 110 |
| Illustration 5 : Déshabillé garni de bandes d'indiennes, gravure de Voysart, d'après<br>le dessin de Leclerc, Galerie des modes et costumes français, 1778-1788.....     | 133 |
| Illustration 6 : Robe à la polonaise de taffetas rayés, gravure de Le Beau, d'après le<br>dessin de Leclerc, Galerie des modes et des costumes français, 1778-1788 ..... | 148 |

## TABLE DES TABLEAUX

|                                                                                                                  |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1 : Répartition des principales pièces de la tenue féminine en fonction des<br>catégories sociales ..... | 74  |
| Tableau 2 : Les nuances de couleurs des teintes prédominantes.....                                               | 142 |

## LEXIQUE

Ce lexique a été élaboré en se basant sur diverses références afin d'obtenir la définition la plus exacte pour chaque terme. Des dictionnaires ont été mobilisés, tels que le *Dictionnaire de l'Académie française*. Nous avons délibérément choisi des définitions issues de la quatrième et cinquième éditions publiées en 1762 et 1789, puisqu'elles s'alignent au cadre temporel de notre recherche. Ceci nous permet d'adopter la perspective de l'époque sur ces termes. S'ajoute à cela le *Dictionnaire du costume et de ses accessoires, des armes et des étoffes*, une œuvre rédigée par Maurice Leloir, historien du costume et collectionneur<sup>543</sup>. Le « lexique des tissus et vêtements trouvés dans les inventaires » développé par Françoise Waro-Desjardins à la fin de son œuvre a aussi été utilisé<sup>544</sup>. L'abécédaire réalisé par Nicole Pellegrin sur les pratiques vestimentaires fait également partie des œuvres qui nous ont guidé à la réalisation de ce travail<sup>545</sup>. Enfin, les définitions relatives aux textiles ont pu être enrichies grâce à l'article de Paul-Marie Bondoïs, archiviste paléographe, sur l'industrie du textile au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>546</sup>.

**Apollon** : Robe de chambre très courte. En Normandie occidentale, l'apollon désignait le casaquin.

**Amadis (paire d')** : Une sorte de manche de chemise, de robe ou d'autre vêtement, qui s'applique exactement sur le bras et se boutonne sur le poignet, sans bouffer ni faire de plis.

**Basin** : Étoffe de fil de coton quelquefois mêlé avec du fil de chanvre, semblable à de la futaine, mais plus fine et plus robuste.

**Blonde** : Dentelle de soie plate faite au fuseau, elle était utilisée au XVII<sup>e</sup> siècle et surtout au XIX<sup>e</sup> siècle pour les robes et la lingerie.

---

<sup>543</sup> LELOIR Maurice (dir.), *Dictionnaire du costume...*, op. cit.

<sup>544</sup> WARO-DESJARDINS Françoise, *La vie quotidienne dans le Vexin...*, op. cit., p. 501-510.

<sup>545</sup> PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté...*, op. cit.

<sup>546</sup> BONDOIS Paul-Marie, « État de l'industrie textile... », art. cit., p. 195-201.

**Bonnet** : Terme général qui peut désigner n'importe quelle coiffure sans bord dont il est difficile de déterminer le type.

**Bonnet piqué** : Bonnet de toile matelassée, la toile la plus forte était à l'intérieur et la plus fine à l'extérieur. Le matelassage était maintenu par des piqûres décoratives en lignes, parallèles ou croisées. Épais, confortable, peu coûteux, solide et dont l'entretien était simple (il ne se repassait pas).

**Bonnet rond** : Coiffe qui apparaît à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle se compose d'un fond froncé, monté à l'arrière d'une passe à laquelle sont cousus deux volants en partie plissés et à inégale largeur. Suivant les localités, les dimensions de chacune des trois parties variaient, ce qui donnait des allures très différentes au bonnet rond. On employait à sa confection linon, gaze, mousseline, puis tulle.

**Brin** : Filasse de lin ou de chanvre, de première qualité<sup>547</sup>.

**Calmande** : Étoffe de laine lustrée d'un côté, comme le satin, probablement d'origine anglaise, dont on faisait les robes de chambre, les jupons et autres habits communs.

**Calèche** : Coiffure de femme du temps de Louis XVI, destinée à protéger les coiffures élevées.

**Caline/Câline** : Ancien bonnet de femme qui se noue sous le menton.

**Calotte** : Petit bonnet en plusieurs pièces épousant les formes du crâne. Il s'agissait également d'une coiffure ecclésiastique.

**Camelot** : Étoffe faite ordinairement de poil de chèvre, mêlée de laine et de soie.

---

<sup>547</sup> « Brin » in *Dictionnaire de l'Académie Française*, tome 1, Paris, Fayard, 9<sup>ème</sup> édition, 1992. Il s'agit ici de la définition donnée par la 9<sup>ème</sup> édition du dictionnaire, puisqu'elle n'apparaît pas pour les autres éditions. Une définition que nous retrouvons également sur le site en ligne du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

**Camisole** : Sorte de chemisette qu'on met la nuit ou pendant le jour entre la chemise et le corps pour être plus chaudement. Il ne va d'ordinaire que jusqu'à la ceinture.

**Cape** : Manteau à capuchon. Se dit aussi d'une couverture de tête dont les femmes se servent en quelques Provinces, contre le vent et la pluie.

**Capot** : Espèce de cape ou de grand manteau d'étoffe grossière, où est attaché un capuchon.

**Caraco** : Sous le règne de Marie-Antoinette, les femmes adoptèrent une sorte de camisole ajustée à la taille, à manches longues et étroites et s'étalant sur les reins avec la tournure en queue d'écrevisse. Les devants étaient échancrés et se liaient avec une garniture froncée.

**Casaquin** : Espèce de corsage de femme avec de petites basques dans le dos, formant deux gros plis à l'endroit de la ceinture et relevant en l'air. En Normandie orientale, le casaquin désignait un apollon.

**Chemise** : pièce unique de linge de corps jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, en toile de lin, de brin ou chanvre, à manches longues, montée droit fil avec une pièce carrée à l'emmanchure.

**Coiffe** : Le mot coiffe désigne tout ajustement de tête en lingerie.

**Coiffure** : La coiffure est l'accessoire du vêtement qui couvre la tête.

**Col** : Le col de linge est l'accompagnement de la chemise qui, en principe, fait corps avec elle.

**Collet-monté** : Col de linge dressé avec empois, dont la garniture est métallique ou de carton.

**Compère** : Faux gilet que les femmes portaient boutonné ou agrafé sur le busc du corps à baleines et dont les deux côtés étaient simplement cousus sous le corsage de

la robe, comme l'était auparavant la pièce d'estomac (fin du règne de Louis XV – début du règne de Louis XVI).

**Corps** : Ancêtre du corset, le corps à baleine a été employé, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, par les femmes pour maintenir et amincir la taille. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, les corps à baleines se firent sans manches, n'ayant que des épaules baleinées. Il se faisait deux sortes de corps, ouverts ou fermés.

**Corselet** : Petit corsage ajusté, lacé sur le devant, court et sans manches<sup>548</sup>. Il peut également désigner un petit corsage d'enfant à bretelles.

**Corset** : Corsage du dessous, corsage souple et légèrement baleiné.

**Cotillon/Coquillon** : petit jupon court porté par les femmes sous une jupe ou une robe.

**Coton** : Fil textile obtenu à partir de la bourre du cotonnier, par étirage et torsion.

**Crépon/Crespon** : Sorte d'étoffe de laine ou de soie, qui est un peu frisée et qui ressemble au crêpe, mais qui est beaucoup plus épaisse.

**Croix** : Petite croix attachée au cou par un ruban ou une petite chaîne de métal précieux ou non, quelquefois garnie de pierres précieuses ; les formes et les modèles sont variables à l'infini.

**Damas** : Cette étoffe est solide à larges ramages, ton sur ton, les uns satinés, les autres à léger relief. La soie était à l'honneur dans les damas. Sa spécificité était la juxtaposition de surfaces monochromes brillantes et de surfaces mates.

**Dentelle** : Ouvrage où la dentellière forme elle-même le soutien, soit au fuseau, soit avec l'aiguille, selon un dessin, selon sa fantaisie, et surtout selon la technique.

---

<sup>548</sup> « Corselet » in *Dictionnaire de l'Académie française, op. cit.* Ici la première définition est tirée de la neuvième édition de ce dictionnaire, mais nous pouvons émettre des réserves par rapport à sa fiabilité puisqu'il s'agit d'une définition contemporaine.

**Déshabillé** : À l'origine, c'est un habit d'intérieur pour recevoir chez soi, comportant une jupe et un casaquin, à la française ou à l'anglaise. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il devient un habit porté au quotidien, il est synonyme de « paire d'habits ». L'indienne et la siamoise étaient très employées dans sa confection.

**Devantière** : Nom donné au tablier dans l'Ouest de la France ou à une jupe fendue par derrière, que les femmes portent quand elles montent à cheval.

**Dormeuse** : Coiffe des femmes du peuple, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle était portée par les femmes du Longeron, de La Varenne et de Champtoceaux (des anciennes communes françaises situées dans le département de Maine-et-Loire). Elle rappelle également la coiffe nantaise. C'est aussi une forme de boucles d'oreille.

**Drap** : Espèce d'étoffe de laine.

**Droguet** : Espèce d'étoffe faite ordinairement de laine et de fil, en général de bas prix.

**Étamine** : Une sorte de petite étoffe mince de laine ou de coton, légère et non croisée, dont on fait les voiles, des rideaux, des drapeaux, etc.

**Étoffe** : Au XVII<sup>e</sup> siècle, tout tissu de laine, mais aussi tout tissu dont la composition n'était pas définie par des règlements et de médiocre qualité.

**Fichu** : Sorte de mouchoir que les femmes mettent autour du cou, et qui est ordinairement de toile des Indes, avec de petites broderies d'or, d'argent ou de soie/

**Fil** : Petit brin long et délié qui se tire de l'écorce du chanvre et du lin. Le fil peut donc être de chanvre ou de lin.

**Flanelle** : Étoffe chaude et douillette, faite ordinairement de laine peignée ou cardée, à texture peu serrée.

**Fleuret** : Certaine espèce de fil fabriquée à partir de la matière la plus grossière de la soie.

**Florence** : Petit taffetas léger qu'on tirait anciennement de Florence.

**Futaine** : Étoffe croisée, à chaîne de fil et à trame de coton, utilisée pour la confection de vêtements.

**Gaze** : Étoffe de soie très légère et transparente, utilisée pour les coiffures et les voiles.

**Gilet** : Les femmes portaient des gilets ajustés par-dessus un corsage ouvert, comme cela se fit sous Louis XVI (voir compère).

**Gros-de-Tours** : Étoffe de soie, dont la chaîne et la trame sont plus fortes que le taffetas. C'est une sorte de moire fabriquée à Tours, ainsi appelée parce qu'elle était à gros grain croisé et qu'elle paraissait être gaufrée.

**Gros-de-Naples** : Étoffe de soie, désigne une sorte de taffetas.

**Indienne** : Toile peinte aux Indes. Ce nom est devenu appellatif et se dit de toutes sortes de toiles peintes.

**Jabot** : Se dit de la toile et de la dentelle attachées à l'ouverture d'une chemise, au-devant de l'estomac.

**Jupon** : Jupe de dessous plus courte que celle du dessus.

**Laine** : Ce qui couvre la peau des moutons, et de quelques autres bêtes, comme le poil couvre celle des autres animaux (chèvre, chameau, lama, alpaga...).

**Lin** : On file l'écorce du lin pour en faire une toile plus fine que celle de chanvre.

**Londre** : Drap de laine qui se fabriquaient en Provence, en Languedoc ou en Dauphiné pour l'exportation vers le Levant, à l'imitation de ceux de Londres dont ils tirent leur nom.

**Lustrine** : Tissu de soie ou de coton d'aspect brillant utilisé pour la doublure des vêtements.

**Manchettes (paire de)** : Garniture de linge, tantôt plate, en poignet, tantôt froncée de façon diverse. Sous Louis XV, les manchettes étaient détachables de la chemise afin de pouvoir les changer pour le blanchissage.

**Manchon** : Sorte de fourrure en façon de manche, dans laquelle on met les deux mains pour les garantir du froid. Sous Louis XV, on vit beaucoup de manchons d'étoffes précieuses, brodés ou assez petits selon les diverses modes.

**Manteau de lit** : Aussi appelé manteau de nuit, est une espèce de manteau court et fourré, dont les femmes et les malades se servent dans la chambre et dans le lit.

**Mante** : Manteau très ample sans manches, souvent accompagné d'un vaste capuchon froncé en rond. Elle était également portée par certains ordres religieux et par les femmes en deuil.

**Mantelet** : Petit manteau sans manches ou pèlerine dont les femmes se couvraient les épaules et les bras.

**Marli/Marly** : Une sorte de gaze que les femmes utilisaient dans leur toilette sous Louis XV.

**Mitaines (paire de)** : Sorte de gant de laine, de soie ou de cuir, où la main entre toute entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, hors pour le pouce.

**Molleton/Molton** : Étoffe de laine, de coton, de soie, grattée d'un seul côté ou des deux, douce, chaude et moelleuse.

**Mouchoir de col** : Le linge dont les femmes se couvrent le cou et la gorge.

**Mousseline** : Tissu léger de coton, de laine ou de soie à fils peu serrés, transparent et souple. On fait de la mousseline brodée, brochée, unie, fine, grosse, apprêtée pour patrons ou doublures.

**Pantoufle** : Sorte de chaussure dont on se sert dans la chambre et qui ordinairement ne couvre pas le talon.

**Parapluie** : Sorte de petit pavillon portatif, qu'on étend au-dessus de la tête pour se garantir de la pluie.

**Parasol** : Sorte de petit pavillon qu'on porte au-dessus de la tête pour être à couvert du soleil.

**Peignoir** : Vêtement de lingerie que l'on pose sur ses épaules en le liant au cou, pour garantir le vêtement et les bras quand on se coiffe.

**Pèlerine** : Vêtement ample, sans manches, couvrant le buste et les bras, porté par les femmes comme un manteau court.

**Pelisse** : Robe, manteau ou mantelet doublé d'une fourrure.

**Peluche/Pluche** : Sorte de velours dont les poils assez ras sont couchés légèrement. Également défini comme étant une étoffe de soie ou de laine dont les fils sont très longs d'un côté.

**Pékin** : Étoffe de soie rayée où des bandes brillantes alternent avec des bandes mates.

**Popeline/ Papeline** : Étoffe de soie et de fleuret.

**Ras** : Étoffe de laine ou de soie dont le poil ne paraît pas, faites les unes de laine, les autres de soie.

**Ratine** : Sorte d'étoffe de laine croisée à poil frisé. On appelait jadis ce tissu serge de Florence, car il se fabriquait en Italie. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il se fit en Hollande, à Caen, à Rouen et à Elbeuf.

**Robe de chambre** : Vêtement long à manches, est l'ancienne *houppelande*, maintenue à la taille par une cordière ou une ceinture.

**Sabot** : Chaussure de bois faite tout d'une pièce. Les paysans et les pauvres gens s'en servent au lieu de souliers.

**Sac à ouvrage** : Sorte de poche faite d'une pièce de toile, de cuir, ou d'autre étoffe, cousu par le bas et par les côtés, laissant seulement le haut ouvert pour mettre dedans ce qu'on veut.

**Satin** : Étoffe de soie, douce, lustrée, moelleuse, brillante et unie.

**Serge/Sarge** : Tissu de laine, étoffe légère. La serge se fait en plusieurs épaisseurs. Il s'en fait aussi en soie.

**Serre-tête** : Ruban dont on serre la tête ou petite coiffe.

**Siamoise** : Étoffe mêlée de coton et de soie, imitée de celles que les ambassadeurs de Siam avaient offertes à Louis XIV. Elles ont connu un très grand succès, mais elles étaient peu solides ainsi la soie fut remplacée par le lin. Dès lors, la siamoise était faite de toile en chaîne de lin, de trame de coton avec des fils teints. Elle se fabriquait aux environs de Rouen. Elle pouvait être unie, rayée, à bouquets.

**Soie** : Matière à filer qui est produite par un ver.

**Tabatière** : Petite boîte où l'on met du tabac à priser et que l'on porte sur soi.

**Taffetas** : Étoffe de soie unie et brillante

**Toile** : Tissu de chanvre, de coton ou de lin.

# TABLES DES MATIERES

|                                                                                                                                            |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>AVERTISSEMENT .....</b>                                                                                                                 | <b>1</b>   |
| <b>ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT .....</b>                                                                                                     | <b>2</b>   |
| <b>REMERCIEMENTS.....</b>                                                                                                                  | <b>3</b>   |
| <b>TABLE DES ABREVIATIONS.....</b>                                                                                                         | <b>4</b>   |
| <b>SOMMAIRE.....</b>                                                                                                                       | <b>5</b>   |
| <b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>                                                                                                         | <b>7</b>   |
| <b>ÉTAT DE L'ART .....</b>                                                                                                                 | <b>14</b>  |
| <br>I. UNE PERSPECTIVE RENOUVELEE SUR L'HISTOIRE VESTIMENTAIRE DANS<br>L'HISTORIOGRAPHIE FRANÇAISE.....                                    | <br><br>14 |
| A. <i>De l'histoire du costume à l'avènement d'une histoire du vêtement .....</i>                                                          | <i>14</i>  |
| B. <i>Les perspectives d'études dans le champ de l'histoire vestimentaire.....</i>                                                         | <i>16</i>  |
| 1. L'œuvre pionnière de Daniel Roche en histoire du vêtement et de la<br>mode .....                                                        | 17         |
| 2. L'histoire des pratiques vestimentaires à travers les travaux de Nicole<br>Pellegrin .....                                              | 21         |
| 3. Le renouvellement du champ historiographique du vêtement rural à<br>travers les travaux de deux historiennes.....                       | 23         |
| a. Meaux et ses campagnes, Vivre et survivre dans le monde rural sous<br>l'Ancien Régime, Micheline Baulant.....                           | 23         |
| b. La vie quotidienne dans le Vexin au XVIII <sup>e</sup> siècle. Dans l'intimité<br>d'une société rurale, Françoise Waro-Desjardins ..... | 25         |
| 4. La revue Apparence(s) .....                                                                                                             | 26         |
| 5. Le groupe Acorso .....                                                                                                                  | 27         |
| <br>II. UNE HISTOIRE DE L'HABILLEMENT FEMININ INDISSOCIABLE DE L'ETUDE DU<br>CORPS ET DE L'APPARENCE FEMININE.....                         | <br><br>29 |
| A. <i>Les travaux de Georges Vigarello.....</i>                                                                                            | <i>29</i>  |
| B. <i>Le Travail des apparences ou Les Transformations du corps féminin,<br/>Philippe Perrot.....</i>                                      | <i>31</i>  |

|                                                                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| III. LA CULTURE MATERIELLE, LA CONSOMMATION ET LA DIFFUSION : DES APPROCHES FONDAMENTALES EN HISTOIRE DES PRATIQUES VESTIMENTAIRES .....           | 32        |
| <i>A. La naissance d'un intérêt pour l'histoire culturelle .....</i>                                                                               | 33        |
| <i>B. Une autre approche de l'étude du quotidien : l'histoire de la consommation .....</i>                                                         | 35        |
| 1. Le renouvellement de ce champ historiographique à travers les synthèses françaises .....                                                        | 36        |
| 2. Un nouvel angle de l'histoire de la consommation : la naissance d'un intérêt pour les boutiques .....                                           | 40        |
| <i>C. L'histoire de la presse féminine : l'étude du développement d'une presse féminine et de son impact sur la révolution vestimentaire .....</i> | 41        |
| IV. ÉCRIRE UNE HISTOIRE SOCIALE ET LOCALE ANGEVINE .....                                                                                           | 43        |
| <i>A. L'historiographie abondante sur la ville d'Angers .....</i>                                                                                  | 43        |
| <i>B. Une lecture concise des mémoires universitaires précédents concernant l'histoire de la mode et des professions liées aux vêtements .....</i> | 47        |
| 1. Un premier travail sur l'habillement angevin à partir des inventaires après décès .....                                                         | 47        |
| 2. Une approche des métiers liés à l'habillement et aux parures à travers l'étude de deux mémoires .....                                           | 48        |
| <b>CONCLUSION DE L'ETAT DE L'ART .....</b>                                                                                                         | <b>51</b> |
| <b>CONSTITUTION DU CORPUS DE SOURCES ET ELABORATION D'UNE BASE DE DONNEES.....</b>                                                                 | <b>53</b> |
| I. LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE .....                                                                                            | 54        |
| <i>A. Série 5 E : Les actes notariés.....</i>                                                                                                      | 54        |
| 1. Les actes répertoriant les biens mobiliers d'une communauté de biens ..                                                                         | 55        |
| a. Les inventaires après décès .....                                                                                                               | 56        |
| b. Les ventes après décès.....                                                                                                                     | 60        |
| c. Les cessions mobilières .....                                                                                                                   | 61        |
| 2. Les testaments : des actes témoignant des pratiques de don ou de transmission.....                                                              | 62        |
| <i>B. Série J : les affaires familiales.....</i>                                                                                                   | 63        |
| <i>C. Les registres paroissiaux : des ressources complémentaires.....</i>                                                                          | 64        |
| II. LES SOURCES ICONOGRAPHIQUES : LES MAGAZINES DE MODE.....                                                                                       | 65        |

|                                                                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>A. La Galerie des modes et costumes français.....</i>                                                  | <i>65</i> |
| <i>B. Le Cabinet des Modes ou le Magasin des nouvelles modes françaises et anglaises.....</i>             | <i>66</i> |
| <b>INTRODUCTION DE L'ETUDE DE CAS.....</b>                                                                | <b>68</b> |
| I. LA COMPOSITION DES GARDE-ROBES ANGEVINES.....                                                          | 73        |
| <i>A. Les principales pièces de l'habillement féminin : les vêtements du quotidien.....</i>               | <i>73</i> |
| 1. Habiller le quotidien : les jupes et les tabliers comme piliers de la tenue féminine.....              | 74        |
| a. La jupe : l'incontournable du vestiaire féminin .....                                                  | 74        |
| b. Le tablier : un vêtement synonyme de labeur et de faste .....                                          | 75        |
| 2. L'habillement du haut du corps : couvrir et recouvrir le buste féminin                                 | 78        |
| 3. La robe, vêtement de cérémonie en progression dans les garde-robes                                     | 81        |
| 4. L'habillement pour les loisirs : l'habit de cheval .....                                               | 83        |
| <i>B. Le linge de corps et dessous féminins .....</i>                                                     | <i>87</i> |
| 1. La composition du linge féminin .....                                                                  | 87        |
| a. Le triomphe de la chemise.....                                                                         | 88        |
| b. Les autres pièces de linge : l'accumulation des épaisseurs, les paires de bas et le linge de col ..... | 89        |
| 2. La question du corset : l'élégance sous contrainte .....                                               | 91        |
| 3. Les toilettes de l'intime .....                                                                        | 93        |
| a. Les vêtements de nuit .....                                                                            | 93        |
| b. La mode négligée des vêtements d'intérieur.....                                                        | 94        |
| <i>C. Agrémenter la tenue féminine .....</i>                                                              | <i>98</i> |
| 1. L'ajout d'accessoires à la tenue .....                                                                 | 98        |
| a. Le menu linge comme accessoire.....                                                                    | 98        |
| b. Les manteaux et les paires de souliers .....                                                           | 101       |
| c. Les bijoux.....                                                                                        | 104       |
| 2. La diffusion d'accessoires portés à la main .....                                                      | 105       |
| a. Les accessoires en tant qu'objets de distinction et de communication .....                             | 106       |
| b. Les accessoires privilégiés pour sortir à l'extérieur .....                                            | 108       |

|                                                                                                                                      |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| II. LA DIVERSITE DES CONSOMMATIONS : UNE ANALYSE DE LA QUANTITE, DE LA QUALITE ET DE L'ORNEMENTATION DES PIECES VESTIMENTAIRES ..... | 112        |
| A. <i>Une consommation entre le nécessaire et le superflu ?</i> .....                                                                | 112        |
| 1. L'accumulation vestimentaire .....                                                                                                | 113        |
| 2. Le linge et son renouvellement : le développement d'une nouvelle perception de l'hygiène .....                                    | 118        |
| 3. La valeur monétaire des biens vestimentaires .....                                                                                | 122        |
| B. <i>Textiles et hiérarchie sociale dans la mode angevine</i> .....                                                                 | 127        |
| 1. Un attachement à la solidité des textiles .....                                                                                   | 127        |
| 2. La conquête des cotonnades face aux lainages et aux soieries .....                                                                | 131        |
| 3. La rareté de certaines étoffes : quelles interprétations ? .....                                                                  | 136        |
| C. <i>Palette de couleurs et motifs : la diversité des choix</i> .....                                                               | 139        |
| 1. Les teintes prédominantes dans les garde-robes .....                                                                              | 139        |
| 2. La palette de couleurs secondaires .....                                                                                          | 143        |
| 3. Les motifs .....                                                                                                                  | 145        |
| III. L'INSERTION DES VETEMENTS DANS UN CIRCUIT SECONDAIRE DE CONSOMMATION ET DE TRANSMISSION .....                                   | 152        |
| A. <i>L'état des vêtements : un indicateur de la transmission vestimentaire ?</i><br>152                                             |            |
| 1. La richesse du vocabulaire notarié .....                                                                                          | 153        |
| 2. Les vêtements dits « mauvais » : usés, rompus et de peu de valeur... ..                                                           | 156        |
| 3. « Faire du neuf avec du vieux » .....                                                                                             | 158        |
| B. <i>Les garde-robes incomplètes ou absentes</i> .....                                                                              | 161        |
| 1. Les sources lacunaires .....                                                                                                      | 161        |
| 2. Où sont passés les vêtements ? .....                                                                                              | 163        |
| C. <i>Le testament : un témoin unique du don vestimentaire</i> .....                                                                 | 167        |
| 1. Les testatrices et leurs légatrices .....                                                                                         | 167        |
| 2. Les biens vestimentaires légués .....                                                                                             | 170        |
| <b>CONCLUSION GENERALE .....</b>                                                                                                     | <b>176</b> |
| <b>SOURCES .....</b>                                                                                                                 | <b>180</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>                                                                                                           | <b>185</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>                                                                                                                 | <b>190</b> |

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| <b>TABLES DES GRAPHIQUES .....</b>  | <b>194</b> |
| <b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b> | <b>195</b> |
| <b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>     | <b>195</b> |
| <b>LEXIQUE .....</b>                | <b>196</b> |
| <b>TABLES DES MATIERES .....</b>    | <b>205</b> |
| <b>RESUME.....</b>                  | <b>210</b> |
| <b>ABSTRATC .....</b>               | <b>210</b> |

## RESUME

Dans cette étude vestimentaire portée sur l'espace angevin à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous vous invitons à explorer l'habillement féminin sous une perspective sociale, s'éloignant de la traditionnelle histoire des costumes nobles. Ce premier mémoire s'inscrit dans l'héritage de l'histoire des apparences et celles du corps, enrichi par les contributions de l'histoire de la culture matérielle, de la consommation et de la presse. L'étude de cas repose sur un examen approfondi de sources notariales, permettant d'esquisser les apparences des Angevines et d'évaluer leur consommation vestimentaire. Le contenu des garde-robes a été consciencieusement étudié, nous avons porté un grand intérêt à la quantité et la valeur marchande des pièces, aux textiles employés, aux couleurs et aux motifs qui embellissaient leurs habits. Les pratiques culturelles associées aux vêtements ont également été prises en compte dans cette étude. L'échange, la transmission et la réutilisation de vêtements étaient des pratiques fréquentes dont nous pouvons actuellement déceler des indices grâce à certaines annotations laissées par les notaires.

**Mots-clefs : Vêtements féminins, histoires apparences, pratiques culturelles, consommation, catégories sociales**

## ABSTRACT

In this clothing study on the Anjou region in the second half of the 18<sup>th</sup> century, we invite you to explore women's dress from a social perspective, moving away from the traditional history of noble costumes. This first dissertation is part of the legacy of the history of appearances and the body, enriched by contribution from the history of material culture, consumption, and the press. The case study is based on a thorough examination of notarial records, allowing us to sketch the appearances of Angevine women and assess their clothing consumption. Wardrobe contents were carefully studied, we paid close attention to the quantity and market value of garments, the textiles used, as well as the colors and patterns that adorned their clothing. Cultural practices associated with dress were also considered in this study. The exchange, transmission, and reuse of garments were common practices, traces of which can still be detected today certain notes left by notaries.

**Key words : Women clothing, history of appearances, cultural practices, consumption, social class**